

Alma Mater Studiorum – Università di Bologna
in cotutela con Université Paris-Sorbonne

DOTTORATO DI RICERCA IN

Storia, indirizzo “Storia e Geografia d'Europa. Spazi, Linguaggi, Istituzioni e
Soggetti in Età moderna e contemporanea”

Ciclo XXV

Settore Concorsuale di afferenza: 11/A2 – STORIA MODERNA

Settore Scientifico disciplinare: M-STO/02 – STORIA MODERNA

“LA FLIBUSTE DE SAINT-DOMINGUE (1684-1727).
ANALYSE D’UN PHÉNOMÈNE AMÉRICAIN ”

-

“LA FILIBUSTA DI SAINT-DOMINGUE (1684-1727).
ANALISI DI UN FENOMENO AMERICANO

Presentata da: Giovanni Venegoni

Coordinatore Dottorato
Prof. Massimo Montanari

Relatore
Prof. Stefano Magagnoli

Relatore
Prof.ssa Louise Bénat-Tachot

Introduction

« C'est à la partie historique à nous dire quels furent les efforts, les combats , les défaites & les succès de ces hommes , dont le courage étonnera la postérité , & qui, désignés sous le titre d'*Aventuriers* par leurs ennemis, qui ne voyaient en eux qu'un ramas d'êtres obscurs & de pirates , devinrent un peuple cultivateur, à l'héroïsme duquel la France doit sa plus belle possession d'outre-mer¹ »

La définition du sujet

Cette thèse s'inscrit dans le prolongement d'un mémoire soutenu à l'Université de Milan en 2007/08. Le sujet choisi était les rapports entre administration et population colonial dans le contexte de la colonie française de Saint-Domingue. J'y étais arrivé en suivant le sillage des premières tentatives coloniales françaises dans le bassin caribéen. A l'époque, l'analyse avait suivi l'évolution chronologique des relations sociales, sans une contextualisation conceptuelle ou historiographique particulière. Déjà en 2006, quand-même, lors de mon premier séjour au Centre des Archives d'Outre-Mer Archives d'Aix en Provence (qui ont été récemment rebaptisé Archives Nationales d'Outre-Mer), il était évident que la quantité de documents accessibles était, au même temps, réduite et étendue. D'une part, de fait, à cause des vicissitudes historiques qui avaient caractérisées l'histoire de la colonie de Saint-Domingue, les papiers produits par les Conseils supérieurs (un des principaux éléments de la structure administrative coloniale) avaient disparus, en laissant quelques rares traces dans les collections de correspondance et dans les textes de Louis-Élie Moreau de Saint-Méry². D'autre part, si les dimensions ces fonds étaient réduites, il émergeait une grande variété de sources : il était bien évident que, à côté de la correspondance des administrateurs, le notariat, les fonds privés, les rôles de la Marine Royale et de l'Armée, les mémoires des gouverneurs et des ministres pouvaient contribuer à la construction d'une riche fresque

¹ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, Philadelphia, chez l'auteur, 1797, vol. 2/1, p. 5.

² Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, A Paris, chez l'Auteur. Quillau. Mequignon jeune. Et au Cap François, chez M. Baudry des Loziers, 1784, vol. 6/1.

de l'histoire dominguoise. Le mémoire du 2007/08 avait dévoilé ce qui semblait être la « pointe d'un iceberg » historique.

Au cours des recherches, il apparut que la matière se trouvait suffisamment abondante pour justifier une thèse sur la « flibuste dominguoise ». C'était un sujet sur lequel quelques historiens français avaient écrit (en particulier, Charles Frostin, Jean-Pierre Moreau et Philippe Hrodej³), mais dont toute une large partie des aspects sociaux semblaient avoir été négligé. De fait, si les aspects économiques, militaires et politiques avaient été identifiés et bien analysés, le rapport entre la « flibuste dominguoise » et les différents contextes américains – à la fois diplomatique, social et environnementale – devaient être encore explorés.

Clairement, la nécessité de se confronter avec thématiques différentes imposait une étude transversale, capable de traverser diverses historiographies et approches conceptuelles. Le point de départ de ce travail a été, initialement, le rencontre avec l'historiographie française concernant l'expansion de la France moderne sur les côtes d'Amérique. Les travaux de Pierre Chaunu, Fernand Braudel, Jean Meyer, Pierre Pluchon et Paul Butel m'ont donné l'opportunité de connaître le long processus d'établissement des colons, des rives du Saint-Laurent aux Iles des Caraïbes, jusqu'au

³ Charles Frostin, « La piraterie américaine des années 1720 vue de Saint-Domingue : répression, environnement et recrutement », *Cahier d'Histoire*, 1980, vol. 25, n° 2, p. 177-210 ; Charles Frostin, « Piraterie en mer des Antilles au début du XVIIIe siècle. Les forbans de Saint-Domingue », *Nouvelle Revue Maritime*, 1980, n° 358, p. 82-91 ; Charles Frostin, « Piraterie en mer des Antilles au début du XVIIIe siècle. Les forbans de Saint-Domingue », *Nouvelle Revue Maritime*, 1981, n° 359, p. 78-88 ; Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650), Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 119-124 ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, Paris, Tallandier, 2006 ; Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », in Gérard Le Bouëdec et François Chappé (dir.), *Pouvoirs et littoraux: du XV au XXe siècle actes du colloque international de Lorient, 24, 25, 26 septembre 1998*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 157-169 ; Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002, p. 289-312 ; Philippe Hrodej, « Les lendemains de guerre de la Ligue d'Augsbourg aux Antilles : de la flibuste à la forbanerie ou l'impossible sédentarisation », in *Actes du colloque international Lendemain de guerre. De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique, Université de Cergy-Pontoise, 9-11 octobre 2008*, Bruxelles, Pieter Lang, 2010, p. 75-88.

nord du Brésil⁴. L'Océan Atlantique, dans cette approche, était un espace multifocal et multipolaire dans lequel les Français luttèrent pour gagner leur partie de l'échiquier du Nouveau Monde. Dans leur travaux, ces historiens reconnaissent les difficultés et les succès rencontrés par les Français dans leur parcours de colonisation. Ces textes contribuaient à donner à l'expansion française toute sa dimension spatiale et humaine, en la colloquant dans le contexte d'un continent rapidement occupé par les Espagnols et les Portugais, et successivement, après 1763, soumis à l'hégémonie de la puissance navale et commerciale des Britanniques. La création de la Nouvelle France et les explorations de l'intérieur du continent, la construction difficile des rapports avec les amérindiens et l'épopée des « coureurs des bois », l'évangélisation des natives et l'essor de la traite, les succès économiques des colonies caraïbes et l'écroulement de 1763 étaient les composants d'une peinture vive et riche de nuances historiques. Confronté à cette approche, l'« histoire atlantique » anglo-américaine que j'étudiais au même temps perdait une partie considérable de son « appeal », excessivement focalisée sur les événements de Londres et de ses colonies. En quelque sorte, cette représentation restait bloquée dans une vision mono-impériale, voire anglo-centrique (ou, occasionnellement, bipolaire, soit anglo-espagnole). Les travaux de Bernard Bailyn, de Jack P. Greene, de John H. Elliott et de l'« école atlantique » anglo-américaine, malgré leur extrême intérêt et leur indéniable contribution en la définition de l'« exceptionnalisme américain » et de la place de l'Atlantique pour l'âge moderne, semblaient exclure les acteurs français des rôles principaux du scénario atlantique et, par conséquent, réduire proportionnellement l'importance de leur contribution à l'histoire du Nouveau Monde⁵. En outre, le rôle des

⁴ Pierre Chaunu, *L'expansion européenne du XIIIe au XVe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 ; Pierre Chaunu, *Les Amériques: XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1976 ; Jean Meyer, *Histoire de la France coloniale*, Paris, Armand Colin, 1991, vol. 2/1 - Des origines à 1914 ; Jean Berenger et Jean Meyer, *La France dans le monde au XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1993 ; Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Fayard, 1991, vol. 2/1: Le premier empire colonial : des origines à la Restauration ; Paul Butel, *Européens et espaces maritimes (vers 1690-vers 1790)*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1997 ; Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises: XVIIe-XXe siècle*, Paris, Perrin, 2002.

⁵ Parmi les milliers des textes dédiés à l'histoire atlantique, on veut signaler les volumes qui peuvent être utilisés pour construire une enquête sur les origines et les perspectives de cette approche historique : J. H. Elliott, *Britain and Spain in America: colonists and colonized*, Reading, England, University of Reading, 1994 ; Bernard Bailyn, *Atlantic History: Concept and Contours*, Cambridge, Harvard University Press, 2005 ; By Alison Games, « Atlantic History: Definitions, Challenges, and Opportunities », *The American Historical Review*, 2006, vol. 111, n° 3, p. 741-757 ; John H. Elliott, *Empires of the Atlantic World. Britain and Spain in America, 1492-1830*, New Haven, Yale University Press, 2006 ; MORGAN P.D. et

institutions en était agrandi, car l'historiographie britannique soulignait l'importance des gouvernements en la normation des espaces atlantiques et américains. Les acteurs qui « physiquement » occupaient les espaces américains restaient sur le fond, illuminés occasionnellement par les études de Howard Zinn et Alan Taylor⁶. Ils rentraient dans la narration principale de l'histoire seulement comme les opérateurs qui auraient contribué en manière décisive à la création d'un nouvel organisme, les futurs Etats-Unis d'Amérique.

Les flibustiers de Saint-Domingue se présentaient comme un sujet idéal pour réfléchir sur toutes ces approches. Etant que composé par des matelots, dont le rapport avec la mer et l'océan était très stricte, ce groupe se présentait comme un point de départ parfait pour repenser l'évolution des relations entre les espaces maritimes et la structuration des colonies. C'était l'occasion de évaluer, dans le contexte français, ce que Marcus Rediker, Anne Pérotin-Dumon et Lauren Benton avaient théorisé pour celui anglais⁷. S'offrait donc l'opportunité de repenser et de ré-colloquer un phénomène dont les aspects liés à la colonisation française avaient été trop simplement absorbés dans la narration des événements britanniques.

D'une autre côte, cet étude se proposait de contribuer à agrandir la connaissance relative aux phénomènes sociaux relatifs à la colonie de Saint-Domingue dans la première phase de l'établissement de l'autorité française. De fait, un sort de frontière divisait l'histoire dominguoise en deux phases : celle avant le 1763, et celle qui terminait avec la Revolution haïtienne. Si on excluait l'étude de Pierre de Vaissière, de Charles Frostin (et, en mesure moins significative, de Michel Christian Camus et de l'italien Massimo Santoro)⁸, aucun étude avait été dédié à l'ensemble de deux phases, et

J.P. GREENE (dir.), *Atlantic History: A Critical Appraisal*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2009 ; BAILYN B. et P.L. DENAULT (dir.), *Soundings in Atlantic History: Latent Structures and Intellectual Currents, 1500-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 2011.

⁶ Howard Zinn, *A people's history of the United States*, New York, Harper & Row, 1980 ; Alan Taylor, *American Colonies. The Settling of North America*, London-New York, Penguin Books, 2001.

⁷ Marcus Rediker, « Pirates and the Imperial State », *Reviews in American History*, 1988, vol. 16, n° 3, p. 351-357 ; Anne Pérotin-Dumon, « The Pirate and the Emperor: Power and the Law on the Seas, 1450-1850 », in James D. Tracy (dir.), *The Political Economy of Merchant Empires: State Power and World Trade, 1350-1750*, New York, 1991, p. 196-227 ; Lauren Benton, « Legal Spaces of Empire: Piracy and the Origins of Ocean Regionalism », *Comparative Studies in Society and History*, 2005, vol. 47, n° 4, p. 700-724.

⁸ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, Paris, Perrin et C.ie, Libraires-éditeurs, 1909 ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la*

donc de la totalité de l'histoire dominguoise. De plus, à part les publications de Jacques de Cauna, Gabriel Debien, Pierre Pluchon, Philippe Hrodej et de quelques autres chercheurs, l'histoire de la première phase (1640-1763) avait été largement négligée⁹. Au contraire, en étant le tiers angle du triangle révolutionnaire atlantique, la colonie de Saint Domingue se trouve liée historiquement et historiographiquement à la France et aux Etats Unis. De fait, les auteurs de deux rivages de l'Atlantique ont reconnu les strictes liaisons existantes entre les acteurs des révoltes et des mouvements en Amérique et en Europe. De plus, pour l'historiographie plus récent, la révolution haïtienne représentaient l'occasion pour repenser l'évolution des colonies caribéennes, de l'esclavage et des politiques européennes envers les anciennes colonies. Le triangle formé par les soulèvements en France, à Saint-Domingue et dans les Treize colonies produisit un considérable nombre de textes¹⁰. Mais, si pour les cas de France et des

partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, Lille, Service de Reproduction des Thèses, Université de Lille III, 1973 ; Michel Christian Camus, « Histoire de l'Île de la Tortue (1492-1803) », Conjonction - Revue Franco-Haitienne, 1987, 174-175 - Spécial Ile de la Tortue, p. 15-150 ; Michel Christian Camus, L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Massimiliano Santoro, Il tempo dei padroni. Gerarchia, schiavitù e potere nell'antropologia di Antico Regime (Haiti 1685-1805), Milano, FrancoAngeli, 1998.

⁹ Jacques de Cauna, *Au temps des îles à sucre : histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Karthala, 1987 ; Gabriel Debien, *Une plantation de Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)*, Le Caire, Presses de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, 1941 ; Gabriel Debien, *Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715)*, Port-au-Prince, 1947 ; Gabriel Debien, « Aux débuts d'une grande plantation à Saint-Domingue (1685-1714) », *Revue de la « Porte d'Océane »*, 1953 ; Gabriel Debien, *Esprit colon et esprit d'autonomie à Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Larose, 1954 ; Gabriel Debien, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Dakar, Faculté des Lettres et Sciences, 1962 ; Pierre Pluchon, « L'Economie d'Habitation à Saint-Domingue », in Etienne Taillemite et Denis Lieppe (dir.), *La percée de l'Europe sur les océans, vers 1690 - vers 1790. Actes du colloque du Comité de documentation historique de la Marine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 197-241 ; Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », *op. cit.* ; Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.* ; Philippe Hrodej, « Les esclaves à Saint-Domingue aux temps pionniers (1630-1700) », in Philippe Hrodej (dir.), *L'esclave et les plantations: de l'établissement de la servitude à son abolition un hommage à Pierre Pluchon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 59-84 ; Georges Pollet, « Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730) » Université de Paris, faculté de droit, Paris, 1934 ; John D. Garrigus, *Before Haiti: Race and Citizenship in French Saint-Domingue*, New York, Palgrave Macmillan, 2010.

¹⁰ Entre autres, on signale : Jacques Godechot, *Les Révolutions 1770-1779*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963 ; GASPARD D.B. et D.P. GEGGUS (dir.), *A Turbulent time: the French Revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, Indiana University Press, 1997 ; GEGGUS D.P. (dir.), *The impact of the Haitian Revolution in the Atlantic world*, Columbia, S.C, University of South Carolina, 2001 ; Alain

Etats-Unis, ces volumes étaient une partie importante d'une historiographie interminable, l'étude de la révolution de la fin du XVIII^{ème} siècle représentaient l'extrême majorité des études dédiés à la colonie de Saint-Domingue.

La structuration du projet

Le premier projet de cette thèse fut profondément influencé par cette situation. Les documents des ANOM d'Aix-en-Provence racontaient d'un monde dont les acteurs, marginaux par définition (flibustiers, boucaniers, petits planteurs et marchands) n'étaient pas marginaux au processus de colonisation et dans tous les établissements de Saint-Domingue. Bien loin d'être inactifs ou soumis aux directives politiques suivies par le Vieux Monde, ces opérateurs contribuaient à l'évolution du système colonial européen en Amérique déjà à la fin du XVII^{ème} siècle, soit un siècle avant la Révolution haïtienne. De plus, ce qui apparaît des documents était un univers composé d'acteurs différents où, malgré le nombre réduit de colons (à la fois libres et esclaves), les perspectives étaient multiples : planteurs, chasseurs, aventuriers, flibustiers et esclaves participaient tous à l'évolution d'une colonie européenne. Ce fut aussi grâce à leur initiative que la condition incertaine et fragile du XVII^{ème} siècle, fut substituée, au début du XVIII^{ème}, par une situation économique, politique et sociale parmi les plus solides et dynamiques (ainsi que complexes) dans le système colonial européen en Amérique¹¹.

On était donc dans une situation paradoxale, car si les études de la phase révolutionnaire avaient démontré l'intérêt des historiens pour l'évolution de la société

Potofsky, « French Lumières and American Enlightenment during the Atlantic Revolution », *Revue Française d'Etudes Américaines*, 2002, vol. 92, n° 2, p. 47-67 ; Marcel Dorigny, « De Saint-Domingue à Haïti : une nation issue de l'esclavage », *Africultures*, 2004, vol. 58, n° 1, p. 37-44 ; Laurent Dubois, *Avengers of the New World: The Story of the Haitian Revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 2004 ; Eliga H Gould et Peter S Onuf, *Empire and nation: the American Revolution in the Atlantic world*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2005 ; Jacques Sole, *Les Révolutions de la fin du XVIII^{ème} siècle aux Amériques et en Europe*, Paris, Seuil, 2005 ; KLOOSTER W. (dir.), *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative History*, New York, New York University Press, 2009 ; ARMITAGE D. et S. SUBRAHMANYAM (dir.), *The Age of Revolutions in Global Context, 1760-1840*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010.

¹¹ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVII^{ème} siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 294.

dominguoise, plusieurs travaux s'arrêtaient, dans leurs quêtes à la recherche des origines de l'« autonomisme colon » et de la « volonté révolutionnaire » des esclaves, au tournant du 1763. Les études de Pollet, Pritchard et Boucher, qui au contraire se focalisaient sur les transformations de la colonie avant années 1730, considéraient la composition de la population de la colonie d'une perspective téléologiquement déclinée, c'est-à-dire en imposant l'activité des planteurs au centre des activités, et en marginalisant les autres¹².

En particulier, on pouvait voir comment un des phénomènes plus connus de Saint-Domingue, c'est-à-dire la « piraterie » ou la « flibuste dominguoise », était représentée d'une façon trop simplifiée. « Boucaniers », « flibustiers » et « habitans » avaient contribué, chacun de sa part, à la construction des établissements dominguois, à leur défense et à leur prospérité. Mais la majorité des textes historiographiques considéraient les premiers deux comme élément « folkloriques » du scénario caribéen, tandis que les « habitans » apparaissaient avoir été les seuls vrais constructeurs des fortunes économiques et commerciales de la colonie française. En cette vision, en particulier, les uns semblaient séparés des autres, comme si la cohabitation sur les côtes dominguoises eut été un épisode occasionnel, plutôt qu'un marque d'une plus complexe situation sociale et culturelle.

Pendant les premiers mois de recherche, il fut nécessaire reprendre les fonds documentaires des archives d'Aix et de Paris pour comprendre et évaluer les témoignages et les données disponibles. En travaillant sur les cartes de l'administration coloniale française de Saint-Domingue et des Antilles, se définissait l'amplitude du phénomène « flibuste » et de ses connexions avec les autres acteurs caribéens. Des lettres des gouverneurs, des mémoires des lieutenants et des rôles des officiers, on pouvait suivre l'évolution d'un groupe d'opérateurs qui étaient impliqués dans les échanges commerciaux, dans la Traite, dans les opérations militaires et navales, soit de conquête que de défense. Mais la flibuste contribuait aussi au ravitaillement des colons, au soutien du système financier et entrepreneurial, à la redistribution des composants religieuses et ethniques de la population. A travers la flibuste, au cours du XVIIème

¹² Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 270-275 ; James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 70-71 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2008.

siècle, les établissements de l'île de la Tortue et de Saint-Domingue se transformait, en passant de lieux marginaux de la domination planétaire française, à centre global d'un système d'échanges commerciaux et culturels. La flibuste se démontrait être un phénomène amphibie (dont les perspectives maritimes n'avaient pas coupé les racines terrestres), multinational (car ses membres appartenaient à toutes les « nations » du Vieux Monde) et trans-colonial (étant liée, pour sa survie, aux politiques et aux faveurs des administrations des établissements coloniaux du bassin caribéen).

Pour contextualiser les phénomènes dont je trouvais les traces dans les archives, je me tournais vers l'historiographie française et anglo-américaine, qui ont toujours été les plus attentives aux questions inhérentes à la flibuste et à la piraterie. Les auteurs français (en particulier Jean-Pierre Moreau et Philippe Hrodej, qui se sont occupés des groupes domingois) ont focalisé leur attention sur la « flibuste maritime », c'est-à-dire sur les aspects plus éminemment liés à la perspective navale de ce phénomène. L'analyse se concentra surtout sur les actions maritimes et leurs effets dans le bassin des Caraïbes et dans les Océans Atlantique et Pacifique¹³. Soit Hrodej, soit Charles Frostin (qui s'occupa de la « flibuste domingoise » en travaillant sur la colonie de Saint-Domingue), évaluèrent l'utilité des flibustiers pour les communautés locales par rapport à leur contribution à l'économie locale, soit en termes de soutien commercial et financier, soit en termes de défense militaire. Tous les deux, quand même, considéraient la flibuste comme un phénomène collatéral à l'histoire coloniale, dont les protagonistes étaient les administrateurs et les planteurs¹⁴. Ce qui apparaît être manquant était le rapport avec les espaces coloniaux : français en particulier, européens en général. Hrodej, qui a dédié plusieurs pages au gouverneur Jean-Baptiste Du Casse, qui eut fréquent et positifs rapports avec la flibuste domingoise, la considéra comme un phénomène sinon passager, quand même active seulement en quelque secteur de la société coloniale¹⁵.

¹³ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 31-200.

¹⁴ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, Paris, Service de Reproduction des Thèses, 1972, vol. 2/1, p. 7-259.

¹⁵ Philippe Hrodej, « La flibuste domingoise à la fin du XVII^e siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*

Pour supporter l'analyse, il a été nécessaire mettre en relation les recherches françaises avec celles des historiens anglo-saxons. En ce cas, la focalisation sur les espaces maritimes se démontra encore plus évident. En particulier après les années 1980, les auteurs américains et anglais avaient utilisé le terme « hydrarchie » pour indiquer l'extension idéal des activités des « pirates » anglo-américains¹⁶. La cause principale de cette approche a été la publication, en 1987, des livres *Between the Devil and the Deep Blue Sea: Merchant Seamen, Pirates and the Anglo-American Maritime World, 1700-1750* et *The Many-Headed Hydra* de Marcus Rediker et Peter Linebaugh¹⁷, où les auteurs mettaient en évidence le rôle crucial de la mer en la définition des caractéristiques plus prégnantes de ce phénomène. En travaillant sur la piraterie des années 1720 et 1730, Rediker en définissait le rapport avec la société coloniale américaine et métropolitaine anglaise, au même temps en soulignant l'exceptionnalité du phénomène, causé par selon l'historien américain par des rares conditions de la société anglaise et du scénario géopolitique de l'époque¹⁸. Malgré l'haute niveau des auteurs et des publications, ce qui était surprenant dans les recherches anglophones, quand-même, était la simplification du contexte – impérial et social – et de la terminologie employée. D'une part, de fait, les auteurs anglais et américains prenaient comme sujet d'analyse seulement l'espace occupé par l'empire anglo-britannique et par ses acteurs. Cette approche, qui pouvait être justifiable par l'extension globale du domaine de Londres déjà au début du XVIIIème siècle, ne garantissait pas aux historiens la possibilité de qualifier leurs recherches comme une analyse de ces phénomènes dans tous leurs aspects et formes¹⁹. Et ça c'était bien évident en voyant la

¹⁶ Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *The Many-Headed Hydra : Sailors, Slaves, Commoners, and the Hidden History of the Revolutionary Atlantic*, Boston, Beacon Press, 2000, p. 143-173.

¹⁷ Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea: Merchant Seamen, Pirates and the Anglo-American Maritime World, 1700-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987 ; Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *The Many-Headed Hydra : Sailors, Slaves, Commoners, and the Hidden History of the Revolutionary Atlantic*, *op. cit.*

¹⁸ Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea*, *op. cit.*, p. 254-287.

¹⁹ John Selwyn Bromley, *The French Privateering War, 1702-1713*, London, Adam & Charles Black, 1963 ; John Selwyn Bromley, *Corsairs and navies: 1660-1760*, London, Hambledon Press, 1987 ; Barry R. Burg, « Legitimacy and Authority », *The American Neptune*, 1977, n° 37, p. 40-49 ; Barry R. Burg, *Sodomy and the perception of evil: English sea rovers in the seventeenth-century Caribbean*, New York, New York University Press, 1983 ; Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea*, *op. cit.* ; Marcus Rediker, « Pirates and the Imperial State », *op. cit.* ; Marcus Rediker, *Villains of All Nations: Atlantic Pirates in the Golden Age*, Boston, Beacon Press, 2004 ; Robert Ritchie, *Captain Kidd and the*

dimension très réduite des paragraphes consacrés à la flibuste française. D'autre par, de plus, plusieurs auteurs utilisaient des termes fréquemment incorrects, ou trop simplement accepté sans aucune réflexion historique ou lexicale. La question de la terminologie employée par les auteurs anglo-américaines résulta encore plus évident lors de ma première visite aux National Archives de Kew. De fait, on trouva que le terme « freebooter » (version anglaise du vocable français « flibustier »²⁰, utilisé dans la correspondance anglo-britannique du XVIIème et début-XVIIIème siècles pour indiquer les individu qui se donnaient à la guerre de course et à la contrebande dans le bassin des Caraïbes) était, dans la littérature anglaise, souvent substitué par le mot « pirate », qui au contraire apparaît très rarement dans les documents des administrateurs de Jamaïque et des West Indies²¹.

Une question de représentation

La représentation de la « flibuste », donc, apparaissait être multiforme, diverse selon les différentes historiographies. Ce qui semblait évident, c'était qu'il y avait une « question » liée à la représentation, et probablement à la perception de la flibuste comme élément constituant du monde colonial européen des Caraïbes et de l'âge moderne. Il y avait, en quelque sort, un différence entre l'image que les documents conservés aux archives de Londres, Aix et Paris donnaient de ces groupes, et ce que les historiens avaient décrit au cours du dernier siècle. Il apparaît nécessaire de poser la question, puéril à l'apparence, sur la différence entre les flibustiers et les pirates, entre boucaniers et colons. Pour répondre à une telle question, il était nécessaire changer la perspective de l'observateur. Il fallait définitivement surpasser l'« aura » mythique qui encore encercle ces phénomènes et les colloquer au milieu de l'histoire à laquelle ils appartiennent. Il fallait, en autre termes, colloquer la « flibuste » parmi les acteurs qui, avec elle, occupèrent les espaces caribéen, en rejetant la tentation de l'élever à un niveau différent ou de la colloquer dans l'ensemble des « exceptionnalités »

War against the Pirates, 1st Edition(PB)., Harvard University Press, 1989 ; Kris E. Lane, *Pillaging the Empire: Piracy in the Americas, 1500-1750*, M.E. Sharpe, 1998.

²⁰ Pour une analyse plus étendue des origines et de l'étymologie de ce terme, voir la deuxième partie.

²¹ En ce contexte, c'est bien exemplaire le cas de Kris Lane et de son texte, *Pillaging the Empire*. Justement considéré un des études les plus complets de l'épopée des flibustiers et pirates anglo-britanniques du XVIIème et du XVIIIème siècles, il est quand même caractérisé par l'utilisation indiscriminée des mots « boucanier », « flibustier » et « pirate » comme synonymes (Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, *op. cit.*)

américaines. L'importance des caractéristiques « américaines » de ce phénomène devait contribuer à définir l'appartenance des flibustiers à l'univers colonial du Nouveau Monde, et non plus à la tacher d'un rôle de précurseur de la démocratie ou d'anticipatrice de désires indépendantistes.

Le processus d'américanisation

« Saint-Domingue n'a été ni conquise, ni achetée, ni soumise ; elle appartenait aux Espagnols, lorsqu'en 1630 des Français valeureux, indépendants, qui n'appartenaient à la France que par leur cœur, qui n'habitaient que les mers, qui n'avaient de patrimoine que leur courage, chassèrent les Espagnols et les Anglais de cette île, et s'y établirent. CETTE CONQUETE²², faite en leur PROPRE NOM, avec leurs PROPRES FORCES, était leur PROPRE BIEN. Ils la gardèrent DIX ANNEES sous le titre de FLIBUSTIERS, SOUVERAINS de cette possession, qui, toute inculte qu'elle était alors, pouvait devenir si importante un jour, ils étaient les maîtres ABSOLUS de la donner à celui des rois de l'Europe qu'ils auraient cru le plus digne. Les Flibustiers en se rangeant sous la protection de la France, reçurent la PAROLE ROYALE d'être défendus dans leurs possessions, d'être soutenus dans leurs propriétés, d'être conservés dans la faculté de S'IMPOSER LIBREMENT. Eux seuls firent toujours la répartition par les représentants naturels de la nation²³... par des magistrats... tous PROPRIETAIRES-PLANTEURS qui avaient réuni les suffrages de leurs compatriotes²⁴ ».

Le point de départ de la ré-formulation du projet fut l'abandon de l'approche eurocentrique. Ce qui apparaît évident, de fait, c'était que le maintien d'une vision selon laquelle les acteurs américains ne fussent que une projection du Vieux Monde était

²² Charles Frostin souligne que les caractères en gros pourraient avoir été ajoutés successivement par les administrateurs.

²³ Selon Frostin, en ce cas « nation » indique la collectivité blanche de Saint-Domingue.

²⁴ *Mémoire instructif adressé aux Notables par les commissaires de la Colonie de Saint-Domingue*, cité en : Garran-Gaulon, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue fait au nom de la Commission des Colonies, des Comités de Salut Public, de Législation et Marine réunis*, Paris, Imprimerie Nationale, 1792, vol. 4/ ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 5.

limitant, soit pour la compréhension du phénomène, soit pour sa collocation dans le contexte du Nouveau Monde.

Comme pierre angulaire sur laquelle construire cette nouvelle approche on choisit le concept d'« américanisation ». En particulier, on utilisa la définition donnée par Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski et Boris Jeanne en *Le processus d'américanisation* : « on prendra le terme américanisation dans un sens large, [...] en le définissant comme la métamorphose sur le sol de ce continent de toutes sortes d'éléments issus des autres parties du monde. Il s'agit d'explorer la manière dont la projection outre-Atlantique des sociétés européennes, et donc d'une partie de l'Europe moderne, entraîne non seulement des processus d'occidentalisation, des réactions d'adaptation et d'appropriation *in situ*, et des métissages multiples, mais également des phénomènes moins étudiés de reconfiguration et de diffusion continentale des traits ainsi adaptés, modifiés et territorialisés²⁵ ». L'approche présentée par les trois auteurs présentait plusieurs niveaux d'analyse (ou « phases » de l'américanisation) : premièrement, on focalise l'attention sur un processus de changement dynamique (de « métamorphose »), et donc d'une transformation qui se développe au cours du temps ; seconde, on souligne l'existence de deux espaces, dans lesquels les acteurs sont contraints à se modifier pour s'adapter « *in situ* » ; enfin, il y a la création d'un contexte nouvel, créé par la sédimentation des changements dans les lieux d'occupation et d'établissement. Ces trois clés de lecture apparaissent un instrument extrêmement valable pour développer l'analyse du phénomène de la « flibuste » dont on trouvait la description dans les documents archivés à Aix-en-Provence, Paris et Londres.

Les raisons de cette choix dépendaient de la nécessité d'analyser un phénomène dont la complexité me paraissait échapper aux limites imposées par les descriptions données par les auteurs récents et passés. En premier lieu, la « flibuste » semblait, dans les documents « dominguois », être un phénomène qui s'évolua profondément pendant le XVIIème et le XVIIIème siècle. Au contraire, la littérature avait donné l'image d'un phénomène en quelque sort cristallisé, bloqué en une forme qui se transmet intacte des années 1620 (lors des premiers établissements dans les Iles du Vent et sur les côtes des

²⁵ Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski, et Boris Jeanne, « Prologue », in Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski et Boris Jeanne (dir.), *Les processus d'américanisation*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2012, vol.1 - Ouvertures théoriques, p. 9.

Grandes Antilles²⁶) aux 1710-1720 (dernière phase de la « flibuste »²⁷), en passant pour la période 1660-1690 (l'« âge d'or » des équipages caribéens²⁸). Environ un siècle d'histoire pendant lequel aucun changement n'aurait eu lieu dans des groupes humains fortement connectés avec un monde nouvel, en une période de changements cruciales même dans le contexte européen. En seconde lieu, il apparaissait fondamental pour ce travail définir l'existence de plusieurs espaces, dont les caractéristiques différentes ne fussent considérées des simples éléments du fond du scénario. Le bassin des Grands Caraïbes possédait des éléments distinctifs très marqués, capables de le distinguer de l'Europe sous plusieurs point-de-vue : environnemental, juridique, géopolitique, humain²⁹. Imaginer donc que la flibuste fût in affectée par ces différences semblait assez improbable, surtout en considérant l'étroit rapport qu'elle entretenait avec les lieux dans lesquels elle se mouvait.

Enfin, l'idée de l'existence d'un espace-autre, formé par la sédimentation de originaux phénomènes sur des nouveaux territoires, paraissait adaptée à décrire la situation de Saint-Domingue au cours de la période étudiée, de 1684 à 1727. De fait, on avait choisi de se focaliser sur une phase de l'histoire dominguoise pendant laquelle la colonie avait déjà surmonté les premières difficultés et la présence européenne était consolidée depuis plus d'un demi-siècle. Ce n'était plus l'âge des pionniers, c'était une phase de consolidation et de sédimentation des changements. On avait choisi cette période car on pouvait y retrouver tous les éléments nécessaires à comprendre entièrement le phénomène de la « flibuste ». pendant ces années, le processus d'établissement des européens sur les côtes de Española avait été accompagné par le changement des conditions initiales – soit de l'environnement, soit des systèmes juridique, politique et économique, dominguois et européens – des établissements de Saint-Domingue. Et la documentation d'archive montrait comment ces transformations du contexte avaient influencé l'évolution des groupes habitants la colonie, et que ils

²⁶ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1982.

²⁷ Charles Frostin, « La piraterie américaine des années 1720 vue de Saint-Domingue : répression, environnement et recrutement », *op. cit.* ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 169-200.

²⁸ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 61-126.

²⁹ John R. McNeill, *Mosquito Empires: Ecology and War in the Greater Caribbean, 1620-1914*, 1^{re} éd., Cambridge University Press, 2010, p. 15-62.

avaient, eux-mêmes, contribué à modifier et former l'environnement où ils vivaient au début du XVIIIème siècle.

Les niveaux d'analyse proposés par la conceptualisation de Bénat-Tachot, Gruzinski et Jeanne se démontraient donc un outil bien formulé pour lire la situation dominguoise et pour en cueillir les complexités inherentes le phénomène de la flibuste. La catégorie d'américanisation permettait, en particulier, de rompre les dichotomies (Europe/Amérique ; flibustiers/colons ; exceptionnalisme/contingence) qui avaient caractérisé la lecture du phénomène « flibuste » jusqu'à ce moment. Considérer la « flibuste » comme une partie intégrante du processus d'américanisation des communautés coloniales françaises de l'île de la Tortue et de Saint-Domingue permettait de dépasser l'interprétation qui l'avaient séparé et distingué de colons. De fait, cette approche transformait les flibustiers et le phénomène de la « flibuste » en une manifestation d'un plus large événement culturel et social, dont tous les habitants de Saint-Domingue (les boucaniers, les planteurs, les matelots, quelques administrateurs, les esclaves), et donc *toute la colonie*, étaient partie intégrante. De cette façon, la montée, la vie et la disparition de la « caprerie » de Saint-Domingue³⁰ ne fut pas un émissaire du grand fleuve de l'histoire américaine qui allait se drainer par la suite des sécheresses causées par les changements des temps et des contextes, mais plutôt l'évolution (à lire comme transformation, non comme amélioration) du parcours de la rivière, anse une fois riche et successivement progressivement épuisée. Comme Serge Gruzinski a écrit : « Ici la métaphore de l'enchaînement, de la succession ou de la substitution qui sous-tend l'interprétation évolutionniste n'a plus cours, car non seulement le temps des vaincus n'est pas automatiquement remplacé par celui des vainqueurs, mais il peut coexister avec lui des siècles durant. En réunissant brusquement des humanités depuis longtemps séparées, l'irruption des mélanges ébranle la représentation d'une évolution unique du devenir historique et met en lumière des bifurcations, des traverses et des impasses qu'on est obligé de prendre en compte³¹ ». Les flibustiers, à travers les traces laissées dans les documents, les textes et

³⁰ Terme utilisé sur les côtes occidentales de France, en XVIIème et XVIIIème siècles pour appeler la « flibuste », utilisé par Philippe Hrodej (Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 294.

³¹ Serge Gruzinski, « Introduction générale : "Un honnête homme, c'est un homme mêlé". Mélanges et métissages », in Louise Bénat-Tachot et Serge Gruzinski (dir.), *Passeurs culturels : mécanismes de*

les mémoires sanctionnaient leur participation au processus d'américanisation. Leur apparence c'était celle d'un branche séché d'un jeune arbre : un processus inachevé. Mais, comme écrivaient les auteurs de *Les processus d'américanisation*, « la phase de réception ne serait que le prélude à un long travail de recomposition et d'amplification susceptible de couvrir de vastes régions et de s'étendre sur plusieurs siècles ». Le texte reporté au début de ce paragraphe veut être la preuve évidente de la modalité de la réception et de l'amplification de la perception d'un phénomène qui, au moment de la rédaction de cette sentence était disparu depuis presque trois quart de siècle.

Partie 1^{er}

**Le long XVIIème siècle de Saint-Domingue
(1605-1727)**

Chapitre 1^{er}. L'ouverture des espaces coloniales américaines

1.1 Les difficultés de la France

La France, à la fin du XVI^{ème} siècle, en dépit des remontrances que François 1^{er} adressait aux diplomates et à la Monarchie Espagnole, ne pouvait pas se considérer définitivement établie en Amérique. La phase des découvertes avait donné des bons résultats, en particulier dans l'exploration des côtes de l'Amérique septentrionale, mais les établissements construits depuis le premier avant-poste installé par Jacques Cartier n'avaient pas survécu. Les premières expériences coloniales en Floride et au Brésil, soutenues en métropole par Gaspard de Coligny, s'étaient conclues par un cuisant échec général. En 1608, Maximilien de Béthune, *duc* de Sully et ministre de Henry IV, s'écria que « [les colonies], séparées de notre corps par des terres ou des mers étrangères ne nous seront jamais qu'à grande décharge et à peu d'utilité¹ ». Par ailleurs, l'expansion outre-marine ne jouissait pas d'un soutien suffisant à mobiliser les forces nécessaires au développement d'une politique coloniale complexe. Pourtant, la même année Samuel de Champlain fondait un établissement sur les rives du Saint-Laurent, au Québec². Un tel acte allait ouvrir une nouvelle phase de l'histoire de France et de l'Amérique. La *Nouvelle France* venait d'être officiellement baptisée, et le premier empire colonial commençait se profiler à l'horizon. Dès lors, la colonisation soutenue et conduite par l'État et par les compagnies commerciales que les ministres allaient créer au cours des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles furent les plus grand promoteurs de l'expansion française dans le monde. De l'Asie à l'Afrique, de l'Amérique méridionale à l'Amérique septentrionale, l'impulsion donnée par les capitaux engagés par les armateurs de Saint-Malo, par les marchands de Bordeaux, par les entrepreneurs de Paris

¹ Maximilien de Béthune, duc de Sully, cité par Thierry Eric, « La paix de Vervins et les ambitions françaises en Amérique », in Lucien Bély, Jean-François Labourdette, Jean-François Poussou et Marie Catherine Vignal (dir.), *Le Traité de Vervins*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2000, p. 382.

² Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 53-56.

et par les cours des Valois et des Bourbons contribua à étendre le contrôle des institutions métropolitaines sur des territoires éloignés et peu connus³.

François 1^{er} avait mit en évidence, avec rigueur et ironie, que la France ne reconnaissait pas les traités signés par les souverains de Madrid et de Lisbonne, et que l'expansion française était partie prenante de la répartition du globe. Mais au défi politique s'opposaient les questions stratégiques et pratiques d'une occupation de espaces où les Espagnols et les Portugais avaient depuis longtemps installé les marques de leur puissance et de leur domination. Forts, villages, ports, galères et galions exhibaient, tout au long le côtes américaines, les évidentes preuves du désir ibérique de ne pas laisser libre accès aux ressources du Nouveau Monde. L'activité des marins et des colons français, par conséquent, s'était principalement concentrée dans les zones dans lesquelles les autorités ibériques n'étaient pas encore définitivement établies : les tentatives de colonisation de la *Floride française* (1542, 1562-1565) et de la *France Antarctique* (1555-1560) se focalisèrent sur des lieux qui n'avaient pas encore été occupés par les troupes espagnoles et portugaises. Mais leurs dramatiques destins démontrèrent que le rayon et la capacité d'intervention des vice-royautés de la *Nueva España* et du *Brasil* étaient, au XVIème siècle, suffisants à contrôler les milliers de kilomètres de côte qui séparaient la rivière Saint-Jean et celle de Janvier⁴. En revanche, le succès des expéditions de Samuel de Champlain au long du Saint-Laurent, bien loin des établissements ibériques en Amérique centrale, avait ouvert un passage sur un espace illimité offert à la colonisation française. Après Québec, la première moitié du XVIIème siècle vit l'établissement de Trois-Rivières (1634) et Montréal (1642), petits campements qui deviendraient des petites villes au cours des cent années suivantes. Enfin, en 1615, la conquête de Saint-Louis signait la faillite de la dernière tentative française d'occupation des terres portugaises, mené sur les côtes brésiliennes pendant l'Union ibérique par Daniel de la Touche. La France équinoxiale n'avait duré que quatre ans (1612-1615)⁵. Nonobstant les dimensions inusitées, l'Espagne avait démontré

³ Jean Meyer, *Histoire de la France coloniale*, Paris, Armand Colin, 1991, vol. 2/1 - Des origines à 1914, p. 11-50.

⁴ Anthony John R. Russell-Wood, *The Portuguese empire, 1415-1808 : a World on the Move*, Baltimore, John Hopkins university press, 1998, p. 23-25 ; Lyle N. McAlister, *Dalla scoperta alla conquista : Spagna e Portogallo nel Nuovo Mondo, 1492-1700*, Bologna, Il Mulino, 2000, p. 385-402.

⁵ L'union ibérique (ou union dynastique d'Espagne et Portugal) des années 1580-1640 correspondit au période pendant lequel les couronnes lusitane, de Castille et d'Aragon furent réunies en les souveraines

qu'elle était capable sinon de contrôler, au moins de préserver sous son autorité formelle les territoires de l'Amérique centrale, de la Floride et des côtes continentales de la région circum-caribéenne⁶. De même le Portugal, malgré des efforts soutenus pour maintenir sa domination asiatique avec l'*Estado da India*, s'était engagé dans une phase de consolidation de ses possessions brésiliennes, qui allaient contribuer à l'essor de l'économie locale au cours du XVIIIème siècle (mais qui n'allaient pas empêcher les débarquements hollandais dans les années Trente du XVIIème)⁷.

1.2 Processus d'occupation anglo-français

Au début du XVIIème siècle, à la suite des progressives expansions anglaise, française, hollandaise et suédoise sur les côtes de l'Amérique septentrionale, les rivages de l'Atlantique étaient – presque – complètement occupés par des établissements coloniaux. Les espaces ouverts et non-occupés s'étaient réduits rapidement depuis la fin du XVème siècle, et dorénavant, environ cent ans après l'arrivée de Christophe Colomb, la subdivision des Amériques entre les principaux États atlantiques européens était accomplie. Les seules exceptions étaient les lieux que les colonisateurs avaient considérés inutiles ou sans potentiel économique ou stratégique. Quand, au cours des années 1620-1630, Angleterre, France et Hollande occupèrent le petit archipel des Iles de Vent, de fait ils comblèrent un des derniers « espaces vides »⁸.

Comment définir ces « espaces vides », en évitant un simple concept théorique ? Ces lieux étaient des contextes hors des systèmes impériaux européens. Dès l'origine, le processus de colonisation entrepris par les États européens en Amérique avait en même

Philippe II et Philippe III de la famille Augsbourg de Madrid (Philip P. Boucher, « Revisioning the “French Atlantic”: or, How to Think about the French Presence in the Atlantic, 1550-1625 », in Peter C. Mancall (dir.), *The Atlantic World and Virginia : 1550-1624*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007, p. 274-306).

⁶ John H. Elliott, *La Spagna e il suo mondo, 1500-1700*, Torino, Einaudi, 1996, p. 25-39 ; Jean-Michel Sallmann, *Le grand désenclavement du monde : 1200-1600*, Paris, Payot, 2011, p. 433-444.

⁷ Sanjay Subrahmanyam, *The Portuguese Empire in Asia, 1500-1700: A Political and Economic History*, Chichester-Malden, John Wiley & Sons, 2012, p. 115-152.

⁸ Hilary McD. Beckles, « The “Hub of Empire” : the Caribbean and Britain in the Seventeenth century », in Nicholas Canny (dir.), *The origins of Empire : British overseas enterprise to the close of the seventeenth century*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 233-234.

temps vidé de leur signification les structures politiques préexistantes, en construisant un autre appareil, codifié par des normes et des traités entre états européens. La bulle *Inter Coetera* de Alexandre VI (1493), et surtout les accords entre Espagne et Portugal signés à Tordesillas (1494) et à Saragosse (1529) fixèrent une subdivision des espaces globaux et américains selon des logiques pratiques et politiques de coexistence entre l'expansion portugaise et espagnole⁹. Toutefois, en 1541, l'affirmation de François 1^{er}, selon lequel « *le soleil luit pour moi comme pour les autres. Je voulais bien savoir la clause du testament d'Adam qui m'exclut du partage du monde* », soulignait le début d'une nouvelle phase des relations politiques et militaires au Nouveau Monde¹⁰. De fait, le XVI^{ème} siècle vit la rupture (politique et religieuse) de l'unité européenne et la fin du monopole ibérique sur les Amériques: la « restructuration de l'espace caraïbe » allait bientôt commencer¹¹. De la fin du XV^{ème} siècle, les effets de la longue période de changement qui suivit le début des Guerres d'Italie (la Réforme protestante et la fracture de la *res publica christiana* ; le développement du *jus gentium* et l'ouverture des Océans par la suite de la publication du *Mare Liberum* de Hugo Grotius) font que le Vieux Monde, d'où Christophe Colomb avait levé l'ancre, n'était plus lors de la fondation de Québec¹².

1.3 Entrée en scène de nouveaux acteurs

Au XVI^{ème} siècle, pendant que le Vieux Monde traversait un période de profonds changements, l'arrivée des aventuriers (marchands, chasseurs, planteurs, matelots et

⁹ Anthony Pagden, *Signori del mondo. Ideologie dell'Impero in Spagna, Gran Bretagna e Francia, 1500-1800*, Bologna, Il Mulino, 2005 ; Anthony Pagden, *Peoples and Empires. A Short History of European Migration, Exploration, and Conquest, from*, New York, Random House, 2007, p. 61 - 72 ; John H. Elliott, *Empires of the Atlantic World. Britain and Spain in America, 1492-1830*, New Haven, Yale University Press, 2006.

¹⁰ L'affirmation de François I était soutenue par l'appui du pape Clément VII qui, en provenant de la famille Médicis, historiquement lié à la couronne de Valois, en 1533 offrit une lecture moins restrictive des bulles philo-ibériques de ses prédécesseurs (Jean Merrien, *Corsaires et Flibustiers*, Louviers, Ancre de Marine Editions, 2000, p. 52 ; Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française, op. cit.*, p. 33).

¹¹ Michel Devèze, *Antilles, Guyane, la Mer des Caraïbe de 1492 à 1789*, Paris, 1977, p. 115-151.

¹² Jean Meyer, *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1985, vol. 7/3 - La France moderne : de 1515 à 1789, p. 137-151.

bûcherons) en Atlantique occidentale ouvrit une vraie boîte de Pandore. La majorité d'entre eux venait de pays en guerre avec l'Espagne, et seulement une minorité agissait en suivant une stratégie militaire et politique gérée par un état. Mais, si les « gueux de mer » hollandais (les *watergueuzen*) qui arrivèrent à la fin du XVIème siècle constituaient l'avant-garde des forces engagées en la Guerre des Quatre-vingt ans (1568-1648), les marchands français (venus couper les bois précieux des Antilles et de la région guatémaltèque, et commercer avec les indiens et avec les communautés espagnoles isolées¹³) et les corsaires anglais (qui poursuivaient des dessins belliqueux contre les établissements de la *Tierra-Firme*¹⁴) n'avaient avancé – presque – aucune revendication économique, politique ou religieuse¹⁵. Leurs actions, n'étant pas sanctionnées par la reconnaissance officielle d'un état européen, n'étaient ni sujettes aux accords, ni limitées par les traités internationaux¹⁶. La non-officialité de leurs croisières n'était pas un aspect secondaire : ils se différencièrent des expéditions de Francis Drake autour le globe ainsi que de la construction de Fort Caroline se situaient entre la légalité des drapeaux qui flottaient sur les vaisseaux et l'illégalité de leurs actions. En 1565, l'amiral espagnol Pedro Menéndez de Avilés, après avoir fait tuer tous les colons huguenots de Fort Caroline, mit en évidence cet aspect, en faisant écrire sur les cadavres : « *Je ne fay ceci comme à François, mais comme à Lutheriens*¹⁷ ». Son action ne mettait pas en question les bonnes relations entre la France et l'Espagne, mais représentait une partie du conflit politico-religieux marqué par la volonté ibérique

¹³ Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Fayard, 1991, vol. 2/1: Le premier empire colonial : des origines a la Restauration, p. 7-9.

¹⁴ Kenneth R. Andrews, « The English in the Caribbean, 1560-1620 », in Kenneth R. Andrews, Nicholas Canny et P.E.H. Hair (dir.), *The Westward Enterprise: English Activities in Ireland, the Atlantic and America, 1480-1650*, Detroit, Wayne State University Press, 1979, .

¹⁵ La longue et dramatique relation qui au cours du XVIème siècle lia (ou mieux opposa) le protestantisme français et le catholicisme espagnol a été extensivement et avec intelligence analysé par Frank Lestringant, qui en a étudié les aspects culturels, sociales et historiques : Frank Lestringant, *Une sainte horreur, ou Le voyage en Eucharistie : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996 ; Frank Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage : l'Amérique et la controverse coloniale, en France au temps des guerres de religion*, Genève, Droz, 2004 ; Frank Lestringant, *Jean de Léry ou l'invention du sauvage : essai sur l'Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil*, Paris, Honoré Champion, 2005.

¹⁶ Lauren Benton, « Legal Spaces of Empire: Piracy and the Origins of Ocean Regionalism », *Comparative Studies in Society and History*, 2005, vol. 47, n° 4, p. 700-724, p. 702-713.

¹⁷ Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, Paris, chez Jean Millot, 1611, p. 127.

d'empêcher la diffusion du Protestantisme en Amérique¹⁸. Le continent américain se présentait comme un lieu où la distance entre occupation politique, symbolique et théorique allait se confronter et se mêler avec l'appropriation physique et pratique des espaces menée par des aventuriers mal armés et fournis.

Le lieu où ces acteurs apparurent clairement pour la première fois, à la fin du XVIème siècle, fut l'Isla Española. Ici, l'expérience coloniale espagnole s'était consolidée depuis le deuxième voyage de Colomb (1494). En 1600, les premiers établissements ibériques étaient âgés de plus d'un siècle. Au cours du temps, les colonisateurs avaient construit la première ville, Santo Domingo de Guzmán (ou simplement Santo Domingo, 1496), le premier diocèse (1508-1511), la première université (Universidad de Santo Tomás de Aquino, 1538) du continent américain. Les *tainos*, la servitude systématisée, furent les premiers (sur le continent américain) à connaître la servitude systématisée et le travail forcé dans les mines d'or de Cibao et de San Cristobal¹⁹. En considérant l'histoire de la colonisation de l'Amérique centrale, ces données semblent réduire l'importance et l'impact des épisodes de Fort Caroline et des croisières de Drake, qui se concentrèrent sur un laps de temps de quelques mois ou d'un an. Mais ces épisodes de l'histoire coloniale française et anglaise ne furent que les aspects plus visibles de mouvements de plus longue durée, qui ont caractérisé l'occupation européenne des Amériques du XVIIème siècle. En effet, les aventuriers qui suivirent le sillage de Francis Drake et des « English sea rovers » ou qui poursuivirent les ambitions économiques et commerciales françaises mises à mal sur les côtes de la *Floride française*, s'établirent longtemps, partant et revenant, fixant parfois leur demeure sur les côtes du Nouveau monde. L'Isla Española attira beaucoup de ces voyageurs, qui trouvaient sur ses rivages des refuges sûrs et des possibilités de ravitaillement. Leur présence devint constante au cours du siècle, et vers la fin du XVIème siècle les Espagnols réagirent en envoyant plusieurs missions. Cependant, bien accueillis par les colons des régions plus reculées de l'île, les « intrus » à chaque fois revinrent. Des premiers toponymes anglophones (baie de Manchester), francophones (Port-Margot, Basse-Terre) et hollandais (baie aux Flamards) apparurent sur les cartes

¹⁸ John T. McGrath, *The French in Early Florida: In the Eye of the Hurricane*, Gainesville, University Press of Florida, 2000, p. 133-155.

¹⁹ Amadeo Julian, *Bancos, ingenios y esclavos en la epoca colonial*, Santo Domingo, Banco de Reservas de la Republica Dominicana, 1997, p. 17-57.

des côtes occidentales de Española : la mono-polarité de la colonisation du bassin centroaméricain montrait ses premières fractures.

Le gouvernement espagnol désespérait d'arrêter les actions de ces aventuriers anglais, français et hollandais, et surtout d'empêcher leur contact avec la population : « Por vuestras cartas y otras se ha entendido de la amenaza que se van continuando los rescates y contrataciones entre los vecinos de esta Isla y los franceses, ingleses y flamencos²⁰ ». Philippe III craignait surtout les dangers liés au contact des colons catholiques espagnols « con enemigos de nuestra santa fé catholica, ingleses, franceses y flamencos y de otras naciones²¹ ». Après un premier projet du 1573²², entre le printemps et l'été 1603, le Gobernador Presidente Antonio Osorio reçut plusieurs « cédulas reales » qui lui ordonnèrent de transférer la population de la « banda del Norte » vers l'intérieur de la colonie : « Las poblaciones de los puertos de Yaguana, Puerto de Plata y Bayaha, donde mas de ordinario se hazen los dichos rescates, se muden a otras partes de esa ciudad [de Santo Domingo]²³ ». Entre 1605 et 1606, cet acte de transfert provoqua le dépeuplement complet de Bayajá, Yaguana (probablement La Yaguana²⁴) et Puerto de Plata (ou Puerto Plata, un des plus anciens établissements

²⁰ *En Real Cédula a D. Antonio de Osorio, y al Capitán general y presidente de la Real Audiencia de 6 de agosto 1603*, citée en : RODRÍGUEZ DEMORIZI E. (dir.), *Relaciones históricas de Santo Domingo*, Ciudad Trujillo, Editora Montalvo, 1942, vol. 4/2, p. 198-203.

²¹ *En Real Cédula a D. Antonio de Osorio, y al Capitán general y presidente de la Real Audiencia de 6 de agosto 1603*, citée en : *Ibid.*

²² Les années 1670 marquèrent le premier vrai tournant de la politique coloniale de la Monarchie Catholique. Ce fut en ces années qui commença la longue période de celle que Charles A. Truxillo a appelé « pax hispanica », dont le début fut marqué par la victoire de Lépaente, la capture de Manille et l'exécution de Tupac Amaru à Cuzco (Victor Tau Anzoátegui, « Las instituciones de gobierno y justicia », in Demetrio Ramos Pérez et Guillermo Lohmann Villena (dir.), *Historia general de España y América*, Madrid, Rialp, 1985, vol. 24/9.1 - América en el siglo XVIII : los problemas generales, p. 273-298, p. 277-290 ; John H. Elliott, *La España imperial, 1469-1716*, Bologna, Il Mulino, 1992, p. 285-326 ; María Magdalena Guerrero Cano, « Europeos en la isla de La Tortuga. Un testigo de excepción: Andrés Núñez de Torra », *op. cit.*, p. 75 ; Charles A. Truxillo, *By the sword and the cross : the historical evolution of the Catholic world monarchy in Spain and the New World, 1492-1825*, London, Greenwood, 2001, p. 77-87 ; John H. Elliott, *Empires of the Atlantic World. Britain and Spain in America, 1492-1830*, *op. cit.*, p. 117-152 ; Aurelio Musi, *L'impero dei viceré*, Bologna, Il Mulino, 2013, p. 101-129).

²³ *En Real Cédula a D. Antonio de Osorio, y al Capitán general y presidente de la Real Audiencia de 6 de agosto 1603*, citée en : RODRÍGUEZ DEMORIZI E. (dir.), *Relaciones históricas de Santo Domingo*, *op. cit.*, p. 208.

²⁴ Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du*

européen en Amérique, fondé par Colomb pendant son deuxième voyage au Nouveau Monde) et la fondation des bourgs de San Juan Bautista de Bayaguana et de Monte Plata dans les alentours de Santo Domingo²⁵. Les « *devastaciones y despoblaciones de Osorio* », qui causèrent le déplacement d'environ 8.000 personnes, furent un acte politique et militaire d'une grande dureté. « *Puerto Plata, Monte Cristi and two villages on the coast of what is now Haiti were thus destroyed in 1606 and the inhabitants transferred to towns almost in the center of the island, where they were far removed from temptation to smuggle. The measure temporarily stopped contraband trade on the north coast, but destroyed all legitimate trade in that region, transformed the coast into a desert and furnished an opportunity for the settlement of the buccaneers in the northwest*²⁶ ». Ce fut la tentative définitive tentée par l'administration espagnole pour s'opposer à la pénétration étrangère et à la création de liens transnationaux et transimpériaux²⁷. Ce fut aussi la démonstration du recul de l'empire espagnol face au défi lancé ces acteurs en provenance de l'Europe nord-occidentale. Les « *despoblaciones* » furent le signe évident du repli de l'espace de la *Nueva España* face à l'action de groupes informels qui agissaient hors des accords diplomatiques et politiques européens. Après plus d'un siècle passé à élargir les dimensions des possessions américaines, les forces espagnoles n'étaient plus autant capables de surveiller et défendre les milliers de kilomètres de côtes. Finalement, les gouverneurs de Madrid avaient délibérément choisi de réduire l'exposition des colons et de les déporter autour de la capitale de l'île²⁸. Mais cet acte signait aussi l'abandon d'un territoire sur lequel les Ibériques détenaient un pouvoir absolu depuis 1503 (date de la capitulation du dernier foyer de résistance *taïno*)²⁹. Ce n'était pas seulement un repli symbolique. Le

Nouveau Monde (1450-1650), Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 119-124, p. 121.

²⁵ RODRIGUEZ DEMORIZI E. (dir.), *Relaciones históricas de Santo Domingo*, op. cit., p. 109-445.

²⁶ Otto Schoenrich, *Santo Domingo : A Country with a Future*, New York, 1918, p. 11.

²⁷ María Magdalena Guerrero Cano, « Europeos en la isla de La Tortuga. Un testigo de excepción: Andrés Núñez de Torra », op. cit., p. 75.

²⁸ Concepción Hernández Tapia, « Despoblaciones de la isla de Santo Domingo en el siglo XVII », *Anuario des Estudios Americanos*, 1970, vol. 27, p. 285-320.

²⁹ « [Española était habitée de sauvages contre qui ils [les Espagnols] ont eu de grandes guerres et, enfin les ont détruit petit à petit. Des gens dignes de foi m'ont assuré qu'ils ont vu, en allant à la chasse, des cavernes toutes remplies d'os de morts qu'on y avait amassés après quelque carnage de ces pauvres indiens » (*Relation du Sieur de la Courbe*, cité en : Michel Christian Camus, « A Saint-Domingue en 1687 », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1991, vol. 47, n° 171, p. 1-12, p. 6 ;

retrait des Espagnols indiquait que la colonisation des Amériques n'était pas seulement la prérogative des états européens. En effet, un ensemble de marins et colons hétérogène et informel avait réussi en se plaçant, d'une façon instable mais dynamique autant que tenace, sur des territoires dans le cœur géographique de l'Amérique espagnole, tout proches des lignes de commerce et ravitaillement de la plus grande construction impériale du Nouveau Monde³⁰.

Frank Moya Pons, *History of the Caribbean : plantations, trade, and war in the Atlantic world*, Princeton, Markus Wiener, 2007, p. 4-11.

³⁰ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers: XVIe-XVIIe siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1982 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2008 ; Jonathan L. Hart, *Empires and Colonies*, Cambridge, Polity Press, 2008, p. 92-98.

Chapitre 2nd . L'offensive de la politique coloniale française.

2.1 Les premiers succès français

« On n'eut pas plutôt appris à Saint Christophle ce qui se passoit du côté de Saint Domingue que plusieurs Habitans de cette Isle se transporterent à la Tortuë, dans l'esperance d'y faire une fortune plus prompte, soit par la facilité du Commerce avec les Etrangers, soit par les prises des Flibustiers sur lesquelles il y avoit toujours à profiter beaucoup. Plusieurs de ces nouveaux venus s'appliquèrent à la Culture des Terres, & plantèrent du Tabac mais ce qui contribua davantage à rendre cette petite Colonie florissante c'est que les François surtout ceux de Dieppe commencèrent à les visiter. Ils leur amenoient des Engagés, qu'ils leur vendoient pour trois ans & dont on tiroit les mêmes services, qu'on auroit pu tirer des Esclaves, en vertu de bons Contrats que ces malheureux avoient passés pardevant Notaires avant leur départ de France. Ainsi la nouvelle Colonie étoit alors composée de quatre sortes de Personnes; de Boucaniers, qui s'occupoient de la Chasse ; de Flibustiers qui couroient les Mers ; d'Habitans, qui cultivoient la Terre; & d'Engagés qui pour la plupart demeuroient avec les Habitans & les Boucaniers. Tout cela formoit ce qu'on commença dès-lors à appeler le Corps des Aventuriers. Ils vivoient entre eux en fort bonne intelligence, & ils avoient établi une sorte de Gouvernement démocratique; chaque personne libre avoit une autorité despotique dans son habitation & chaque Capitaine étoit Souverain sur son bord, tant qu'il en avoit le Commandement mais on pouvoit le lui ôter³¹ ».

Sous l'égide de Louis XIII et du cardinal Armand Jean du Plessis de Richelieu il furent créées des compagnies commerciales, que l'administration utilisa pour gérer la colonisation et l'exploitation de nouvelles terres américaines. Le principal intérêt du Cardinal était la consolidation de l'occupation de la *Nouvelle-France* (qui à l'époque

³¹ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, Paris, Chez Jacques Guérin, Libraire-Imprimeur, 1731, vol. 4/2, p. 8-9.

s'étendait juste sur les rives du Saint-Laurent), où depuis 1628 opérait la *Compagnie de la Nouvelle France*³². Richelieu espérait de la compagnie qu'elle créât des établissements durables, permettant à la France de consolider le contrôle du Saint-Laurent et de son bassin. Pour ce faire, il assura à cette société, appelée aussi *Compagnie des Cens Associés pour le Commerce du Canada*, un statut qui lui permit une certaine liberté, en la liant toutefois au projet de colonisation³³. De fait, selon son règlement, la *Compagnie* devait s'engager en premier lieu à civiliser les sauvages par la propagation de la religion « apostolique, catholique et romaine » et, en second lieu, à rechercher des richesses ou des biens commercables. De ce statut émergeait clairement le désir et la priorité donnée à l'évangélisation des peuples amérindiens, qui devaient aider à la survie des colons français et progressivement accepter l'autorité du Roy de France³⁴.

Les effets des efforts de Richelieu se firent ressentir aussi dans le Golfe du Mexique, la Mer des Caraïbes et, en général, au cours de l'expansion française dans la Méditerranée américaine, où, depuis la fin du XV^e siècle, la seule structure impériale existant était représentée par l'ensemble des colonies espagnoles. Les administrateurs envoyés par Madrid supervisaient les milliers de kilomètres de côtes qui séparaient le Rio Bravo del Norte, la limite septentrionale de l'expansion ibérique, de la Bouche du Serpent (*Boca de la Serpiente* en espagnol ou *Snake's Mouth Strait* en anglais), l'étroit qui signalait la limite orientale de la Mer des Caraïbes. À part quelques régions marginaux, notamment les marécages créés par les estuaires de l'Orénoque et du Rio de la Hacha, aussi que l'isthme de Darién, la côte du Belize et de Campeche, l'expansion espagnole avait permis la colonisation de tous les espaces caribéens. Une autre

³² Quand Richelieu accéda au pouvoir (1624), la *Nouvelle France* se composait de quelques établissements clairsemés sur les rivages du fleuve Saint-Laurent (le plus célèbre et consolidé était la ville de Québec) et le long de la côte nord-est de l'Amérique du Nord (dont Port Royal-Annapolis Royal était le port plus significatif). Malgré la relative pauvreté de la région et le climat avers, les attentes fleurirent, soutenues en particulier par l'espoir de trouver un passage vers l'Asie et par le succès du commerce des fourrures de castor : jusqu'à la fin du XVII^e siècle, l'Amérique septentrionale resta le lieu privilégié par les investisseurs français (Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française, op. cit.*, p. 71-77 ; Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française, op. cit.*, p. 57-61).

³³ L'étude plus complète et exhaustive sur les événements, le développement et la fin de la *Compagnie des Cent-Associés* est contenue dans les deux tomes du troisième volume de l'*Histoire de la Nouvelle-France* de l'historien canadien Marcel Trudel (Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1979, vol. 10/3 - La Seigneurie des Cent-Associés).

³⁴ Philip P. Boucher, *Les Nouvelles Frances : la France en Amérique, 1500-1815*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2004, p. 24-27 ; Anthony Pagden, *Signori del mondo. Ideologie dell'Impero in Spagna, Gran Bretagna e Francia, 1500-1800, op. cit.*, p. 72-73.

exception, dont l'importance sera cruciale pendant les années Vingt et Trente du XVII^e siècle, furent les « islas inutilés », c'est-à-dire les Îles du Vent, qui marquaient la limite orientale de la Mer des Caraïbes, et qui, à cause de la dimension réduite et de la présence d'une belliqueuse population native, avaient été visitées sporadiquement par les *conquistadores* d'Espagne et Portugal³⁵.

L'entrée officielle de la France au milieu des puissances coloniales des Caraïbes se produisit en 1626. Cette année, en poursuivant le renouvellement des politiques françaises d'expansion et la réorganisation des tentatives d'occupation de terres américaines, Richelieu créa la *Compagnie de Saint-Christophe*³⁶. La *Compagnie*, dont le Cardinal était actionnaire, tenait son nom de l'Île de Saint-Christophe (la « mère des Antilles françaises » selon Charles Frostin³⁷), occupée par Pierre Belain, sieur d'Esnambuc, l'année auparavant³⁸. En 1635, Charles Liénard de l'Olive et Jean du Plessis de Ossoville occupèrent la Guadeloupe, alors que certains colons de Saint-Christophe vinrent s'installer en Martinique, qui passera rapidement sous le contrôle de Esnambuc³⁹. Malgré les premiers succès, un certain mécontent se diffusa dans les établissements, qui voient leurs efforts non reconnus ou, du moins, mal supportés par la France métropolitaine. En 1635, en réponse aux protestations de Pierre Belain d'Esnambuc, arrivé en France pour se plaindre de l'incapacité de la *Compagnie* de soutenir l'œuvre de colonisation de Saint-Christophe et de la Martinique, la *Compagnie des Seigneurs de Saint-Christophe* fut transformée en *Compagnie des Îles d'Amérique* (1635). La nouvelle société, à laquelle Richelieu avait confié la survie des communautés francophones dans les Caraïbes, aurait dû s'engager, selon ses statuts, à l'occupation des îles inhabitées situées entre le 10^e et le 20^e parallèle, en envoyant, sur une vingtaine

³⁵ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers*, op. cit., p. 19-30 ; Michael Jarvis, *In the eye of all trade: Bermuda, Bermudians, and the maritime Atlantic world, 1680-1783*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2010, p. 188-190.

³⁶ Geoffrey R. Treasure, *La vertigine del potere: Richelieu e la Francia dell'Ancien Régime*, Bologna, Il Mulino, 1986, p. 266-267 ; Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu (1493-1635)*, Paris, Editions Karthala, 1992, p. 193.

³⁷ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, Paris, Service de Reproduction des Thèses, 1972, vol. 2/1, p. 22-31.

³⁸ Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu (1493-1635)*, op. cit., p. 189-193.

³⁹ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises : XVII^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2002, p. 63-65.

d'années, au moins 4.000 colons « français et catholiques ». De plus, les vaisseaux de la *Compagnie* auraient dû transporter chaque année les vivres, les ravitaillements et les engagés nécessaires à l'exploitation commerciale de ces terres, dont les profits devaient supporter la suivie de la société et donner le juste pourcentage de droits à l'état⁴⁰.

A côté de l'activité colonisatrice de la *Compagnie*, François Le Vasseur, le corsaire qui avait guidé la conquête de la Martinique, prit possession de la petite île de la Tortue. En partant de la colonie française de Saint-Christophe, Le Vasseur avait été envoyé sur les côtes de l'Isla Española par ordre du gouverneur Philippe de Longvilliers de Poincy, ancien corsaire, chevalier de l'Ordre de Malte et lieutenant général pour le Roi des Iles d'Amérique⁴¹. L'île de la Tortue était formellement soumise aux autorités espagnoles de Santo Domingo, mais depuis longtemps elle était habitée par une communauté de chasseurs et petits planteurs principalement d'origine anglaise, française et hollandaise⁴², qui y étaient arrivés et s'y étaient établis au début du XVII^e siècle à la suite des « *devastaciones de Osorio* »⁴³. Après 1638, le gouvernement de l'île avait été assuré par l'anglais Willis, débarqué avec quelques centaines d'hommes, enrôlés sur l'île de Saint-Catherine⁴⁴. En 1640, les colons d'origine française, épuisés par le gouverneur anglais, écrivirent à de Poincy, en lui demandant son intervention contre le

⁴⁰ Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 25.

⁴¹ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, *op. cit.*, p. 50-55.

⁴² Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, à Paris, Chez Thomas Jolly, 1671, vol. 4/3, p. 30-31; Anonyme 1763, *Mémoire historique et politique sur la colonie de Saint-Domingue*, ANOM, collection Moreau de Saint-Méry, F3/164, f. 63.

⁴³ Une partie des colons était arrivé de Saint-Christophe, où les communautés anglo-françaises avaient été attaquées par les espagnols, comme représailles contre les attaques perpétrées par Piet Heyn à L'Havane (Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, Paris, Perrin et C^{ie}, Libraires-éditeurs, 1909, p. 6-7; Sabina Collet-Sédola, « Dans le Sillage de Colomb et des conquistadores espagnols : flibustiers et boucaniers aux Antilles aux XVI^e et XVII^e siècles », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650), Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 53-59, p. 56; Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », *op. cit.*, p. 122).

⁴⁴ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, Philadelphia, chez l'auteur, 1797, vol. 2/1, p. 668.

gouverneur anglais, parce qu'« ils se voulaient donner à la France »⁴⁵⁴⁶. La même année⁴⁷, Le Vasseur, à la tête de presque cinquante hommes, débarqua à Port-Margot, sur la côte septentrionale de Española, d'où il partit à l'attaque de Willis, qu'il vainquit rapidement⁴⁸. La victoire française, toutefois, ne donna pas les résultats prévus par de Poincy. Moins d'un an après la conquête de Basse-Terre, principale établissement de l'île, Le Vasseur instaura sa propre domination sur la Tortue, en poursuivant ses propres objectifs et en repoussant toutes les tentatives, politiques ou militaires, de le soumettre aux ordres de la *Compagnie* ou de Poincy. Pour presque douze ans, l'île de la Tortue fut gérée comme une possession personnelle, tandis que Le Vasseur déclina selon son propre goût le rôle de « gouverneur-propriétaire »⁴⁹.

Les politiques coloniales que Richelieu poursuivit entre 1626 et 1642 peuvent être considérées comme un succès, nonobstant la dérive personaliste du gouvernement de Le Vasseur et la faillite des projets de Poincy⁵⁰. Sur le plan militaire, au cours du gouvernement du Cardinal, la Marine royale vit son budget augmenter considérablement, de un million et demi *livres tournois* à presque sept millions. Une telle amélioration permit à la flotte française de créer les bases sur lesquelles Colbert allait développer sa politique d'expansion⁵¹. L'occupation de Saint-Christophe, de la

⁴⁵ « Mémoire envoyé aux seigneurs de la Compagnie des îles de l'Amérique par M. de Poincy, le 15 novembre 1640 », cité en

⁴⁶ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, *op. cit.*, p. 375-377 ; Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, *op. cit.*, p. 252.

⁴⁷ Nellis Crouse a contesté la date de l'entreprise, qu'il pense avoir été accompli en 1641. L'historien américain a souligné comme la requête envoyé de la Tortue serait arrivée trop tard – en septembre ou en octobre – pour que les français puissent organiser le débarquement (Nellis Maynard Crouse, *French Pioneers in the West Indies, 1624-1664*, New York, Columbia University Press, 1940, p. 86.

⁴⁸ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, *op. cit.*, p. 7-8.

⁴⁹ Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 88-111.

⁵⁰ Récemment, Helen Dewar a publié un essai qui explore les origines et les résultats de la politique coloniale française des premières années du XVII^e siècle (en particulier, pp. 62-69) : Helen Dewar, « Litigating Empire. The Role of French Courts in Establishing Colonial Sovereignities », in Lauren Benton et Richard J. Ross (dir.), *Legal Pluralism and Empires, 1500-1850*, New York, New York University Press, 2013, p. 49-79.

⁵¹ William J. Eccles, *France in America*, New York, Harper & Row, 1972, p. 60-89 ; Patrick Villiers, *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI*, Dunkerque, Société

Martinique, de la Guadeloupe et de quelques autres îles mineures signa un progrès décisif pour l'établissement de la France dans bassin centroaméricain. La France, à la fin du gouvernement de Richelieu, était solidement établie au milieu des principales puissances coloniales européennes⁵². Malgré la faillite ou les crises auxquelles toutes les compagnies furent confrontées juste après la mort du Cardinal, le capitalisme français avait pris conscience des structures et des systèmes économiques nécessaires pour la pleine exploitation des territoires coloniaux⁵³. Ce sera Jean-Baptiste Colbert qui, encore une fois, allait profiter de la diffusion d'une « pensée mercantiliste atlantique » pour relancer le projet colonial américain et pour trouver nouveaux partenaires financiers pour ses compagnies⁵⁴. En 1642, la France était désormais devenue une puissance coloniale. Ce n'était pas une considération uniquement liée au nombre de colonies qu'elle possédait désormais dans le bassin de l'Amérique centrale et sur les rivages du Saint-Laurent. L'élément crucial avait été la naissance d'une vision commune, à la fois économique, militaire et politique, qui s'était diffusée dans les chambres du pouvoir de la cour des Bourbons autant que à Paris et dans les villes et les ports atlantiques, où armateurs, marchands et simples marins voyaient l'Amérique comme un espace ouvert à leurs entreprises. Désormais, les perspectives d'expansion françaises allaient trouver un nouvel échiquier dans la Mer des Caraïbes⁵⁵.

L'expansion française, toutefois, n'arriva pas à franchir l'obstacle de la méfiance de la cour et des investisseurs français qui, après la mort du Cardinal, laissèrent tomber tous les projets d'agrandissement de la domination française, soit sur les Iles du Vent, soit sur les côtes d'ominguaises. La politique coloniale française vécut entre les années cinquante et quatre-vingt une longue période d'arrêt, pendant laquelle le gouvernement des territoires acquis sur les îles de l'Amérique centrale fut géré d'une façon anarchique par plusieurs opérateurs. Pendant cette période, à cause de la faillite de la Compagnie

Dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie, 1991, p. 19-26 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 64-65.

⁵² Jean Meyer, *Histoire de la France coloniale*, *op. cit.*, p. 73-77.

⁵³ Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu (1493-1635)*, *op. cit.*, p. 213-218 ; Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, *op. cit.*, p. 79-82.

⁵⁴ James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 234-244.

⁵⁵ Nellis Maynard Crouse, *French Pioneers in the West Indies, 1624-1664*, *op. cit.*, p. 118-124 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 64-69.

des îles d'Amérique, les colonies furent vendues aux gouverneurs qui les contrôlaient, et les commerces avec l'Europe furent gérés presque en autonomie par les administrateurs américains : dans ce laps de temps, la France accumula un retard important par rapport à son rival le plus dangereux, l'Angleterre (qui, entre 1655 et 1670, ajoutera la Jamaïque, une des quatre îles des Grandes Antilles), et aux Hollandais, qui se proposèrent comme les principaux opérateurs commerciaux sur les routes inter-coloniales⁵⁶. La France perdit, à la moitié du siècle, la possibilité de consolider le réseau des colonies et avant-postes nées dans les années Trente du XVIIème siècle. Lorsque Louis XIV et de son ministre Jean-Baptiste Colbert reprirent l'initiative, les rôles dans le scénario des Caraïbes avaient déjà été alloués. Et Paris avait perdu le rôle de protagoniste.

Après la mort du Cardinal, le soutien à la colonisation des Antilles devint de plus en plus précaire et discontinu. La *Compagnie des Iles d'Amérique*, financée par des particuliers et par la Couronne, la principale source de subsistance pour les projets coloniaux français aux Caraïbes, eut une vie courte et difficile. En 1642, des accords furent renouvelés avec la couronne, mais avec deux changements importants: d'un côté, la zone de pertinence fut élargie, ce qui porta la frontière septentrionale du 20ème au 30ème parallèle ; de l'autre côté, la *Compagnie* obtint les droits de taxation sur les produits coloniaux envoyés en France. En outre, la Compagnie aurait dû soutenir le projet d'expansion coloniale en finançant une partie des dépenses militaires, en particulier celles nécessaires pour la défense des établissements américaines⁵⁷. Malgré le renouvellement de l'entente, la *Compagnie des Iles d'Amérique* était finalement entrée en crise à la fin des années Quarante. La concurrence commerciale et militaire de plus en plus agressive des marchands néerlandais et anglais et la tentative de l'Espagne pour entraver l'expansion des opposants commencèrent à restreindre perspectives économiques de l'entreprise, affaiblie par le manque d'intérêt au sein de la cour et par la

⁵⁶ Cornelis Ch. Goslinga, *The Dutch in the Caribbean and in the Guianas, 1680-1791*, Assen-Maastricht, Van Gorcum, 1985, p. 78-231 ; Wim Klooster, *Illicit Riches: Dutch Trade in the Caribbean, 1648-1795*, Leiden, KITLV, 1998 ; Christian J. Koot, *Empire at the Periphery. British Colonists, Anglo-Dutch Trade, and the Development of the British Atlantic, 1621-1713*, New-York, London, New York University Press, 2012, p. 47-83.

⁵⁷ Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Ancien Régime*, Bologna, Il Mulino, 2000, vol. 4/1 - Il trionfo dell'assolutismo: da Luigi XIII a Luigi XIV (1610-1715), p. 92-93.

corruption endémique⁵⁸. À partir de 1649, la situation économique et militaire de la *Compagnie* devint insoutenable, et il fut nécessaire liquider la société. En *Nouvelle France*, la société avait perdu le monopole des fourrures en 1645, à faveur de la *Compagnie des Habitants*, créée par des marchands canadiens qui allaient gérer les commerces de la colonie jusqu'au 1661⁵⁹. Les droits de colonisation de Guadeloupe, Martinique, Marie-Galante, Saint-Christophe et les autres îles colonisées furent mis en vente pour rembourser les dettes contractées par l'entreprise et pour permettre la poursuite des travaux et de l'exploitation des îles. Entre le septembre 1649 et le septembre 1650, les îles avaient été achetées par des anciens gouverneurs : Charles Houël, sieur de Petit-Pré, ancien gouverneur de la Guadeloupe, en devint le propriétaire (et sa famille contrôla l'île jusqu'en 1674), tandis que Jacques Dyel du Parquet, petit-fils d'Esnambuc, prit le contrôle de Martinique, Sainte-Lucie et Grenade. Pour les Iles du Vent français commença l'époque des « gouverneurs-propriétaires ». Cependant, l'île de la Tortue, depuis la sédition de Le Vasseur, était restée sous son administration, plus ou moins autonome au sein des possessions de l'ancienne *Compagnie* : l'île sera « vendue » seulement en 1653, après la mort de Le Vasseur par de Poincy, gouverneur de Saint-Christophe et lieutenant des colonies françaises. Le délai entre l'échec de la *Compagnie des Iles d'Amérique* (1649-1650) et le retour des îles sous l'autorité et le contrôle royal fut marqué par des affrontements et des ententes constantes entre les propriétaires des divers établissements, et entre eux et les colons. A la fois de Poincy, du Parquet et Houël cherchèrent de délégitimer leurs adversaires, en se nuisant mutuellement⁶⁰.

2.2 Jean Baptiste Colbert et l'expansion française en Amérique

Déjà faible au début du XVIIème siècle, l'intérêt porté aux établissements caribéens s'était effondré après l'échec de la *Compagnie des Iles d'Amérique* et la mort de Richelieu, qui avaient été les grands promoteurs de l'activité coloniale française. La

⁵⁸ Alain Philippe Blérald, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique*, Paris, Khartala, 1986, p. 12-16.

⁵⁹ Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française*, *op. cit.*, p. 61-65.

⁶⁰ L'histoire des complexes enjeux politiques et familiaux qui caractérisèrent l'histoire des îles du Vent français entre 1650 et 1674 ont été bien étudiés par Paul Butel dans son livre *Histoire des Antilles françaises* (Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, *op. cit.*, p. 47-62).

successive transformation des îles en fiefs privés administrés par les « gouverneurs-proprétaires » provoqua un net assouplissement des relations entre la Couronne et les sujets des Caraïbes⁶¹. Bien que l'intérêt commerciale pour les richesses et les produits de l'environnement américain n'aient pas disparu, la cour – bouleversée par les événements qui suivirent la mort du cardinal, par la guerre contre l'Espagne et par la Fonde – retira son support économique et politique. Ce redimensionnement de l'engagement français fut une des principales causes de la faillite de la *Compagnie*, incapable de se maintenir sans l'appui de la cour⁶².

Les perspectives politiques et économiques des établissements français en Amérique changèrent considérablement avec l'arrivée de Jean-Baptiste Colbert. Sa nomination au poste de « contrôleur général des finances » (1665) et au secrétariat d'État à la marine (dont il fut le premier secrétaire, l'institution ayant été créée en 1669) donnèrent un nouvel élan aux politiques d'expansion de Paris⁶³. Soutenu par Louis XIV, Colbert changea l'approche coloniale française, en accordant une attention particulière à la construction d'une flotte royale puissante et à l'expansion du commerce français dans le monde. En reprenant quelques idées du cardinal de Richelieu, il promut la création de sociétés commerciales ayant le monopole du commerce dans certaines zones géographiques. A la différence de la situation antérieure, Colbert concentra son attention en la rédaction de statuts qui devaient favoriser le développement économique des compagnies, plutôt que d'imposer des règles de colonisation trop rigides (toutefois, resta l'idée générale d'une colonisation « française et catholique »)⁶⁴. Parmi les nombreuses entreprises qu'il parraina (et auxquels il participa souvent avec son propre capital), les plus actives furent la *Compagnie des Indes Orientales*, la *Compagnie du Sénégal* (qui succéda en 1673 à l'ancienne *Compagnie du Cap Vert et du Sénégal*) et, dans le contexte américain, la *Compagnie française des Indes Occidentales* (1664)⁶⁵.

⁶¹ Jean Meyer, *Histoire de la France coloniale*, op. cit., p. 47-62.

⁶² Stewart Lea Mims, *Colbert's West India Policy*, New Haven, Yale University Press, 1912, p. 14-51.

⁶³ *Ibid.*, p. 68-82 ; James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, op. cit., p. 230-263.

⁶⁴ Stewart Lea Mims, *Colbert's West India Policy*, op. cit., p. 68-82.

⁶⁵ Gérald A. Jaeger, « L'Amérique et les flibustiers. Les Cheval-légers de la vieille Europe », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650)*, Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992, Rennes,

La *Compagnie des Indes Occidentales* naquit pour développer et régler le système d'échanges commerciales transatlantiques français, en espérant atteindre le niveau atteint par l'Angleterre et les Provinces-Unies. Financée par des capitaux publics et privés, pour un total de six millions de livres, elle fut une des premières sociétés commerciales créées par Colbert, qui profita de son ascension, entre 1661 et 1664, au rôle de directeur de la Marine et du Commerce. Le projet colbertien, dans la ligne de la politique mercantiliste embrassée par lui dans la gestion de l'économie française, prévoyait la création d'un système colonial, dans lequel le trafic entre les colonies américaines et la France étaient confiés exclusivement à une société commerciale. En échange du monopole, la société devait ravitailler les colons, encourager la croissance de la population dans les colonies, s'engager dans le développement commercial des zones relevant de sa gestion. La couronne, après avoir racheté les îles aux propriétaires actuels, devait fournir les troupes allouées dans les colonies et devait s'engager en la défense des navires marchands. En échange, l'Etat français jouissait des droits sur les marchandises importées et exportées de France vers les colonies. Le projet excluait catégoriquement toutes les formes de commerce avec les navires étrangers ou au dehors des limites imposés par les *Compagnies*. La Marine royale devait veiller à ce que les colons et les marchands ne développassent pas la contrebande, en violant les limites qui leur avaient été imposées⁶⁶.

Malgré les succès initiaux, le système commercial créé par Jean-Baptiste Colbert échoua. Les causes de l'échec furent à imputer aux situations qui s'étaient développées pendant la seconde moitié du XVII^e siècle, lors du retrait de l'autorité politique française des Caraïbes. En particulier, trois facteurs contribuèrent de manière significative à faire dérailler le projet colbertien: une population mal disposée à l'égard des nouvelles règles ; une organisation commerciale incapable de tenir à ses objectifs ; une période tumultueuse de la politique européenne, qui détourna l'attention de la Couronne du sort de la *Compagnie*⁶⁷. La population des colonies se démontra en effet dès le départ hostile aux normes imposées à la suite de l'introduction du monopole de la *Compagnie française des Indes Occidentales* sur le commerce américain. Cet aspect

Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 65 ; Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises, op. cit.*, p. 94-96.

⁶⁶ Stewart Lea Mims, *Colbert's West India Policy, op. cit.*, p. 68-82.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 176-181.

doit être considéré comme un effet, à la fois de la longue période d'autonomie dont les colons bénéficièrent entre 1649 et 1664 (dans laquelle le commerce local fut organisé sur le principe de quasi libre-échange), et de la gestion autocrate dont avaient joui les îles du Vent, soumises exclusivement aux intérêts et pressions politiques des familles Pouincy, du Parquet et Houël⁶⁸. En particulier, la réaction des colons avait été influencée par l'introduction de taxes sur l'importation de marchandises en provenance de France et l'imposition d'un prix standard pour les marchandises exportées, en particulier tabac et indigo. Cette situation fut rapidement exacerbée par le manque de moyens de la *Compagnie*, appelée à ravitailler des territoires éloignés des milliers de miles et des nombreuses semaines de navigation qui les séparaient de la France. Deuxièmement, les énormes difficultés de fonctionnement, qui dépendaient des pertes économiques causées par les coûts énormes de la structure commerciale et par les faibles résultats économiques, forcèrent les dirigeants de la société de déclarer faillite⁶⁹. Déjà en 1672 l'échec de la *Compagnie Française des Indes Occidentales* semblait inéludable, mais seulement en 1674 son statut fut révoqué⁷⁰. Toutefois, à la différence de ce qui s'était passé avant la faillite ne causa pas la vente des îles, qui passèrent directement sous le control de la couronne. Dans ce cas (à la différence de ce qui se passa après la disparition de la *Compagnie des îles d'Amérique*, en 1649-1650), l'état réussit à maintenir certaines règles du monopole à travers la création d'autres compagnies qui héritèrent ou acquirent les privilèges de commerce (en particulier la traite, dont le monopole fut confié à la *Compagnie du Sénégal* en 1673⁷¹). Toutefois, la débâcle de la *Compagnie* ne doit pas détourner l'attention des succès obtenus par l'administration

⁶⁸ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, op. cit., p. 65-70.

⁶⁹ Stewart Lea Mims, *Colbert's West India Policy*, op. cit., p. 176-181.

⁷⁰ Philippe Hrodej, « Les esclaves à Saint-Domingue aux temps pionniers (1630-1700) : la rafle, la traite et l'interlope », in Philippe Hrodej (dir.), *L'esclave et les plantations: de l'établissement de la servitude à son abolition un hommage à Pierre Pluchon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 59-84, p. 67.

⁷¹ Le meilleur étude sur cette société est le vieux texte de Abdoulaye Ly, *La Compagnie du Sénégal*. Agé de plus de cinquante ans (la première édition apparue en 1958), ce volume est toujours une des plus complètes analyses de l'histoire de la *Compagnie* et de la traite entre 1673 et 1696. Texte plus récent et absolument valable, les études massifs de Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières : essai d'histoire globale* et *L'argent de la traite : milieu négrier, capitalisme et développement : in modèle* (Ly Abdoulaye, *La Compagnie du Sénégal*, Paris, Karthala, 1993 ; Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004 ; Olivier Pétré-Grenouilleau, *L'argent de la traite : milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Flammarion, 2009.

française et par la *Compagnie*. Le retour des établissements français sous l'autorité de l'Etat – à travers la méditation de la *Compagnie* – se fit en une dizaine d'années. A partir de la déclaration du 17 avril 1664, les îles de Saint-Christophe et de la Tortue et les îles contrôlées par la famille du défunt du Parquet (en particulier la Martinique) furent achetées, expropriées ou réoccupées, alors que il fallut attendre 1674 pour que la Guadeloupe et les biens famille Houël reviennent à la Couronne⁷². Nonobstant les difficultés rencontrées, au moment de la dissolution de la *Compagnie française des Indes Occidentales*, tous les établissements caribéens étaient administrés par un gouverneur nommé et responsable devant le roi, et la période de possessions personnelles des familles coloniales était définitivement terminée⁷³. De plus, s'il est vrai que entre 1665 et 1671 toutes les grandes colonies (Martinique, 1665-1666 ; île de la Tortue et Saint-Domingue, 1670-1671) furent traversées par des troubles antimonopolistes, il est à noter que dans la même période, les groupes des clientèles locales furent affaiblis et les aspirations « autonomistes » furent finalement contenues⁷⁴. En outre, la relation nouvelle entre l'état métropolitain et les colonies caribéennes fut une base pour l'établissement de liens durables entre le monde économique et financier de Paris et des ports de la France occidentale. Même si la *Compagnie* n'avait pas été capable de « retirer tout le commerce des colonies des mains des étrangers et de le ramener dans nos ports pour en faire profiter les sujets du Royaume⁷⁵ », capitaux, commerçants et travailleurs – libres, engagés et esclaves – parvinrent aux établissements de la Mer des Caraïbes, signe évident d'une nouvelle relation qui avait été créée entre les deux rivages de l'Atlantique. En quinze ans d'activité, la *Compagnie française des Indes occidentales* avait laissé des traces indélébiles sur l'organisation de l'économie des Antilles et des îles du Vent françaises, sur le *modus operandi* de la société coloniale et sur la politique locale des administrateurs.

⁷² Philippe Hrodej, « L'amiral Du Casse : de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d'Amérique (1690-1715) », in , Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 29-52, p. 31.

⁷³ Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, op. cit., p. 605-616 ; Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, op. cit., p. 63-65.

⁷⁴ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 86-88.

⁷⁵ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, op. cit., p. 36.

Chapitre 3^{ème}. Face à la politique officielle : la forme et l'informel

3.1 L'île de la Tortue

A la fin du XVIII^{ème} siècle, Moreau de Saint-Méry introduisait de cette manière les pages dédiées à la petite île de la Tortue : « Je te salue, berceau de la plus brillante colonie que possède la France dans le Nouveau-Monde ! [...] Je te salue, Rocher où les destinées de Saint-Domingue ont été si longtemps agitées ! La Tortue, autrefois l'orgueil du nom français dans les Antilles »⁷⁶. Cette île, considérée comme le premier, mythique avant-poste français aux Caraïbes, était alors au centre d'un débat politique, qui impliquait les partisans de l'« autonomisme colon » (dont Moreau de Saint-Méry faisait partie) et la métropole, et qui eut un poids crucial pendant les années des Révolutions française et haïtienne⁷⁷. Mais, au delà de la version « partisane », l'importance de l'île de la Tortue dans l'histoire de la colonie française de Saint-Domingue n'est pas niable. Les épisodes liés à la création de cet avant-poste nord-européen au cœur des Antilles espagnoles sont extrêmement significatifs si on les lit selon une perspective plus ample, non pas seulement française. Le rôle des acteurs français fut sûrement central, mais on ne peut pas exclure de la reconstruction du procès évolutif les représentants de l'Angleterre et des Provinces Unies, qui firent partie du « mélange original » dont la colonie surgit au cours du XVII^{ème} siècle.

La décision de Poincy d'envoyer Le Vasseur occuper l'île de la Tortue pourrait être considérée comme la première tentative française d'établir une base dans la région des

⁷⁶ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, op. cit., p. 726-731.

⁷⁷ Ce débats a été largement étudié par Charles Frostin, qui dédia sa thèse de doctorat au développement du sentiment de « autonomisme colon » (Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance*, op. cit.). Au travail de l'ancien professeur de l'Université de Lyon il faut ajouter, entre autres, les réflexions et les recherches de Gabriel Debien et, plus récemment, de David Geggus (Gabriel Debien, *La société coloniale aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 1953 ; Gabriel Debien, *Esprit colon et esprit d'autonomie à Saint-Domingue au XVIII^e siècle*, Paris, Larose, 1954 ; GASPARD D.B. et D.P. GEGGUS (dir.), *A Turbulent time: the French Revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, Indiana University Press, 1997 ; David Patrick Geggus, *Haitian Revolutionary Studies*, Bloomington, Indiana University Press, 2002 ; GEGGUS D.P. et N. FIERING (dir.), *The world of the Haitian Revolution*, Bloomington, Indiana University Press, 2009).

Grandes Antilles. De fait, les îles colonisées jusque-là par les Français, les Anglais (surtout la Barbade, 1625 ; Bahamas, 1648) et les Néerlandais (Sint-Martin, 1631 ; Saba, 1632 ; Curaçao, 1634 ; Sint-Eustatius, 1636 ; Bonaire et Aruba, 1636) étaient placées parmi les Iles du Vent, géographiquement aux marges de l'espace caribéen. Au contraire, l'île de la Tortue, située au large de l'île Española, était proche du centre du système colonial espagnol, sur les lignes de connexion qui liaient l'Amérique centrale à l'Europe⁷⁸. L'opération guidée de Le Vasseur menaçait directement un des plus anciens établissements espagnols du Nouveau Monde, la colonie Santo Domingo. De fait, la conquête de l'île de la Tortue allait signer l'ouverture d'un nouveau front de bataille dans le Golfe du Mexique occidental, et donc sur les côtes de la *Nueva España*, tandis que les *tercios* espagnols et les troupes françaises se battaient en Europe. Toutefois, si de Poincy avait été intéressé par la position stratégique de la petite île, il le fut aussi par la présence d'une communauté française. Ces deux facteurs lui permettaient d'étendre son pouvoir et d'acquérir un port bien colloqué pour les trafics commerciaux avec les colonies espagnoles et pour l'approvisionnement de *pau brasil* et de *bois de Campeche*⁷⁹.

Les mêmes réflexions avaient été déjà formulées par les premiers colonisateurs vingt ans avant, au début du XVII^e siècle. Les premiers navigateurs et aventuriers qui arrivèrent sur l'île après les *devastaciones de Osorio* profitèrent des conditions propices offertes par l'environnement de la côte septentrionale de Española pour venir ravitailler les colons espagnols, couper et recueillir le *pau brazil*, échanger avec eux des marchandises⁸⁰. Les nombreux toponymes de la région (par exemple, « Port-Margot » ou « Basse-Terre »), déjà connus dans les récits des premiers colonisateurs, sont un témoignage de la présence étrangère dans la région : « *Nul lieu de Saint-Domingue ne peut le disputer en ancienneté au Port-Margot, comme établissement français, si ce n'est l'île de la Tortue. Cette dernière devenu le séjour des Aventuriers depuis 1630, avait en eux une population mélangée d'individus de divers lieux d'Europe, augmentée,*

⁷⁸ Pierre Chaunu, *L'Amérique et les Amériques*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 112 ; Michael Jarvis, *In the eye of all trade*, *op. cit.*, p. 188-190.

⁷⁹ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, *op. cit.*, p. 50-55 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 62-87.

⁸⁰ Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 27-36.

dans la même année, de français expulsés de Saint-Christophe par les espagnols, & si les Boucaniers passaient quelquefois de là dans l'île Saint-Domingue même, ils n'y avaient que des huttes momentanées qui portaient le nom de Boucans⁸¹ ». Ce fut au XVII^e siècle, après plusieurs passages d'aventuriers français et anglais (dont l'alternance a très bien été décrite par Pierre de Vaissière et Michel Camus⁸²), que la première tentative de colonisation fut menée par la compagnie anglaise des *Adventurers to the Islands of Providence and Henrietta*⁸³. Ce nom changea pendant les années, de la forme abrégée *Company for Providence Island* (qui apparaît pour la première fois en 1630, quand Henry Rich, Earl of Holland, reçut le titre de « governor of the Company »⁸⁴) à celle officielle de *Company of Adventurers for the Plantation of the Islands of Providence, Henrietta, and the adjacent islands*⁸⁵. En novembre 1630, la société obtint le droit exclusif de naviguer et de coloniser toutes les terres et les îles comprises entre 10 et 20 degrés de latitude Nord et 290 et 310 de longitude. Objectif principal de la *Company* était l'occupation et l'exploitation de l'« isla Providencia » et de l'« isla San Andreas », deux petites îles à quelque centaines de kilomètres au large du Nicaragua actuel⁸⁶. Dans les établissements fondés, la compagnie pouvait jouir d'un pouvoir – presque – absolu : « to hold ordinary courts at all times, make laws, erect forts, towns, &c. ; to appoint officers and ordain magistrates, judges, &c. ; to have full jurisdiction of life and death »⁸⁷. Début de juillet 1631, le Conseil de la *Company*

⁸¹ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, op. cit., p. 668.

⁸² Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, op. cit., p. 6-7 ; Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 27-32.

⁸³ Karen Ordahl Kupperman, *Providence Island, 1630-1641: The Other Puritan Colony*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1993, p. 166-169.

⁸⁴ *Minutes of a Meeting of Adventurers to the Island of Providence and Henrietta, le 19 novembre 1630*, Londres (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, London, 1860, vol.1 - 1574-1660, p. 122).

⁸⁵ *Lettre patent* proposée par les signataires de la société au Parlement et au Roy, le 4 décembre 1630 (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, op. cit., p. 124 ; Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, op. cit., p. 7-9).

⁸⁶ Le meilleur étude sur l'histoire de la *Company of Adventurers for the Plantation of the Islands of Providence, Henrietta, and the adjacent islands* a été réalisé par Karen Kupperman : Karen Ordahl Kupperman, *Providence Island, 1630-1641*, op. cit.

⁸⁷ *Lettre patent* proposée par les signataires de la société au Parlement et au Roy, le 4 décembre 1630 (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, op. cit., p. 124).

approuva une première expédition vers la Tortue (« that should be henceforth called the Isle of Association »), guidée par John Hart « on behalf of the Company⁸⁸ ». La mission de Hart succéda, et en 1632, la colonie commença transporter esclaves et colons, mais aussi à nécessiter ravitaillements et fournitures d'armes et munitions⁸⁹. L'établissement anglais, toutefois, bien que actif et dynamique, n'atteint guère des dimensions considérables. De fait, en 1638, une petite expédition militaire espagnole réussit à éloigner les représentants de la *Company for Providence Island* et à détruire les fortifications⁹⁰. L'attaque espagnole exclut définitivement la *Company* de l'île de la Tortue : toutefois, une dernière tentative pour reprendre la base fut projetée (mais non réalisée) en 1640, après l'arrivée de Le Vasseur⁹¹.

Pendant sa courte vie, et nonobstant le contrôle formel joué par la *Company*, la colonie anglaise resta un point de référence pour les marchands anglais, français et hollandais. Les vaisseaux en provenance de l'Europe venaient pour chercher du tabac⁹², du *pau brazil* (« braziletta wood⁹³ ») ou à vendre des esclaves⁹⁴. Les bons résultats obtenus par la *Company* n'empêchèrent que la population de la colonie maintienne une approche généralement favorable au commerce hollandais et français, et que sa composition fût caractérisée par l'hétérogénéité – à la fois ethnique, nationale et religieuse – des habitants⁹⁵. A la veille du débarquement de l'expédition de Le Vasseur, en 1640, les habitants de la Tortue étaient principalement employés dans la culture du

⁸⁸ *Minutes of a Committee for the Isle of Tortuga*, le 6 juillet 1731 (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, op. cit., p. 132-133).

⁸⁹ Selon Karen Kupperman, les colons anglais de l'île avaient demandé le support de la *Company*, et donc l'arrivée de Hart coïncida avec les désirs des habitants (Karen Ordahl Kupperman, *Providence Island, 1630-1641*, op. cit., p. 85).

⁹⁰ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 36-37.

⁹¹ *Minutes of a Court for Providence Island*, 26 décembre 1640 (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, op. cit., p. 316).

⁹² *The Company for Providence Island to Capt. Bell, Governor*, 10 avril 1633, Londres (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, op. cit., p. 161-165).

⁹³ *Minutes of a Committee for Providence Island*, 26 mars 1636 (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, op. cit., p. 222-232).

⁹⁴ *Instructions from the Company of Providence Island to Capt. Sussex Camock*, 1er juillet 1636, Londres ; *The Company of Providence Island to Capt. Nat. Butler, Governor*, 3 juillet 1638 (*Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, op. cit., p. 166-171, 277-281).

⁹⁵ Karen Ordahl Kupperman, *Providence Island, 1630-1641*, op. cit., p. 310.

tabac, dans la chasse aux bestiaux sur l’Isla Española et dans la quête des butins offerts par la capture des riches vaisseaux marchands espagnols⁹⁶. L’établissement laissé par la *Company* en 1638 n’était pas une colonie anglaise, mais plutôt un avant-poste européen sur une des petites « islas inutiles⁹⁷ » de la Mer des Caraïbes⁹⁸. Les Français et les Anglais représentaient la communauté la plus nombreuse, effet de l’engagement des armateurs, des marchands et des gouvernements d’Angleterre et France dans l’échiquier caribéen : toutefois, aucune des deux communautés ne pouvait compter sur l’appui direct ni de la métropole, ni d’une compagnie commerciale. De fait, depuis 1638, l’île était revenue à son état de « colonie sans empire » car Willis, qui l’avait occupée après l’expédition espagnole, s’était présenté comme représentant de la *Company for Providence Island*, même s’il n’avait pas aucune nomination officielle de part du gouvernement anglais ou de la société monopoliste⁹⁹.

L’incertitude qui caractérisa la possession de l’île de la Tortue ne fut pas exceptionnel dans le panorama de l’occupation des îles mineurs des Caraïbes. Angleterre, France, Province Unies et Espagne se disputèrent pendant deux siècles les plages de Saint-Christophe, Dominique, Saba et Tobago, et c’est seulement au cours du XVIII^e siècle que la division put se considérer comme définitive¹⁰⁰. La précarité des établissements, ravagés par les tempêtes tropicales, par les attaques des indigènes et par les incursions des concurrents, facilitait le passage d’un système impérial à l’autre, sans solution de continuité. L’aspect qui fit de la Tortue un cas exceptionnel fut l’alternance continue entre un « modèle impérial » de colonisation, basé sur la progressive expansion de l’autorité et du contrôle métropolitain sur les terres et les îles américaines, et une forme d’occupation informelle et non officielle, poursuivie sans aucune

⁹⁶ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, p. 73-76 ; Michel Christian Camus, *L’Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 27-36.

⁹⁷ Michael Jarvis, *In the eye of all trade*, op. cit., p. 188-190.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Du Tertre et Vaissière (qui reprends la version du père dominicain) soutinrent que Willis fût en effet envoyé par la *Company*. Toutefois, les documents conservés près les Archives Nationales de Kew et la série coloniale des *Calendar of State Papers* ne conservent aucune information à propos de cette relation (Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l’histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, à Paris, Chez Thomas Jolly, 1667, vol. 4/1, p. 169 ; Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l’Ancien Régime (1629-1789)*, op. cit., p. 7-8).

¹⁰⁰ Paul Butel, « Un nouvel âge coloniale : les Antilles sous Louis XIV », in Pierre Pluchon (dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982, p. 79-118.

planification apparente par des différents individus, qui bien que liés au système impérial, agissaient en dehors des règles et des normes imposées par les pratiques internationales et le respect des accord diplomatiques¹⁰¹. Les « *devastaciones de Osorio* » représentaient le passage d'une forme – projetée plus qu'accomplie – de colonisation impériale à un « modèle informel », poursuivi par des acteur en majorité non-espagnols. Par contre, le débarquement de John Hart de la *Company for Providence Island* sur l'île de la Tortue avait représenté le premier passage de l'établissement, du « modèle informel » à celui « impérial » : au procès de colonisation soutenu par boucaniers, flibustiers et petits planteurs, les investisseurs de Londres voulaient substituer un système primitif de plantation. Encore une fois, en 1638, l'intervention espagnole engagea l'évolution sociale et économique de la colonie sur une voie différente. Quoique d'une façon indépendante, les projets de Willis, de Poincy et de Le Vasseur promouvaient la constitution d'un établissement « sans empire », plutôt qu'un modèle « anarchique » : leurs gouvernements suivaient les formes typiques des administrations coloniales, où l'autorité locale se présentait comme une représentation d'une souveraineté européenne, à la fois la monarchie ou une compagnie commerciale (qui fonctionnait comme médiatrice envers la cour). Selon les différentes narrations utilisées, Willis était le représentant de la *Company for Providence Island*, tandis que Le Vasseur était l'envoyé de Poincy qui, par contre, était délégué de la *Compagnies des Iles d'Amérique*.

Aux origines de la colonie de Saint-Domingue : François Le Vasseur

L'île de la Tortue fut, pendant presque un demi-siècle (1640-1685), le principal établissement français dans les Antilles¹⁰². Depuis l'arrivée de Le Vasseur, les administrateurs des colonies françaises en Amérique virent dans la possession de la petite île la possibilité d'une descente sur les établissements espagnols et, peut-être, la conquête de la colonie ibérique de Santo Domingo. De Poincy, au lendemain de la victorieuse entreprise de Le Vasseur, écrivait en France pour solliciter sa nomination comme gouverneur de l'île, en souhaitant l'intervention officielle de la France : « S'il

¹⁰¹ Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 71-84.

¹⁰² Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, op. cit., p. 697-698.

plaist à Vostre Eminence me confier le gouvernement de ceste isle, je ferai mon possible de la conserver, en attendant qu'elle trouve à propos de s'en servir pour la conquête de Santo-Domingo à l'obéissance de Sa Majesté et la Vostre¹⁰³ ». En effet, la nature de l'île n'était pas trop favorable à la production de indigo ou tabac, qui avait caractérisé les Caraïbes étaient caractérisés depuis le début des années trente du XVIIIème siècle¹⁰⁴. L'île, allongée sur le canal de mer qui la sépare de la côte d'Española, était battue par des vents violents venant du nord-ouest, qui souvent – entre juin et novembre – se transformaient en tempêtes tropicales et tornades. Aride et couverte d'une végétation maigre, moins fertile et moins vaste que les Iles du Vent, elle devait son nom à sa forme allongée et sa couleur, entre gris et vert pâle, qui la rendait semblable à la carapace d'une tortue. Selon du Tertre, « de loin, les sommets des montagnes dont elle est presque remplie représentent la forme d'une Tortue¹⁰⁵ », tandis que selon l'avis de Moreau de Saint-Méry, « vue de la mer, elle présent une forme qui est à peu près celle d'une tortue fort étendue¹⁰⁶ ». Par rapport à la Martinique et à la Guadeloupe, l'environnement était moins riche et ses côtes plus exposées aux incursions des Espagnols (et des Anglais, surtout après la prise de la Jamaïque). Elle avait, cependant, trois qualités fondamentales, très appréciées par les marins à l'âge de l'énergie éolienne: l'île possédait, sur la côte méridionale, plusieurs hâvres sûrs, protégé des vents et des tempêtes ; il était possible trouver de la nourriture et de l'eau ; enfin, elle était située au démarrage des alizés (les vents relativement constants exploités afin de traverser l'océan de l'Europe vers l'Amérique) et sur la route qui liait les Iles du Vent à la région des vents dominants de l'Atlantique centrale. La somme de ces avantages plaçait l'île au centre d'un complexe réseau de rapports de force et d'intérêts qui favorisèrent les fréquents échanges de régime et de propriété. A partir des années Vingt du XVIIème siècle, l'île commença à être considérée comme le point de référence

¹⁰³ « Lettre de M. de Poincy, au Cardinal de Richelieu, de Saint-Christophe. Le 2 décembre 1640 », cité en : Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, op. cit., p. 378.

¹⁰⁴ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 15-22.

¹⁰⁵ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, à Paris, Chez Thomas Jolly, 1667, vol. 4/2, p. 31.

¹⁰⁶ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, op. cit., p. 727.

pour le passage des navires qui, en évitant les bases espagnoles, désiraient s'aventurer dans la Mer des Caraïbes pour commercer ou pour s'adonner à la course ou à la piraterie¹⁰⁷.

L'arrivée de Le Vasseur constitua un passage crucial pour Saint-Domingue. Gabriel Debien, célèbre historien qui dédia plusieurs études aux histoires de la partie de Saint-Domingue et des îles du Vent françaises, souligna comme « une fois que Levasseur, envoyé de Saint-Christophe, eut pris pied à la Tortue, on peut dire que les Français ne la lâchèrent plus¹⁰⁸ ». Toutefois, l'action politique du corsaire huguenot ne fut pas consacrée à la création d'un établissement « français ». Au contraire, comme plusieurs auteurs l'ont signalé, Le Vasseur décida de concentrer ses efforts sur la création d'une colonie huguenote, engagée principalement en la guerre de course contre les vaisseaux marchands d'Espagne. Son rôle de gouverneur *de facto* ne fut jamais acceptée ni par la *Compagnie des îles d'Amérique*, ni par le gouvernement français. En revanche, initialement, sa position fut reconnue par de Poincy, qui probablement espérait obtenir la possession de l'île, une fois les espagnols vaincus (comme cela s'était déjà passé en Martinique entre Le Vasseur et Belain d'Esnameuc en 1635)¹⁰⁹. En 1641, de Poincy, dans son rôle de lieutenant général pour sa Majesté des Îles d'Amérique, signa avec Le Vasseur un accord qui aurait dû fixer les lignes de base de la gestion de la colonie, qui serait restée sous la gestion de ce dernier.

« Article I. LIBERTE¹¹⁰ de conscience égale aux deux Religions ; Article II. Quand il y aura des peuples, l'on levera des droits à discretion sur ceux qui fabriqueront des Marchandises, & non sur les autres habitants volontaires qui pourront se passer du travail ; [...] Article V. L'on tiendra un Magasin fourny de toutes les choses necessaires aux habitans, leur vendant à cent pour cent, & de plus un quart pour l'entretien dudit Magasin & œuvres publique ; laquelle dépence de la fourniture, se fera aux dépens & utilité de la Compagnie ; [...] Article VIII. Le partage des droits se partagera de la sorte : l'on levera le dixième du tout pour la Commission du Roy, & le reste sera partagé en deux, pour la Compagnie une

¹⁰⁷ Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, *op. cit.*, p. 29-32 ; María Magdalena Guerrero Cano, « Europeos en la isla de La Tortuga. Un testigo de excepción: Andrés Núñez de Torra », *op. cit.*

¹⁰⁸ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *Revue d'Histoire des Colonies*, 1951, n° 134-135, 1951 p. 149.

¹⁰⁹ Michel Devèze, *Antilles, Guyane, la Mer des Caraïbe de 1492 à 1789*, *op. cit.*, p. 147-152 ; Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, *op. cit.*, p. 369-373.

¹¹⁰ Malheureusement, il n'a pas été possible vérifier sur l'original si le mot "liberté" avait été déjà mis en gros, ou si cette forme a été utilisé seulement successivement dans la version consultée par Du Tertre.

moitié, & l'autre pour le Gouverneur & les Officiers. De la moitié destinée pour les Officiers, le Gouverneur en aura deux tiers, & le Lieutenant General l'autre tiers. Pour l'Enseigne & trois Sergens, il les faudra gratifier de quelque chose, en attendant qu'ils ayent des hommes pour leur donner des exemptions¹¹¹ ».

Les articles établis en 1641 entre François Le Vasseur et Philippe de Poincy exprimaient les objectifs des deux anciens corsaires. D'un côté, le lieutenant général, représentant du gouvernement français aux colonies, imposait au « gouverneur » de la Tortue le respect de l'autorité à la fois de la *Compagnie des îles d'Amérique* – qui garantissait le ravitaillement de la colonie – et des prérogatives de sa Majesté – dont on reconnaissait la dixième partie des droits recueilli parmi les colons. De l'autre côté, le « religionnaire » Le Vasseur obtint la reconnaissance de la liberté de culte dans la colonie – aspect qui aurait fait de la Tortue une vrai « refuge huguenot » au milieu du système colonial « catholique » voulu par le Cardinal Richelieu – et le droit de taxer « a discrétion » les colons « qui fabriqueront des Marchandises » – c'est-à-dire les planteurs, étant donné que la majorité des chasseurs vivait sur la côte d'ominguoise¹¹². Le Vasseur, dès son accord avec de Poincy, se consacra à la création d'une communauté fort différente de celles que Richelieu espérait établir dans l'Amérique française. En 1642, Le Vasseur méconnut assez ouvertement l'autorité du lieutenant général et de la *Compagnie*. L'année suivant (1643), il réussit à repousser une attaque espagnole, après laquelle il gagna l'appui des « aventuriers français » : « Il fut incontinent secouru de tous les Avanturiers, qui frequentent cette coste, lesquels voyant la manière dont il s'y prenoit, crurent qu'il alloit faire un establissement qui surpasseroit infiniment tous les autres, qui s'estoient fait jusques à présent dans l'Amérique par les François¹¹³ ». Galvanisé par les résultats obtenus, il renvoya une dernière tentative du lieutenant de Poincy, qui avait expédié à Basse-Terre son neveu avec un petit contingent d'hommes¹¹⁴. De lors jusqu'à la mort (1652), il gouverna l'île « en despote¹¹⁵ » : « Il

¹¹¹ « Articles accordez entre Monsieur le Commandeur de Poincy, Lieutenant General pour sa majesté des Isles de l'Amérique ; & Monsieur le Vasseur Gouverneur de l'Isle de la Tortüe, pour l'establissement de la Colonie de ladite Isle », cités en : Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures, op. cit.*, p. 588-590.

¹¹² *Ibid.*, p. 172-173.

¹¹³ *Ibid.*, p. 171.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 173-175.

s'en prit d'abord aux Catholiques, ausquels il ne permettoit aucun acte extérieur de leur Religion. Il fit brûler une Chapelle qu'ils avoient bastie de leurs propres mains, pour prier Dieu, & chassa un Prestre qui s'y estoit réfugié, aussi bien que le Père Marc Capucin, qui fut obligé d'y relâcher par une tempeste. Il n'épargna pas même le sieur de Rochefort son *Ministre*, lequel il dispensa du service qu'il luy devoit rendre en cette qualité, de la même manière qu'il dit que l'on a dispensé les Capucins de leur Ministère dans Saint-Christophe¹¹⁶ ».

Les douze ans de gouvernement de Le Vasseur à La Tortue furent des années cruciales pour définir le caractère multinational et multiconfessionnel de la colonie qui serait édiflée quelques années plus tard. En effet, nonobstant les attitudes quelque fois draconiennes du gouverneur, Anglais et Hollandais continuèrent fréquenter l'île. La position stratégique était de fait pleinement valorisée par la présence d'une administration qui ne posait aucune limite – ou presque – à l'accès au bassin de Basse-Terre¹¹⁷. Non seulement les flibustiers et les corsaires de toute Europe purent en jouir, mais aussi les marchands qui venaient dans les Antilles commercer les « cuirs verts » des boucaniers de la côte occidentale de Saint-Domingue¹¹⁸. La « république des aventuriers » dont parle Charlevoix était aussi un *hub* du commerce interlope, au centre des Antilles espagnols¹¹⁹. La liberté de mouvement des vaisseaux se transmet aux équipages. Dans la rade de la Tortue, la présence de marins de différentes nations à bord des bateaux et l'origine des marchandises ne posait pas les mêmes problèmes que, en ces années, commençaient être soulevés en Europe¹²⁰. Tandis, que le Vieux Monde

¹¹⁵ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, *op. cit.*, p. 695.

¹¹⁶ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, *op. cit.*, p. 173.

¹¹⁷ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, *op. cit.*, p. 731.

¹¹⁸ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, au dernier pilier Grand Salle, vis-à-vis les Requestes du Palais, 1686, vol. 2/2, p. 117-118 ; Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 106.

¹¹⁹ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, *op. cit.*, p. 54-67.

¹²⁰ La moitié du XVII^e siècle fut caractérisé, en Europe, par une vague politique qui porta à la régularisation des règles d'enrôlement des équipages, la propriété des vaisseaux et l'origine et la

commença soulever les barrières à la libre circulation des biens avec et entre les jeunes établissements américains, la Tortue se configurait comme un endroit protégé pour l'échange de produits et de main d'œuvre. Si l'Europe organisa ses systèmes portuaires pour se battre contre le commerce interlope, Basse-Terre sous le gouvernement de Le Vasseur ouvrait ses portes à ceux qui cherchaient un lieu où résider¹²¹.

Cet aspect, dans le contexte du système colonial français, fut particulièrement important pour les colons et les marins huguenots. Après la création de la *Compagnie des Cens Associés pour le Commerce du Canada*, le siège de La Rochelle et la Paix de Alais (ou Alès) (1626-1629), la liberté de mouvement des calviniste français s'était gravement réduite¹²². Pendant les années de la phase française de Guerre des Trente Ans (1635-1648), malgré la politique anti-protestantisme de Richelieu se fût atténuée (en partie à cause des critiques surgies contre la direction prise par le Cardinal envers les marins et les armateurs huguenots¹²³), l'accès aux colonies restait difficile, substantiellement prohibé¹²⁴. Quand même, la distance et la pénétration étrangère interfirèrent dans la situation des établissements français aux Antilles, où les positions prises envers les huguenots varient d'une place à l'autre. En particulier, les établissements de Saint-Christophe, qui avaient été caractérisés dès origines par un

destination des marchandises. A côté des célèbres *Navigation Acts* de Oliver Cromwell, les réformes colbertiennes du 1673 (*Ordonnance du commerce*) et du 1681 (*Ordonnance de Marine*) jouèrent un rôle fondamental en la modernisation de la Marine Royale (Etienne Taillemite, *Colbert, secrétaire d'État de la marine et les réformes de 1669*, Paris, Académie de Marine, 1970 ; Patrick Villiers, *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI*, op. cit., p. 19-26 ; Alan James, *Navy and Government in Early Modern France, 1572-1661*, London, Royal Historical Society, 2004, p. 148-166). L'histoire des évolutions des lois concernant la Marine royale et ses troupes a été récemment réalisée par le docteur Boris Lesueur (Boris Lesueur, « Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime » Université François Rabelais, Tours, 2007.

¹²¹ Claudia Schnurmann, « Atlantic Trade and American Identities. The Correlations of Supernational Commerce, Political Opposition, and Colonial Regionalism », in Peter A. Coclanis (dir.), *The Atlantic Economy during the Seventeenth and Eighteenth Centuries. Organization, Operation, Practice, and Personnel*, Columbia, University of South Carolina Press, 2005, p. 186-204, p. 186.

¹²² Philip P. Boucher, *Les Nouvelles Frances : la France en Amérique, 1500-1815*, op. cit., p. 24-27 ; Anthony Pagden, *Signori del mondo. Ideologie dell'Impero in Spagna, Gran Bretagna e Francia, 1500-1800*, op. cit., p. 72-73.

¹²³ Christiane Villain-Gandossi, « La Société des Gens de Mer à l'époque de Richelieu », in VV.AA. (dir.), *Actes du 103 Congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, vol. 2/1 - L'Armée et la société, p. 351-366.

¹²⁴ Gérard Lafleur, *Les protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime*, Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1988, p. 12-16.

esprit de cohabitation, furent traversées par une vague répressive entre années trente et quarante, avant de reprendre l'usuelle « permissivité » à la chute de Richelieu¹²⁵. Les effets des alternances à Saint-Christophe furent à la base de l'entreprise de François Le Vasseur, qui fut capable de profiter de la situation pour constituer le groupe avec lequel il conquiert l'île de la Tortue (selon de Poincy, entre les premiers compagnons du corsaire, quarante-neufs étaient huguenots)¹²⁶. Le fait n'était pas un événement exceptionnel : la situation politique à Saint-Christophe était tendue, et même Le Vasseur était un « religionnaire ». Moreau de Saint-Méry et Frostin supposent que le lieutenant général choisit Le Vasseur comme commandant de l'expédition à la Tortue précisément pour favoriser le passage d'une partie de la communauté huguenote dans une autre colonie¹²⁷. Cette hypothèse serait confirmée par la convention établie entre les deux, qui accordait « Liberté de conscience égale aux deux religions » dans le nouvel établissement¹²⁸¹²⁹. Finalement, Le Vasseur constitua un véritable « refuge huguenot », n'hésitant pas à taxer et vexer les colons catholiques, tout en promouvant l'immigration des marins anglais, hollandais et français de foi calviniste¹³⁰. La « République des Aventuriers » (comme sera définie par Pierre-François-Xavier de Charlevoix) ou « République huguenote » (selon la plus récente définition de Frostin) se consolida¹³¹ : l'ouverture au monde protestant favorisa la reprise et la croissance des trafics commerciaux sur les routes ouvertes par la *Company for Providence Island*, tandis

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Lettre de M. de Poincy, au Cardinal de Richelieu, de Saint-Christophe, le 2 décembre 1640*, citée en : Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, *op. cit.*, p. 107-108.

¹²⁷ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, *op. cit.*, p. 669 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, *op. cit.*, p. 43.

¹²⁸ « Articles accordez entre Monsieur le Commandeur de Poincy, Lieutenant General pour sa majesté des Isles de l'Amerique ; & Monsieur le Vasseur Gouverneur de l'Isle de la Tortüe, pour l'establissement de la Colonie de ladite Isle », cités en

¹²⁹ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, *op. cit.*, p. 688-690.

¹³⁰ Gérard Lafleur, *Les protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 17-23.

¹³¹ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, *op. cit.*, p. 54-67 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, *op. cit.*, p. 43.

qu'en dépit de la taxation de Le Vasseur, on enregistra l'augmentation des cultures du tabac et de l'indigo. En outre, la force démontrée contre les attaques espagnoles à Basse-Terre attira des nouveaux colons, intéressés à la chasse, à la fois du bétail de la côte dominguoise et des vaisseaux espagnols : « les boucaniers de Saint-Domingue, n'ayant qu'à apporter leurs cuirs à la Tortue et en tirer en fort peu de temps de la poudre, du plomb, de l'eau-de-vie et tout ce qui leur était nécessaire, s'en retournaient incontinent à Saint-Domingue et y faisaient le double de dégât qu'ils avaient accoutumé d'y faire. Dès que les Aventuriers avaient fait une prise, au lieu de l'emmener dans les Isles et d'être deux ou trois mois en chemin, ils la mettaient dans le havre de la Tortue, et dès le lendemain ils étaient à l'embouchure de la rivière et des ports de Saint-Domingue »¹³². Le gouvernement de Le Vasseur se termina en 1652, quand il fut assassiné par deux habitants de la colonie. Mais la fin de la « République huguenote » et la faillite de la nouvelle tentative de Poincy ne coïncidèrent pas avec la fin de la colonisation franco-huguenote de l'île de la Tortue¹³³.

L'assassinat du gouverneur, en 1652, fut précédé de quelques années par l'échec de la *Compagnie des Isles d'Amérique* et la vente des îles aux « gouverneurs-propriétaires » (1649)¹³⁴. Alors que la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Christophe furent vendues et confiées pour les deux décennies suivantes aux anciens administrateurs et à leurs familles, l'île de la Tortue était exclue des négociations. Cette situation avait permis à de Poincy, « propriétaire de ladite Isle » de la conserver (au moins *de jure*) entre ses possessions¹³⁵. Cependant, en 1651, il transféra le droit de possession de l'île à l'Ordre souverain de Malte, dont il était général¹³⁶. A la mort de Le Vasseur, il obtint que le Chevalier de Malte Timoléon de Fontenay fût nommé nouveau gouverneur, chargé de reprendre Basse-Terre aux « religionnaires » et aux pirates. Malgré le succès initial,

¹³² Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, *op. cit.*, p. 172.

¹³³ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, *op. cit.*, p. 695.

¹³⁴ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 150.

¹³⁵ *Convention entre le Général de Poincy et le chevalier de Fontenay du 29 may 1652*, p. 583, citée en : Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, *op. cit.*, p. 113-116.

¹³⁶ Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, *op. cit.*, p. 374-375.

quelques mois plus tard (1654) l'île de la Tortue était conquise par les Espagnols¹³⁷. La nouvelle situation, dans laquelle la communauté anglophone finit par être majoritaire, attira de la Jamaïque - récemment occupée par les Anglais – Elias Watts (aussi dit *Eliazouard*¹³⁸), qui se proclama gouverneur. Quelque mois plus tard, en France, Jérémie Deschamps et du Monsac Rausset¹³⁹ (qui avait été entre les premiers colons de Port-de-Paix, sur la côte nord de Española¹⁴⁰) reçut à Paris la tâche de reprendre l'île de la Tortue aux Anglais¹⁴¹.

Né dans une famille de la petite noblesse huguenote de la Dordogne, Jérémie Deschamps arriva en Amérique après la guerre de 1628-1629. Il représente le prototype des gouverneurs qui administreront la colonie de la Tortue et de Saint-Domingue jusqu'à la fin du XVII^e siècle : connaisseur du monde des boucaniers et des flibustiers, aventurier courageux, politique ambitieux. Aux Antilles, il participa aux premières entreprises des flibustiers de la Tortue, où il réside sous l'administration anglaise de la *Company for Providence Island*. Il y revient en 1638, après l'attaque espagnole, et il sera un des compagnons de Le Vasseur lors de son attaque de Basse-Terre deux années plus tard. Après la mort de celui, il participe avec Fontenay à la défense de l'île face aux représailles espagnoles. Encore une fois, il revient à la Tortue juste avant l'attaque de Elias Watt¹⁴². L'année après avoir obtenu l'approbation de la cour de Paris, Rausset partit pour Londres, où – en profitant de l'alliance anglo-française établie dans le contexte de la Guerre Anglo-espagnole (1654-1660) – il obtint la nomination de gouverneur de l'île de la Tortue pour le Parlement anglais de Oliver Cromwell, qui n'avait pas reconnu l'action de Watt. Revenu une dernière fois à la Tortue, il y résida jusqu'au 1664, période pendant laquelle son autorité fut contestée par le gouvernement colonial de la Jamaïque, dont l'administration soutenait avoir

¹³⁷ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, op. cit., p. 173-175.

¹³⁸ Albert Dujarric-Descombes et Joseph Durieux, *Deschamps du Rausset, boucanier et Gouverneur de la Tortue au XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1926, p. 33.

¹³⁹ Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 54.

¹⁴⁰ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, au dernier pilier Grand Salle, vis-à-vis les Requestes du Palais, 1686, vol. 2/1, p. 41.

¹⁴¹ Albert Dujarric-Descombes et Joseph Durieux, *Deschamps du Rausset, boucanier et Gouverneur de la Tortue au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 33-34.

¹⁴² *Ibid.*, p. 29-31.

« hérité » la charge de la *Company for Providence Island*. Malade, il rentra en France lorsque il sut que Jean Baptiste Colbert était en train d'organiser une nouvelle compagnie. Malheureusement pour Rausset, le projet colbertien ne prévoyait pas sa contribution. Ayant cherché à vendre l'île à la monarchie anglaise restaurée, Rausset fut embastillé et contraint de céder sa possession à la *Compagnie des Indes Occidentales* pour 15.000 livres tournois¹⁴³.

Quand Rausset céda son titre à Colbert, en laissant définitivement la scène caribéenne, une longue – héroïque – phase se terminait pour les Antilles françaises. Depuis Colbert, jusqu'à la Revolution Haïtienne, ni la Tortue, ni Saint-Domingue n'auraient plus joui d'une période d'autonomie si prolongée. Le quart de siècle au cours duquel le gouvernement de ces territoires oscilla entre la France, l'Angleterre et l'Espagne (qui aura un poids significatif dans les décennies suivantes) se termina en faveur de la première. Depuis le 1664, pour le reste du XVIIème siècle, l'histoire de la colonie dominguoise fut profondément bouleversé par la continue opposition entre le souvenir d'une âge héroïque et de – relative – liberté, et une perspective impériale de puissance et respect de l'autorité européenne, voir française.

3.2 Bertrand d'Ogeron et le développement de la colonisation française de Española

L'histoire française de l'île de la Tortue changea radicalement et de façon permanente après la nomination de Bertrand d'Ogeron de la Bouère au rôle de gouverneur¹⁴⁴. Le développement initial de l'île de la Tortue dépendit de l'augmentation de la participation à la guerre de course et de la commercialisation des premières produits cultivés sur l'île. S'appuyant exclusivement sur les miettes de l'engagement colonial français, soit en termes de main-d'œuvre, soit d'équipement et des capitaux, la

¹⁴³ Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 54-59. La version donnée par la première édition de l'*Histoire des Aventuriers* de Exquemelin est bien différente (Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 40-43).

¹⁴⁴ Georges Pollet, « Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730) » Université de Paris, faculté de droit, Paris, 1934, p. 37-58 ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 77-115.

colonie fut soutenue pendant les premiers cinq décennies de son histoire par un flux humain composé des parias de la société européenne¹⁴⁵. Vers la moitié du XVII^e siècle, en effet, la grande majorité des résidents étaient des marins, des réfugiés, des déserteurs, des aventuriers, parmi lesquels commençaient à se distinguer un petit groupe d'agriculteurs. Ceux-ci, définis « habitants » car propriétaires d'une habitation, c'est-à-dire une plantation, possédaient des esclaves, des engagés et représentaient la partie plus dépendant du marché au milieu des communautés insulaires¹⁴⁶. Aux « habitants » s'opposaient ceux qui n'avaient pas encore un mode de vie sédentaire, c'est-à-dire les « flibustiers » et les « boucaniers » (selon la subdivision faite par Exquemelin¹⁴⁷) : les premiers se dédiaient à « la course » contre les vaisseaux espagnols, dont le pillage leur assurait des marchandises et de l'or à commercer ; les deuxièmes élevaient ou chassaient porcins et bovins dans les « corails » (du espagnol « coral » où les colons élevaient bêtes de somme, bovins et porcins¹⁴⁸) ou les savanes de l'intérieur, en particulier dans les alentours de Cul-de-Sac¹⁴⁹. Cette subdivision était plus théorique que effective, étant donné leur grande mobilité sociale et la précarité de leur situation. Toutefois, à partir des dernières années du XVII^e siècle, s'accrut la distance entre ceux qui restaient bloqués dans une condition d'instabilité et incertitude et ceux qui, au contraire, avaient profité des opportunités offertes pour s'enrichir et consolider leur condition économique et sociale. Telle différenciation se basait surtout sur la possession de la terre et des esclaves, deux aspects évidents du statut occupé par l'individu dans la société coloniale, et deux éléments fondamentaux pour la participation au riche marché

¹⁴⁵ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, op. cit., p. 668.

¹⁴⁶ Gabriel Debien, *Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715)*, Port-au-Prince, 1947, p. 8-13 ; Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », op. cit., p. 42-44 ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 6.

¹⁴⁷ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 22.

¹⁴⁸ Lettre de Galiffet au ministre, le 26 décembre 1700, Saint-Domingue (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 5, ff. 168-196).

¹⁴⁹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 107-128 ; Gabriel Debien, « Les premiers trafics des îles: flibuste, chasse et pêche », *Les Annales des Antilles*, 1955, n° 3-4, p. 83-103 ; John D. Garrigus, *Before Haiti: Race and Citizenship in French Saint-Domingue*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 24.

compétitif du système de plantation. Dès lors, la mobilité sociale devint moins fluide, car la division entre petits et grands blancs prit la place des divisions entre les « ordres » typiques de l'Europe d'Ancien Régime. De fait, la sédentarisation des « habitants » permettait un mouvement hiérarchique que le dynamisme des « vagabonds » (terme utilisé pour définir les groupes de « flibustiers » et « boucaniers ») ne pouvait pas égaler. Ce passage marqua un des premiers signes du processus d'américanisation de Saint-Domingue¹⁵⁰.

Tous ces éléments rendaient ces communautés très peu adaptées à l'exploitation durable du territoire car, d'une part, les contemporaines tentatives françaises et anglaises démontraient que la mise en valeur des terrains tropicaux des Caraïbes dépendait de la capacité entrepreneuriale des colons, de leur capacité à créer des sources de revenus stables et à agir dans le contexte d'établissements solidement installés. D'autre part, par contre, la capacité des administrateurs à créer des relations efficaces avec leurs sujets et les autorités métropolitaines allait devenir cruciale¹⁵¹. Les tentatives visant à rendre la population sédentaire et contrôlable donnèrent peu ou pas de résultats. La pratique commune d'expulser les femmes détenues dans les prisons françaises (pour la plupart des prostituées ou des petites délinquantes) directement vers les ports américains, en dépit de certains résultats positifs, se révéla désastreuse. Les effets les plus évidents furent la mort de centaines de malheureuses sur la route atlantique et la naissance de nouveaux bordels dans les lieux d'arrivée¹⁵².

Le consolidation de la colonisation française de Saint-Domingue se réalisa avec Bertrand d'Ogeron de la Bouère, celui qui a été considéré, à juste titre, le premier

¹⁵⁰ Le processus d'américanisation des habitants de la colonie de Saint-Domingue sera un des thèmes centraux de ce étude. Dans les prochains chapitres beaucoup plus d'espace sera donné à l'analyse historique du phénomène, des ses causes et ses effets. Ici je renvoie au volume *Le processus d'américanisation*, édité par Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski et Boris Jeanne (Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski, et Boris Jeanne, « Prologue », in Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski et Boris Jeanne (dir.), *Les processus d'américanisation*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2012, vol.1 - Ouvertures théoriques,. En particulier, le *Prologue* (pp. 9-20) et l'essai de Serge Gruzinski, « Cette pépinière chaotique » (pp. 21-36) présentent – même si brièvement – la thématique de l'« américanisation » en fournissant les limites conceptuels et l'approche multidisciplinaire.

¹⁵¹ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 158-164.

¹⁵² Gabriel Debien, *Les femmes des premiers colons aux Antilles (1635-1680)*, Le Havre, Imprimerie de Etaix, 1952 ; Jacques Petitjean Roget, « Les Femmes des colons à la Martinique », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, 1955, vol. 9, n° 2, p. 176-235, p. 222-223 ; James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 61.

véritable gouverneur de l'île¹⁵³. Doté d'une forte personnalité, enclin à faire des compromis et aussi capable de prendre des décisions courageuses, entre 1665 et 1674 il posa les bases des développements futurs des communautés de la Tortue et de Saint-Domingue. Né en France en 1613, il s'embarquait à quinze ans et à vingt-huit il était capitaine. Au milieu du XVII^{ème} siècle fit son premier voyage aux Antilles : espérant y trouver sa fortune, à la fin des années cinquante il s'embarqua pour la Martinique. Toutefois, il fit naufrage sur la « bande du sud » de Saint-Domingue, à quelques dizaines de lieues du futur établissement de Léogane. En attendant de pouvoir revenir en France, il passa un an avec les boucaniers de la côte, où il s'y familiarisa avec la communauté et les pratiques sociales locales. Rentré à Paris, il s'engagea pour convaincre Colbert de l'utilité de l'île de la Tortue pour la réussite commerciale de la future *Compagnie des Indes Occidentales*. Aux débuts des années soixante, probablement rassuré par le ministre de Louis XIV, il organisa une expédition (1663) qu'il conduisit vers Española. Il se fixa à Port Margot, juste en face de l'île de la Tortue, où à l'époque résidait Rausset. Enfin, le 6 Juin 1665, il reçut dans sa plantation la nomination comme lieutenant gouverneur de la « Colonie de l'île Tortue ». Elle était accompagnée d'une lettre qui lui avait été adressée par le gouverneur *par intérim* de La Place, neveu de Rausset : « à celui qui commande dans l'isle de la Tortüe pour le sieur Rosset, pourvu du gouvernement dans ladite isle, lequel est présentement prisonnier dans la Bastille, qu'ils aient à remettre les forts qui sont dans ces isles, entre les mains [du sieur] d'Ogeron et s'abstenir du commandement¹⁵⁴ ».

Bertrand d'Ogeron de la Bouère fut celui « qui de MDCLXIV à MDCLXXV jeta les fondements d'une société civile et religieuse au milieu des flibustiers et des boucaniers des îles de la Tortue et de Saint-Domingue¹⁵⁵ ». Le contexte politique international dans lequel le gouvernement de Ogeron dut s'insérer était sensiblement différent de celui dans lequel ses prédécesseurs avaient opéré. Les relations entre la France et l'Espagne avaient trouvé un nouvel équilibre après la fin de la Guerre de Trente Ans, lors de la

¹⁵³ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit., p. 77-79.*

¹⁵⁴ Albert Dujarric-Descombes et Joseph Durieux, *Deschamps du Rausset, boucanier et Gouverneur de la Tortue au XVIII^{ème} siècle, op. cit., p. 42-43.*

¹⁵⁵ Ce texte fut gravé sur une plaque commémorative qui est exposée depuis 1864 hors du temple calviniste de l'Oratoire du Louvre de Paris. La phrase est aussi citée en : *Ibid.*, p. 44.

signature de la Paix des Pyrénées (1659), tandis que l'Angleterre traversait une phase interlocutoire¹⁵⁶. L'acceptation des termes du traité de 1659 provoqua le passage des territoires de l'Artois et du Roussillon sous l'autorité de la monarchie bourbonnienne, tandis que en Amérique, la France se vit confirmer ses droits sur la Guadeloupe, la Martinique et les autres agglomérations mineures¹⁵⁷. La question de l'île de la Tortue restait toujours en suspens. Le nouvel équilibre avec l'adversaire historique n'empêcha pas que les attaques mutuelles dans les colonies américaines se poursuivirent au moins jusqu'à la fin des années Soixante¹⁵⁸. Le nouveau scénario politique et militaire poussa les administrateurs français à rechercher et à offrir un soutien à la fois aux Anglais (qui en 1655 avaient occupé la Jamaïque) et aux Néerlandais (qui, à partir des Petites Antilles et de Curaçao étaient devenus les principaux intermédiaires, prêteurs et contrebandiers des Caraïbes)¹⁵⁹. Pendant cette période, les liaisons commerciales entre les colonies caraïbes qui auraient joué un rôle crucial dans le siècle suivant se consolidèrent.

Les aspects qui définissent l'administration de Bertrand d'Ogeron furent l'alliance avec les flibustiers et l'expansion définitive de l'administration coloniale sur les côtes occidentales de Saint-Domingue¹⁶⁰. Le nouveau gouverneur se présenta à la population de l'île de la Tortue et de Saint-Domingue comme un allié plutôt que comme un représentant et l'exécuteur des lois provenant de la métropole. Bien que relativement âgé à l'époque de sa nomination (il avait plus de 50 ans), il se présenta comme un homme dynamique, capable de servir comme médiateur entre ses devoirs administratifs et les intérêts personnels. En tant que propriétaire d'une maison sur Española, de fait, d'Ogeron était intéressé au développement du commerce et des activités productives de la colonie. D'autre part, cependant, il connaissait bien les communautés de flibustiers de la bande du Sud et de Cul-de-Sac. Son principal objectif fut de *sédentariser* les marins

¹⁵⁶ Jean Meyer, *Histoire de France*, op. cit., p. 359-362.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 266-269 ; Lucien Bély, Yves-Marie Bercé, Jean Meyer, et René Quatrefages, *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIe siècle*, Paris, Sedes, 1991, vol. 3/2, p. 58-64.

¹⁵⁸ Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 28.

¹⁵⁹ Cornelis Ch. Goslinga, *The Dutch in the Caribbean and in the Guianas, 1680-1791*, op. cit., p. 189-230 ; Wim Klooster, *Illicit Riches: Dutch Trade in the Caribbean, 1648-1795*, op. cit., p. 54-89.

¹⁶⁰ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 77-79.

qui vivaient épisodiquement sur la côte, en supportant la création de conditions favorables. Il se proposa comme guide, ou au moins comme partner des flibustiers dominguois : il contribua obtenir des commissions portugaises pour les corsaires de la Tortue¹⁶¹, fait que – nonobstant la faillite de son expédition sur Puerto Rico, en 1673¹⁶² – contribua lui gagner le respect de la population de Saint-Domingue¹⁶³. Cette politique de d'Ogeron fut telle que pendant un demi-siècle les flibustiers de l'île de la Tortue et de Saint-Domingue représentèrent un élément fondamental du système défensive de la colonie. De plus, en tant que représentant de l'autorité royale, d'Ogeron s'engagea dans une tentative de transformer la Tortue dans une colonie stable et de convertir ses habitants en loyaux sujets. En suivant cette politique, il requit plusieurs contingents de demoiselles à déporter de France, paya pour l'envoi d'un vaisseau destiné à la défense de l'île¹⁶⁴. Surtout, sous sa administration, les deux grandes péninsules occidentales de Española (où les communautés nées au cours des années Vingt commençaient prendre la forme d'établissements consolidés) devinrent objet des attentions des gouverneurs de Basse-Terre.

Sous d'Ogeron, l'île de Española entra définitivement dans l'histoire atlantique de France en tant que colonie et avait à la moitié du XVIIème siècle une histoire de colonisation vieille de plus de cent-cinquante ans. Ses côtes, qui avaient rappelé à l'équipage de la *Santa Maria* la « Tierra Española », avaient été la première zone colonisée par les Européens en Amérique. Ce – sinistre – privilège couta à cette belle île le fardeau d'être le lieu où fut expérimenté le système d'exploitation coloniale: le travail forcé, les plantations et les mines¹⁶⁵. La volonté sur laquelle les Espagnols entreprirent la destruction et le dépeuplement de l'île fut choquant, dans une course désespérée et

¹⁶¹ Espagnols et portugais se battaient depuis 1640 dans le contexte de la Guerre de Restauration (1640-1668), qui se termina avec le Traité de Lisbonne, qui sanctionna l'ascension de Jean IV de Bragança au seuil du Portugal.

¹⁶² En cette occasion, il s'engagea directement pour la récupération des prisonniers emprisonnés (Michel Christian Camus, « Correspondance de Bertrand Ogeron (1662-1675) », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1985, vol. 43, n° 146, p. 5-188, p. 16).

¹⁶³ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 44.

¹⁶⁴ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, *op. cit.*, p. 17-25.

¹⁶⁵ Mira Caballos Esteban, *Las Antillas Mayores, 1492-1550*, Madrid-Frankfurt am Main, Iberoamericana-Vervuert, 2000, p. 33-35.

folle à l'enrichissement : la population indigène fut littéralement anéantie. Malheureusement, l'intervention du roi d'Espagne (à travers les *Leyes Nuevas*, 1542) ne put changer le sort des *tainos* de Isla Española¹⁶⁶. Lorsque, au milieu du XVI^e siècle s'intensifia l'importation d'esclaves africains, la population indienne avait quasiment disparue.

Les îles de Española et de la Tortue occupaient une position stratégique entre les routes qui ont conduit les navires en provenance d'Europe vers l'Amérique centrale et des côtes de la Mer des Caraïbes vers les ports européens. Pour ceux qui venaient de Séville, de Bordeaux, de Bristol, de Lisbonne ou d'Amsterdam, ces territoires représentèrent pendant des siècles un des premiers points de débarquement et de ravitaillement après la longue traversée océanique. Pour ceux qui partaient vers le Vieux Monde, Española était la dernière grande île habitée avant de se diriger au nord vers les côtes presque déshabitées de la Floride. Néanmoins, l'Espagne ne réussit pas à assurer un développement économique insulaire durable. Pourtant Española fut la première île des Antilles à tomber complètement sous contrôle espagnol (1503), et ne connut jamais une colonisation diffuse. La majorité de la population était concentrée autour de la capitale administrative, Santo Domingo de Guzmán, dans les plantations, autour des zones minières (Cibao et San Cristobal) ou dans les *encomiendas* de la côte et la plaine centrale¹⁶⁷. Une vraie et irréversible crise démographique toucha l'île lors de la découverte des mines d'argent au Mexique et au Pérou, ce qui provoqua le dépeuplement des campagnes et des établissements de l'île¹⁶⁸. Rapidement, les villages côtiers les plus éloignées et isolées furent réduits à des villes fantômes ou agglomérations peu peuplées, tandis que le contrôle de l'île fut affaibli par le déplacement des troupes vers les zones les plus sensibles¹⁶⁹. Sous le règne de Philippe III d'Espagne, la lutte contre la contrebande et l'abandon de la côte conduisit les

¹⁶⁶ Amadeo Julian, *Bancos, ingenios y esclavos en la epoca colonial*, op. cit., p. 17-57 ; John H. Elliott, *Empires of the Atlantic World. Britain and Spain in America, 1492-1830*, op. cit., p. 76-77.

¹⁶⁷ Frank Moya Pons, *Historia colonial de Santo Domingo*, Santiago, Universidad Católica Madre y Maestra, 1976, p. 403-414 ; Mira Caballos Esteban, *Las Antillas Mayores, 1492-1550*, op. cit., p. 293-294.

¹⁶⁸ Frank Moya Pons, *Historia colonial de Santo Domingo*, op. cit., p. 141-148.

¹⁶⁹ Jean-Pierre Moreau, « La course ou flibuste dans les Antilles, 1600-1630 », in VV.AA. (dir.), *La France-Amérique (XVI^e – XVIII^e siècle). Actes du XXXVe colloque international d'études humanistes*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 263.

administrateurs à projeter et à réaliser les « devastaciones y despoblaciones » du gouverneur Osorio¹⁷⁰. Vers les années 1605-1606, l'histoire de Saint-Domingue était sur le point de prendre une tournure inattendue.

Les côtes et les plaines occidentales de Española, évacuées par les Espagnols, furent rapidement réoccupées par des troupeaux de bovins, de porcs et des ovins de toutes sortes¹⁷¹. Du début du XVII^e siècle, favorisés par l'absence de concurrents directs et des potentiels prédateurs, ils se dispersèrent dans tous les domaines où il était possible de faire paître, en particulier dans les plaines côtières et dans les savanes de l'intérieur. La diffusion du bétail sauvage fut la cause de la transformation de l'environnement qu'avaient connu les *taïnos* et les premiers visiteurs européens. Un processus de mutation, de régénération et de renaissance d'un territoire qui avait été largement exploité pendant le XVI^e siècle et qui trouva un nouvel équilibre au cours des dix-vingt ans pendant lesquels la colonisation humaine réduisit son importance¹⁷². Cette période fut accompagnée, du côté politique, par la création d'un « vide » à la fois politique et coloniale. *De facto*, la région occidentale de Española se configurait comme une région nouvelle et non occupée : caractéristiques qui auront un poids décisif au cours du XVII^e siècle.

Les premiers arrivés se consacrèrent à la chasse, à la récolte des fruits tropicaux et au petit commerce avec les navires de passage et avec les communautés espagnoles de l'intérieur de Santo Domingo¹⁷³. A partir de 1620, la présence de vaisseaux étrangers dans le bassin centroaméricain devint de plus en plus fréquente et dans les ports du Nouveau Monde la présence de marins de toutes les régions d'Europe augmenta¹⁷⁴. Les premiers établissements naquirent près du Cap Tiburon (vers sud-ouest) et dans la

¹⁷⁰ Otto Schoenrich, *Santo Domingo : A Country with a Future*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁷¹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 78-81.

¹⁷² Stefan Alscher, « Île d'Hispaniola. Des voisins inégaux confrontés à des défis semblables : dégradation environnementale et migration », *Hommes & Migrations*, 2010, n° 1284, p. 84-96.

¹⁷³ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 33-34 ; Lucien-René Abénon et John A. Dickinson, *Les français en Amérique : histoire d'une colonisation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993, p. 141-143.

¹⁷⁴ Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », in Gérard Le Bouëdec et François Chappé (dir.), *Pouvoirs et littoraux: du XV au XX^e siècle actes du colloque international de Lorient, 24, 25, 26 septembre 1998*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 157-169, p. 157.

région septentrionale de Môle Saint-Nicolas (à l'ouest) à Cap Samana (à l'est). Ces contrées ou « quartiers » étaient situés bien loin des principaux établissements espagnols, et en particulier ils étaient éloignés de la capitale, placée dans la partie sud-orientale de Española¹⁷⁵. Les côtes septentrionales créèrent des liaisons durables avec les colons de l'île de la Tortue, tandis que les chasseurs de la région de Cap Tiburon restèrent légèrement isolés des autres, et développèrent les premières formes et pratiques de vie des « Frères de la côte »¹⁷⁶.

La côte nord de *Hispaniola* fut le cadre d'une considérable augmentation du trafic des navires étrangers, dont la présence était favorisée par la position stratégique et par la disponibilité de ravitaillements. Les équipages européens se proposèrent comme potentiels acheteurs pour les communautés côtières, tandis que les matelots « débarqués » se mêlèrent aux résidents locaux, en accentuant la nature hétérogène et multinationale¹⁷⁷. Les rapports entre colons et navigants permit la création d'un marché informel fragile (comme les structures commerciales et navales sur les quelles les relations étaient construites) mais, au même temps, solide (car les revenus potentielles étaient énormes et la capacité de résistance et de reprise des groupes locaux était considérables)¹⁷⁸. La croissance du commerce et l'expansion de la communauté jetèrent les bases de la naissance et du développement précoce d'établissements raréfiés mais consolidés, comme Léoganne et Petit-Goave, sur les côtes de la péninsule méridionale, Port-Margot et Le Cap au nord¹⁷⁹. Bien que définitivement installées, ces communautés – que Philip Boucher a justement défini « sociétés libres de l'âge de la frontière » – vivaient, ou plutôt survivaient, dans une situation d'extrême précarité, toujours exposées aux attaques des troupes espagnoles¹⁸⁰.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 157-158.

¹⁷⁶ Caroline Laurent, « Le Pirate, acteur interstitiel de la colonisation européenne dans les Caraïbes (XVIe-XVIIIe siècles) », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2013, n° 13.

¹⁷⁷ Lucien-René Abénon et John A. Dickinson, *Les français en Amérique : histoire d'une colonisation*, *op. cit.*, p. 141-148.

¹⁷⁸ Peter Andreas, *Smuggler Nation: How Illicit Trade Made America*, New York, Oxford University Press, 2013, p. 13-28.

¹⁷⁹ Frank Moya Pons, *History of the Caribbean : plantations, trade, and war in the Atlantic world*, *op. cit.*, p. 86-94.

¹⁸⁰ Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 113-167.

L'installation du gouverneur D'Ogeron changea les perspectives de développement de ces groupes. Avant de devenir gouverneur de la Tortue, Bertrand d'Ogeron avait vécu environ un an dans la partie méridionale de *Hispaniola*, où il avait rencontré les communautés des « Frères de la côte »¹⁸¹. Sur la péninsule méridionale, il avait connu les perspectives d'un – possible – développement des groupes de chasseurs et planteurs isolés et ses limites. Comprenant la faiblesse de sa position – politique et sociale – d'Ogeron se présenta comme le défenseur des activités et des instances économiques de la colonie, plutôt que comme représentant de la *Compagnie des Indes Occidentale* (à la quelle il devait sa nomination)¹⁸². Principal représentant de l'autorité française sur l'île, d'Ogeron pouvait offrir de précieuses garanties : garanties pour les planteurs et les propriétaires de plantation, qui auraient finalement vu consacrer leurs biens fonciers dans les actes réguliers ; des lettres de marque pour les flibustiers de la côte qui, de cette façon, gagnèrent des précieux sauve-conduits ; des règles et des normes pour les commerçants, qui purent développer leurs entreprises, à l'abri de la flotte et de la souveraineté française¹⁸³. Toutefois, le boom économique et la croissance démographique causèrent le développement de poussées internes à la société qui, rapidement, favorisèrent la friction avec le gouvernement colonial, car les nécessités de l'administration (la défense du monopole, de la fiscalité, l'obéissance et le respect des accords diplomatiques) étaient souvent en contradiction avec les désirs des colons (liberté du commerce, de culte et de mouvement)¹⁸⁴. Ainsi, nonobstant les connaissances acquises pendant l'année passé au milieu des boucaniers de la « bande du sud », d'Ogeron ne put pas prévoir ou empêcher le déclenchement de la première révolte des colons contre le monopole imposé par la *Compagnie des Indes Occidentales*. L'imposition du monopole de la *Compagnie* étaient la raison principale de la rébellion qui intéressa la colonie à partir du 1670 : « Les Marchands étrangers & François d'osoient venir auparavant negocier à la Tortue, ny à la coste de S.Domingue : Il n'y venoit que des Bâtimens de cette Compagnie, qui estoient si petits, que les habitans ne

¹⁸¹ Michel Christian Camus, « Correspondance de Bertrand Ogeron (1662-1675) », *op. cit.*, p. 9-10.

¹⁸² Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, *op. cit.*, p. 17-20.

¹⁸³ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, *op. cit.*, p. 70-78.

¹⁸⁴ Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique: un demi siècle de formation, 1635-1685*, Lille-Paris, Atelier Reproduction des thèses, Université de Lille III. Diffusion H. Champion, 1980, vol. 2/2, p. 1376.

pouvoient y embarquer leurs marchandises que par faveur [...]. Peu de temps après, [...] deux vaisseaux Zelandois arriverent à la coste de S.Domingue, [...] & leur dirent que les habitans seroient bien aisés de traiter avec eux. [...] Monsieur d'Ogeron en estant averty, renouvela la défense aux habitans de negocier avec les Etrangers¹⁸⁵ ».

Les émeutes durèrent environ un an, en se terminant en 1671 grâce aux secours envoyés de Guadeloupe et Martinique¹⁸⁶. La zone concernée coïncidait avec celle où historiquement la communauté des boucaniers avait été la plus active et présente, la région de Cul-de-Sac, dans un endroit éloigné des lieux du pouvoir et des représentants de l'autorité français. Ce qui peut être considéré comme la première friction violente entre les colons et les représentants du pouvoir royal et de la *Compagnie des Indes Occidentales*¹⁸⁷ mit en évidence deux aspects intéressants de la colonisation: tout d'abord, cela montra que quelques années après l'arrivée du gouverneur d'Ogeron le contrôle et la considération de l'autorité française s'étaient renforcés. La réaction du 1670, de fait, se présenta comme une révolte contre l'imposition du monopole de la *Compagnie*. L'interdiction de commercer avec les vaisseaux anglais et, surtout, hollandais causa le soulèvement de la population locale, qui réclama le droit de vendre librement le tabac et l'indigo. Rapidement, la rébellion se propagea à toute la côte occidentale de Saint-Domingue¹⁸⁸.

Deuxièmement, le soulèvement du 1670-1671 était le signe d'un changement considérable dans la structure des rapports sociaux de la colonie. La population se révoltait contre une autorité qui, *de facto*, avait été imposée pendant seulement cinq ans avant de d'Ogeron. Plutôt que dans l'esprit d'indépendance et d'autonomisme, il faut chercher les causes de cette révolte dans l'augmentée dépendance des colons du commerce. De fait, la révolte touchait le sujet complexe des négoce inter-imperiaux, qui allaient être une des questions de longue durée que le gouvernement métropolitaine

¹⁸⁵ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 46-49.

¹⁸⁶ *Lettre d'Ogeron à Colbert, le 4 mars 1671, La Tortue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 83-86) ; *Mémoire sur l'état de la colonie de Saint-Domingue, antérieur au 4 juin 1671* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 89-90).

¹⁸⁷ Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, op. cit., p. 39-55.

¹⁸⁸ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 86-88.

aurait du affronter, à la fois dans les colonies et dans les ports de l'ouest français. La majeure diffusion des cultures d'indigo et de tabac étaient les signes d'un changement en cours dans les communautés de la « bande du Sud »¹⁸⁹. La hausse de la production et les difficultés rencontrées par la *Compagnie des Indes Occidentales* à ravitailler le marché et à se proposer comme un acheteur fiable furent cruciales, causant l'exaspération de la population du Cul-du-Sac¹⁹⁰. La révolte ne fut pas arrêtée par l'imposition d'un contrôle militaire sur les régions du soulèvement, mais par la concession par le Roy (et donc de Colbert et de la *Compagnie*), d'une autorisation pour les cultivateurs locaux de continuer à vendre leurs produits aux marchands hollandais¹⁹¹. Ce fut le gouverneur d'Ogeron qui intercédait pour ses sujets, en intervenant et finalement en résolvant une situation complexe. Cet acte peut être considéré comme la part plus visible de l'activité informelle de l'administrateur français. En demandant la concession d'une exception particulière¹⁹², il expliqua que la situation économique dramatique des colons les avait poussés vers la sédition. En outre, il observa que la *Compagnie* même avait concédé à certains marchands hollandais de traiter le long de la côte, en 1666, pour soutenir l'économie en crise¹⁹³. D'Ogeron garantit un espace de mouvement aux colons dans le système colonial français. Il ne demanda pas la suppression des normes du monopole, mais l'imposition d'une exception qui permettait à la colonie de continuer d'agir comme avant 1664. De fait, il demanda le retour de la colonie au niveau juridique précédent son arrivée comme gouverneur. Certainement, la réponse positive du gouvernement français fut facilitée par les règles de l'Ancien Régime, mais il est quand même intéressant de noter qu'il s'était passé seulement quatre ans depuis la publication de

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 132-146 ; David Patrick Geggus, « Indigo and Slavery in Saint Domingue », in Verene A. Shepherd (dir.), *Slavery without sugar: diversity in Caribbean economy and society since the 17th century*, Gainesville, University Press of Florida, 2002, p. 19-35.

¹⁹⁰ Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », *op. cit.*, p. 160-161.

¹⁹¹ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 125-131.

¹⁹² *Lettre d'Ogeron à Colbert, le 4 mars 1671, La Tortue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 83-86).

¹⁹³ *Lettre de Mr. D'Ogeron à Mr. Colbert, 20 juillet 1666* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 16-17).

l'*Ordonnance civile touchant le reformation de la justice* du 1667 et au même temps que l'*Ordonnance criminelle* du 1670¹⁹⁴.

¹⁹⁴ David Parker, « Sovereignty, Absolutism and the Function of the Law in Seventeenth-Century France », *Past & Present*, 1989, n° 122, p. 36-74 ; Marc Boulanger, « Justice et absolutisme: la Grande Ordonnance criminelle d'août 1670 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2000, vol. 47, 1 - Ordres et désordres, XVIIe-XXe siècles, p. 7-36 ; John J. Hurt, *Louis XIV and the Parlements: The Assertion of Royal Authority*, Manchester, Manchester University Press, 2004, p. 17-37.

Chapitre 4^{ème}. Changements à la fin du XVII^{ème} siècle

4.1 Le tournant des années 1670-1680

Ce fut à travers des épreuves comme la révolte du 1670-1671 que la France consolida son expansion sur les côtes de Española pendant les années soixante-dix et quatre-vingt du XVII^{ème} siècle. En dépit de l'échec de la *Compagnie des Indes Occidentales* et du départ de d'Ogeron (1674), le contrôle de Paris sur les établissements de la « Colonie de l'isle de la Tortue et côte Saint-Domingue¹⁹⁵ » furent reconnu par Madrid, pour la première fois, en 1678, lors du traité de Nimègue, qui signa la fin de la Guerre de Hollande¹⁹⁶. La ligne de la politique d'Ogeron fut poursuivie par son neveu et successeur, Jacques Nepveu, sieur de Pouançay, qui tenta de consolider les liens avec la population, en travaillant pour améliorer les conditions de vie et économiques de la colonie. Dans la décennie pendant laquelle il occupa le poste de gouverneur (1676-1683), il s'engagea dans la fortification de certaines régions, loin de la Tortue, mais stratégiquement cruciales, comme Cul-de-Sac (où s'était initialement développée la révolte du 1670-1671), Léogane et Petit-Goave. Dans ces régions, précédemment occupées par les groupes de boucaniers, des établissements moins raréfiés et plus sédentaires s'étaient développés¹⁹⁷. Lors de nouvelles protestations contre le monopole français (1680), Pouançay soutint les requêtes des habitants, en renouvelant les relations privilégiées avec les colons. Les cultivateurs de la côte septentrionale, de fait, s'étaient révoltés contre la politique du Commis des Fermiers du Tabac (créé en 1674, par la suite de l'*Ordonnance du Commerce* du 1673¹⁹⁸), coupable à leurs avis d'acheter des produits à des prix très bas pour obtenir de gros bénéfices en commerçant avec l'Europe. Encore une fois, la situation revint à la tranquillité quand Colbert autorisa une

¹⁹⁵ Jusqu'à la moitié du XVIII^{ème} siècle, les documents administratifs du gouvernement de Saint-Domingue maintinrent cette formule pour indiquer la colonie.

¹⁹⁶ Avec ce traité, la France vit reconnu la possession de la Trinité, Tobago, Sainte Lucie, Saint-Vincent et la Dominique (Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française, op. cit.*, p. 91).

¹⁹⁷ Gabriel Debien, *Une plantation de Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)*, Le Caire, Presses de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, 1941.

¹⁹⁸ Pierre Pluchon, « L'Economie d'Habitation à Saint-Domingue », in Etienne Taillemite et Denis Lieppe (dir.), *La percée de l'Europe sur les océans, vers 1690 - vers 1790. Actes du colloque du Comité de documentation historique de la Marine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 197-241, p. 200-205.

nouvelle exception pour les planteurs de Saint-Domingue¹⁹⁹. En ce cas, toutefois, la dispute se prolongea pendant quelques années, car les instances des Fermiers étaient soutenues par les marchands de Nantes et Bordeaux²⁰⁰. A l'horizon se configura un affrontement entre les intérêts de la métropole et des ses représentants, opposés à la société coloniale dominguoise fragmentée. Les années 1681-1685 furent cruciales pour le développement de la « Colonie de l'île de la Tortue et côte Saint-Domingue ». Ce fut à cette époque que les caractéristiques sociales, économiques et politiques commencèrent s'évoluer vers la forme qui trouvera sa pleine maturité dans la première moitié du XVIII^e siècle : selon Frostin, c'est en cette phase de l'histoire dominguoise qu'on peut situer le tournant vers l'« autonomisme colon »²⁰¹.

Ce fut en cette période que la canne à sucre fut introduite dans la colonie. De fait, entre 1681 et 1683, à La Pointe dans la plaine de Port-de-Paix, Jacques Yvon Deslandes installa dans son habitation la première plantation dominguoise de canne²⁰². Associé à un marchand de Nantes, Hubert Antheaume, qui lui fournit les capitaux nécessaires, Deslandes devint un des premiers exportateurs de sucre de Saint-Domingue²⁰³. La rapide croissance démographique de la colonie motiva un changement dans l'organisation administrative de la colonie, dont la capitale (ou plutôt, les capitales) devinrent alternativement Le Cap, Léogane ou Petit Goave²⁰⁴. L'île de la Tortue entra dans une

¹⁹⁹ Philippe Hrodej, « L'amiral Du Casse : de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d'Amérique (1690-1715) », *op. cit.*, p. 31 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *op. cit.*, p. 39-66.

²⁰⁰ Paul Butel, *L'économie française au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 1993, p. 28-36.

²⁰¹ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 181-365.

²⁰² Selon Laurent Ropa, la plantation de Jacques Yvon fut créée en 1673. Au contraire, les historiens Debien, Merle, Constantin et Boucher ont fixé cette date dix ans plus tard, en 1683 (Laurent Ropa, *Haïti, une colonie française. 1625-1802*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 82 ; L. Merle et Gabriel Debien, « Colons, marchands et engagés à Nantes au XVII^e siècle », *Revue de la « Porte d'Océane »*, 1954, vol. 10, n° 103, p. 6-11 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 261-262).

²⁰³ Paul Constantin, *Jacques Yvon, sieur des Landes (1645-1698), Lieutenant du roi à Saint-Domingue*, Laval, Goupil, 1957.

²⁰⁴ D'Ogeron et Pouançay administrèrent les établissements dominguois de Basse-Terre, sur l'île de la Tortue, bien que tous les deux possédaient des habitations sur la côte, notamment près Port-Margot (Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *op. cit.*, p. 49).

longue phase de décadence : en 1692 ces établissements européens seront presque dépeuplés²⁰⁵.

En 1683, avec la mort de Jean-Baptiste Colbert marqua la fin de la première phase du mercantilisme colonial poursuivi par la métropole française²⁰⁶. Jean-Baptiste de Seignelay et la famille Pontchartrain, successeurs du ministre de Louis XIV, reprirent sa politique, en créant de nouvelles compagnies commerciales et en soutenant la politique des monopoles. Dans le contexte international, la trêve de Ratisbonne, en 1684, ne sanctionnait qu'une brève pause dans les guerres de la France pendant les derniers deux décennies du XVII^e siècle. Mais, dans les accords franco-espagnols, une clause réaffirmait après Nimègue la possession française de la côte occidentale de Española et une autre imposa aux signataires des limites pour l'utilisation de la guerre de course et un engagement commun contre la piraterie²⁰⁷. En 1686, le Traité de Whitehall (ou *Treaty of Neutrality of the Americas*), signé entre la France et l'Angleterre, établissait que en cas de guerre en Europe, la paix serait restée aux Caraïbes (toutefois, malgré les accords, pendant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg les gouverneurs de Jamaïque et de Santo Domingo s'accordèrent pour une attaque coordonnée contre les établissements français)²⁰⁸.

²⁰⁵ L'île, à la fin du 1692 était partiellement abandonnée, car ce terrain «*ne sert aujourd'hui de rien*» (*Lettre de Mr. Du Casse au Roy, 28 octobre 1692*, AN, f.c., C9^A, reg. 3, f. 74-77). Un mois plus tard, le gouverneur ordonna l'évacuation des derniers résidents, en craignant un attaque espagnol (*Lettre de Du Casse au ministre, le 28 novembre 1692, à bord de l'Emporté*, AN, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 306-321 ; *Mémoire de Du Casse, 1692*, AN, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 335-354). Désormais complètement dépeuplée, la Tortue fut utilisée comme léproserie après le 1711 (*Mémoire de Mr. de Charritte, 22 décembre 1711*, AN, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 148-159). À la moitié du XVIII^e siècle, l'île fut recolonisée, et pendant la Révolution Haïtienne elle aurait été le seul endroit non occupé par les troupes de Toussaint Louverture (Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, *op. cit.*, p. 728 ; Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, *op. cit.*, p. 87-93).

²⁰⁶ Shannon Lee Dawdy, « La Nouvelle Orléans au XVIII^e siècle. Courants d'échange dans le monde caraïbe », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007, vol. 62, n° 3, p. 663-685, p. 666.

²⁰⁷ Pierre Pluchon, « Préface », in Michel Christian Camus (dir.), *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 10-11 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 202-217.

²⁰⁸ Philip P. Boucher, *Cannibal Encounters : European and Island Caribs, 1492-1763*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1992, p. 87-92 ; John Graham Reid, « 1686-1720: Imperial Intrusions », in Phillip Alfred Buckner et John Graham Reid (dir.), *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, p. 78-103.

Pendant qu'à Whitehall le traité de neutralité était ratifié, à Saint-Domingue le gouverneur Cussy faisait publier deux édits royaux, qui conduisirent à d'importants changements dans la politique et le gouvernement colonial de Saint-Domingue: le *Code Noir* et l'Edit de Fontainebleau²⁰⁹²¹⁰. Le *Code Noir* était une tentative, poursuivie par la Couronne française, d'intervenir dans la gestion de la traite négrière et de l'esclavage. L'objectif était de combler les lacunes dans la législation en cours, en introduisant des nouvelles règles. Bien que le texte fournît des garanties pour les travailleurs forcés, il n'y eu pas d'amélioration dans les conditions de vie des esclaves africains²¹¹. L'application du *Code Noir*, en outre, fut limitée à cause de la résistance et du faible accueil des propriétaires, dont le pouvoir dans la colonie était, par ailleurs, en augmentation constante²¹². La violence physique et psychologique, les abus de toutes sortes et l'inanité d'une possible émancipation restèrent encore longtemps le lot quotidien de la population servile de Saint-Domingue²¹³.

Si le *Code Noir* avait été créé principalement pour régler une situation propre aux colonies, l'Edit de Fontainebleau ratifiait la conclusion dramatique du vieux problème de la coexistence entre la majorité catholique et la communauté huguenote sur le sol national (et donc, dans une moindre mesure, dans les établissements américains). La nouvelle loi révoquait les dernières concessions faites à la communauté protestante qui avait survécu aux attaques menées principalement par Richelieu pendant les années 1620²¹⁴. La ratification de l'Edit causa une vague migratoire, qui provoqua la sortie de

²⁰⁹ *Code Noir ou Edit servant de Règlement pour le Gouvernement et l'Administration de la Justice et de la Police des Isles Françaises de l'Amérique, et pour la Discipline et le Commerce des Negres et Esclaves dans ledit Pays*, du mois de Mars 1685 (

²¹⁰ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, A Paris, chez l'Auteur. Quillau. Mequignon jeune. Et au Cap François, chez M. Baudry des Lozieres, 1784, vol. 6/1, p. 414-424.

²¹¹ Lucien Peytraud, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, Paris, 1984 ; Louis Sala-Molins, *Le code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, 1987 ; Malick W. Ghachem, *The Old Regime and the Haitian Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 55-82.

²¹² Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 259-275.

²¹³ Massimiliano Santoro, *Il tempo dei padroni. Gerarchia, schiavitù e potere nell'antropologia di Antico Regime (Haiti 1685-1805)*, Milano, FrancoAngeli, 1998, p. 84-88.

²¹⁴ Jean Meyer, *Histoire de France*, op. cit., p. 175-195.

France et des colonies de centaines de milliers de sujets à majorité calviniste²¹⁵. Il est difficile d'établir quelles furent les conséquences directes de ce décret dans les colonies françaises des Caraïbes, mais on peut faire quelques hypothèses pour ce qui concerne les aspects les plus évidents du réseau commercial liant Europe et Amérique. Du côté européen de l'océan, un grand nombre de villes qui avaient servi de terminal pour les routes atlantiques (Bordeaux, Nantes et La Rochelle en particulier) étaient habités jusqu'au 1685 par une communauté huguenote riche et dynamique, dont la disparition affaiblit les flottes commerciales et réduisit les capitaux disponibles. Du côté américain, les colons « religionnaires » des Iles du Vents et de Saint-Domingue se trouvèrent dans l'impossibilité d'y demeurer, tandis que les communautés protestantes furent (une fois de plus) empêchées de se retirer dans le Nouveau Monde. Les huguenots qui préférèrent l'émigration à l'abjuration se dirigèrent vers les terres dont les gouvernants soutenaient la réforme : Angleterre, Pays-Bas et Prusse en Europe, Jamaïque, Saint-Eustache et Curaçao dans les bassins des Caraïbes²¹⁶. La colonie de Saint-Domingue ne fut pas – apparemment – touchée par les effets de l'Édit, car la population huguenote semblait être assez réduite. Après la publication des documents, en 1686 une partie des « vagabonds » laissèrent l'île pour se réfugier à Curaçao et en Jamaïque : après une procédure juridique, les biens laissés par les émigrés furent confisqués et vendus aux

²¹⁵ Nonobstant ce soit impossible d'établir des calculs précis, on a estimé que environ deux-cent mille huguenots et protestants, c'est-à-dire le 20% de la communauté non-catholique et le 1% de la population totale de France (Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Ancien Régime*, op. cit., p. 250). Les lieux principaux d'émigration furent l'Allemagne orientale, Genève et la Suisse francophone, les Provinces Unies. Une minorité traversa l'Océan pour atteindre les Carolines, la Virginie et la Georgie, tandis que quelques uns arrivèrent jusqu'à la Colonie du Cap (RUYMBEKE B.V. et R.J. SPARKS (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, University of South Carolina Press, 2003 ; Bertrand Van Ruymbeke, *From New Babylon to Eden: The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina*, Columbia, University of South Carolina Press, 2006, p. 22-25 ; AUGERON M., D. POTON, et B.V. RUYMBEKE (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique*, Paris, Indes Savantes-Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2009, vol. 2/1 - Pour Dieu, la Cause et les Affaires).

²¹⁶ En 2003, une analyse globale de la « diaspora huguenote » a été recueillie et éditée par Bertrand van Ruymbeke et Randy Sparks. En particulier, pour la relation entre les calvinistes français et la colonisation des Caraïbes, on renvoie au treizième chapitre, « The Protestants and the Colonization of the French West Indies » et au livre de Gérard Lafleur : Gérard Lafleur, *Les protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime*, op. cit. ; Gérard Lafleur et Lucien-René Abénon, « The Protestants and the Colonization of the French West Indies », in Bertrand Van Ruymbeke et Randy J. Sparks (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, University of South Carolina Press, 2003, .

enchères²¹⁷. En avril 1688, l'île reçut deux vaisseaux, en provenance de France via Iles du Vents, qui transportaient un petit nombre de forçats « religionnaires », qui furent vendus au colons pour qu'ils travaillassent et apprissent la foi « catholique et romaine »²¹⁸ (et qui, selon Gérard Lafleur, probablement ne survécurent pas longtemps aux duretés de la vie d'engagé). Trois ans plus tard, le gouverneur Du Casse envoya un lettre en France, dans laquelle il constatait l'absence de colons huguenots²¹⁹.

En 1684, Pierre Paul Tarin de Cussy fut nommé successeur de Pouançay, qui était rentré en France. Le nouveau gouverneur allait être le premier à fixer sa résidence officielle sur la côte dominguoise, surtout à Port-de-Paix, mais aussi à Le Cap et à Léogane. Pendant son mandat, le gouverneur s'attacha à maintenir la présence d'une nombreuse communauté de flibustiers, qu'il utilisa à la fois par mer, pour défendre les côtes dominguoises, par terre, à Santo Domingo (où il conquît Santiago de los Caballeros) ou sur la frontière orientale de Saint-Domingue, près de Limonade, où il trouva la mort²²⁰. La disparition de Cussy laissa la place au nouveau chef militaire de Saint-Domingue, Jean-Baptiste Du Casse²²¹²²². Né dans une famille protestante, près de Bayonne, entre les Pyrénées et la côte Atlantique, le futur gouverneur choisit une carrière maritime, initialement dans la *Compagnie du Sénégal*, après dans la Marine Royale, pour laquelle il dut abjurer en 1686²²³. Commandant audacieux et entreprenant, il obtint de Louis XIV le grade de lieutenant. Envoyé dans les Caraïbes à la fin des années quatre-vingt, il prit part à la Guerre de la Ligue d'Augsbourg. Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt il s'enrichit en finançant la traite négrière. A la

²¹⁷ *Lettre de Du Casse au ministre, le 27 mai 1692, Le Cap* (AN, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 207-210). On discutera plus exhaustivement des flibustiers huguenots dans le prochain chapitre.

²¹⁸ Etant donné l'âge avancé des prisonniers, probablement ils ne survivrent pas long temps (*Mémoire de Cussy au ministre, le 3 mai 1688*, AN, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 413-442).

²¹⁹ *Lettre de Du Casse au ministre, le 15 novembre 1691* (AN, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 186-189)

²²⁰ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, *op. cit.*, p. 21.

²²¹ Jean-Baptiste Du Casse a été objet de plusieurs études académiques et de biographies romanesques. En particulier, Robert Du Casse (arrière-arrière-neveu du gouverneur) à la fin du XIX^{ème} siècle et Philippe Hrodej à la fin du XX^{ème} ont dédié plusieurs pages au personnage (

²²² Robert Du Casse, *L'Amiral Du Casse, chevalier de la Toison d'or (1646-1715), étude sur la France maritime et coloniale (règne de Louis XIV)*, Paris, Berger-Levrault, 1876 ; Philippe Hrodej, « L'amiral Du Casse : de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d'Amérique (1690-1715) », *op. cit.* ; Philippe Hrodej, *L'amiral Du Casse: l'élévation d'un Gascon sous Louis XIV*, Paris, Librairie de l'Inde, 1999, vol. 2/.

²²³ Philippe Hrodej, *L'amiral Du Casse, op. cit.*

veille de sa nomination à la guide de Saint-Domingue, il est considéré un des planteurs plus riches de la Martinique, où il résidait pendant sa campagne aux Caraïbes. C'est là qu'en 1691, après son retour d'une expédition au large des côtes de la Guadeloupe, il trouva la lettre dans laquelle le comte de Pontchartrain lui décernait un brevet de noblesse et le nommait gouverneur de « l'île de la Tortüe et côte Saint-Domingue²²⁴ ». La nomination de Jean-Baptiste Du Casse à Saint-Domingue et l'arrivée de la famille Pontchartrain au *Secrétariat de la Marine* contribuèrent à changer la politique imposée à la colonie²²⁵. Si les premières actions entreprises pour améliorer et agrandir les établissements domingois étaient le résultat de l'initiative individuelle des gouverneurs, on chercha d'en mieux régler l'organisation administrative et économique. Comparée aux années d'Ogeron et de Cussy, la présence de colons le long de la côte avait considérablement augmentée. Dans le « recensement général » du 1681, le nombre des personnes résidentes à Saint-Domingue étaient 6.648, dont 2.771 (équivalent à 41% du total) des colons européens libres et, en 1700, le nombre de ces derniers avait dépassé les 4.000 unités. Si la population d'origine européenne avait augmentée du 30% en moins de vingt ans, le nombre des esclaves avait atteint 9.082, soit une hausse du 330%. Le recensement du 1717 montra un renforcement significatif de la présence africaine : pour 7.264 blancs censés, il y avait 37.474 esclaves. Si les premiers avaient augmentés du 81%, les deuxièmes du 312%. Le rapport blancs libres-esclaves était désormais 1 à 5 (alors qu'il était de 1 à 1,5 en 1681)²²⁶.

L'expansion des établissements signifia la multiplication des routes commerciales, des produits importés et exportés, des vaisseaux et des équipages qui s'arrêtaient dans les ports, des affaires traitées. La colonie de Saint-Domingue semblait être destinée à devenir un des principaux centres du commerce et de la production d'indigo et sucre des

²²⁴ Pour une bibliographie ajournée sur Jean-Baptiste Du Casse, sur ses entreprises et sur le contexte social et surtout politique dans laquelle il se trouva à opérer, on renvoi à : David Marley, *Wars of the Americas: A Chronology of Armed Conflict in the Western Hemisphere, 1492 to the Present*, ABC-CLIO, 2008, p. 572-580.

²²⁵ Sara E. Chapman, *Private Ambition and Political Alliances: The Phélypeaux de Pontchartrain Family and Louis XIV's Government, 1650-1715*, Rochester, University of Rochester Press, 2004, p. 115-144 ; Charles Frostin, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV: alliances et réseaux d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

²²⁶ Ces chiffres ont été réévalués d'après : Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, op. cit., p. 261.

Caraïbes²²⁷. Cependant, l'augmentation de la population n'avait pas encore déterminé un changement significatif de sa structure sociale. D'un côté, les grands-blancs, c'est-à-dire les colons d'origine européenne (à la fois créoles ou natifs de Saint-Domingue) qui possédaient une plantation autonome ou qui occupaient des positions élevées dans l'échelle sociale insulaire (les héritiers des « habitants »), représentaient une minorité significative de la colonie. Leur condition et leur orientation politiques, nonobstant l'augmentation de leur pouvoir économique, restaient relativement indéfinies, en particulier pour ce qui concerne les relations avec l'administration coloniale : après les révoltes des années Soixante-dix et Quatre-vingt, les confrontations entre les deux étaient restées relativement faibles et sans frictions majeures. De l'autre côté, les petits-blancs (c'est-à-dire les colons venus d'Europe sans capitaux, la plupart des descendants des « flibustiers », les marins, les petits agriculteurs et les engagés), étaient la large majorité des habitants, tels que les marins, travailleurs spécialisés, chasseurs, petits-cultivateurs, petit artisans²²⁸. Exemple typique de la fluidité de la société coloniale de cette période furent les histoires de flibustiers et pirates qui habitèrent ou visitèrent la colonie au cours des années Quatre-vingt et Quatre-vingt-dix du XVII^e siècle²²⁹. Une fois ils étaient accueillis dans la rade de la Tortue. Maintenant, anglais, irlandais, flamands, hollandais, espagnols et français fréquentaient les ports de la côte, en cherchant lettres de marque à Léogane ou terrains libres à Cul-de-Sac²³⁰. Figures typiques (sinon archétypiques) de la colonisation européenne des Caraïbes²³¹, leur présence et persistance parmi les habitants à la fin du XVII^e siècle était la preuve la

²²⁷ Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, op. cit., p. 373-383.

²²⁸ Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op. cit., p. 67-96.

²²⁹ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVI^e-XVII^e siècles)*, op. cit., p. 111-158 ; Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit.

²³⁰ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 147-150.

²³¹ David Cordingly, *Under the black flag : the romance and the reality of life among the pirates*, New York, Random House, 1996, p. 241-244 ; Kris E. Lane, *Pillaging the Empire: Piracy in the Americas, 1500-1750*, M.E. Sharpe, 1998, p. 96 ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates au jour le jour*, Paris, Tallandier, 2009, p. 147-157.

plus évidente de la persistante instabilité des conditions de développement de la colonie²³².

Au niveau diplomatique, en revanche, les territoires domingois trouvèrent leur place définitive au milieu de l'échiquier géopolitique de la Méditerranée américaine au cours des derniers ans du XVII^e siècle et les premiers du XVIII^e. En 1697, à travers le Traité de Ryswick, l'Espagne reconnaissait à la France la possession de la côte occidentale de Española et le droit d'y envoyer colons, d'y commercer et d'y établir un gouvernement. Ces accords, qui signaient aussi la fin de la Guerre de la Ligue de Augsbourg, sanctionnèrent finalement une situation que les précédents accords de Nimègue (1678) et Ratisbonne (1684) avaient seulement reconnue²³³. Après plus d'un demi-siècle d'occupation, la « côte Saint-Domingue » et l'île de la Tortue devinrent officiellement une colonie française, un fait qui influença inévitablement les développements politiques internationaux et la vie domingoise²³⁴.

Du point de vue politique, la cession de la côte de Saint-Domingue à la France par l'Espagne marqua la reconnaissance officielle d'une condition préexistante. Le passage sous la couronne française fournissait à l'état français la possibilité d'augmenter sa capacité coercitive, soit envers les colons, soit contre les visiteurs de l'extérieur. Les possibilités réelles de contrôle de la colonie, toutefois, dépendaient de l'administration, qui, en tant que représentante du pouvoir de la métropole, aurait dû s'engager pour trouver un nouvel équilibre face à la population domingoise. Malheureusement, les problèmes rencontrés pendant la deuxième moitié du XVII^e siècle se manifestaient encore après le traité. La superposition des rôles, la corruption et l'absentéisme continuèrent tourmenter le système de gouvernement de la colonie. Probablement pour

²³² Gabriel Debien, *La société coloniale aux XVII et XVIII siècles*, op. cit. ; Jacques de Cauna, *Au temps des îles à sucre : histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIII^e siècle*, Paris, Karthala, 1987 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, op. cit. ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op. cit.

²³³ François Blancpain, au contraire, soutient que le passage de la côte occidentale de Saint-Domingue sous le contrôle français aurait été occasionné seulement par le Traité de Ryswick. A son avis, la lecture des articles des accords entre Espagne et France indiqueraient la non-validité des documents signés à Nimègue et à Ratisbonne (François Blancpain, *Haïti et la République dominicaine: une question de frontières*, Matoury (Guyane), Ibis Rouge, 2008, p. 30-33).

²³⁴ Selon Frostin, le nom de la colonie devint « partie française de Saint-Domingue » depuis 1697. Toutefois, la formule précédente fut utilisée au moins jusqu'aux années Vingt (Charles Frostin, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV: alliances et réseaux d'influence sous l'Ancien Régime*, op. cit., p. 257).

chercher à pallier ces faiblesses, la structure administrative fut améliorée. En particulier, les marges et les frontières entre les trois parties de la colonie - la *bande du Nord* (correspondante à la péninsule septentrionale), la *bande de l'Ouest* (qui comprenait les savanes de l'intérieur et les ports du Golfe de Gonâve, Léogane et Petit-Goave) et la *bande du Sud* (c'est-à-dire la côte méridionale de la péninsule sud) – furent plus précisément définies.

Pour ce qui concerne les habitants, le traité de 1697 apportait des perspectives nouvelles : si la création des compagnies commerciales pouvait causer l'imposition des règles et des normes considérées dangereuses et conduire la colonie à des nouvelles révoltes (pareilles à celles qui touchèrent la colonie en 1670-1671 et en 1680), il était bien évident que la réglementation de la vie économique de la colonie offrait des avantages. La multiplication des notaires, l'extension à tout le territoire de la colonie de l'arpentage obligatoire des officiers royaux, et l'augmentation des canaux de ravitaillement et de commerce mis en place par les compagnies laissaient imaginer un développement plus régulier et durable. Dans les ports, en outre, l'augmentation de l'afflux d'esclaves et de capitaux annonçait pour le futur immédiat un accroissement des plantations et du système économique coloniale dominguoise en général²³⁵.

Après avoir progressé lentement pendant les premières années de l'occupation française, l'économie locale développa tous les éléments typiques du monde caraïbe. La culture du tabac, longtemps imposée par la *Compagnie des Indes Occidentales* et lourdement taxée par le Commis des Fermiers, fut partiellement abandonnée, de plus en plus supplantée par les plantations de canne à sucre et par la consolidation de la culture de l'indigo²³⁶. Progressivement, la diffusion des cultures tropicales favorisa la croissance des trafics commerciaux, qui stimulèrent à leur tour le développement des cultures et provoquèrent la diffusion des « habitations » en dépit des terrains de chasse, des « hattes » et des « corails »²³⁷. L'immense machine commerciale, financière et proto-industrielle impliquant le « système de plantation » engagea la colonie de Saint-Domingue vers un avenir économiquement florissant mais riche en troubles sociaux et

²³⁵ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 163-179.

²³⁶ *Ibid.*, p. 132-146.

²³⁷ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années, op. cit.*, p. 19.

en fissures structurelles²³⁸. Pour gérer et pour mettre en valeur la rapide croissance des dimensions du marché colonial, le secrétaire de la Marine et contrôleur général des finances Louis Phélypeaux de Pontchartrain organisa un système de compagnies commerciales destinées à lier le Vieux et le Nouveau Mondes²³⁹. Sur l'exemple des grandes sociétés de commerce anglo-néerlandaises, et en reprenant les projets colbertiens, la colonisation et l'exploitation commerciale de la colonie – et, en particulier, de la péninsule méridionale – furent confiées à des compagnies commerciales monopolistiques. Pendant l'été 1698, les propositions mercantilistes et les intérêts familiaux des Pontchartrains furent à la base de l'édition du statut de la naissante *Compagnie Royale de Saint-Domingue*²⁴⁰. La *Compagnie* (au début connue comme *Compagnie Royale de la Nouvelle Bourgogne* ou comme *Compagnie de l'île à Vache*²⁴¹), héritière de la *Compagnie des Indes Occidentales* (1664-1674) de Jean-Baptiste Colbert, allait devoir gérer le monopole de la traite du bassin des Caraïbes, en accord avec les *Compagnies du Sénégal* (1673) et *de Guinée* (1685), auxquelles succéda, en 1701, la *Compagnie de l'Asiente*²⁴².

Le poids économique de la colonie de Saint-Domingue dans la balance commerciale de la France augmenta considérablement, et posa les jalons d'un dépassement de celui des autres colonies françaises de l'Amérique centrale et septentrionale. La population coloniale, qui pouvait s'attendre à des revenus majeurs nés des changements de cette période, devint le principal promoteur du renouvellement à l'intérieur de la structure administrative de la colonie, dont elle faisait partie à travers

²³⁸ Michel Devèze, *Antilles, Guyane, la Mer des Caraïbe de 1492 à 1789*, *op. cit.*, p. 247-266 ; Jean Meyer, *Histoire de la France coloniale*, *op. cit.*, p. 126-130.

²³⁹ Jean Meyer, *Histoire de France*, *op. cit.*, p. 385-412.

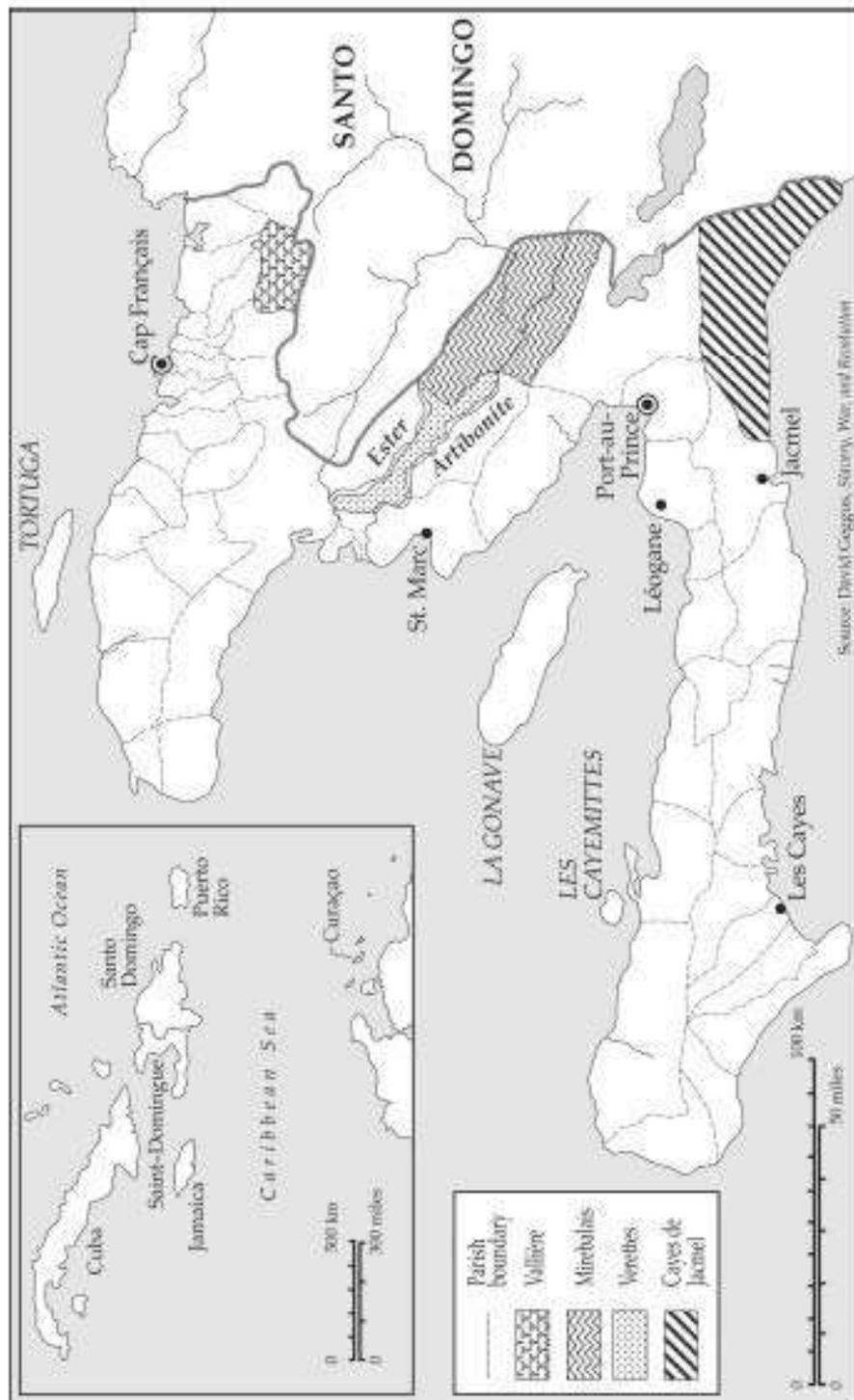
²⁴⁰ Charles Frostin, « Les Pontchartrain et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole (1690-1715) », *Revue Historique*, 1971, vol. 245, n° 2, p. 307-336 ; Kenneth J. Banks, « Financiers, Factors, and French Proprietary Companies in West Africa, 1673-1713 », in Louis H. Roper et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Constructing Early Modern empires: proprietary ventures in the Atlantic world, 1500-1750*, Leiden, Brill, 2007, p. 79-116, p. 99-100.

²⁴¹ *Lettre de Daguesseau au ministre, 8 septembre 1698, Paris* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 401-402) ; *Lettre de Maurepas à Daguesseau, 18 septembre 1698, Compiègne* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, f. 417) ; *Lettre de Du Casse au ministre, 5 février 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 36-41).

²⁴² James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 368-370 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIe et XVIIIe siècles*, *op. cit.*, p. 80-81.

les Conseils Supérieurs, créés au Cap en 1685 et à Petit-Goave en 1701. L'objectif principal de ces institutions était de permettre aux gouverneurs d'interagir avec la population locale, là où leur pouvoir était reconnu officiellement et où la marge d'action (juridique en particulier) des participants était bien délimitée²⁴³. Dans ces assemblées coloniales, les colons trouvèrent un espace de rencontre avec l'administration coloniale, dont les conseillers profitèrent pour influencer la politique locale, en cherchant à maximiser les avantages donnés par la position acquise dans la hiérarchie du gouvernement de la colonie, à la fois comme simples individus ou comme groupes de pression.

²⁴³ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 67-96.



Map 1.1 Frontier Parishes: Vallière, Mirabalais, Verrettes, and Cayes de Jacmel

4.2 L'Île-à-Vache et la bande du Sud

La guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui avait débuté en 1688, était terminée en 1697 avec la signature du Traité de Ryswick. Dans le contexte de la *domination française*, les accords de 1697 sanctionnaient l'existence d'une entité institutionnelle qui opérait déjà dans le système administratif français²⁴⁴. Un autre effet de la reconnaissance de l'autorité française fut le projet d'étendre les zones colonisées, qui en 1697 correspondaient aux plaines contournant Le Cap et à la côte du Golfe de Gonâve entre Petit-Goave, Léoganne et le Cul-de-Sac. En particulier, le projet aurait dû se concentrer sur la partie plus marginale de la colonie, c'est-à-dire la côte méridionale de la péninsule de Petit-Goave, la *bande du Sud*, qui comprenait l'Île-à-Vache et plusieurs baies, dont les plus importants étaient celles « de Cromwell » et « des Flamards ».

La *bande du Sud*, historiquement, était une zone sur laquelle l'autorité des empires européens avait eu du mal à être reconnue. Déjà au XVI^e siècle, l'absence d'une puissance capable d'imposer un contrôle sur la région avait facilité les contacts entre les colons ibériques et les marchands venus d'Angleterre, des Provinces-Unies et de la France²⁴⁵. Au début du XVII^e siècle, l'administration espagnole avait réagi par l'évacuation de la région. Dans les espaces libérés, une population composite était venue s'installer, formée par des colons espagnols fuyant la déportation, d'esclaves et d'anciens esclaves, d'aventuriers européens qui allaient former le noyau des « Frères de la côte »²⁴⁶. Dans les années Cinquante et Soixante du XVII^e siècle, alors que dans la partie nord les établissements de l'île de la Tortue constituaient une sorte de "République des Aventuriers», la région du sud l'Île-à-Vache devenait un lieu de passage, fréquenté par des équipages à la recherche d'eau, de nourriture et de lieux où calfater et réparer les coques²⁴⁷. L'arrivée du premier gouverneur français, Bertrand d'Ogeron, en 1664-1665, modifia très peu la situation. Pendant toute la seconde moitié

²⁴⁴ Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 180-181.

²⁴⁵ Pierre Pluchon, « Préface », *op. cit.*, p. 8-10 ; John D. Garrigus, *Before Haiti*, *op. cit.*, p. 22-26.

²⁴⁶ Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », *op. cit.* ; Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, *op. cit.*, p. 28-30.

²⁴⁷ L'établissement de Cayes du Fond de l'île à Vache prit le nom du espagnol *cayo*, les îles sur lesquels les premiers navigateurs européens venaient calfater et radouber (Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, *op. cit.* ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *op. cit.*, p. 39-49).

du XVII^{ème} siècle, les rencontres et les affrontements entre les colons français, les marins étrangers et l'administration coloniale furent fréquents : la tentative du gouvernement colonial d'enrayer la contrebande et l'échange de produits avec des marchands de la colonie de Curaçao fut l'une des principales causes de la réaction violente des colons, en 1670-1671 et en 1680-1681²⁴⁸. A la fin du XVII^{ème} siècle, les colons établis dans la partie sud de Saint-Domingue avaient augmenté, la majorité était maintenant d'origine française, tandis que le commerce traditionnel basé sur la chasse et la vente de viande séchée et de cuir semi-finis (« cuir vert ») commençait à être remplacé par une économie fondée sur la culture et le commerce des produits agricoles tropicaux, en particulier l'indigo et le tabac²⁴⁹. Le père dominicain Jean-Baptiste Labat (qui visita la région en 1701) décrivait la zone comme habitée encore par des chasseurs anglais, français et espagnols, et fréquentée par des contrebandiers et des pirates, mais déjà utilisée comme un point de départ pour le commerce avec la *Tierra Firme* espagnole par des marchands malouins²⁵⁰. L'augmentation de la population et l'émergence d'un marché local petit mais dynamique était sur le point de transformer la région en un des centres commerciaux privilégiés du bassin des Caraïbes, où se croisaient les routes commerciales et les acteurs provenant de toute l'Europe et l'Amérique. Pour atteindre cette situation, il fallut la combinaison de conditions particulières des frontières, des établissements colons et l'isolement de la France²⁵¹.

L'Ile-à-Vache était devenue un point de rencontre pour équipages et capitaines désireux d'armer des expéditions pour attaquer les établissements espagnols déjà de la fin des années Vingt du XVII^{ème} siècle²⁵². L'administration française n'avait pas hésité à utiliser les flibustiers comme troupes irrégulières contre les Anglais, Néerlandais et Espagnols, à travers la concession de lettres de marque qui attiraient corsaires et flibustiers de tout le bassin des Caraïbes. Henry Morgan y passait en 1668 avant

²⁴⁸ Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, op. cit., p. 39-96.

²⁴⁹ John D. Garrigus, *Before Haiti*, op. cit., p. 24-31.

²⁵⁰ Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, La Haye, Chez P. Husson, P. Johnson, P. Gosse, J. Van Duren, E. Alberts, & C. Le Vier, 1724, vol. 2/2, p. 252-268.

²⁵¹ John D. Garrigus, *Before Haiti*, op. cit., p. 52.

²⁵² Jean-Pierre Moreau, *Un flibustier français dans la mer des Antilles, 1618-1620*, Paris, Clamart, 1984 ; Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVII^{ème} siècle: une composante économique indispensable », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002, p. 289-312, p. 294.

d'attaquer Portobello e Panama : « Morgan [...] songea à quelque nouvelle entreprise pour s'enrichir; & dans ce dessein il donna rendez-vous à tous les Aventuriers qui avoient des vaisseaux à la coste de Saint-Domingue, à un lieu nommé l'Isle à la Vache »²⁵³. Il n'était pas le seul capitaine anglais venu chercher boucaniers ou l'appui de l'administration française sur les côtes de Saint-Domingue. William Dampier séjourna à l'Ile-à-Vache en 1681 et 1683, profitant des bonnes relations qui liaient la France et l'Angleterre après les guerres de Hollande, tandis que Lionel Wafer y passa avant de traverser l'Isthme de Darién²⁵⁴. Profitant de la facilité particulière avec laquelle l'administration française de la colonie continuait à accorder des lettres de marque à certains commandants comme Michel de Grammont et Laurent de Graffes (ou Graff), capitaines flibustiers qui avaient été enrôlés dans l'administration militaire de la colonie²⁵⁵, l'Ile-à-Vache conservait son rôle stratégique dans la construction des plans militaires de l'époque²⁵⁶. La conduite de la courte Guerre des Réunions (1683-1684) n'eut aucun effet significatif sur la situation géopolitique de la colonie et des Caraïbes. Au contraire, le Traité de Ratisbonne, qui marquait la fin des hostilités sur le front franco-espagnol, eut un poids significatif. Outre la validation *de facto* de l'occupation française de la côte occidentale d'*Hispaniola*, l'Espagne poursuivit la tentative d'obliger la France à s'engager pour la réduction des lettres de marque accordées aux corsaires et aux flibustiers²⁵⁷.

²⁵³ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 52-53 ; David Cordingly, *Under the black flag*, op. cit., p. 48.

²⁵⁴ William Dampier, *A new voyage round the world : Describing particularly, the isthmus of America, several coasts and islands in the West Indies, the Isles of Cape Verd, the passage by Terra del Fuego, the South Sea coasts of Chili, Peru, and Mexico; the isle of Guam one of the Ladrones, Mindanao, and other Philippine and East-India islands near Cambodia, China, Formosa, Luconia, Celebes, &c. New Holland, Sumatra, Nicobar Isles; the Cape of Good Hope, and Santa Hellena. Their soil, rivers, harbours, plants, fruits, animals, and inhabitants. Their customs, religion, government, trade, &c.*, London, printed for J. Knapton, 1697, p. 35-36 ; Lionel Wafer, *A new voyage and description of the isthmus of America*, Cleveland, The Burrows Brothers Company, 1903, p. 65-66.

²⁵⁵ Michel Christian Camus, « Un Flibustier reconverti: Laurent de Graffé », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1988, vol. 46, p. 55-77.

²⁵⁶ *Lettre de Mr. de Pouancey à Blénac, 9 janvier 1679, La Tortüe* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 145-147) ; *Lettre de Mr. De Pouancey au ministre, 25 septembre 1682, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 214-215).

²⁵⁷ Cette partie de l'accord fut une faillit, car moins de douze mois après, Grammont et de Graffé pillaient Campeche (Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, op. cit., p. 207).

Les premières missions vers la *bande du Sud* furent organisées dans les années 1670. Beauregard, ancien corsaire débarqué dans l'administration des territoires français de la partie occidentale de l'île d'Española, fut envoyé pour la première fois dans la péninsule méridionale en 1677, par ordre de Cussy, à l'époque *lieutenant* adjoint du gouverneur Jacques Neveu de Pouançay²⁵⁸. Vers la fin de l'été 1686, il y revenait par ordre du gouverneur Cussy, avec le même but que dix ans auparavant : empêcher la création d'un établissement des anglais de la Jamaïque sur l'Ile-à-Vache²⁵⁹. Comme commandant de Petit-Goave, il y revenait après la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, à la fin de l'automne de 1697, quand il recevait la « lieutenance de Roy », avec le but de créer de nouveaux établissements dans le *bande du Sud*²⁶⁰. Entre la fin de 1697 et le début de 1698, Beauregard mena une enquête dans la partie sud de l'île : après avoir doublé Cap Tiburon, il passa dans les baies de Cromwell et des Flamards. De retour à Petit-Goave, il écrivit en France pour proposer quelques conseils pour le développement des territoires qui lui avaient été confiés. Dans ses remarques préliminaires, Beauregard montrait les difficultés de s'opposer aux activités des flibustiers français et anglais, très actifs autour de l'Ile-à-Vache. Le contact avec les habitants lui avaient laissé une impression négative: lieux de rencontre des « Frères de la Côte », les côtes de la *bande du Sud* apparaissaient à l'officiel français comme habités exclusivement par des boucaniers et des flibustiers. Face aux plaintes de certains marchands de la Jamaïque, venus protester contre des prises effectuées par des flibustiers de l'Ile-à-Vache, Beauregard demandait au ministre l'envoi d'un navire de 24 canons, pour éviter que la piraterie, «ce mal, [...] qui est en horreur à toutes les nations, [...] deviendrait incurable en ce pays»²⁶¹. Pour atteindre les deux principaux objectifs qui lui avaient été assignés, à savoir l'établissement de l'autorité française et la mise en valeur de la région, Beauregard suggérait, d'une part, d'infliger des punitions exemplaires aux équipages et de créer une compagnie commerciale. En particulier, il

²⁵⁸ *Lettre de Beauregard au ministre, 1699* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 209-212).

²⁵⁹ Selon ses déclarations, Beauregard était arrivé à Saint-Domingue en 1674 (*Lettre de Mr. De Beauregard au ministre, 1699*, ANOM, f.c., série E, reg. 23, ff. 246-249).

²⁶⁰ *Mémoire de Cussy au ministre, 13 août 1686, Saint-Domingue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 329-338) ; *Lettre de Beauregard au ministre, 04 juillet 1699, Port Saint-Louis* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 209-212) ; Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVII^e siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 296-297.

²⁶¹ *Lettre de Beauregard au ministre, 14 février 1698, Léoganne* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 454-458).

jugeait qu'une société commerciale, en s'opposant à la contrebande anglo-néerlandaise et la piraterie, aurait pu bénéficier de cette position géographique pour commercer avec la *Tierra Firme*, sur la côte entre Cartagena et Portobello²⁶². Les outils nécessaires pour la réalisation des deux objectifs étaient une frégate et une corvette qui, outre dissuader les activités de la « Fraternité », auraient dû entretenir la contrebande dans la région de Carthagène, en cachant ses activités derrière l'excuse d'une croisière contre la piraterie, « ce qui attireroit beaucoup l'estime et l'amitié des Espagnols, qui ont le nom flibustier plus en horreur que l'Antechrist »²⁶³. Cette dernière affirmation était bien valable, car les espagnols avaient subi en 1697 lors de la prise de Carthagène, un des pires pillages de leur histoire coloniale, pendant lequel les troupes transportées par de Pointis furent aidées par un millier de flibustiers et boucaniers amenés par Jean-Baptiste Du Casse²⁶⁴.

Le projet de Beauregard contient plusieurs éléments de grand intérêt. Ses idées anticipèrent l'évolution de la politique commerciale et militaire de la France aux Caraïbes entre les XVIIe et XVIIIe siècles²⁶⁵. Tout d'abord, Beauregard identifiait dans la faiblesse de l'économie de la *bande du Sud* l'une des raisons de la propagation de la piraterie et des activités des « flibustiers » dans la région, démontrant ainsi une bonne compréhension du contexte social dans lequel il devait opérer. De même, il n'avait pas tardé à saisir le potentiel de la position géographique de la région, située à côté de la Jamaïque et idéale pour la création de routes directes vers Curaçao et la *Tierra Firme*²⁶⁶. Enfin, Beauregard comprend le contexte dans lequel son projet pouvait être appliqué. L'idée de cacher derrière une opération apparemment légale – la lutte contre la piraterie – une action autrement illégale – la contrebande – positionnait le plan dans le contexte

²⁶² *Lettre de Beauregard au ministre, 14 février 1698, Léoganne* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 454-458).

²⁶³ *Lettre de Beauregard au ministre, 14 février 1698, Léoganne* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 454-458).

²⁶⁴ Jean-Bernard-Louis Desjean, baron de Pointis, *Relation de ce qui s'est fait à la prise de Cartagene, située aux Indes Espagnoles, par l'Escadre commandée par Mr. de Pointis*, Amsterdam, chez les héritiers de A. Schelte, 1698 ; Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, *op. cit.*, p. 215-217 ; Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, *op. cit.*, p. 381.

²⁶⁵ Charles Woolsey Cole, *French Mercantilism, 1683-1700*, New York, Columbia University Press, 1943, p. 60-111.

²⁶⁶ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 259-276.

diplomatique existant aux Caraïbes²⁶⁷. Beaugard réutilisa ses observations dans une lettre envoyée en France en mai 1698²⁶⁸. Quelques semaines plus tard, pendant l'été, ses idées furent incorporées dans le statut de la naissante *Compagnie Royale de Saint-Domingue*. La *Compagnie* (au début connue comme *Compagnie Royale de la Nouvelle Bourgogne* ou comme *Compagnie de l'île à Vache*²⁶⁹), héritière de la *Compagnie des Indes Occidentales* (1664-1674) de Jean-Baptiste Colbert, allait gérer le monopole de la traite du bassin des Caraïbes, en accord avec les *Compagnies du Sénégal* (1673) et de *Guinée* (1685)²⁷⁰. Dirigée par douze « directeurs » (plus tard réduits à sept), la société reçut de la couronne le monopole du commerce dans le Golfe du Mexique pour cinquante ans (« Aucun de nous ne pourra directement ou indirectement acquérir aucunes habitations, places ny lieux dans toute l'étendue de la concession ny y faire aucun commerce tel qui puisse estre et sous quelque pretexte que ce soit, non plus dans les pays du golfe du Mexique [...], ny dans ceux des Ambres et du Darien, [...] que pour le compte de la Compagnie²⁷¹ »). De plus, la monarchie reconnut à la *Compagnie* la propriété de toutes les terres inoccupées de la *bande du Sud* (« toutes les terres incultes de la partie de la dite Isle de Saint-Domingue qui est depuis et compris le Cap Tiburon jusqu'à la rivière e Naybe inclusivement²⁷² »). Bien que en septembre 1698 les associés obtinssent quelques changements, notamment en ce qui concerne l'organisation

²⁶⁷ Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, New York, Oxford University Press, 1972, p. 4-5.

²⁶⁸ *Lettre de Beaugard au ministre, 20 mai 1698, Petit Goave* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 465-467).

²⁶⁹ *Lettre de Daguesseau au ministre, 8 septembre 1698, Paris* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 401-402) ; *Lettre de Maurepas à Daguesseau, 18 septembre 1698, Compiègne* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, f. 417) ; *Lettre de Du Casse au ministre, 5 février 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 36-41). La *Compagnie Royale de Saint-Domingue* fut appelée en plusieurs façons différentes pendant les presque vingt ans de son existence. Il est possible de trouver des documents du 1714 dans lesquels elle est indiquée comme *Compagnie de Saint-Louis* (de Saint-Louis du Sud) (Lettre du comte de Blénac au ministre, le 27 décembre 1714, ANOM, f.c., série C9^A, reg. 11, ff. 311-317). Pour simplicité, on va utiliser la dénomination *Compagnie de Saint-Domingue*.

²⁷⁰ James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 368-370 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, *op. cit.*, p. 80-81.

²⁷¹ *Article 4, acte de fondation de la Compagnie Royale de Saint-Domingue, 30 août 1698* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 409-416).

²⁷² *Article 1^{er}, acte de fondation de la Compagnie Royale de Saint-Domingue, 30 août 1698* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 409-416).

et la gestion des territoires accordés à la compagnie, le statut resta en vigueur jusqu'au 1716²⁷³.

Pendant les années qui suivirent, la *Compagnie de Saint-Domingue* devint un sujet central dans l'histoire de la colonie, car ses prérogatives commerciales et politiques étaient au centre des plans militaires et diplomatiques des administrateurs de la colonie et de la métropole. Toutefois, son poids fut ressenti surtout dans la *bande du Sud*, où les établissements principaux – Les Cayes du Fond de l'Ile-à-Vache (né à la moitié du XVII^e siècle²⁷⁴), Saint-Louis du Sud (fondé par Beauregard en 1699), Torbeck – dépendaient de la *Compagnie* pour les ravitaillements, le commerce et la traite des esclaves. La gestion de cette région fut une des raisons des frottements majeurs avec les gouvernements du Cap et de Léoganne. Les intérêts économiques de la société commerciale, qui avait ses principaux actionnaires en France, se distinguèrent rapidement de ceux des colons, qui au contraire nécessitaient un engagement de leurs ressources dans l'exploitation des terres de la *bande du Sud*. En effet, la contrebande organisée par la *Compagnie* vers les ports espagnols favorisa finalement le développement des liaisons entre l'Amérique du Sud et les ports atlantiques de France. Au début du XVIII^e siècle, ces lignes commerciales finirent par être préférées aux routes de ravitaillement vers les établissements dominguois méridionaux. Cette situation fut la cause de la réouverture (par les colons, exaspérés par le manque d'esclaves, de ravitaillements et de marchands) des liaisons avec les Hollandais de Curaçao et – surtout – les Anglais de Jamaïque, qui pouvaient garantir l'afflux constant de farines, marchandises, esclaves. Depuis la fin du XVII^e siècle, Saint-Louis du Sud et Les Cayes consolidèrent une place prééminent parmi les ports coloniaux européens pour absorber le trafic interlope, gagnant une position qu'ils allaient garder pendant les siècles suivants²⁷⁵.

²⁷³ *Lettres patentes du Roy pour la Compagnie de Saint-Domingue, 1^{er} mai 1716* (ANOM, f.c., série C9^C, microfilm 215.4) ; *Statut de la police et du commerce dans l'étendue de sa colonie, 25 juin 1716* (ANOM, f.c., série C9^C, microfilm 215.4).

²⁷⁴ Patrick Villiers, « Raveneau de Lussan, un flibustier français à l'assaut de la Mer du Sud », in Christian Buchet et Michel Vergé-Franceschi (dir.), *La Mer, la France et l'Amérique Latine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 291-307, p. 296.

²⁷⁵ John D. Garrigus, « Blue and Brown: Contraband Indigo and the Rise of a Free Colored Planter Class in French Saint-Domingue », *The Americas*, 1993, vol. 50, n^o 2, p. 233-263 ; David Patrick Geggus, « Indigo and Slavery in Saint Domingue », *op. cit.*, p. 23-26.

Chapitre 5^{ème} . La Guerre de Succession au trône d'Espagne (1702-1713)

5.1 La rupture des premiers années du XVIII^{ème} siècle

Les dernières années du règne de Louis XIV constituèrent pour la France une période de normalisation et la réglementation de la situation diplomatique. De fait, contrairement à la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, où les alliances vinrent souvent modifiées d'une façon brutale, le début du XVIII^{ème} siècle enregistra la stabilité relations diplomatiques, cristallisées par les traités signés avant le déclenchement de la Guerre de Succession d'Espagne (1702-1713/1714). Grande Bretagne, Espagne, France, Provinces-Unies, Portugal, Danemark²⁷⁶ : les principales puissances coloniales européennes étaient liées par des accords diplomatiques qui, à cause de la longue durée du conflit, se maintinrent pendant plus d'une décennie²⁷⁷.

Dans cette période, les affrontements militaires perdirent leur centralité au cœur des conflits coloniaux. Après la prise de Carthagène (1697), les Caraïbes devinrent apparemment un terrain de confrontation de basse intensité. C'est seulement en 1739 et en 1748 (prise du fort de Saint-Louis du Sud) que les affrontements militaires eurent à nouveau un rôle central dans les stratégies européennes²⁷⁸. Par presque trente ans le vrai champ de bataille fut le marché colonial espagnol, sur lequel se concentraient les intérêts commerciaux britanniques, français et hollandais²⁷⁹. De fait, nonobstant la fixité des rôles dans l'échiquier politique caribéen, la lutte contre le « commerce interlope » n'arriva à arrêter ou, au moins, réduire l'intensité et la dimension du phénomène. La participation de toutes les nations aux marché *underground* favorisa son maintien à travers les conflits et les périodes de paix. Lors de la fin de la Guerre de Succession

²⁷⁶ Jean Meyer, *Histoire de France, op. cit.*, p. 347-356 ; William Doyle, *L'Europa del Vecchio Ordine, 1660-1800*, Roma, Laterza, 1987, p. 362-365.

²⁷⁷ André Corvisier, *La France de Louis XIV : 1643-1715 : ordre intérieur et place en Europe*, Paris, Sedes, 1979, p. 323-348.

²⁷⁸ Herbert W. Richmond, *The navy in the war of 1739-48*, Cambridge, The University Press, 1920, vol. 3/1.

²⁷⁹ Ramon Aizpurua, *Curacao y la costa de Caracas: introducción al estudio del contrabando en la provincia de Venezuela en tiempos de la Compañía guipuzcoana (1730-1780)*, Caracas, Academia Nacional de Historia, 1993, p. 255-341 ; Linda M. Rupert, *Creolization and Contraband: Curaçao in the Early Modern Atlantic World*, Atlanta, University of Georgia Press, 2012, p. 163-211.

d'Espagne, de nouveaux réseaux commerciaux informels, gérés par opérateurs provenant de toute l'Europe – et de ses colonies – enveloppaient l'économie de la région²⁸⁰. Les Hollandais, qui avaient été les premiers à profiter des brèches dans les systèmes commerciaux impériaux européens se heurtèrent à la concurrence des acteurs français et anglais²⁸¹. En particulier ces derniers, profitant de la supériorité navale, devinrent aux début des années 1710 les principaux acteurs de la contrebande des tropiques américaines, bien que les marchands de la colonie de Curaçao maintinrent des trafics très lucratifs avec les région de Caracas²⁸². La longue durée de la belligérance et la codification du *jus gentium* facilitèrent l'utilisation, de part des états européens, de la course à la fois comme arme dans la guerre maritime et comme instrument de financement du conflit²⁸³. Les années « héroïques » de Francis Drake et des vaisseaux malouins de Jean Angò étaient passées, car la course se configurait comme un phénomène économique et militaire consolidé et commun dans la région centroaméricain, tout en conservant ses caractéristiques transnationales et transimpériales²⁸⁴.

Pendant ce temps, la colonie de Saint-Domingue évoluait rapidement d'un agglomérat de pauvres établissements de boucaniers et petits planteurs vers une forme plus complexe, où les communautés des « vagabonds » furent englouties et marginalisées par l'essor des grands-blancs et du système de la plantation. La prospérité dont la colonie jouit n'était pas accessible à tous les résidents. La petite communauté européenne, dont les représentants atteignirent les 7.000 éléments à la fin du 1717, était

²⁸⁰ Peter Andreas, *Smuggler Nation: How Illicit Trade Made America*, *op. cit.*, p. 13-28.

²⁸¹ Wim Klooster, « Inter-Imperial Smuggling », in Bernard Bailyn et Patricia L. Denault (dir.), *Soundings in the Atlantic history: latent structures and intellectual currents, 1500-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 2009, p. 140-173 ; Christian J. Koot, *Empire at the Periphery. British Colonists, Anglo-Dutch Trade, and the Development of the British Atlantic, 1621-1713*, *op. cit.*, p. 181-213.

²⁸² Jonathan L. Hart, *Empires and Colonies*, *op. cit.*, p. 158 ; Frank Moya Pons, *History of the Caribbean : plantations, trade, and war in the Atlantic world*, *op. cit.*, p. 110-142 ; Linda M. Rupert, *Creolization and Contraband*, *op. cit.*

²⁸³ Janice E. Thomson, *Mercenaries, pirates, and sovereigns: state-building and extraterritorial violence in early modern Europe*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1994, p. 22-24.

²⁸⁴ Gérald A. Jaeger, « L'Amérique et les flibustiers. Les Chevaux-légers de la vieille Europe », *op. cit.*

la détentrice de la quasi-totalité des terres cultivées et des capitaux²⁸⁵. Elle s'opposa (ou plutôt profita) à la population servile africaine et afro-américaine, qui connaissait une progression presque géométrique dans un contexte juridique, économique et social de plus en plus codifié et réglé²⁸⁶. Toutefois, bien que pendant les premières décennies du XVIII^e siècle on n'enregistre pas d'épisodes significatifs de révoltes serviles²⁸⁷, les lettres des gouverneurs et des « intendants » (figure clé dans la structure administrative de la colonie introduite en 1708 avec la nomination de Jean-Jacques Mithon de Senneville²⁸⁸) reportent d'une situation humaine et administrative difficile. Les secrétaires de la Marine – et le Conseil de la Marine entre 1715 et 1723 – reçurent plusieurs missives à travers lesquelles transparaissait une situation complexe, dans laquelle l'administration rencontrait de sérieux obstacles, agissant sur deux fronts, d'un côté en tentant d'endiguer la violence contre les travailleurs non-libres (à la fois esclaves ou engagés), de l'autre en cherchant à prévenir les révoltes ou la fuite, vers l'intérieur ou vers la frontière de Santo Domingo²⁸⁹. Tandis que la population servile

²⁸⁵ *Récensement général, année 1717* (Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Racc. 509, f. 14) ; Vertus Saint-Louis, *Système colonial et problèmes d'alimentation: Saint-Domingue au XVIII^e siècle (1700-1789)*, Montréal, Editions du CIDICHA, 1999, p. 28-30.

²⁸⁶ Massimiliano Santoro, *Il tempo dei padroni. Gerarchia, schiavitù e potere nell'antropologia di Antico Regime (Haïti 1685-1805)*, op. cit., p. 96-103 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op. cit., p. 261.

²⁸⁷ Au contraire, entre 1696 et 1697 fut découverte une conspiration à Port-de-Paix qui aurait pu causer le soulèvement de tous les esclaves de la *bande du Nord*. La réaction de l'administration porta à la mort 361 « nègres », équivalant au 4% de la population servile *compressive* de la colonie (*Ordonnance du Juge du Port-de-Paix, ensuite d'un Etat des Habitans du même lieu pour faire payer, par eux, des Negres condamnés à mort. Du 15 Février 1697*, citée en : Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent suivies, 1. D'un tableau raisonné des différentes parties de l'administration... 2. d'observations... sur le climat, la population... de la partie française de Saint-Domingue*, op. cit., p. 564-566.

²⁸⁸ Situés hiérarchiquement sous le gouverneur, nommés directement par le Roy selon l'avis des secrétaires de la Marine (ou du conseil), les intendants avaient un rôle décisif dans la gestion de l'administration civile des colonies. Pour ce qui concerne Saint-Domingue, la dénomination initiale fut « *Commissaire ordonnateur en l'Isle de la Tortue et Côte Saint-Domingue et faisant fonction d'intendant de Justice police et finances* », qui fut utilisée entre 1708 et 1714. De l'avril de ce dernier an, il devint responsable de la *Marine des Isles* (*Ordonnance du 11 avril 1714, Léogane*, AN, f.c., C9^A reg. 10, ff. 261-266). La nomination définitive de « *Intendant de justice, police, finances et de marine à Saint-Domingue* » apparut après 1718, quand Jean-Jacques Mithon de Senneville passa de « faisant fonction » au rôle effectif (*Lettre de Mithon au Conseil de la Marine, le 12 juin 1718, Léogane*, ANOM, f.c., C9^A, reg. 15, f. 340) ; Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, op. cit., p. 606-608.

²⁸⁹ Célèbre fut le cas de la communauté de esclaves *marons* (fugitifs) appelée « La Béat » (du nom espagnol de l'île sur la quelle surgit, Isla La Beata). Née probablement pendant les années Dix du XVIII^e siècle, à la fin de Guerre de Succession Espagnole entra dans la correspondance coloniale car

augmentait, les problématiques liées à sa gestion devinrent un des *leitmotiv* de la correspondance dominguoise (et antillaise en général).

Dans les dernières années du long règne de Louis XIV on jeta les bases pour une refonte de la relation entre le gouvernement colonial et les petits-blancs. A la différence des grands-blancs, économiquement et socialement aisés, les petits-blancs constituaient la partie de la population coloniale qui avait un accès limité à la richesse et aux opportunités offertes par la vie coloniale. En occupant la partie inférieure de l'échelle hiérarchique de la colonie, ils ne pouvaient maintenir une position de supériorité respect aux afro-américains libres qu'en exerçant une première forme de discrimination ethnique²⁹⁰. Les relations entre petits-blancs et administration se modifièrent en réaction au surgissement des grands-blancs dans le rôle d'élite économique, politique et sociale de la colonie. Ils devinrent les principaux (sinon les seuls) interlocuteurs des gouverneurs et des intendants dans les conseils supérieurs²⁹¹. Le premier demi-siècle de la colonisation française de Saint-Domingue avait été caractérisé par la dépendance des gouverneurs envers les services de flibustiers comme élément du système défensif et par la tolérance envers les fréquents soulèvements des petits-blancs. Au début du XVIIIème siècle la situation changea considérablement. Pour soutenir la croissance économique de la colonie et, surtout, le respect des lois et des règlements commerciaux, les administrateurs nécessitaient une normalisation des conditions dans lesquelles opéraient les marchands, les propriétaires terriens et les planteurs : la lutte contre la piraterie et la contrebande, phénomènes strictement liés à la vie des communautés des petits-blancs, devint une des requêtes plus fréquentes et pressantes du gouvernement métropolitain²⁹². Le besoin de sécurité et d'ordre s'accordait mal avec les modèles de coexistence développés par les boucaniers (les anciens « Frères de la côte ») et par les

les administrateurs dominguois craignait l'union de esclaves et soldats déserteurs. De 1713, en effet, les observateurs des gouverneurs français découvrirent l'existence d'un vrai établissement, *Bourg Saint-Lorena*, qui sera détruit par une expédition composée de flibustiers et soldats en 1717 (*Lettre de Châteaumorant et Mithon au Conseil de Marine, le 3 juillet 1717, Léogane, ANOM, f.c., C9^A, reg. 14, ff. 220-225*).

²⁹⁰ L'émergence des premières formes de discrimination ethnique dans le contexte dominguois ont été bien étudié par John Garrigus : John D. Garrigus, *Before Haiti, op. cit.*, p. 51-81.

²⁹¹ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 248-258.

²⁹² Charles Frostin, « La piraterie américaine des années 1720 vue de Saint-Domingue : répression, environnement et recrutement », *Cahier d'Histoire*, 1980, vol. 25, n° 2, p. 177-210.

« flibustiers » : l'« âge d'or » de la flibuste dominguoise allait bientôt finir²⁹³. Les gouverneurs de cette période, en particulier Joseph d'Honon de Galiffet (1700-1703), Jean-François, comte de Choiseul-Beaupré (1707-1710), Louis de Courbon, comte de Blénac (1713-1716) et Charles Joubert de La Bastide, marquis de Châteaumorant (1716-1719), non sans difficulté réussirent à gérer une situation de politique intérieure complexe.

On peut affirmer que les dernières quinze années du règne de Louis XIV (1700-1715) servirent à normaliser la vie sociale et administrative de l'île²⁹⁴. Les Conseils supérieurs devinrent un lieu où s'affrontaient les différents composants de la société insulaire, les perspectives de la population locale se confrontaient avec celles des représentants du gouvernement métropolitain, les intérêts individuels cherchaient leur voie à travers les désirs de l'assemblée. Par contre, les côtes de Saint-Domingue, qui avaient été connues surtout comme refuges de boucaniers et de pirates, devinrent un des endroits du plus important trafic des colonies caribéennes, le lieu d'origine des routes les plus riches de l'Atlantique français. Et le lieu où, entre 1722-1723, se joua une de plus significatives confrontations entre administration et « élite²⁹⁵ » coloniale.

5.2 L'après-guerre : 1713-1727

La fin de la Guerre de Succession d'Espagne signa un le début d'une période formative de l'histoire coloniale française, et en particulier à Saint-Domingue. La décennie 1713-1723 vit des changements importants dans les sphères politique, diplomatique, militaire, commerciale, coloniale. La construction institutionnelle qui avait le fait de Richelieu, Colbert et les Pontchartrain fut mise en discussion, ses bases secouées et sa forme altérée. Et dans ce contexte, la colonie de Saint-Domingue se trouva au cœur des turbulences causées par les mouvements en cours à Paris et à

²⁹³ *Ibid.* ; James Pritchard, *In search of Empire: the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 410-417.

²⁹⁴ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 248-258.

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 367-380.

Versailles. Au même temps, les habitants furent accablés par les effets à long terme liés à la conclusion du conflit et aux réactions qui se développaient en Grande Bretagne et Espagne²⁹⁶.

Le 1^{er} septembre 1715, Louis XIV mourait. A travers le travail de ses ministres, il avait été un des principaux promoteurs de l'expansion coloniale française²⁹⁷. Sa mort signa le début d'un grand nombre de changements dans la structure administrative de la France métropolitaine et de la position de la diplomatie française dans l'échiquier diplomatique et militaire européen et américain. De fait, la France connut une nouvelle régence, du fait de la minorité de Louis XV, arrière-petit-fils du feu Louis XIV, âgé de 5 ans au moment de la mort du Roi Soleil. Jusqu'au 16 février 1723, le gouvernement fut assuré par Philippe, fils du frère du Roy, duc d'Orléans et oncle du futur monarque, qui définira la direction des actions du gouvernement métropolitain et, par conséquent, celles des administrations coloniales²⁹⁸. Entre le mois de septembre et octobre 1715, Nicolas Desmarets (contrôleur général des Finances, en service du 1708), Jérôme Phélypeaux comte de Pontchartrain (Secrétaire d'État à la Marine, nommé en 1699) et le marquis de Torcy, Jean-Baptiste Colbert (Ministre des Affaires étrangères, en service du 1696, neveu de l'homonyme contrôleur général des finances mort en 1683) furent éloignés de leurs charges. A leur place, fut institué le système de la polysynodie, qui substitua aux ministres des conseils nommés par le régent et dirigés par des présidents, responsables devant le régent Philippe d'Orléans. A la place de Desmarets, Pontchartrain et de Torcy furent nommés comme présidents des conseils: Adrien Maurice de Noailles au Conseil des Finances ; Nicolas du Blé, marquis d'Huxelles au Conseil des Affaires Etrangères ; et Victor des Estrées, maréchal de France, au Conseil de la Marine (Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse fut nommé amiral de France)²⁹⁹.

La transformation de la forme des structures administratives fut accompagnée par des changements d'orientation politique. La France, qui était un géant démographique

²⁹⁶ André Corvisier, *La France de Louis XIV : 1643-1715 : ordre intérieur et place en Europe*, op. cit., p. 337-343.

²⁹⁷ Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, op. cit., p. 83-122.

²⁹⁸ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 491-506.

²⁹⁹ Jean Meyer, *Histoire de France*, op. cit., p. 385-393.

au cœur de l'Europe, surtout comparé à l'Espagne de Philippe V ou la Grande Bretagne de la Reine Anne, avait lourdement payé les guerres de Louis XIV³⁰⁰. Si les initiatives économiques de Colbert avaient contribué à enrichir le royaume, la nécessité presque continuelle de ravitaillement des armées et des flottes françaises, les invasions et les révoltes avaient affaibli les caisses de l'état. Ni l'augmentation de la pression fiscale, ni les tentatives de diminuer l'endettement du pays avaient réussi à soulager la situation économique et financière du pays. Du côté fiscal et financier, la politique soutenue par le Conseil de Marine fut délétère pour les colonies, car les initiatives prises (dévaluation de la monnaie, le « système Law ») finirent pour appauvrir les colons et semer la « sédition »³⁰¹.

Les réformes sur le plan économique furent accompagnées par un changement des alliances. Amiral de la Grande Bretagne des Hanover, Philippe d'Orléans choisit de refroidir les relations avec l'Espagne des Bourbons et de se rapprocher de l'ancien adversaire. En 1717, on assista au commencement de la première entente cordiale (1717-1743), qui détermina une nouvelle structure des alliances européennes et qui garantira, au moins aux Amériques, un trentaine d'années de paix³⁰². Pendant la Guerre de la Quadruple Alliance (1717-1720), déclenchée par l'Espagne du cardinal Giulio Alberoni, la France (qui rentra dans le conflit en 1719) et l'Angleterre se trouvèrent unies contre l'ennemi, rénovant les accords qui avaient été pris dans les années cinquante du XVII^{ème} siècle, pendant les dernières phases de la Guerre Franco-espagnole (1635-1659). Au cours de la période 1717-1743, la politique étrangère française trouva en Londres un puissant partenaire sur le plan militaire et navale. Toutefois, les relations amicales entre Londres et Versailles n'empêchèrent que, durant cette période, les politiques commerciales des deux pays suivissent des routes antagoniques. La France, avec les *Ordonnances* de 1717 (*Lettre-Patentes portant règlement pour le commerce des Colonies Françaises*) et, surtout, de 1727 (*Lettres-Patentes du Roi, en forme d'Edit, concernant le Commerce étranger aux Isles et*

³⁰⁰ André Corvisier, *La France de Louis XIV : 1643-1715 : ordre intérieur et place en Europe*, op. cit., p. 330-337.

³⁰¹ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance* - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit., p. 438-457 ; Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, op. cit., p. 129-134.

³⁰² Jean Meyer, *Histoire de la France coloniale*, op. cit., p. 261.

*Colonies de l'Amérique*³⁰³), codifia et renforça les normes juridiques sur lesquelles était construit le système de l'*Exclusif*³⁰⁴. De plus, pendant cette période on enregistra la tentative française de réduction de la contrebande, dont les opérateurs anglais étaient les plus actifs, à la fois dans les colonies et sur les côtes françaises³⁰⁵. Pour sa part, l'Angleterre, profitant de l'*asiento*³⁰⁶, développa son hégémonie commerciale dans les bassins caribéen, où la France, au moins jusqu'à la fin de la Guerre de Succession d'Espagne avait efficacement tenté de limiter l'excessif pouvoir anglo-britannique. Le poids du commerce, en pleine croissance dans les années 1720, eut un impact significatif sur les relations anglo-françaises après la fin de l'expérimentation de la polysynodie, pendant les années Trente. Les accords de Fontainebleau du 1738 – qui incorporaient partiellement le précédent Traité de Whitehall du 1686 – signaient une significative concession dans le contexte de l'autorité et de la souveraineté commerciale et économique française dans le Caraïbes³⁰⁷.

Au dehors de l'Europe, l'hémisphère américain fut un des endroits où l'alliance anglo-française apporta la majorité des changements. Dans les espaces maritimes et terrestres du Nouveau Monde, la non-belligérance entre les deux états y eut les effets majeurs au cours des années Vingt. La rivalité entre Londres et Versailles s'était manifestée aussi en Asie et sur les côtes africaines, mais les points de contacts (et donc de friction) entre les deux empires avaient été significativement plus nombreux le long de la frontière entre Nouvelle France et Nouvelle Angleterre, sur la ligne des Appalaches et sur les routes caraïbes³⁰⁸. Le cas acadien représente un des cas plus connus (et dramatique) de cette période, tandis que les descentes des flibustiers anglais

³⁰³ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le Vent*, A Paris chez l'Auteur. Quillau. Mequignon jeune. Et au Cap François, chez M. Baudry des Loziers, 1784, vol. 6/2, p. 557-565 ; Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le Vent*, A Paris, chez l'Auteur. Quillau. Mequignon jeune. Et au Cap François, chez M. Baudry des Loziers, 1784, vol. 6/3, p. 224-242.

³⁰⁴ Jean Tarrade, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime, l'évolution du régime de l'Exclusif de 1763 à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972, p. 84-85.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 83-108.

³⁰⁶ Stanley J. Stein et Barbara H. Stein, *Silver, Trade, and War: Spain and America in the Making of Early Modern Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, p. 120-138.

³⁰⁷ Giovanni Venegoni, « From the Brethren to the Compagnie: private companies, freebooters and colonial administration in early XVIII century Saint-Domingue », *Boletín de la Asociación para el Fomento de los Estudios Históricos en Centroamérica*, 2013, n° 58.

³⁰⁸ Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française, op. cit.*, p. 75-79.

et français sur Saint-Domingue et Jamaïque constituaient un problème presque quotidien pour les administrations coloniales de Léogane et Spanish Town³⁰⁹. La paix et ses conséquences se firent sentir un peu partout sur les côtes américaines, mais dans les Caraïbes avec des plus visibles effets. Le bassin centroaméricain se présentait comme le lieu idéal pour la mise en valeur de cette alliance, car la nature poli-centrique de sa structure géopolitique, due à la présence d'autres acteurs (Provinces Unies, Espagne, Danemark et, en mesure différente, le Portugal) fournissait plusieurs occasions. Pendant la lutte contre les pirates (1717-1726) et la guerre contre l'Espagne (1719-1720), la marine française limita son action, appuyant souvent l'action de la Royal Navy, qui se démontrait capable d'agir sur les deux rives de l'océan Atlantique³¹⁰. En particulier, au cours de ces conflits, la Royal Navy démontra sa capacité à étendre son activité et son influence dans des zones qui avaient été jusque là marginales, hors du système impérial européen³¹¹.

La faillite du projet écossais pour la création d'un établissement sur l'isthme de Darién en 1698 avait démontré que, nonobstant la persistance de nombreuses zones où le contrôle des autorités impériales européennes était limité (la région de Rio de la Hacha, quelque petite îles des Antilles et l'isthme de Darién), les espaces hors de l'action de représailles s'étaient réduits considérablement³¹². La consolidation de l'expansion européenne et la création d'institutions et de structures administratives et militaires nécessaires à la gestion du territoire permirent aux gouverneurs espagnols, anglais et français (les représentants des majeurs « empires territoriaux » européens de la région³¹³) d'étendre leur zone d'action et d'influence. Au cours des premières années après la fin de la Guerre du Succession d'Espagne (1713-1719), on assista à l'intensification progressive des activités des gouverneurs locaux, surtout anglais, qui réussirent à intervenir pour contrôler l'action des flibustiers sur les côtes de leurs

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 415-437.

³¹⁰ James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 417-420.

³¹¹ Lauren Benton, « Legal Spaces of Empire », *op. cit.*, p. 706-713.

³¹² Frank Moya Pons, *History of the Caribbean : plantations, trade, and war in the Atlantic world*, *op. cit.*, p. 150-189.

³¹³ La définition d'empire-territoriaux naît comme réponse à la lecture de Pieter Emmer et Wim Klooster, qui ont défini l'expansion hollandaise comme « sans empire », pour la distinguer des dominations impériales américaines qui occupaient physiquement l'espace du nouveau Monde (Pieter C. Emmer et Wim Klooster, « The Dutch Atlantic, 1600-1800. Expansion Without Empire », *Itinerario*, 1999, vol. 23, n° 2, p. 48-69).

colonies³¹⁴. En plusieurs occasions, les gouverneurs de Saint-Domingue Blénac et Châteaumorant écrivirent au gouvernement français pour dénoncer la faiblesse (ou plutôt la non-existence) de l'efficacité des gardes-côtes de France, à la quelle ils comparaient celle des anglais³¹⁵. Fin 1718, la Royal Navy réoccupa l'île de New Providence des Bahamas, un des plus dangereux refuges de la piraterie anglaise³¹⁶ – à ne confondre avec l'ancienne base de la *Company for Providence Island* – et commença la dernière phase de la guerre à la piraterie, qui se mêla aux escarmouches avec les vaisseaux espagnols de la *Nouvelle Espagne*³¹⁷. L'occupation de l'île de New Providence, qui suivait l'abandon de l'île de la Tortue par ses anciens colons, signa un *turning point* pour la géopolitique de la Mer des Caraïbes et du Gulf du Mexique. Bien que quelques petits « avant-postes pirates » survivait sur les côtes américaines et africaines (comme l'île Sainte-Marie sur la côte orientale de Madagascar³¹⁸), l'« âge mythique » des refuges et des sanctuaires des flibustiers et des pirates allait se terminer³¹⁹. Le « wild west » caribéen allait laisser place à un système plus complexe d'espaces gérés selon les intérêts des empires et de leurs administrateurs coloniaux. A la division entre espaces administrés par les états européens et les régions sauvages allait

³¹⁴ La lutte à la piraterie ne fut pas un aspect constant de l'activité des gouverneurs anglais. Bien connu est le cas de Lord Archibald Hamilton, gouverneur de la Jamaïque entre 1714 et 1716, qui fut destitué et renvoyé en Angleterre parce que reconnu coupable d'avoir soutenu la flibuste locale (James Robertson, « “Stories” and “Histories” in Late-Seventeenth-Century Jamaica », in Kathleen E.A. Monteith et Glen Richards (dir.), *Jamaica in Slavery and Freedom: History, Heritage and Culture*, Kingston, University of West Indies Press, 2002, p. 25-51, p. 81. A la destitution du gouverneur contribuèrent les missives des administrateurs de Saint-Domingue, exaspérés par les lettres de marque et les commissions signées par Hamilton et données à pirates anglais, français et espagnols : « *Nous avons eu l'honneur d'informer le Conseil par notre lettre du 2 juillet dernier des pirateries qu'avoient exercé sur notre nation plusieurs capitaines anglais munis des commissions du Milord Hamilton* » (*Lettre de Blénac au ministre, 22 décembre 1716, Léogane*, C9A, 12, 271-274).

³¹⁵ *Lettre de Blénac et Mithon au ministre, 24 novembre 1715* (C9A, 11, 139-141); *Lettre de Blénac au ministre, 11 décembre 1716, Léogane* (C9A, 12, 4-5); *Lettre de Blénac et Mithon au ministre, 22 décembre 1716, Léogane* (C9A, 12, 271-274); *Châteaumorant et Mithon au Conseil de Marine, le 13 mai 1717* (C9A, 13, 136-141); *Châteaumorant et Mithon au Conseil de Marine, 1^{er} février 1719* (C9A, 16, 18-21); *Mithon au Conseil de Marine, 31 juillet 1719* (C9A, 16, 343-347).

³¹⁶ *Lettre de Châteaumorant et Mithon au Conseil de Marine, le 29 décembre 1718, Léogane* (C9A, 15, 227-240).

³¹⁷ Marcus Rediker, *Canaglie di tutto il mondo. L'età d'oro della pirateria*, Milano, elèuthera, 2005, p. 134-154.

³¹⁸ Jean-Pierre Moreau, *Pirates au jour le jour*, op. cit., p. 74-77.

³¹⁹ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 407-427.

progressivement se substituer un système où tous les espaces étaient occupés, et la liberté de mouvement des colons et des vaisseaux était officiellement soumise aux intérêts commerciaux, militaires et politiques des états européens.

La guerre des années 1719-1720 permit aux autorités françaises et anglaises d'attaquer la piraterie qui avait survécu à la première phase des guerres pirates. Pendant les dernières années de ce conflit, la Royal Navy réussit à contrecarrer les actions des flibustiers dans la Mer des Caraïbes et le long de la côte nord-américaine, où leurs bases avaient été détruites ou occupées, les chassant dans l'océan Indien et dans les Mers du Sud³²⁰. Vers le 1725-1727, l'« âge d'or de la piraterie » était terminé, et l'épopée de la flibuste caribéenne et dominguoise s'éteignait. La solution de la crise avait suivi un parcours principalement militaire, mais les effets de cette disparition et de l'instauration permanente d'institutions créées pour battre la piraterie furent surtout sociaux.

³²⁰ Robert Ritchie, *Captain Kidd and the War against the Pirates*, 1st Edition(PB)., Harvard University Press, 1989, p. 235-259.

Conclusion

De 1605 à 1727, la colonisation française de la côte occidentale de Saint-Domingue parcourut un long chemin qui transforma une région dépeuplée en une des plus riches colonies européennes d'Amérique. Ce parcours fut, à la fois, influencé par les conditions de l'environnement local, par les actions militaires des Anglais, des Français et des Espagnols. Tandis que le processus de formation de la colonie se déroula, des colons provenant de l'ensemble du Vieux Monde s'installèrent dans les zones qu'ils croyaient plus propices à leur intérêts.

La perception des possibilités offertes par les lieux colonisés fut à la base de la colonisation dominguoise. Les côtes de Española, de l'île de la Tortue et de l'île-à-Vache proposaient aux premiers colons d'amples espaces où cultiver, chasser, ou encore se cacher. Les « *devastaciones de Osorio* » contribuèrent à transformer une région martyrisée par le passage des pires formes du colonialisme européen en une terre vierge, où les ressources étaient abondantes et accessibles par tous. De plus, les « *devastaciones* » eurent pour effet de dissoudre l'autorité royale et le contrôle de Santo Domingo sur les régions occidentales de l'île « Española », en les vidant de la présence, physique et politique, de l'empire espagnol et de ses représentants (soldats, colons et administrateurs). En la considérant comme marginale par rapport au plus ample contexte de l'expansion ibérique en Amérique, les administrateurs créèrent un espace d'action dérégulé, où la limite imposée aux entreprises (économique, militaires) se résumait à l'agilité de ceux qui tentaient l'aventure. Les premiers boucaniers qui y arrivèrent, trouvèrent en la future partie française de Saint-Domingue une terre de abondance et liberté.

L'arrivée de la France signa un changement partiel. Tandis que la métropole passait à travers les crises politiques de la Fronde et de la Polysynodie, la « colonie de l'île de la Tortue et côte Saint-Domingue » suivaient un parcours à l'apparence parallèle, mais finalement divergent. La France de Louis XIV, de Colbert et de leurs successeurs entreprirent des politiques dont l'objectif final était la soumission de la population à la monarchie et à l'état. Construit sur la base de la structure sociale typique de l'Ancien Régime, cette approche voyait dans les trois ordres, dans l'activité législative du Roi, dans les actes juridiques des parlements les sources pour la normation et la gestion de 18 millions de Français. A travers les reformes de Colbert et des Pontchartrain, la

métropole imposa cette évolution aux colonies : des conseils supérieurs furent créés en guise de tribunaux et de parlements; un gouverneur général et un intendant furent imposés au sommet de l'échelle hiérarchique ; les ordonnances furent publiées et étendues à toute la population. Mais la difficulté de contrôler la colonie en tous ses aspects limita les résultats de ces opérations. La soumission d'un territoire morphologiquement complexe et habité par groupes dont la position sociale par rapport aux catégories de XVIIème et XVIIIème siècles était au delà des capacités de l'administration. Quelle était la marge d'action d'un gouverneur, tenu de se battre contre la piraterie, s'il était souvent obligé d'appeler pour la défense de l'île aux flibustiers et aux boucaniers ? Quelle attitude adopter s'il devait contrarier le commerce interlope anglais et hollandais pour défendre le monopole des compagnies, en étant, lui aussi, un planteur, propriétaire d'une plantation ? Et, enfin, quel rôle pouvaient jouer les ministres dans leurs sièges de Paris et Versailles, lorsque les gouverneurs, en cherchant à imposer les directives arrivées de France, demandaient des exceptions qui, de fait, altéraient considérablement le schéma élaboré par la cour ?

Dans les pages précédentes, on n'a pas voulu répondre à ces questions, mais plutôt présenter les différents acteurs qui dans les prochaines chapitres vont jouer différents rôles en Europe et en Amérique. Ici, on a présenté une fresque de l'histoire de la colonisation de Saint-Domingue qui puisse fournir dans les prochaines chapitres les bases pour apprendre le contexte dans lequel les phénomènes analysés se développaient. Dans les pages qui suivront l'ardue et délicate tâche de montrer comment le processus d'américanisation de la colonie de Saint-Domingue (dont on a très (et trop) brièvement parlé) fut lié strictement aux dynamiques relationnelles entre les petits-blancs, les grands-blancs, les esclaves, l'administration coloniale, le gouvernement métropolitain et l'environnement dominguois. Loin des perspectives téléologiquement déclinées de Vaissière, Debien et Frostin, on démontrera comment l'« autonomisme colon » était la formule utilisée à partir du XVIIIème siècle pour comprendre et catégoriser le parcours évolutif qu'une société d'origine européenne était en train de traverser au cours de sa transformation, de son américanisation.

Partie 2nd

Les flibustiers, un phénomène américain

Chapitre 1^{er}. Boucanier, flibustiers, habitants : histoire d'une nébuleuse informelle

« Les Aventuriers ont trop de part dans toutes ces différentes conquêtes, pour n'en pas faire l'Histoire, & comme elle est mon sujet, il est nécessaire de la reprendre dès son commencement¹ ».

« On ne sait pas d'où vient le nom de *flibustiers*, et cependant la génération passée vient de nous raconter les prodiges que ces flibustiers ont faits : nous en parlons tous les jours ; nous y touchons. Qu'on cherche après cela des origines et des étymologies ; et si l'on croit en trouver, qu'on s'en défie² ».

« C'est à la partie historique à nous dire quels furent les efforts, les combats, les défaites & les succès de ces hommes, dont le courage étonnera la postérité, & qui, désignés sous le titre d'*Aventuriers* par leurs ennemis, qui ne voyaient en eux qu'un ramas d'êtres obscurs & de pirates, devinrent un peuple cultivateur, à l'héroïsme duquel la France doit sa plus belle possession d'outre-mer³ »

Les flibustiers n'ont jamais existés. Il ne sont rien d'autre qu'une projection de l'imaginaire européen respect à l'Amérique. Ils étaient ce que leurs contemporaines imaginaient être la vie dans un continent nouveau, libre des règles imposées par l'état, par l'église, par la société. Eloigné de leur société, ces colons étaient vus comme la représentation même de la liberté. Une liberté, cependant, entendue comme possibilité d'agir dans un environnement ouvert, où les règles qui bloquaient l'action des sujets en Europe étaient forcément affaiblies, leur imposition atténuée, leur infraction souvent oubliée, ou la punition reportée. L'étymologie de leur nom était leur marque,

¹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, au dernier pilier Grand Salle, vis-à-vis les Requestes du Palais, 1686, vol. 2/1, p. 19.

² Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Paris, chez l'Editeur, 1822, vol. 8/5, p. 141.

³ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, Philadelphia, chez l'auteur, 1797, vol. 2/1, p. 5.

l'indication qui permettait aux Européens de les identifier au milieu des sujets poursuivants différents parcours économiques et sociales dans ce monde nouvel. Mais ce n'était pas le nom que les flibustiers même utilisaient pour se présenter. Si on veut faire confiance à Exquemelin, les « flibustiers » de Saint-Domingue et de l'« espace caribéen étendu » se nommaient « aventuriers », terme bien différent mais qui conserve la perspective sociale que « flibustiers » posséda intrinsèquement. De fait, l'écrivain-médecin-aventurier-flibustier, auteur de *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes* (1686) – et de son édition successive, *Histoire des Aventuriers-Flibustiers qui se sont signalez dans les Indes* (1699)⁴ – n'utilisa presque jamais le terme « flibustier » : surtout dans la première édition, ce terme apparut très rarement. Même si appelé « Historien des Flibustiers⁵ », le nom que Exquemelin utilisait pour identifier ses « collègues » et compagnons de la période caribéenne est « aventuriers », qui de fait était bien présent dans le titre de l'édition française. Ni la première version, imprimée en hollandais à Amsterdam en 1678 (*De Americaensche zee-roovers*), ni la deuxième, publié en espagnol à Cologne en 1681 (*Piratas de la America: Y luz à la defensa de las costas de Indias occidentales*), ni les deux publications anglaises du 1684 (*The history of the bucaniers* et *Bucaniers of America: or, a true account of the most remarkable assaults committed of late years upon the coasts of the West-Indies*) contiennent, dans le titre, le vocable « flibustiers », soit-il en la forme hollandaise (« vryjbuiter »), espagnole (« filibusteros ») ou anglaise (« freebooter »)⁶.

⁴ Alexandre Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalez dans les Indes*, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, 1699, vol. 2/.

⁵ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, Paris, Chez Jacques Guérin, Libraire-Imprimeur, 1731, vol. 4/2, p. 68.

⁶ A. O. Exquemelin, *De Americaensche zee-roovers.: Behelsende een pertinenteen waerachtige beschrijving van alle de voornaemste roveryen, en onmenschelijcke wreedheden, die de Engelse en Franse rovers, tegens de Spanjaerden in America, gepleegthebben. Verdeelt in drie deelen: het eerste deel verhandelt hoe de Fransen op Hispanjola gekomen zijn, de aerdt van 't landt, inwoonders, en hun manier van leven aldaer. Het tweede deel, de opkomst van de rovers, hun regel en leven onder malkander, nevens verscheyde roveryenaen de Spanjaerden gepleeght. Het derde « t verbranden van de stad Panama, door d »Engelsche en Franse rovers gedaen, nevens het geen de schrijver op sijn reys voorgevallen is. Hier achter is bygevoeght, een horte verhandeling van de macht en rijkdommen, die de Koninck van Spanje, Karel de Tweede, in America heeft, nevens des selfs inkomsten en Regering aldaer. Als mede een kort begriip van alle de voornaemste plaetsen in het selve gewest, onder Christen potentaten behoorende*, t'Amsterdam, By Jan ten Hoorn, boeckverkoper, over 't Oude Heeren Logement, 1678 ; A. O. Exquemelin, *Piratas de la America: Y luz à la defensa de las costas de Indias occidentales, dedicado a*

Mais, aussi, « flibustiers » fut le nom de quelques uns qui existèrent pendant un temps très court, en un lieu très bien déterminé. Brièvement car la permanence d'un homme dans un état de liberté de mouvement, d'entreprise et de fidélité ne pouvait pas exister aux temps dans lesquels les puissances européennes construisaient les structures étatiques qui auraient représenté le squelette des futures institutions globales⁷. Brièvement, car le type d'empire prévoyait une vie courte et dangereuse pour la majorité, et le succès pour une minorité. La vie longue et aisée ce n'était que pour un nombre très réduit, quasiment marginal, d'individus. Pour la majorité d'eux, entre 1684 et 1713, la colonie de Saint-Domingue et ses établissements émergents représentèrent un étape obligée sur leur parcours vers la richesse ou vers la ruine. Cette colonie européenne qui devint française au cours d'un processus de colonisation et de transformation économique, environnementale et sociale fut pour plusieurs « flibustiers » - mais aussi pour des « aventuriers », « boucaniers » et « habitans » - une base sûre dans laquelle se cacher, dépenser le butin, construire une maison, établir une plantation.

Dans les pages qui suivent, je vais présenter les « péripéties » de ces individus, en cherchant d'utiliser un point de vue divers respect à celui plus communément utilisé par l'historiographie contemporaine. Je vais raconter l'histoire des protagonistes et des non-protagonistes de ces événements, en l'analysant à travers l'angle du processus

Don Bernardino Antonio de Pardiñas Villar de Francos, ... Por el Zelo y Cuydado de Don Antonio Freyre, En Colonia Agrippina, En casa de Lorenzo Struikman, 1681 ; Alexandre-Olivier Exquemelin, Bucaniers of America: or, a true account of the most remarkable assaults committed of late years upon the coasts of the West-Indies, by the bucaniers of Jamaica and Tortuga, both English and French. Wherein are contained more especially, the unparallel'd exploits of Sir Henry Morgan, our English Jamaican hero, who sack'd Puerto Velo, burnt Panama, &c. Written originally in Dutch, by John Esquemeling, one of the bucaniers, who was present at those tragedies, and translated into Spanish by Alonso de Bonne-maison, M.D. &c. The second edition, corrected, and enlarged with two additional relations, viz. the one of Captain Cook, and the other of Captain Sharpe. Now faithfully rendered into English, London, printed for William Croke, at the Green Dragon without Temple-bar, 1684 ; A. O. Exquemelin, The history of the bucaniers being an impartial relation of all the battels, sieges, and other most eminent assaults committed for several years upon the coasts of the West-Indies by the pirates of Jamaica and Tortuga, both English & other nations: more especially the unparallel'd achievements of Sir H.M, London, Printed for Tho. Malthus, 1684.

⁷ Marcus Rediker, « Pirates and the Imperial State », *Reviews in American History*, 1988, vol. 16, n° 3, p. 351-357 ; Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *The Many-Headed Hydra : Sailors, Slaves, Commoners, and the Hidden History of the Revolutionary Atlantic*, Boston, Beacon Press, 2000 ; Lauren Benton, « Legal Spaces of Empire: Piracy and the Origins of Ocean Regionalism », *Comparative Studies in Society and History*, 2005, vol. 47, n° 4, p. 700-724.

d'américanisation. En autre termes, je vais chercher de séparer l'étude des flibustiers de la perspective eurocentrique, en soulignant les aspects qui firent d'eux des « aventuriers des îles de l'Amérique⁸ ».

⁸ *Dictionnaire de l'Académie Française*, à Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, 1694, vol. 2/1, p. 875.

Chapitre 2nd. Vers la flibuste dominguoise : espaces et temps (1573-1684)

« La France n'est entrée en partage de cette île avec l'Espagne que par la hardiesse désespérée d'un peuple nouveau que le hasard composa d'Anglais, de Bretons, et surtout de Normands. On les a nommés boucaniers, flibustiers : leur union et leur origine furent à peu près celles des anciens Romains ; leur courage fut plus impétueux et plus terrible. Imaginez des tigres qui auraient un peu de raison : voilà ce qu'étaient les flibustiers ; voici leur histoire⁹ ».

«Quelle est la nature de cette flibuste, si utile à la formation de la colonie? Multiple. Il en existe une, française, constituée de bâtiments armés venant des ports de la métropole. Mais la plus importante réside dans Saint-Domingue et regroupe toute une société insulaire autour de sa puissance à la fois combattante et économique¹⁰».

Le jour 27 août 1687, le gouverneur Pierre Paul Tarin de Cussy écrivit une lettre adressée à *Monseigneur* le Marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat de la Marine de France. Dans cette lettre, le principal administrateur de la colonie française de Saint-Domingue décrivit la situation dans les établissements français, qui entraient alors dans leur vingt-troisième année de vie. En particulier, Cussy décrivait l'état d'un groupe d'hommes, les flibustiers, dont la situation et la position étaient à l'époque un élément de inquiétude pour le gouvernement métropolitain, qui avait signé la Trêve de Ratisbonne (1684) avec l'Espagne et le Traité de Whitehall (1686) avec l'Angleterre : « Nous avons dans la mer du Sud pres de 400 bons hommes, dont la plus part souhauceroient estre icy ». Pour le futur immédiat, Cussy espérait que le « capitaine Laurens » aurait convaincu ces hommes à rentrer à Saint-Domingue : « je ne doute point qu'il ne ramenne [ces hommes] en cette Coste, estant capable luy seul de persuader aux

⁹ Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLII, t. 12, p. 413.

¹⁰ Pluchon, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 382.

flibustiers tout ce qu'il voudra par la grande confiance qu'ils ont en luy [...] Je ne manqueray pas d'informer S. G. de l'augmentation de nos forces lorsque les flibustiers reviendront »¹¹. Le gouverneur continua la lettre en décrivant les rapports avec les Espagnols et les Anglais, dont il signalait les nombreuses violations des accords récemment souscrits.

Dans le texte, le gouverneur utilisa un terme qui était devenu assez commun dans la correspondance en provenance des ports et forts des Iles du Vent françaises et de la « coste de Saint-Domingue ». Ce mot, d'origine ni français ni américaine, caractérisait à ces temps environ un tiers de la population européenne¹² de la colonie : « 950 à 1000 habitans » selon Cussy¹³. Ce vocable indiquait un group de colons, ou plutôt une « profession » exercée par une partie des habitants de Saint-Domingue (et d'autres îles des Caraïbes¹⁴), qui aurait été au centre de l'histoire caribéenne du XVIIème siècle, avant de rapidement s'évanouir dans les premiers vingt ans du XVIIIème. Mais un « flibustier », c'était qui ? C'est bien à cette question que je vais chercher donner un réponse, en analysant les indices historiques (les relations et les mémoires publiées, les correspondances administratives) ainsi que les théories et interprétations de l'historiographie. Je vais utiliser, comme *case study*, les groups qui furent actifs sur les côtes et dans les ports de la colonie française de Saint-Domingue. Cette choix dépende de plusieurs facteurs : la particulière histoire de la fondation de la colonie, et en particulier de son évolution de établissement d'« aventuriers de toutes nations » à territoire sous autorité française ; sa position géographique et géopolitique, au cœurs de l'espace maritime caraïbe, pourvu d'une frontière terrestre avec l'empire espagnol ; pour le processus mythopoïétique qui transforma la colonie de Saint-Domingue – et spécialement l'île de la Tortue, Petit-Goave et l'île-à-Vache – en un des haut lieux de la flibuste américaine, au même niveau que Port-Royal en Jamaïque ou Eleuthera dans les

¹¹ *Mémoire de Cussy pour monsieur le Marquis de Seignelay, le 27 aout 1687, Port-de-Paix* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 376-388).

¹² Selon le recensement du 1681, il y avait 6648 habitants, divisés entre l'île de la Tortue et la côte de Saint-Domingue (*Denombrement general de l'isle de la Tortue et Coste de Saint-Domingue, May 1681*, Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Racc. 509, f. 2).

¹³ *Mémoire de Cussy pour monsieur le Marquis de Seignelay, le 27 aout 1687, Port-de-Paix* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 376-388).

¹⁴ La diffusion géographique des flibustiers sera mieux et plus extensivement présentée dans les pages qui suivront.

Bahamas¹⁵; pour les vicissitudes que ces groupes envisagea pendant l'histoire de la colonie comme élément centrale de la société coloniale et comme interlocuteur de l'administration coloniale et métropolitaine.

Pour définir la nature des sujets de la recherche, il faudrait établir quels furent les marges et l'extension des espaces dans les quels ils agissaient, ainsi que l'arc chronologique pendant lequel l'existence de ces acteurs fut reportée par les témoins contemporaines. Mais, pour l'objectif de cette thèse, je vais focaliser la recherche sur les aspects redondants, et surtout sur le cas de la colonie française de Saint-Domingue qui, pour une série de facteurs historique, représente à mon avis le meilleur endroit pour analyser le concept « flibustiers ».¹⁶

2.1 Les espaces originaux

2.1.1 Territoires ré-viergés

Mais pourquoi, dans le contexte caraïbe, la flibuste finit pour trouver un des ses principaux « paradis » dans la colonie française de Saint-Domingue ? La phase de la « flibuste ponantaise » (1520-1620), dont les bases furent surtout en Europe et sur les îles de l'arc oriental des Antilles, fut caractérisée par la précarité et la saisonnalité de la présence des aventuriers dans le bassin centroaméricain¹⁷. Les attaques portés aux flottes, aux habitations et aux ports espagnols étaient organisés suivant un schéma qui dérivait des pratiques liées à la course. Les régions d'origine des « flibustiers ponantais » étaient les côte du Ponant français où, comme signalait Jean-Pierre Moreau, du XVIème siècle une multitude était arrivée pour profiter des occasions ouvertes par la découverte de l'Amérique et de ses richesses minérales et naturelles¹⁸. Les opportunités

¹⁵ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, p. 78-79.

¹⁶ Ici, probablement, il faudrait insérer un référence sur ce qu'on va faire dans le présent chapitre, de façon qu'on pourra bien travailler. Peut être, un chapitre à la place de deux.

¹⁷ La catégorie de “flibuste ponantaise” a été développée par Jean-Pierre Moreau, qui a été capable, dans plusieurs de ses écrits, de démontrer la connexion existant entre cette entreprise française et les espaces américaines (Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, Paris, Tallandier, 2006, p. 203-235).

¹⁸ *Ibid.*

principales étaient offertes par la pêche dans les Grands Bancs de Terre Neuve ou dans le petit commerce avec les Amérindiens des côtes brésiliennes et du Yucatan (où c'était aussi possible gagner le solde en coupant le *pau brazil*, le précieux bois rouge tropical)¹⁹. Il était aussi possible s'embarquer, pendant l'hiver, sur des bateaux de pêche dont les armateurs, désireux d'éviter que la coque et le haubanage pourrissent dans les ports sans être utilisés, organisaient des croisières dans les mers des Caraïbes et des côtes méridionales de l'Amérique, soit pour trafiquer avec les indigènes et les colons espagnols, soit pour se donner à la guerre de course. Pour ces derniers opérations, les bailleurs de fonds normands et bretons étaient les plus engagés. Les missions organisées par Jean Ango et ses compatriote malouins furent pendant le siècle, à côté des emprises des gueux de mer des Pays Bas et des *english sea rovers* anglais, la forme prototypique de la guerre de course à long rayon d'action²⁰.

La naissance et le rapide développement de la flibuste ponantaise ne furent pas casuelles. Dans l'espace atlantique, les côtes occidentales de l'Europe vivaient en ce période (siècles XV-XVI) une croissance considérable. Depuis une longue phase aux marges des routes commerciales continentales, les ports de l'Espagne septentrionale, de la France occidentale et des îles britanniques se trouvèrent dans la meilleur condition pour profiter de l'ouverture des routes transatlantiques. Pendant les mêmes siècles, les centres qui donnaient sur les traites de mer qui avaient été le focus des commerces européens (la Méditerranée, où l'expansion ottomane n'avait pas détruites les lignes de communication qui unissaient Europe, Afrique et Asie, ou la région de la Mer du Nord et du Baltique, où les villes de la Ligue Hanséatique avaient prospéré pendant tout le Moyen Age) commencèrent à perdre leur position privilégiée, ou à se reconvertir (comme Londres, Hambourg et les ports des Pays Bas). Dans tous ces ports de la « nouvelle vague atlanticiste », les structures économiques, financières, politiques, techniques et militaires qui s'étaient développées depuis le Moyen Age trouvèrent nouvelle et plus complète – et complexe – expression dans les espaces ouverts par les expéditions de Colomb et des ses successeurs (entre lesquels Giovanni da Verrazzano partit de Dieppe, en Normandie). La flibuste ponantaise trouva en Amérique un camp de bataille où les investissements de ceux comme Ango auraient pu s'exprimer et

¹⁹ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises : XVIIe-XXe siècle*, Paris, Perrin, 2002, p. 13-25.

²⁰ Kris E. Lane, *Pillaging the Empire: Piracy in the Americas, 1500-1750*, M.E. Sharpe, 1998, p. 62-91.

s'étendre. Entre 1543 et 1604, la « flibuste ponantaise » conduit, en quelque occasion avec l'appuis des anglais et des hollandais, des attaques éclatantes sur les côtes de la *Nueva Espana* : Cartagène de las Indias en 1543 ; Santiago de Cuba en 1553 ; Havana, Puerto Caballos, Honduras et Santiago de Cuba entre 1555 et 1558 ; Santo Domingo en 1559 et la Jamaïque en 1604²¹. L'occasion qui permit la concession des « lettres de marque » furent les Guerres d'Italie entre la France Valois et l'Espagne Habsbourg mais, en ce cas, les camps de bataille furent les mers américaines.

Au début du XVII^e siècle on assista à l'établissement de la flibuste sur les côtes dominicoises. Comme on a vu, déjà à la fin du siècle précédent les autorités espagnoles de Santo Domingo se trouvèrent contraintes d'agir contre la pénétration française, anglaise et hollandaise dans la région septentrionale et centrale de *Hispaniola*. En 1573, les alcaldes de la *banda del norte* signalaient au gouvernement central la présence de contrebandiers français au long des côtes, et la même indication arriva de La Yaguana en 1576. Ce fut en ce période que l'administration locale commença élaborer un projet de déportation de la population vers l'intérieur²². L'approbation des actions de représailles vers les colons des régions septentrionales et les contrebandiers européens arriva en 1603. L'attaque anglo-française à la Jamaïque, l'année suivante, démontrait la nécessité d'une intervention rapide et massive. Entre 1605 et 1606 presque 8.000 personnes furent éloignées : comme compensation, ces colons (ensemble à ceux de la Floride et de l'île de Couve) reçurent le pardon royal, en 1606, de part de Philippe III²³. Le départ des habitants fut probablement un événement dramatique. Les villages furent vidés en quelque mois, les maisons abandonnées, les structures défensives seulement en partie détruites : les anciens établissements devinrent des mines

²¹ Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650), Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 119-124, p. 122.

²² María Magdalena Guerrero Cano, « Europeos en la isla de La Tortuga. Un testigo de excepción: Andrés Núñez de Torra », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650), Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 73-81, p. 75.

²³ Selon le recensement de 1570, la population totale de Santo Domingo était d'environ 35.000 personnes. Les « dévastaciones », donc, causèrent le déplacement de presque un quart des habitants de la colonie espagnole (I.A. Wright, « Rescates: With Special Reference to Cuba, 1599-1610 », *Hispanic American Historical Review*, 1920, vol. 3, p. 357-359, p. 355-357 ; Angel Rosenblat, *La población indígena y el mestizaje en América*, Buenos Aires, Editorial Nova, 1954, vol. 2/1 - La población indígena, 1492-1950).

de briques pour les colons du Cap et Port-de-Paix²⁴. A la fin du 1606, la densité démographique de la *banda del norte* et des contrées occidentales avait brusquement baissée, en laissant un vide (à tous les niveaux : humain, économique, politique, militaire et culturelle) évident dans le système colonial espagnol des Grandes Antilles.

Toutefois, la région que les colons espagnols laissaient derrière eux était un territoire bien différent de ce qu'ils avaient colonisé des dernières années du XVème siècle. Les colons arrivés d'Espagne avaient domestiqué l'environnement domingois mais, par la suite des « *devastaciones y despoblaciones de Osorio* », ils furent contraint de l'abandonner. De cette façon, les terrains furent privés violemment de la présence humaine qui si fortement avait influencé le développement d'un nouvel environnement. Les vestiges du passage ibérique, outre à les structures des maisons, des plantations et des forts étaient visible dans les forêts côtières et dans les savanes internes. « Lorsque les Espagnols arrivèrent, ils ne trouvèrent dans le pays aucuns chevaux, ni bœufs, ni cochons ; mais y en ayant apporté d'Espagne il y ont tellement multiplié qu'on voit dans ces lieux inhabités des haras de cinq ou six cents chevaux sauvages. [...] Ce qui contribue à cela c'est que dans tout le pays il n'y a aucune bête carnassière comme loups, lions, tigres et léopards²⁵ ». L'anonyme auteur des mémoires recueillies par Camus décrivait une situation dont les valeurs positives furent reconnus aussi par les flibustier Exquemelin et par les pères du Tertre et Labat. Le premier loua les Espagnols pour leur prévoyance : « Les Espagnols & les Portugais ont eu soin ventant dans cette Isle d'y planter des arbres fruitiers, & de la peupler d'animaux qu'on n'y voyoit point. [...] C'est pour ce sujet que les terres qu'ils ont habitées sont plus remplies de toutes sortes d'arbres fruitiers, que celles que les autres Nations habitent²⁶ ». de la même opinion était du Tertre : « Nous devons aux soins des Espagnols toute l'utilité que nous retirons aujourd'hui, non seulement des bestes de labour : mais encore des procs desquels ils ont remply toutes les Indes. [...] Il faut avoüer ingenuëment que [les Espagnols] sont autant recommandables, dans la prévoyance & le soin qu'ils ont eu de remplir chacune de ces Isles, selon la capacité des animaux qu'elles pouvoient

²⁴ *Lettre de Mr d'Ogeron à Mr. Colbert, 20 juillet 1666* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 16-17).

²⁵ Michel Christian Camus, « A Saint-Domingue en 1687 », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1991, vol. 47, n° 171, p. 1-12, p. 6-7.

²⁶ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 62.

nourrir, que nous sommes blasmables dans le dégats que nous en faisons tout les jours [...] Nos Chasseurs, qui au commencement sans s' éloigner des habitations, mettoient en une matinée des trente & quarante porc par terre, sont maintenant contraints de faire dix, douze, & quinze lieuës par mer²⁷ ». Labat, cinquante ans après, liait la presence de « chevaux, des bœufs & des ânes sauvages » à l' action des colons ibériques, de fait en reconnaissant le rôle joué par eux dans la transformation environnementale et biologique des Amériques : « On ne trouve des chevaux, des bœufs & des ânes sauvages que dans les grandes Isles. Aussi les Espagnols n'ont-ils mis de Ces trois espèces qu'à Portric²⁸, S. Domingue, Couve & la Jamaïque, & dans la Terre-ferme. Le nombre de ces animaux est beaucoup diminué dans les grandes Isles, se diminué encore tous les jours par l' indiscretion des Boucaniers qui tuent indifféremment les femelles comme les mâles. Pour ce qui est des cochons marons, on en trouve encore une asséz bonne quantité dans les grandes Isles, quoique dans des endroits bien plus éloignez & plus difficiles qu'autrefois²⁹ ».

En introduisant des animaux (« de Taureaux, de Vaches, de Cheveaux & des Porcs³⁰ » et des « chiens sauvages³¹ ») et des plantes (indigo) allogènes, tout en valorisant les produits existants (tabac, maïs, manioc), les espagnols avaient crée un environnement extrêmement propice à l' établissement de communautés humains. Dans l' île qu' ils avaient désertifié, en la privant d' une large partie de la composant humaine, les colons avaient contribué à la « ré-création » deleuzienne de l' espace dans lequel ils allaient vivre³². Et, après 1606, on assista à une nouvelle « re-création » du territoire, où les ressources plus facilement accesibles par la population se multipliaient dans un contexte d' exceptionnelle isolement causé par l' éloignement de la population humaine et de ses activités de la région. Ce fut dans ce « paradis récréé », dans cet espace « ré-

²⁷ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l' histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, à Paris, Chez Thomas Jolly, 1667, vol. 4/2, p. 291.

²⁸ Ile de Puerto Rico.

²⁹ Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l' Amérique*, La Haye, Chez P. Husson, P. Johnson, P. Gosse, J. Van Duren, E. Alberts, & C. Le Vier, 1724, vol. 2/1, p. 124.

³⁰ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu' ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 79.

³¹ *Ibid.*, p. 113.

³² DELEUZE, Gilles, p.16.

viérgé » que on assista à la ré-colonisation des côtes occidentales de *Hispaniola* et à la naissance de nouvelles formes de établissement³³.

2.1.2 Territoires libérés

La réoccupation des espaces dominguois commença exactement où c'était terminée la colonisation espagnole. Là où se levaient les villages de Bayajá, La Yaguana, Puerto de Plata s'établirent les premiers colons arrivés de l'Europe et des Antilles³⁴. La *bande du nord*, entre la la Môle Saint-Nicolas et Samana, fut la première région qui fut occupée, en étant celle la plus accessible de l'Europe³⁵. « L'isle de st. Domingue a environ 280 lieues de tour. La partie qui est habitée par les français est celle du Nord, et celle du Sud par les Espagnols. [Outre à l'île de la Tortue,] le premier etablissement au vent à la point de l'est est l'isle de la Samana, distante environ d'une porté de mousquet de la grande terre de St. Domingue [...]. Le second etablissement est celui du Cap françois, distant de ce premier d'environ 65 à 70 lieues [...]. Le port de paix est distant de la Tortue de deux lieues [...]³⁶ ». Les premières arrivées déterminèrent une nouvelle occupation du territoire par des êtres humains, et aussi le retour de la côte occidentale de Hispaniola entre les parties habitées d'Amérique. Ce qui resta au contraire non définie, fut la propriété politique de ces territoires : jusqu'au 1684, la souveraineté de ces régions resta officiellement espagnole (sauf une certaine ouverture diplomatique causée par les Traité de Nimègue, en 1680) mais effectivement « européenne » (tandis que la couronne de France, à partir du 1664, pouvait avancer un droit de prélation dérivant des efforts accomplis par ses émissaires depuis 1640)³⁷. Cette

³³ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, op. cit., p. 80-81.

³⁴ RODRÍGUEZ DEMORIZI E. (dir.), *Relaciones históricas de Santo Domingo*, Ciudad Trujillo, Editora Montalvo, 1942, vol. 4/2, p. 109-445.

³⁵ Arturo PENA BATTLE, *La isla de la Tortue*, Madrid 1951, citata da Michel Camus; Michel CAMUS, "Histoire de l'île de la Tortue (1492-1803)", in *Conjonction*, n. 174-175, Port-au-Prince 1987.

³⁶ *Mémoire envoyé à M.r Bellinzani* (ancien directeur de la *Compagnie des Indes Occidentales*, il devint un des deux Directeurs généraux du Domain d'Occident chargés de la liquidation des dettes de la *Compagnie*, dissous en 1674) *sur les boucaniers et l'etat des etablissements faits à Saint-Domingue, 1677, Saint-Domingue* (ANOM, C9^B, reg. 4, ff. non numérotés).

³⁷ Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », in Gérard Le Bouëdec et François Chappé (dir.), *Pouvoirs et littoraux: du XV au*

situation d'indéfinition causa, sur la longue période, le développement d'une forme de colonisation dont la composant informelle fut centrale, par dimension et importance, mais marginale par son caractère dynamique, incertain et fuyant³⁸.

Le manque d'une puissance européenne capable d'organiser ou de imposer des règles pour le processus d'occupation du territoire causa un avancement discontinu. L'établissement des nouveaux colons poursuivi de différents parcours : en 1611, un recensement espagnol des régions occidentales dénombra environ 1500 habitants, dont 500 esclaves et 75 étrangers³⁹, tandis que une dizaine d'année plus tard, en 1620, par exemple, quelques matelots qui accompagnaient Charles Fleury pendant une croisière de course aux Caraïbes se mutinèrent, en préférant rester à l'Île-à-Vache plutôt que rentrer en France⁴⁰. Une dizaine d'années plus tard, par la suite d'une représailles conduite vers l'île de Saint-Christophe par Federico Alvarez de Toledo, environ quatre-vingt colons antillais se déplacèrent vers les côtes dominguoises⁴¹. L'Île de la Tortue et la côte septentrionale étant les plus visitées, furent celles qui plus rapidement obtinrent l'augmentation de la population. « Cette dernière [Port Margot] devenu le séjour des Aventuriers depuis 1630, avait en eux une population mélangée d'individus de divers lieux d'Europe, augmentée, dans la même année, de français expulsés de Saint-Christophe par les espagnols⁴² ». Si, comme Michel Christian Camus supposait, les premiers colons qui occupèrent la *bande du nord* furent les espagnols échappés aux « *dévastaciones* », la composant espagnol perdit rapidement une position significative

XXe siècle actes du colloque international de Lorient, 24, 25, 26 septembre 1998, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 157-169, p. 157.

³⁸ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, *op. cit.*, p. 80-81.

³⁹ Lettre du gouverneur Balbuena au roi, le 14 juillet 1611, Archives générales des Indes, 54-3-28, Audience de Santo-Domingo, Simancas, Anos 1536-1634 (citée en : Jacques de Cauna, « La diaspora des colons de Saint-Domingue et le monde créole : le cas de la Jamaïque », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1994, vol. 81, n° 304, p. 333-359, p. 334).

⁴⁰ Jean-Pierre Moreau, *Un flibustier français dans la mer des Antilles, 1618-1620*, Paris, Clamart, 1984.

⁴¹ Sabina Collet-Sédola, « Dans le Sillage de Colomb et des conquistadores espagnols : flibustiers et boucaniers aux Antilles aux XVIe et XVIIe siècles », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650)*, Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 53-59, p. 53-59.

⁴² Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, *op. cit.*, p. 668.

au milieu de nouveaux groupes⁴³. En 1630, chassés de l'île de Nevis, arrivèrent à la Tortue et sur la côte une communauté anglaise, composée par les rescapés d'une attaque espagnole⁴⁴. En ces années, l'activité de la compagnie anglaise des *Adventurers to the Islands of Providence and Henrietta* contribua à l'augmentation des colons anglais dans la région⁴⁵. Au même temps, les Hollandais multipliaient leurs visites dans la Mer de Caraïbes, où ils obtinrent la – riche – victoire de la *baie de Matanzas* (1628), tandis que en 1630 ils commencèrent l'occupation du Brésil orientale. Les incursions et les représailles espagnoles dans les Antilles causaient des arrivées et des changements presque continuels : le nombre des habitants de la *bande du nord* et des côtes augmenta sans une claire définition d'une majorité ethnique, culturelle ou religieuse⁴⁶.

Ce fut dans ce contexte qu'on assista à une nouvelle phase de la récréation de l'espace dominguois. Le départ des espagnols avait laissé des signes physiques dans l'espace des côtes occidentales : ruines, animaux, plaintes. Mais l'éloignement des colons signa la disparition des représentations, actives et pratiques, de l'autorité espagnole sur ces territoires. Si la vague espagnole avait écrasé les formes et les structures des régimes amérindiens précolombiens dans les premières années du XVI^e siècle, les « dévastaciones » annihilèrent les images, les représentations et les instruments de la souveraineté espagnole. Une sorte de « désert institutionnel » se présentait aux arrivés d'Europe et des Antilles : le peu des colons espagnols qu'ils rencontrèrent ne se proposaient comme représentants de l'autorité espagnole, dont ils s'étaient probablement enfuis⁴⁷. De plus, le départ des Espagnols créa un espace vide au niveau diplomatique. Le « désert institutionnel » se configura comme un « locus desertus » sur lequel la monarchie française aurait pu faire valoir le « droit de conquête », en

⁴³ Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 29.

⁴⁴ Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Fayard, 1991, vol. 2/1: Le premier empire colonial : des origines à la Restauration, p. 375.

⁴⁵ Karen Ordahl Kupperman, *Providence Island, 1630-1641: The Other Puritan Colony*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1993, p. 166-169.

⁴⁶ Jonathan I. Israel, *The Dutch republic and the Hispanic world, 1606-1661*, Oxford, Clarendon Press, 1982 ; Cornelis Ch. Goslinga, *The Dutch in the Caribbean and in the Guianas, 1680-1791*, Assen-Maastricht, Van Gorcum, 1985, p. 78-155 ; Linda M. Rupert, *Creolization and Contraband: Curaçao in the Early Modern Atlantic World*, Atlanta, University of Georgia Press, 2012, p. 17-42.

⁴⁷ Michel Christian Camus, « A Saint-Domingue en 1687 », *op. cit.*, p. 7.

employant les mêmes procédures légales et juridiques suivis par les Espagnole pendant la *conquista* de *Hispaniola* entre la fin du XVème et le début du XVIème siècles⁴⁸.

Les régions sur lesquels serait née la colonie française de Saint-Domingue se présentaient, à la moitié du XVIIème siècle, comme des territoires « libérés », sur lesquels la démonstration de l'hégémonie européenne, bien que indiscutée, ne trouvait pas pleine application. Eloignés, les colons et les autorités espagnols de Santo Domingo forcèrent la « marginalisation » de ces terrains, dont ils ne cessèrent jamais, nonobstant les intrusions anglaises et françaises (au moins jusqu'au 1697, sinon au 1720, à la fin de la Guerre de la Quadruple Alliance) de réclamer leurs droits de prélation⁴⁹.

Finalement, la configuration géographique et les tentatives de défense de la souveraineté mis en place par les espagnols causèrent une division entre les espaces côtiers/maritimes et ceux internes. D'une partie, de fait, les territoires sur lesquels Osorio avait imposé la déportation de la population étaient connectés aux régions centrales où la présence espagnole, même si réduite, était toujours forte et active. De l'autre partie, au contraire, les côtes septentrionales et la zone du Golfe de l'île de Gonaïves (entre les deux péninsules occidentales) étaient de difficile accès, ou loin à rejoindre par les forces navales qui stationnaient à Santo Domingo. Cette situation détermina donc une première différence entre les deux espaces : si l'espace côtier/maritime était sujet aux sporadiques visites des *guarda costas* espagnols, les espaces internes étaient constamment sur la menace d'une incursion militaire provenant de plaines centrales. Probablement conscient de ces considérations logistiques, l'Espagne concentra ses efforts sur la prévention et l'arrêt du processus d'établissement des colons européens sur les côtes. Les opérations de la première moitié du XVIIème siècle focalisèrent sur la destruction des communautés côtières, soit les campements des chasseurs, soit les bases de la flibuste. En cette région, en cette période, l'espace côtier devint la nouvelle frontière entre l'empire espagnol et la naissante pression coloniale européenne. Les territoires occidentales de *Hispaniola* devinrent un « espace

⁴⁸ Pour plus d'information à ce sujet, voir le paragraphe « Boucaniers ».

⁴⁹ Encore au cours du XVIIIème siècle, les autorités espagnoles de Santo Domingo réclamèrent le caractère abusif de l'établissement français (*Lettre de Châteaumorant à Butet, le 22 février 1717, Léogane, ANOM, f.c., C9^A, reg. 14, ff. 103-108 ; Copie de lettre de Châteaumorant et Mithon au Presidente de Santo Domingo, le 22 février 1717, Léogane, ANOM, f.c., C9^A, reg. 14, ff. 109-114 ; Lettre de Châteaumorant et Mithon au Conseil de Marine, le 5 mai 1719, ANOM, f.c., C9^A, reg. 16, ff. 168-169).*

interstitiel », comprimé entre les régions réclamées par l'administration espagnole et les enclaves habitées par les nouveaux arrivés⁵⁰.

Entre 1606 et 1664, et encore – en manière réduite – au long de la vingtaine 1664-1684, les *bandes du nord et du sud* furent caractérisées par un peuplement dynamique et incertain, capable de réagir plastiquement aux actions des puissances européennes, de absorber avec sa porosité les insertions des colons antillais et européens, de mettre en valeur les différentes ressources et occasions offertes par le territoire locale et par les mers aux alentours. La friction entre les espaces espagnol et étranger causa la formation de « régions interstitielles », où des territoires réviérgés et libérés s'ouvraient à des colons qui n'appartenaient, sinon marginalement où de manière presque non-officielle à l'expansion coloniale de France, Angleterre et Pays Bas. Nonobstant la pression espagnole, des lieux comme l'île de la Tortue, l'Île-à-Vache, le Cul de Sac et quelques autres se configurèrent comme des enclaves d'établissement non-officiels et non-ibériques. L'Espagne, qui avait contrôlé ces régions pendant un siècle, renonça de fait à les réoccuper, en préférant conduire des actions sporadiques qui auraient du éloigner les envahisseur. L'île de la Tortue fut à plusieurs reprise attaquée, reprise et perdue entre 1606 et 1654. En une dernière occasion, en 1654, les espagnols, guidé par Gabriel Roxas Valle y Figuerisa, capturèrent pour la dernière fois le fort et en chassèrent l'occupant, le français Timoléon Hotman de Fontenay. Mais ils renoncèrent à y établir un contingent durable, fait qui permit aux aventuriers européens d'y revenir et à la France de l'insérer dans sa domination américaine en 1664⁵¹.

Des autres endroits, au contraire, dont la colonisation fut pour longtemps discontinuée, devinrent des lieux où les équipages européens trouvaient des refuges momentanés, où calfater et se ravitailler : « Le Jedy à midi nous nous trouvâmes au Çáp S. Nicolas, par le travers d'une pointe plate, qu'on appelle le Moule, ou plus correctement le Môle. On prétend qu'il y a des mines d'argent en cet endroit. C'est un païs sec, aride, & assez propre pour la production de ce métal & de l'or, qui ne naissent jamais dans de bonnes terres. Il y a à côté une Anse profonde, & bien couverte comme un Port naturel, qui est la retraite des Corsaires en tems de Guerre, & des Forbans en

⁵⁰ Frank Moya Pons, *Historia colonial de Santo Domingo*, Santiago, Universidad Católica Madre y Maestra, 1976, p. 52-76.

⁵¹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 39-40.

tems de Paix⁵² ». La môle Saint-Nicolas, la presque-île de Samana, le cap Dame Marie et cap Tiburon (entre autres) restèrent pour tout le temps de la colonisation française de *Hispaniola* des localités caractérisées par la présence ‘acteur internationaux, informels et marginaux⁵³.

A la veille de l'établissement du gouverneur Bertrand d'Ogeron à la Tortue, les espaces formellement soumis au gouverneur de Basseterre étaient caractérisés par la faiblesse des instruments de « imposition de la loi », qui causait une « faute d'autorité ». Une condition qui a été extensivement étudié, dans les années récentes, par l'historienne américaine Lauren Benton, qui a vu dans le « lack of sovereignty » et dans les difficultés du « law enforcement » dans les contextes coloniaux américains une des raisons qui contribuèrent à la définition des caractères locaux du développement économique, politique et sociale⁵⁴. Cette condition changea progressivement dans les autres établissements européens où, nonobstant la présence de plusieurs acteurs qui se mouvaient entre légalité et illégalité, les gouvernements coloniales réussirent progressivement imposer leur autorité⁵⁵. Au contraire, entre 1664 et 1684 l'administration coloniale de Saint-Domingue ne put pas établir le contrôle nécessaire à garantir le respect des lois et des codes émanés de la métropole et de ses institutions. Par conséquence, influencée par un état de dialogue continuuel avec les espaces marginaux du bassin des Caraïbes, vivant un relation conflictuel d'accord et de désaccord avec la voisine Jamaïque, la population de la colonie maintint son caractère flexible et plastique. A la fois cause et effet de cette situation, l'informalité et l'incertitude qui marquaient la colonisation de Saint-Domingue (et dont on donnera plus d'informations dans les prochaines parties) déterminèrent les parcours suivis - pendant leurs formations – de l'économie, de la politique et du peuplement de la colonie.

⁵² Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, La Haye, Chez P. Husson, P. Johnson, P. Gosse, J. Van Duren, E. Alberts, & C. Le Vier, 1724, vol. 2/2, p. 229-230.

⁵³ Comme on verra dans le prochain chapitre, le Cape Dame Marie sera encore une région disputé à la France de la Grande Bretagne en 1738.

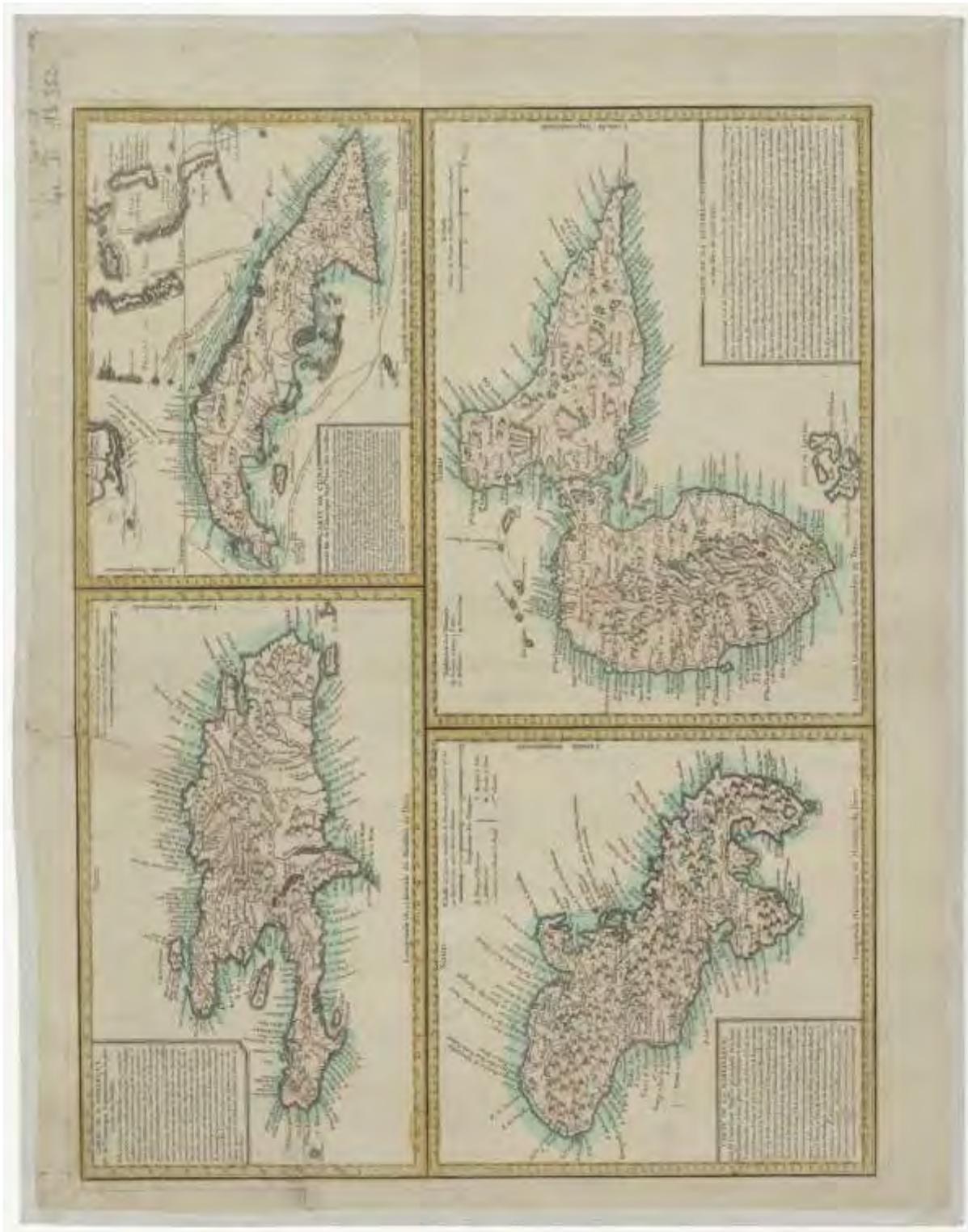
⁵⁴ Lauren Benton, « Legal Spaces of Empire », *op. cit.*

⁵⁵ Oruno D Lara, *Space and history in the Caribbean*, Princeton, Markus Wiener Publishers, 2006, p. 44-49.

2.1.3 L'absorption au milieu de la domination française : dé-marginalisation, ré-marginalisation et frontières nouvelles

La comparaison avec les colonies de Martinique et Guadeloupe était significative. De fait, l'intervention du Contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la Marine, Jean-Baptiste Colbert, entre 1664 et 1674 causa une réorganisation des institutions et des structures économiques et politiques des colonies. Depuis ce temps, les établissements français eurent la possibilité de se développer sous une continuité institutionnelle jusqu'alors inconnue. La Martinique et la Guadeloupe en particulier, grâce à leur dimension (réduite mais suffisant à activer une système agricole fleurissant) et à la relative ancienneté des la colonisation (qui, respect aux nouveaux établissements de Saint-Domingue, paraissait garantir la survivance des colons et donc de la production et du marché local), jouissaient d'un demi-siècle de croissance démographique (favorisée surtout par le rapide accroissement de la population servile), économique (soutenue par les exportations de produits agricoles tropicaux, particulièrement tabac et indigo) et politique (liée à l'insertion des établissements dans le contexte d'un système coloniale de dimension continentale) considérables. Le paysage de ces colonies allait se conformer aux modèles des établissements caribéennes anglaises et hollandaises du XVIIème siècle : autour de ports petits mais très actifs, fréquentés par vaisseaux métropolitaines et étrangers, des grandes régions agricoles étaient cultivées selon le model d'un système d'exploitation proto-industriel, qui comprenaient mécanismes sociales complexes (la plantation elle-même nécessitait d'une gestion attentive quotidienne, obligée de contrôler un système productif qui marchait chaque jour de l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre) à côté de formes de domination et violence personnels anciens (l'esclavage). Vers la fin du XVIIème siècle, la Guadeloupe et, surtout, la Martinique étaient les perles d'une structure de domination étendue sur plusieurs milliers de « lieues », produisant un « valeur » économique jamais rencontré pendant les séculaires tentatives français d'établissement dans le Nouveau Monde⁵⁶.

⁵⁶ Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique: un demi siècle de formation, 1635-1685*, Lille-Paris, Atelier Reproduction des thèses, Université de Lille III. Diffusion H. Champion, 1980, vol. 2/1, p. 1458-1481.



A côté des succès atteints par les établissements français aux Antilles, depuis 1640 la petite communauté de l'île de la Tortue avait démontré très peu de résultats : l'agriculture, nonobstant les terrains cultivés sur les côtes occidentales de Saint-Domingue, n'avait pas rejoint des dimensions notables ; l'action de Le Vasseur, qui avait transformé la colonie en un sorte de « république huguenote » avait causé le ralentissement de l'immigration de France : de fait, lors de l'établissement de la *Compagnie des Indes Occidentales*, en 1664, la colonie était habitée par une population assez réduite⁵⁷, dont la majorité était occupé en labeurs irréguliers et saisonniers. La mobilité de la population et le contemporaine développement de la flibuste et course jamaïquaines marginalisèrent les résultats des administrateurs coloniaux et des directeurs de la *Compagnie* : vers la moitié des années Quatre-vingt, les colons des régions agricoles et des principaux ports (Le Cap et Port-de-Paix au nord, Léoganne, Petit-Goave et Cul-de-Sac au sud) s'étaient déjà révoltés, en arrivant – en deux occasions différentes, en 1670-1671 et en 1680 – à mettre en discussion l'application du contrôle français sur la région, en obtenant l'instauration d'un « système spécial » et « personnalisé » de régulation des échanges commerciales atlantiques et régionales⁵⁸. En 1684, vingt ans après l'arrivée de Bertrand d'Ogeron, dix ans depuis la faillite de la *Compagnie des Indes Occidentales*, la population était montée à presque 7.000 habitants, mais le valeur global de l'économie n'était encore comparable à ceux de la Martinique et de la Guadeloupe. Le nombre des *habitations*, sur lesquelles se basait la réussite du système agricole tropical, était encore limité – soit en termes relatives (en relation au nombre des habitants) que absolus (par rapport aux îles françaises et anglaises) –, à la fois à cause du nombre réduit de cultivateurs, et de la dimension relativement contenue de la population respect à l'extension du territoire domingois (qui s'étendait pour 27.750 kilomètres carrés, environ une dizaine de fois l'extension

⁵⁷ C'est difficile de établir la dimension effective de la population de l'île de la Tortue et de la côte occidentale de Saint-Domingue avant le 1681, à cause de la faute absolue de documentation. Un recensement, daté 1630, fixant la nombre d'habitants à 1850, est accessible aux ANOM : toutefois, il faut douter de son authenticité, car il semble avoir été formulé *a posteriori* (on indique en Bertrand d'Ogeron le gouverneur), en se basant sur les informations contenues dans l'*Histoire des Flibustiers*, probablement l'*Histoire des Aventuriers-flibustiers* de Exquemelin du 1699 (*Recensement de l'Isle de la Tortue fait d'après l'histoire des Flibustiers, année 1630*, Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Racc. 509, f. 1).

⁵⁸ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, Paris, Service de Reproduction des Thèses, 1972, vol. 2/1, p. 180.

compressive des deux grandes établissements français aux Îles du Vent). Le système portuaire de Saint-Domingue étaient encore très peu organisés (les officiers de contrôle avaient été nommés, mais leurs ressources économiques et militaires étaient absolument insuffisantes⁵⁹) : jusqu'à la fin des années Soixante-dix le principal centre commerciale français des Grandes Antilles avait été Basseterre, sur l'Île de la Tortue, qui aux années Quatre-vingt du XVII^e siècle (à la fin de la Guerre des Réunions, lors de la signature de la Trêve de Ratisbonne) commençait se réduire – démographiquement et économiquement – face aux nouveaux établissements du Cap et Port-de-Paix⁶⁰.

L'absorption du territoire colonial sous la domination française causa deux phénomènes : d'une part, l'extension de l'autorité de Paris et des ses émissaires suivit un processus graduel, qui permit à certaines zones de garder une position marginale respect à le gouvernement de la Tortue; de l'autre part, la de-marginalisation de la colonie, qui après 1664, ayant obtenue une position diplomatique dans l'échiquier caribéen et européen, voyait s'accroître les structures économiques, militaires et politiques françaises dans la région.

Les conditions établies par l'arrivée de la *Compagnie des Indes Occidentales* et de Bertrand d'Ogeron fatiguèrent s'imposer sur les parties les plus dynamiques et récalcitrants de la population. La continuelle alternance de gouverneurs (soit ceux choisis par la *Compagnie des Indes Occidentales* (jusqu'au 1674), soit ceux nommés directement par la couronne, soit les *faisant-fonction* ou *ad interim*) créa un environnement politique d'incertitude. De fait, même si les premiers gouverneurs suivirent un approche généralement favorable au développement de la flibuste, en l'utilisant comme instrument à la fois militaire, politique et économique, cette attitude ne fut pas généralisée. Bertrand d'Ogeron inaugura cette politique en supportant largement les actions des vaisseaux qui partaient de l'île de la Tortue. En 1670 il arriva à donner des commissions portugaises aux équipages restés sans « travaille » pour la fin de la Guerre anglo-espagnole (1660) et la signature du Traité de Madrid (1670) : « Lorsque nous étions en Paix avec les Espagnols, & que nos Flibustiers n'ayant rien à

⁵⁹ Boris Lesueur, « Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime » Université François Rabelais, Tours, 2007, p. 149-156.

⁶⁰ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, op. cit., p. 728 ; Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 87-93.

faire auroient du se retirer chez les Anglois de la Jamaïque, & y conduire leurs prises, il avoit soin de leur faire venir dès Commissions de Portugal qui étoit pour lors en Guerre avec l'Espagne, en vertu desquelles nos Flibustiers continuoient de se rendre redoutables aux Espagnols, répandoient les richesses & l'abondance dans la Colonie⁶¹ ». Cet acte fut par contre accompagné par la réception du gouvernement colonial d'une lettre de Louis XIV, qui protestait pour une action accomplie sans son « ordre exprès » : « Monsieur d'Ogeron, les commissions que vous avez délivrées à aucuns de mes sujets pour faire le cours (sic) sur les Espagnols, pouvant altérer la paix et la bonne intelligence qui est entre nous et notre très cher et très aimé bon frère le Roi d'Espagne, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que, non seulement vous révoquiez toutes les commissions en guerre que vous pouvez avoir données jusqu'à présent, mais même que vous observiez à l'avenir de n'en faire expédier aucune sans mon ordre exprès, à quoi m'assurant que vous vous conformerez exactement, je prie Dieu, Monsieur d'Ogeron, qu'il vous aie en sa Sainte garde. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye le 30^e de mars 1670 . Signé Louis, et plus bas, Colbert⁶² ». Empêché de délivrer lettres de marque aux équipages, d'Ogeron fit publier une amnistie envoyée par la métropole, qui au contraire du gouverneur, voyait en la terminaison des hostilités (avec l'Espagne et dans la colonie, qui venait de traverser deux ans de révolte) une occasion pour reconduire les flibustiers vers les côtes (et probablement activités moins dangereuses pour les relations diplomatiques françaises) : « Louis (...) considérant que les ordres que nous avons donnés jusqu'ici pour fortifier et accroître et augmenter les colonies de nos sujets établis dans les îles de la Tortue et de Saint-Domingue, le soin que nous avons pris de leur envoyer les vivres et les rafraîchissements nécessaires, de temps en temps, et de leur donner en toutes occasions des marques d'une protection royale et d'une bonté paternelle, en établissant une compagnie pour faire un commerce réciproque et avantageux entre eux et nos sujets de ce royaume [...]. Voulons et nous plait que tous nos sujets, habitants des dites îles, soient rétablis en tous leurs privilèges, libertés,

⁶¹ Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, op. cit., p. 210-211.

⁶² *Lettre du Roi à Ogeron, 30 mars 1670, Saint-Germain-en-Laye* (Michel Christian Camus, « Correspondance de Bertrand Ogeron (1662-1675) », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1985, vol. 43, n° 146, p. 5-188, p. 111.

franchises, immunités, et droits dont ils ont joui paisiblement et ont droit de jouir⁶³ ». La politique de « apaisement » de d'Ogeron contribua à encourager les passages des flibustiers anglais et hollandais sur les côtes dominguoises. Entre 1668 et 1671, la Jamaïque avait perdu environ 2.600 hommes, partis pour des raids sur les ports de Panama et Portobello, ainsi que les îles de Curaçao et Tobago. Maintenant, après la fin de la Guerre anglo-espagnole, Saint-Domingue se présenta comme un havre sûr pour les flibustiers et leurs ambitions⁶⁴.

Toutefois, quelques gouverneurs comme François de Pardieu de Franquesnay (homme qui guida la colonie comme gouverneur *ad interim* juste avant l'arrivée de Cussy en 1684) cherchèrent d'appliquer quelque rigidité envers les colons, et les flibustiers. Nommé « Lieutenant du Roy de l'Isle de la Tortue et Côte de Saint Domingue » en 1679, à la mort du gouverneur Jacques Nepveu de Pouançay (1683), Franquesnay occupa le rôle principale dans l'administration coloniale française en Saint-Domingue. Ayant reçu des ordres qui « en absende du S. de Pouançay, et sous son autorité en sa présence » lui imposaient de « commander tant aux habitants de la dite Isle qu'aux gens de guerre qui y pourrons être, [...] faire vivre les habitans en union et concorde entr'eux, contenir les gens de guerre en Police et bon ordre⁶⁵ », il s'engagea pour contenir les actions des flibustiers. La tentative de Franquesnay tourna presque en un désastre, lorsque les habitants de la colonie se révoltèrent contre lui. Il découvrit en fait que il ne pouvait pas « empêcher lesdits flibustiers d'aborder a cette coste ou ils sont attirés par la pluspart des habitans qui profitent en leur fournissant des vivres, et autres necessité, [car il n'avait] ny garnison, ny forteresse pour les tenir en bride, et pour s'opposer à leurs desordres ». En craignant que le gouverneur voulait leur imposer quelques « chatiments », un centaine se mutina, et vinrent « chez luy les armes à la main à dessein de le tuer⁶⁶ ». Franquesnay se sauva de l'insurrection, et l'arrivée de Cussy à

⁶³ *Ordonnance du Roi portant amnistie générale pour les habitants de la Tortue et de la Côte de Saint-Domingue, octobre 1671, Saint-Germain-en-Laye* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 100-101).

⁶⁴ Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, New York, Oxford University Press, 1972, p. 158.

⁶⁵ *Provision du premier Lieutenant du Roy au Gouvernement de l'Isle de la Tortue et Côte de Saint Domingue pour le S.r de Franquesnay, le 20 avril 1679* (ANOM COL E 194, ff. non numérotés).

⁶⁶ *Analyse de la lettre de S. de Franquesnay de la Coste Saint Domingue, le 12 octobre 1683* (ANOM COL C8^A, reg. 4, f. 19).

Petit-Goave en avril 1684 empêcha que des nouveaux désordres purent menacer la colonie⁶⁷.

L'alternance de différents approches politiques suivis par le gouvernement colonial pendant la vingtaine d'années qui passèrent entre l'arrivée du « gouverneur-boucanier⁶⁸ » Bertrand d'Ogeron et la désignation de François de Pardieu de Franquesnay à « premier lieutenant du Roy » contribua à ralentir le processus d'établissement de l'autorité française sur le territoire de Saint-Domingue. De plus, il contribuèrent à maintenir un état d'incertitude, de faible clarté et de possibilité (d'action et de pardon) qui favorisaient la permanence de secteurs de la population dominguoise dans une position marginale et informelle. Conséquence du manque d'autorité ce fut l'instauration, pour certains, d'une liberté absolue, à savoir une situation politique et sociale où le contrôle exercé par l'administration et l'État était nominale plus que effectif. Ce n'est pas seulement la disponibilité des ressources, c'est aussi la facilité d'y accéder et la possibilité d'en profiter librement qui attire les flibustiers et – probablement – les premiers colons. Si les autorités françaises y avaient été bien reçues, il est aussi vrai que chaque fois l'administration chercha d'imposer des taxes ou des lois impopulaire (en 1670, en 1680-1681 et encore sous Franquesnay) la population se révolta immédiatement, souvent avec l'appui des étrangers, en particulier de Jamaïque et de Curaçao. En ce contexte, il faut déterminer que les ressources n'étaient pas seulement les cochons ou les taureaux, mais aussi la terre libre et le libre accès aux rivières, la liberté de mouvement (entendue comme facilité de déplacement d'un lieu à l'autre, et aussi d'une position sociale à l'autre).

Pendant ces années, la colonie de Saint-Domingue consolida sa réputation comme havre des flibustiers. Nonobstant l'engagement de personnes comme Franquesnay, les attaques qui partirent des côtes dominguoises rejoignirent les ports espagnols. Après avoir été visités par les premiers flibustiers et corsaires du XVIème siècle (François Le Clerc, « Jambe de Bois », séjourna aux alentours des l'Ile-à-Vache aux années

⁶⁷ Clarence Henry Haring, *The Buccaneers in the West Indies in the XVII Century*, London, Methuen & Co., 1910, p.244 ; James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 294 -296.

⁶⁸ Albert Dujarric-Descombes et Joseph Durieux, *Deschamps du Rausset, boucanier et Gouverneur de la Tortue au XVIIIème siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1926.

Cinquante⁶⁹), les établissements de Saint-Domingue furent utilisés comme base par les flibustiers anglais et français qui se déplacent dans le bassin caraïbe, en touchant Maracaibo en 1678 (expédition guidée par le français Michel de Granmont). Deux années plus tard, toujours Granmont conduit un attaque victorieux contre Cumaná et Guayra, en *Nueva España*. La renommée de Saint-Domingue est temoigné par William Dampier, qui en 1681 arriva à Petit Goave pour y obtenir une commission de guerre contre l'Espagne : « This Fleet first came to Martinico; where, while they stayed, orders were sent to Petit Guaves⁷⁰, for all Privateer to repair thither, and assist the Count in his design. There were but two Privateers Ships that went thither to lum, which were manned partly with French, partly with English men. These set out with the Count ; but in their way to Querisao⁷¹, the whole Fleet was lost on a Riff or Ridge of Rocks, that runs off from the Isle of Aves; not above two Ships escaping, one of which was one of the Privateers; and so that design perished⁷²». Quelques temps plus tard, Dampier écria : « Captain Gronet, to retalliate this kindness, offered Captain Davis and Captain Swan, each of them a new Commission from the Governor of Petit Guaves. It has been usual for many Years past, for the Governor of Petit Guaves to send blank Commissions to Sea by many of his Captains, with orders to dispose of them to whom they saw convenient. Those of Petit Guaves by this means making themselves the Sanctuary and Asylum of all People of desperate Fortunes ; and increasing their own Wealth, and the Strength and Reputation of their Party thereby⁷³».

Nonobstant les positions favorables de la majorité des gouverneurs, la flibuste caribéenne finit pour se concentrer en certaines endroits de Saint-Domingue, progressivement en se retirant de l'île de la Tortue. De la fine des années Soixante augmentent les vaisseaux qui fréquentaient l'Ile-à-Vache, au large de la *bande du Sud*. Relativement proche à Petit-Goave, initialement connu come lieu adapte à la calfatassions des embarcations, l'ilot devint, ensemble au proche port de Les Cayes, un havre pour les équipages.

⁶⁹ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, op. cit., p. 69.

⁷⁰ Petit Goave

⁷¹ Curaçao

⁷² William Dampier, *Dampier's voyages : consisting of A new voyage round the world, A supplement to the Voyage round the world, Two voyages to Campeachy, a Discourse of winds, a Voyage to New Holland, and a Vindication*, London, E. Grant Richards, 1906, vol. 2/1, p. 78.

⁷³ *Ibid.*, p. 212.

En général, quand même, toute la côte entre le cap Dame Marie (à l'ouest) et l'île Beate (à l'est) se caractérisa par le fréquent passage et pour les tentatives de colonisation poursuivies par les européens. En 1640, quelques colons anglais, en provenance de Saint-Christophe, sous la guide de Richard Hackett, vinrent s'établir dans les alentours de Cap Tiburon, une pointe pas trop éloignée de Cap Dame Marie. Malheureusement pour eux, la tentative se transforma en un désastre : en 1643, le flibustier William Jackson trouva leurs restes, et supposa qu'ils fussent « *Starved to death for want of Doggs to Hunt, and Armes, Ammunitions to kill beasts*⁷⁴ ». La même sorte toucha, peu après, un autre contingent de colons britanniques : leur navire, dirigée sur Barbados, échoua dans les mêmes lieux. Trois décennies plus tard, « leurs os se voyent encore proche du Cap Tiburon, en un lieu qu'on nomme l'*Anse aux Ibernais*⁷⁵ ». La présence de bateaux étrangers au long de ces côtes fut donc très commune, et la population locale apprit à y en tirer les justes avantages : en conséquence, ce ne fut un événement extraordinaire que la population se soulevât pour en empêcher la chassée, en particulier en 1670⁷⁶.

⁷⁴ Anonyme, *The Voyages of Captain William Jackson, 1642-1645*, London, By the Society, 1923, p. 15.

⁷⁵ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 142 ; Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, op. cit., p. 23-24.

⁷⁶ Georges Pollet, « Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730) » Université de Paris, faculté de droit, Paris, 1934, p. 46-47.



Dans ces espaces périphériques, l'importance des phénomènes transnationales et transimpériaux était bien évidente : là où le contrôle des représentants de l'autorité était moins percevable et perçu, les effets du dialogue entre administration et colons perd sa centralité, car acteurs et phénomènes différents imposent leur poids sur le processus de formation de la communauté. La localisation géographique des révoltes souligna deux lignes de transformation du territoire : d'une côté, la résistance opposée par les habitants du Cap et des établissements du nord démontrait la difficulté rencontrée par les autorités en imposant le nouveau régime politique et ses annexés, en particulier le monopole commerciale et le conséquent éloignement des marchands étrangers. Les révoltes du 1670-1671 et du 1680, même si non éclatées dans la *bande du Nord*, y trouvèrent un sol fertile, une situation économique, politique et sociale favorable⁷⁷. Les principaux obstacles rencontrés par d'Ogeron et Pouançay en l'imposition de l'ordre, dans les deux cas, furent liés à la défense des relations multinationales et transimpériaux de part des colons. En particulier pendant le soulèvement du biennium 1670-1671, les issues posées par la création d'un monopole exclusif français furent cruciales. Bertrand d'Ogeron commentait, l'année suivante : « plusieurs de nos habitans soient hollandois dans l'ame⁷⁸ » Le centre de la contention furent les ordonnances du 1670 (qui défendaient de laisser aborder aucun navire étranger aux îles) et, surtout, la confiscation d'un vaisseau de Flessingue en 1671⁷⁹. Le désir et – surtout – la nécessité de maintenir les rapports avec les routes internationales qui liaient les Caraïbes et l'Amérique à l'Europe furent, en ce cas et pendant tout le siècle suivant, un des aspects plus complexes du rapport entre colons et administration⁸⁰

De l'autre côté, les révoltes dans la *bande du Sud* et la région de Petit-Goave semblent avoir suivi des instances différentes. La colonisation de ces lieux avait suivi des parcours différentes : la plain de Cul-de-Sac aurait été un des premiers endroit

⁷⁷ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 86-88.

⁷⁸ *Lettre de d'Ogeron à Colber, le 18 juillet 1672, La Tortue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 102-103).

⁷⁹ *Lettre du Roi à Ogeron, le 19 septembre 1671, Versailles* (transcrite en Michel Christian Camus, « Correspondance de Bertrand Ogeron (1662-1675) », op. cit., p. 145).

⁸⁰ Philippe Hrodej, « L'amiral Du Casse : de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d'Amérique (1690-1715) », in , Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 29-52, p. 31 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 39-66.

d'établissement des boucaniers, tandis que la région des Cayes et de l'Ile-à-Vache, bien que visitée fréquemment, n'avait pas été encore occupée stablement. Ici, le développement de l'agriculture était moins marqué que dans le nord, et boucaniers et flibustiers étaient la principale composant des sociétés locales. Ici, les soulèvements acquièrent les traits plus militaires (la chassée et l'arrêt des officiers français, la défense des vaisseaux hollandais). Ici, les amnisties et les pardons concédés par la monarchie eurent effets mineurs, car mineurs étaient les aspects de la vie et des activités locales sur lesquels les accords influaient directement. La région méridionale (dont Léogane se sépara idéalement en suivant sa croissance économique) subit une sorte de marginalisation, car les centres de la politique et de l'économie insulaire devinrent les plaines du nord, où l'autorité concentra son attention et où la transformation de la société commença, en passant d'un état dynamique et occasionnel, basé sur une économie incertaine, à une situation consolidée, appuyée sur un système de production agricole et capitaliste : ce n'est pas un cas que, en cette période, Jacques Yvon Deslandes, flibustier devenu planteur, établit sa habitation dans la région de Port-de-Paix⁸¹. A propos des habitants du Cul-de-Sac, Bertrand d'Ogeron écria : « ces gens sont assez inconsidérés de croire qu'ils se pourront passer de la France et résister à toutes les attaques qu'on leur peut faire⁸² ». L'absence de établissements consolidés (en 1666 d'Ogeron avait proposé, sans succès, la création d'un avant-poste sur l'Ile-à-Vache⁸³), la proximité de la Jamaïque et la possibilité de contacts directs avec Curaçao diminua la capacité d'un contrôle efficace de part du gouvernement.

De fait, entre 1664 et 1684 une nouvelle frontière s'établit entre les *bandes du nord et du sud*. Ce n'était pas un bord politique ou diplomatique. Ce ne fut néanmoins marges économiques ou sociales qui éloignèrent les deux zones. Ce fut la différenciation des « parcours » suivi par la population qui influença la forme que le gouvernement prit dans la région, tout en suivant l'influx des transformations du « système caribéen », c'est-à-dire les changements qui se passaient dans les relations internationales, dans le

⁸¹ Laurent Ropa, *Haïti, une colonie française. 1625-1802*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 82 ; L. Merle et Gabriel Debien, « Colons, marchands et engagés à Nantes au XVIIe siècle », *Revue de la « Porte d'Océane »*, 1954, vol. 10, n° 103, p. 6-11 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, *op. cit.*, p. 261-262).

⁸² D'Ogeron à Colbert..., 4 mars 1671, *doc. cit.*, reg. 1, f. 69-71.

⁸³ D'Ogeron au Ministre, le 20 juillet 1666, *Ile de la Tortue* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 16-17).

processus évolutif de l'économie coloniale, dans la structuration des structures politiques et militaires de la « domination française ». La frontière qui séparait Le Cap et Les Cayes était seulement en partie liée à la forme de colonisation que la France poursuivait sur la côte de Saint-Domingue : les étroits rapports qui unissait les régions – et surtout les habitants – de la *bande du Sud*, de Jamaïque et des autres colonies européennes en Amérique créèrent une liaison qui pour longtemps affaiblirent les relations entre la péninsule méridionale de Saint-Domingue et le reste de la colonie.

Chapitre 3^{ème}. La colonie « au delà des Lignes de l’Amitié ».

Dans le contexte dominguois, comme on a dit, les relations entre milieu locale et intercoloniale eut un poids non négligeable pour le développement de les établissements français. Mais, dans le bassin des Caraïbes, les relations intereuropéennes étaient développées selon deux différents niveaux diplomatiques et politique. Et les rapports entre Jamaïque et Saint-Domingue en furent un exemple significatif.

Quelques mois avant la signature du Traité de Madrid (1670), qui reconnut la possession anglaise de la Jamaïque, ancienne colonie espagnole, le gouverneur français de l’île de la Tortue, d’Ogeron, écria : « Si nous avons jamais la guerre avec les Anglais nous empescherons que de la Jamaïque, où réside leur plus grande force, ils ne puissent envoyer leurs vaisseaux aux Isles Antilles ou pour les secourir ou pour former sur nous quelque entreprise. Nous en avons veu l'exemple dans la dernière guerre; le Général de la Jamaïque s'excusa de secourir Niève et les autres illes angloises sur l'apréhension d'être attaqué par les François de la Tortue. Et il est certain que durant cette dernière guerre dont je viens de parler, la crainte que ceux de la Jamaïque ont eus de nous a été si grande que nous les avons réduits à redoubler leur gardes et à travailler de nouveau à se fortifier. Et ce qui me fait croire que cette crainte continue encore c'est que ce Général m'a fait dire depuis peu que, si je voulois, il feroit neutralité avec moi, quelque guerre qu'il pust y avoir entre les deux Couronnes, quoiqu'aparavant il eust refusé cette neutralité que je luy fis offrir par ordre de Messieurs de la Compagnie. La raison qui l'oblige à vouloir vivre en paix avec nous est, sans doute, que nous pouvons aller de la Coste Saint-Domingue à la Jamaïque en 24 heures et que les Anglois sont souvent plus d'un mois à venir à nos costes parce que les vens, qui nous sont toujours favorables, leur sont toujours contraires; qu'il n'y a rien à gagner avec nous qui sommes d'ordinaire dans les bois; qu'il a sceu que nous avons été 500 hommes un mois entier à la Tortue pour attendre de la poudre afin d'aller prendre le Port-Royal de la Jamaïque, ce qui aurait apparemment réussi si cette poudre étoit arrivée⁸⁴ ».

⁸⁴ *Mémoire concernant la Tortue et Côte de Saint-Domingue pour Monsieur Colbert, joint à la lettre de M.r d’Ogeron de 1669* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 46-47).



Original in the John Carter Brown Library at Brown University

La fin de la Guerre anglo-espagnol (1654-1660), l'établissement de la *Compagnie des Indes Occidentales* à Saint-Domingue (1664) et le Traité de Madrid (1670) changèrent pour toujours la structure de l'échiquier géopolitique des Grandes Antilles. Si en 1654 les îles étaient encore sous autorité espagnole, bien que visitées régulièrement par des équipages européens, seize ans après les territoires de la Jamaïque et les côtes occidentales de Saint-Domingue étaient désormais occupés par colons et administrations étrangères. Quand d'Ogeron écria, Port Royal était un havre connu par les flibustiers et les vaisseaux qui y résidaient et qui l'avaient élu comme base des leurs missions⁸⁵. Pendant les années 1660, 1670 et 1680, les relations entre Jamaïque et Saint-Domingue restèrent très strictes, soit pour les effets des guerres européennes, soit pour les connexions établies par les passages des flibustiers et des contrebandiers d'une île à l'autre. De plus, tous les deux administration, soit à niveau colonial, soit à niveau métropolitaine, comprenaient parfaitement que la coopération des établissements sur les Grandes Antilles aurait pu empêcher le retour des Espagnoles, qui détenaient encore le contrôle complet sur les îles de Couve et de Porto Rico. Soit Versailles, soit Londres, en particulier, savait que dans la « Méditerranée américaine » les traités et les accords diplomatiques suivaient des règles particulières, dont la première (et plus fameuse) était « pas de paix au-delà de la ligne de l'amitié »⁸⁶. Dans la deuxième partie du XVIème siècle, le contexte diplomatique évolua et l'on finit par reconnaître « qu'il n'y avait pas de paix au-delà des lignes d'amitié⁸⁷ ».

La première fois que les « lignes de l'amitié » – ou plutôt les « lignes de l'enclos des amitiés » - furent nommées fut à l'occasion de la Paix de Cateau-Cambresis (1559), entre France et Espagne, et, successivement, du Traité de Vervins (1598), signé entre Henry IV et Philippe II⁸⁸. « Au-delà de la ligne » signifie la zone sans bornes à l'ouest de la longitude de la plus externe des Açores et au sud du tropique du Cancer. Peu

⁸⁵ James Robertson, *Gone is the ancient glory : Spanish Town, Jamaica, 1534-2000*, Kingston-Miami, Ian Randle Publishing, 2005, p. 36-64.

⁸⁶ Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, *op. cit.*

⁸⁷ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 338.

⁸⁸ Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », *op. cit.*, p. 119-121.

importe la façon dont les relations diplomatiques étaient parmi les nations d'Europe occidentale, une telle amitié liait les hommes qui se sont aventurés à l'ouest et au sud de la ligne. "Pas de paix au-delà de la ligne" fut la maxime qui déterminait à la fois les actions des administrations – coloniales et métropolitaines – et la conduite des colons anglais, français, hollandais et espagnols dans les Antilles à travers le XVII^e siècle⁸⁹. Carl et Roberta Bridenbaugh écrivaient que, en suivant cette pratique diplomatique, aucune type de paix fut maintenu « beyond the Line from 1624 to 1690⁹⁰ ». Cette considération est sûrement vraie si on considère les rapports entre l'Espagne et les autres puissances européennes. Comme on a vu, même pendant les brèves phases de non-belligérance qui se passaient entre l'empire ibérique et quelqu'un de ses concurrents, les administrateurs des colonies caraïbes connaissaient d'autres moyens pour offrir des échappatoires légaux aux propres sujets. Les lettres de marque portugaises signées par d'Ogeron en 1670 aux flibustiers de Saint-Domingue et Jamaïque (donc pendant une période de paix entre France, Angleterre et Espagne) sont un bon exemple. Par contre, les relations diplomatiques qui ne concernaient directement l'Espagne furent caractérisées par un régime politique différent⁹¹ : de fait, il fut nécessaire attendre le 1684 pour que Français et Espagnols signassent un accord de paix qui fût valable « au delà de la ligne ». A Ratisbonne, les délégués franco-espagnols établirent un accord qui imposa la cessation « Toutes les hostilités de deux parts, en terre comme en mer et sur toutes les eaux, en toutes les régions, les provinces, les territoires et les possessions des Royaumes, soit en Europe, soit dehors, soit ici comme delà de la Ligne⁹² » (« Cessabunt utrimque tam Terra, quam Mari, aliisque Aquis omnes hostilitates in omnibus Regnis regionibus, provinciis, territoriis et Dominiis, in et extra Europam, tam cis, quam trans Lineam⁹³ »). Ce traité, en ordonnant une trêve globale entre France et Espagne, imposa l'arrêt des toutes opérations militaires, y compris la flibuste. La violation continuelle de ce traité par les flibustiers français (comme on verra

⁸⁹ Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, *op. cit.*, p. 3.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 4-5.

⁹¹ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVI^e-XVII^e siècles)*, *op. cit.*, p. 119-147.

⁹² Traduction libre.

⁹³ *Trêve de Ratisbonne entre Louis XIV et Charles II d'Espagne, du 15 aout 1684* (

⁹⁴ VAST H. (dir.), *Les grands traités du règne de Louis XIV*, Paris, Alphonse Picard et Fils, Editeurs, 1898, vol. 3/2, p. 143.

dans la partie suivante) signa un passage crucial dans l'évolution de la politique coloniale, soit interne, soit extérieur.

Dans ce dynamique contexte de incertitude politique et de changements rapides, quelques possessions européennes, comme l'établissement danois de Saint-Thomas (initialement colonisé par les hollandais, mais acquis par les Danois pendant la Deuxième Guerre Anglo-néerlandaise, en 1666) et celui hollandais de Sint-Eustatius, réussirent profiter de la situation pour créer un niche politique et diplomatique de laquelle obtenir le plus d'avantages possibles⁹⁵. Depuis leur occupation, les deux établissements se proposèrent comme endroits neutres, où les contrebandiers pouvaient charger les cales de leurs vaisseaux, et les flibustiers vendre leurs butins sans craindre une action de part des autorités. La fréquence et l'hétérogénéité des débarquements promut le rôle de ces établissements comme centre d'échange d'informations. Ici il était possible d'avoir des informations inconnues aux marines officiels et aux gouvernements coloniaux. En 1640, par exemple, de Poincy sut du succès de Le Vasseur l'île de la Tortue grâce à un vaisseau qui porta la nouvelle à Saint-Eustache : « Il est arrivé un navire à Saint-Eustache, qui porte la nouvelle comme les François se sont rendus maîtres de la Tortue⁹⁶ ». Les bons usages et traitements démontrés par les autorités danoises et hollandaises continuèrent attirer flibustiers et contrebandiers : « There arrived here February 8 a ship of unknown origin, some two hundred tons in size, without guns, passport, or letters, and with seven men, French, English, and German.[...] I bought what little cacao they had; the rest of their plunder they brought ashore and divided among our people. The ship was no longer usable. I have decided not to confiscate it, in order to avoid any unfriendliness with sea-robbers⁹⁷ ». Contemporainement, le gouverneur de Cussy se plaignait des flibustiers qui allaient

⁹⁵ Waldemar Westergaard, *The Danish West Indies Under Company Rule 1671-1754*, New York, MacMillan, 1913, p. 47-58.

⁹⁶ *Mémoire envoyé aux seigneurs de la Compagnie des îles de l'Amérique par M. de Poincy, le 15 novembre 1640* (cité en : Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, Paris, Perrin et Cie, Libraires-éditeurs, 1909, p. 375).

⁹⁷ *Lettre du Gouverneur Nicholas Esmit, le 17 mai 1682* (cité en : Waldemar Westergaard, *The Danish West Indies Under Company Rule 1671-1754, op. cit.*, p. 48).

radouber à Saint-Thomas, « où il jettoient par là un argent infini⁹⁸ ». Même le susmentionné capitaine Bartholomew Sharpe y resta pendant ses dernières années⁹⁹.

Les Caraïbes de la moitié du XVII^e siècle étaient un contexte diplomatique et politiquement extrêmement varié, où le poids des gouvernement métropolitaine subissait la médiation des administrations locales. De fait, en revenant au concept de « marginalisation » et aux réflexions sur l'existence d'une frontière invisible mais réelle entre les deux *bandes*, septentrionale et méridionale, il est bien évidente comme les « lignes de l'amitié » représentaient un élément cruciale non seulement de la politique et de la diplomatie du bassin des Caraïbes, mais aussi de la vie interne de la colonie de Saint-Domingue. Un certain nombre de facteurs - la fragilité des contrôles exercés par les administrations sur les régions marginales, telles que Les Cayes ou l'Ile-à-Vache ; la progressive différenciation des modèles de développement économique suivi par les établissements ; l'incertitude qui affligeait la perception de part de la population des états de paix et de guerre ; les différences mêmes (culturelles, sociales) qui existaient entre les diverses portions de la population – fonctionnaient comme amplificateurs des problèmes de l'administration. Toutefois, entre 1680 et 1684, les Traités de Nimègue et de Ratisbonne se concrétisèrent en une première sorte de reconnaissance officielle de l'occupation française des côtes occidentales : ce passage permit à la France de commencer un lent processus de création et consolidation des structures militaires et politiques existantes dans les établissements. Ce fut alors que la question de la gestion du territoire, des frontières internes et des régions marginales furent définitivement prises en charge par l'administration coloniale. Et ce fut alors que le rapport entre gouvernement et flibuste entra dans un phase différente, nouvelle et décidément plus complexe.

⁹⁸ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, *op. cit.*, p. 144.

⁹⁹ John Franklin Jameson, *Privateering and Piracy in the Colonial Period : Illustrative Documents*, New York, The MacMillan Company, 1923, p. 133, n. 109.

3.1 Les accords anglo-français (1626-1684)

Analyser les rapports entre France et Angleterre dans le bassin des Caraïbes représente un exercice utile pour déterminer la dimension de l'espace dans lequel les colons américains se mouvaient, et aussi nous fournira des instruments utiles pour comprendre la mesure politique des relations entre Français et Anglais dans la Mer des Caraïbes. D'Ogeron, en écrivant que probablement le gouverneur de la Jamaïque aurait accepté un traité de neutralité avec lui, démontrait de comprendre parfaitement la logique qui mouvait ce genre d'accords en Amérique. D'autre part, ces réflexions avaient déjà contribué à la signature de plusieurs pactes entre France et Angleterre, en particulier autour l'entretien de relations pacifiques sur l'île de Saint-Christophe, occupée conjointement par les deux puissances. En 1666, lors du renouvellement des accords, le premier article établissait que « les articles faits entre les Gouverneurs, Capitaines de Naubuc, du Rossey, & Thomas Warnard, le 28 avril 1626 ; ceux du 3 Octobre 1638, entre les sieurs de la Grande, Fromenteau, & ledit sieur Warnard ; ceux d'entre le Chevalier de Poincy & Warnard, du 24 septembre 1644, comme aussi entre ledit sieur de Poincy & le sieur Roland Rich, Gouverneur des Anglois, le 18 Octobre 1649 tiendront pleine force & vertu, excepté ce qui est cy après réservé¹⁰⁰ ».

Le concordat de 1666 fut particulièrement important car, pour la première fois, les deux puissances prenaient en considération, dans leurs stratégies coloniales américaines, l'existence des établissements jamaïcains et domingois. « Concordat des deux Nations Française & Anglaise de Saint Christophe. Du 20. Janvier, 1666. A este résolu, conclu & arrêté entre Monsieur Frère Charles de Sales, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Gouverneur général pour Sa Majesté des If- lés de Saint Christophle, Sainte Croix, Saint Martin', & Saint Barthélemy, fous l'autorité des Seigneurs de la Compagnie des Indes Occidentales, assisté des principaux Officiers.de la Nation Française soussignez. Et honorable homme, Colonel Guillaume Wats, un des honorables Conseillers de sa Majesté pour rétablissement de ses affaires en ses Colonies formées,

¹⁰⁰ *Extrait des articles & accords fait & conclus entre les deux Nations, Française et Angloise, residantes à Saint-Christophe, par Monsier le Commandeur de Sales pour les François, & le Colonel Guillaume Watts, Gouverneur de la Nation Angloise, en l'année 1666* (transcrits en : Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, à Paris, Chez Thomas Jolly, 1671, vol. 4/3, p. 277-278).

Commandeur en chef & Gouverneur de la Nation Angloise dans l'isle de saint Christophle, & autres en dépendantes, sous son Excellence Milord François Willoughby de Parham, [Francis Willoughby, Baron Willoughby de Parham, à l'époque gouverneur général des colonies anglaises dans les Caraïbes¹⁰¹] Capitaine general, & Gouverneur en chef de Vermonde, & autres Isles des Caraybes, par ordre exprès de sa Majesté Sacrée Charles Second Roy d'Angleterre & assisté aussi des principaux Officiers de la Nation Angloise. Que tous les Concordats cy devant faits entre lesdites deux Nations, feront de part & d'autre gardez & ob servez ponctuellement & de bonne foy, fans y rien changer, innover, altérer ni expliquer ; mais selon leur force & estenduë, ainsi qu'il a esté fait jusques â present: & par special l'article du Concordat fait le vingt- huit Avril 1617, portant que s'il arrivoit aucune guerre entre les Couronnes de France & d'Angleterre, Messieurs les Gouverneurs en donneront avis l'un à l'autre : & quoy qu'il y eust guerre entre les Roys de France & d'Angle» terre, neantmoins une Nation ne fera pas la guerre à l'autre fur cette Isle, s'ils n'ont ordre exprès de leurs Majestez j auquel cas seront obligez de s'en donner avis l'un á l'autre, le temps de trois sols vingt-quatre heures avant que de faire aucun acte d'hostilité, tant aux Rades que fur la terre¹⁰² ».

En 1666, concordés en à la Barbade pendant un rencontre assez formel¹⁰³, les accords anglo-français signaient l'extension des politiques (pratiques avant que

¹⁰¹ Sarah E. Barber, « Power in the English Caribbean: the proprietorship of Lord Willoughby of Parham », in Louis H. Roper et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Constructing Early Modern empires: proprietary ventures in the Atlantic world, 1500-1750*, Leiden, Brill, 2007, p. 189-213.

¹⁰² Concordat des deux Nations Française & Anglaise de Saint Christophe. Du xo. Janvier, 1666 (reproduit en : Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures, op. cit.*, p. 280-281).

¹⁰³ On peut noter comme, nonobstant la distance entre Amérique et Europe, les protocoles et les bonnes manières étaient toujours respectés : « Ils trouvèrent dans cette maison, qui est une des plus agréables de l'Isle, un magnifique festin préparé, au milieu duquel le Milord but, debout & teste nue', la santé du Roy tres – Chrestien & ensuite couvert & assis, celles des Seigneurs de la Compagnie, de Messieurs de Clodoré & de Chambré. Monsieur du Blanc commença aussi celle du Roy de la Grand-Bretagne, & respectivement celle des personnes les plus qualifiées, & tout s'y passa fort joyeusement, & sans parler d'affaire. A l'issuë du disner, âpres quelques entretiens de choses indifférentes, Monsieur du Blanc prit congé du Milord, qui le conduisit jusques hors de la maison } & au bas des de. grez de la Cour, un Gentilhomme du Milord &c le Lieutenant du Prévost Je conduisirent dans la ville, au logis du Prevost qui luy avoit este préparé pour fa demeure & pour fa subsistance pendant son séjour. Mais Monsieur du Blanc ayant sort civilement refuse cette courtoisie, il fut conduit à la plus fameuse Hostellerie de la Ville, & l'on recommanda à l'Hoste de luy porter tout le respect, & de luy donner toute la satisfaction possibles. Il y fut visite du Gouverneur, des Officiers, & des plus honnestes gens de la Nation Française & Anglaise » (*Ibid.*, p. 286-287).

diplomatiques) liées à l'île de Saint-Christophe à la Jamaïque (même si l'île n'avait pas encore été concédée à l'Angleterre), et la stipulation d'un accord pour la gestion des « forbans » et « corsaires ». Le premier article imposait l'acceptation des accords précédents, le deuxième déterminait le temps nécessaire à la publication de l'acte, tandis que le quatrième étendait la validité des accords à la Dominique. Au contraire, le troisième article (« Article III. Et comme il n'y a rien qui puisse mieux maintenir la bonne correspondance & union, que le chastiment des coupables & des Forbans, Corsaires, & autres voleurs ; que l'on n'en souffrira point dans les Isles, ports & terres les uns des autres : qu'on les fera punir comme voleurs, sans rémission, si on peut les prendre ; ce qui sera affiché dans toutes les isles & terres des deux Roys : & que si aucuns Corsaires, Forbans, & autres de l'une ou de l'autre Nation, au préjudice du traité, font quelque action qui déroge l'on pourra les prendre, s'en saisir à main armée & qu'on les envoyra en suite, avec l'information, à celui qui aura donné sa commission, ou au prochain Gouverneur, qui les punira suivant la rigueur des Ordonnances ») indiquait le procédures à suivre pour la condamnation des forbans qui auraient été capturés par les autorités coloniales. Enfin, le cinquième (« Article V. Son Excellence [Francis Willoughby] obligera le Milord de la Jamaïque de tenir ce traité, & de le faire observer en toute l'estenduë de son Gouvernement¹⁰⁴ »).

L'extension progressive des accords de Saint-Christophe (1626, 1638, 1644 et 1649) aux territoires anglo-français dans les Caraïbes créa une région où, en effet, les conditions de belligérance et de paix européennes pouvaient être mises en cause par les administrations locales. Les articles de l'accord de 1666, de fait, indiquaient clairement comme les intentions des métropoles étaient de profiter des bonnes relations entre eux pour obtenir un large marge d'action et de gain. En n focalisant les action militaires contre les Espagnols, les gouvernants espéraient de valoriser les nouvelles positions acquises au cœur de l'empire ibérique (Jamaïque, île de la Tortue et Saint-Domingue). Par contre, toutefois, l'accord indiquait comme l'âge de la dérégulation complète des opérations des flibustiers allait se terminer, et que France et Angleterre aurait coopéré pour se soutenir en la lutte contre les « forbans ». La coordination contre les flibustiers et le maintien des accords de paix régionaux prévoyait, quand même, une certaine

¹⁰⁴ *Articles proposés par M. du Blanc, au Milord Willoughby, pour la conservation de la paix entre la Nation Française & Angloise dans les Antilles* (reproduits en :*Ibid.*, p. 288-289).

liberté d'action pour les gouverneurs, qui devenaient en quelque sorte responsables de la gestion de deux niveaux diplomatiques : d'une côté, ils auraient du transférer dans le contexte américain la volonté des leurs gouvernants ; de l'autre ils auraient eu l'occasion de établir les règles et les occasions pour les acteurs caribéens. Après la fin de la Deuxième Guerre anglo-néerlandaise (1665-1667) le Traité de Bréda réunissait France, Angleterre et Pays Bas (et aussi la Danemark) au tour la même table : pour un brève instant, les ennemis d'Espagne furent en paix en eux (en effet, les hostilité entre France et Pays Bas cessèrent définitivement seulement l'année successive, après le Traité de Aix-la-Chapelle, à la conclusion de la Guerre de Dévolution).

Les années qui suivirent furent caractérisées par l'activité de capitaines flibustiers (Henry Morgan, Michel de Granmont et Laurent de Graff entre autres) qui profitèrent largement des libertés dont ils jouissaient. En 1668, Morgan visita l'Ile-à-Vache, où il enrôla probablement les troupes qui lui furent utiles pour attaquer et saccager Puerto Principe et Portobello, tandis que en 1670 Granmont est à Cumaná et Guayra¹⁰⁵. Une partie de l'équipage de l'expédition des capitaines « Coxon, Peter Harriss, Richard Sawlkins, Edmond Cooke, Bathol'w Sharpe, Robert Allisson and Thomas Maggott » dans les Mers du Sud fut envoyée à Saint-Domingue pour obtenir une commission : « upon which every man packt upp whatt he had, some for olde England, some for Jamaica, other for New Engl. everyone tooke his way, onely 7 men aboard that had lost their Voyage, so the capt. and Company thoug[ht] good to give them the shipp and what was in her. thay thought good to goe downe to their commission Port, Petit guavos, but the Shipp was so crewell leakey, that thay hardly have the Patience to keepe her above water to St. Thomases, haveing but 7 hands on borde¹⁰⁶ ». En 1678, de Pouançay signalait que « Les deux [vaisseaux] du Roy d'Angleterre sont party de l'Isle à Vache apres y avoir tiré de l'eau les canons qui y estoient de le navire du Roy d'Angleterre qui s'y estoit perdu. Les Capitaines de les deux navires dans l'entretien qu'ils ont eu avec quelques habitans et un officer qu J'y ai establi ont dit que quoiqu'il y eust la guerre

¹⁰⁵ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, au dernier pilier Grand Salle, vis-à-vis les Requestes du Palais, 1686, vol. 2/2, p. 52-53 ; David Cordingly, *Under the black flag : the romance and the reality of life among the pirates*, New York, Random House, 1996, p. 48.

¹⁰⁶ British Museum, Sloane MSS., 2752, f. 36 (transcrit en: John Franklin Jameson, *Privateering and Piracy in the Colonial Period : Illustrative Documents*, op. cit., p. 132-133).

entre les deux Couronnes en Europe elle ne se feroit point ici¹⁰⁷ ». En 1683, enfin, un autre célèbre anglais, William Dampier, revient à l’Ile-à-Vache, où vraisemblablement rencontra les participants de l’expédition de Van Horn et de Graff sur Vera Cruz¹⁰⁸. Ce sont les années pendant lesquels Alexandre Olivier Exquemelin et Jan Erasmus Reining passent quelques temps à Saint-Domingue, dont ils tireront leurs mémoires¹⁰⁹. Ces sont aussi les années où les actions de la flibuste caribéenne sont connus par les administrateurs : en juillet 1683, avant l’attaque de Van Horn et de Graffe à Vera Cruz, le gouverneur de la Jamaïque, Thomas Lynch, écrivait : « All the governors in America have known of this very design for four or five months¹¹⁰ ». Quelques mois avant, Nicholas Esmit (ou Schmidt), gouverneur danois de Saint-Thomas, receva un équipage de retour de la *Nueva Espana* : « On being questioned they replied that they had gone out of Spaniola from the harbor of Petit Guava with two hundred men and a French commission to cruise on the Spaniards¹¹¹ ». De fait, l’insertion dans un échiquier dont les règles et les frontières étaient reconnues diplomatiquement et politiquement, si d’une partie limitait les actions des équipages, de l’autre leur offrait des moyens pour agir sous la tutelle des *jus gentium*. Pendant les guerres, et même pendant les périodes de paix, les flibustiers pouvaient trouver les « lettres de marque » ou « de représailles » nécessaires pour agir dans les termes de la légalité.

Autre aspect de la liberté de mouvement fut la gestion problématique des flibustiers, qui se démontrèrent, immédiatement après l’instauration du gouvernement français (1664), extrêmement habiles en la recherche du lieu qui pouvait leur fournir les meilleures opportunités : en fuyant les règlements les plus restrictives simplement se déplaçant de Saint-Domingue aux autres colonies européennes (ou vice-versa), les équipages posaient une question complexe aux gouverneurs. Bertrand d’Ogeron, depuis

¹⁰⁷ *Lettre de Pouançay au ministre, le 12 octobre 1678, Petit Gouave Coste St. Domingue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 141-145).

¹⁰⁸ William Dampier, *Dampier’s voyages : consisting of A new voyage round the world, A supplement to the Voyage round the world, Two voyages to Campeachy, a Discourse of winds, a Voyage to New Holland, and a Vindication*, op. cit., p. 212.

¹⁰⁹ David van der Sterre, *Zeer Aanmerkelijke Reysen Gedaan door Jan Erasmus Reining, Meest in de West Indien en ook in veel andere deelen des werelds*, Amsterdam, Jan ten Hoorn, 1691 ; Virginia W. Lunsford, *Piracy and privateering in the golden age Netherlands*, New York, Palgrave Macmillan, 2005.

¹¹⁰ Clarence Henry Haring, *The Buccaneers in the West Indies in the XVII Century*, op. cit., p. 243.

¹¹¹ *Lettre du Gouverneur Nicholas Esmit, le 17 mai 1682* (reproduite en : Waldemar Westergaard, *The Danish West Indies Under Company Rule 1671-1754*, op. cit., p. 48).

son arrivée, s'engagea pour chercher de reconduire les fugitives dans la colonie : « cette grande diminution¹¹² ne se doit faire qu'en faveur des fribustiers, et des boucaniers car, quant aux habitans, il ne leur faut fournire que le moins que l'on pourra pour le obliger, ainsi qu'ils ont accoutumé, d'aller en France chercher les marchandises et les engagés et serviteurs qui leur sont nécessaires. [...] Faisant tout cela, je répons que nous retierons tous nos Français qui sont à la Jamaïque et plusieurs étrangers. J'espère même que plusieurs flibustiers anglais quitteront la Jamaïque pour venir à la Tortüe¹¹³ ». La possibilité que les habitants se déplaçassent vers les colonies anglaises et hollandaises de la région représentait un des risques que les gouverneurs craignaient le plus : « Les habitans de la coste de S. Domingue se voient a une grande extremité, ne pouvant tirer aucuns fruits de leur travail [...]. De sorte que la meilleur partie a esté obligée d'abandonner leurs places, et se sont rendus flibustiers et sont déperis au bien d'avoir avancé leurs affaires [...]. Je les ay veus dans le desespoir et prests a se retirer parmi les anglois de la Jamaïque et les hollandois de Corosol¹¹⁴». La mobilité des flibustiers représentait, pour le gouvernement dominguois, une question tout sauf que marginale.

¹¹² D'Ogeron avait proposé de réduire les couts des marchandises vendues à la Tortue.

¹¹³ *Mémoire d'Ogeron à Colbert, de la Tortüe, 20 septembre 1666* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 22-25).

¹¹⁴ *Mémoire au ministre, envoyée par les Officiers du Conseil et les principaux habitans de Saint-Domingue, après le 5 mai 1681* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 169-170).

Chapitre 4^{ème}. La société dominguoise

« Mais la Colonie Française pouvoit être regardée comme un Arbrisseau planté dans une bonne terre où il a pris racine, où il croît & le fortifie de jour en jour d'une manière sensible au lieu que la Colonie Espagnole étoit comme un arbre, qui est sur le retour & ne prend plus de nourriture. L'accroissement de l'une & la décadence de l'autre eurent des progrès d'autant plus rapides, que celle-ci n'avoit gueres pour se soutenir que ses propres racines, presque entièrement épuisées, au lieu que celle-là étoit soutenuë de deux Corps, qui avec ses Habitans composoient cette République formidable d'Avanturiers, laquelle donnoit déjà bien de la jalonne aux Espagnols des Indes, & fit bientôt trembler les Provinces les plus reculées de ce vaste Empire. Les deux Corps, dont je parle étoient celui des Boucaniers & celui des Flibustiers. Le premier étoit alors sans contredit le plus considerable. Il étoit d'environ 3000 Hommes, & les Espagnols, qui le regardoient comme le principal appui d'une Puissance laquelle prétendoit s'élever sur leurs ruines s'attachèrent surtout à le détruire. Pour comprendre tout ce qui se passa d'intéressant dans cette guerre, il sera bon de bien connoître quels Hommes c'étoit que ces Boucaniers, quelle étoit leur manière de se loger, de se vêtir, de chasser & de s'armer; les mesures qu'ils prenoient pour se défendre de leurs Ennemis, car rarement attaquoient-ils, quand ils n'y étoient pas forcés, & dans quels endroits ils avoient placé leurs principaux Boucans¹¹⁵ ».

Le premier jour du mois d'aout du 1684, Michel Bégon, en tant que « intendant de justice, police et finances des îles françaises d'Amérique », débarqua à Le Cap, juste quelque jour avant le sieur Pierre Paul Tarin de Cussy, qui venait prendre son rôle de gouverneur « de l'isle de la Tortue et Côte Saint-Domingue ». Il avait reçu l'ordre d'y rendre visite par le gouverneur général des Iles françaises, Charles de Courbon, comte de Blénac : c'était la première enquête sur la situation de la justice et police de la

¹¹⁵ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine, op. cit.*, p. 41-42.

colonie depuis la création de la « lieutenance de police » (1667)¹¹⁶. Le but principal de l'intendant était de reporter à Blénac et au nouveau secrétaire d'Etat de la Marine en France, le marquis Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, à propos de la situation militaire et administrative de la colonie. Sa mission était toute à fait secondaire : les territoires occidentales d'*Hispaniola* avaient été récemment accordés à la France par l'Espagne, selon le clauses de la Trêve de Ratisbonne¹¹⁷. Connaitre l'état des établissements, de la gestion de la justice et du fonctionnement de la politique coloniale était d'importance crucial à la fois pour le gouverneur général, et pour l'administration métropolitaine. L'objectif privilégié de Michel Bégon aurait été la description des groupes informels actifs sur la côte, et en particulier les « flibustiers » de Saint-Domingue. L'arrivée de Bégon et de Cussy, en 1684, signa un passage fondamentale pour l'histoire de la flibuste à Saint-Domingue et, en générale, dans l'espace caribéen.

Si le bienné 1664-1665 signa l'arrivée à l'île de la Tortue et à Saint-Domingue du gouverneur d'Ogeron et de la *Compagnie des Indes Occidentales*, le 1684 marqua le repli de l'Espagne, qui reconnaissait l'établissement des colons français sur les côtes de *Hispaniola*. Sur cette île, jusque lors soumise au contrôle absolu de l'Espagne, se trouvaient une population hétérogène et multiforme, composée de boucaniers, flibustiers, agriculteurs, engagés et esclaves. Le *Denombrement general de l'isle de la Tortue et Coste de Saint-Domingue* du 1681, complété par le gouverneur Pouançay, était accompagné par une note significative : « Ce qui fait en tout 6648 personnes dont il y en a 2970 françois capables de porter les armes, outre 1000 ou 1200 flibustiers, qui sont des gens aguerris et determinez, que le S.r de Pouancay peut faire assembler pourveu qu'il en [reçoive] l'ordre six mois auparavant le temps dont on auroit besoin de leur secours. Car ils ne sont pas toujours residans à la dite coste S.t Domingue, leur occupation estant de faire la Course sur les Espagnols, et des descentes dans leurs terres. Mais ils viennent rendre leurs bords à la dite coste pour s'y rafraichir et prendre des Nouvelles Commission du S.r de Pouancay¹¹⁸ ».

¹¹⁶ *Mémoire de Bégon au marquis de Seignelay, 25 janvier 1685, Martinique* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, f. 229-232) ; Yvonne Bézard, *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV: les Bégon*, Paris, Albin Michel, 1932, p. 49.

¹¹⁷ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 59.

¹¹⁸ *Denombrement general de l'isle de la Tortue et Coste de Saint-Domingue, May 1681* (Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Racc. 509, f. 2).

4.1 Boucaniers, flibustiers et pirates entre littérature et historiographie

Les phénomènes sociaux connus comme « flibuste » et « fraternité de la côte » ont été largement étudiés. Le caractère romanesque de leur histoire a toujours attiré des historiens désireux de transformer le roman en une narration scientifiquement correcte. Le nombre des étudiants qui m'ont précédé long cette route est innombrable : chaque pays, chaque université, peut-être chaque Department d'étude produisit une analyse philologique, une reconstruction historique, une réflexion géopolitique. Se débrouiller dans ce réseau de *papers*, articles et livres est presque impossible. Toutefois, en analysant l'ensemble des publications, il est possible de voir une tendance historiographique, ou plutôt une variation des approches au cours des années, qui pourrait servir de pierre angulaire pour un examen général.

La première production fut liée, comme on a dit, au mythe des pirates et des boucaniers comme figures romanesques de la société insulaire des Caraïbes. Le succès des livres de Alexandre Olivier Exquemelin, William Dampier, Daniel Defoe et, surtout, de Robert Louis Stevenson contribuèrent à diffuser une certaine iconographie des « aventuriers » des Caraïbes¹¹⁹. Le caractère romanesque-mémorialiste de son œuvre, en particulier, valut à Exquemelin la désignation posthume – et probablement inattendue – de « Historien des Flibustiers », de part de Pierre-François-Xavier Charlevoix¹²⁰. Les historiens du XIX^e siècle (dont, curieusement, la production augmenta sensiblement après le Traité de Paris (1856), qui imposa aux signataires l'arrêt de la « guerre de course »¹²¹) cherchèrent de prendre le titre à Exquemelin, en

¹¹⁹ A. O. Exquemelin, *De Americaensche zee-roovers.*, op. cit. ; William Dampier, *A new voyage round the world : Describing particularly, the isthmus of America, several coasts and islands in the West Indies, the Isles of Cape Verd, the passage by Terra del Fuego, the South Sea coasts of Chili, Peru, and Mexico; the isle of Guam one of the Ladrones, Mindanao, and other Philippine and East-India islands near Cambodia, China, Formosa, Luconia, Celebes, &c. New Holland, Sumatra, Nicobar Isles; the Cape of Good Hope, and Santa Hellena. Their soil, rivers, harbours, plants, fruits, animals, and inhabitants. Their customs, religion, government, trade, &c.*, London, printed for J. Knapton, 1697 ; Robert Louis Stevenson, *Treasure Island*, London-New York, Cassell, 1883.

¹²⁰ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, op. cit., p. 68.

¹²¹ En 1856 une nouvelle édition des mémoires de Exquemelin fut publiée, probablement pour profiter de l'effet publicitaire causé par le Traité (Basil Ringrose et Alexandre Oliver Exquemelin, *The History of the Buccaneers of America; containing detailed accounts of those bold and daring freebooters*, Boston-Portland, Sanborn, Carter and Bazin, 1856.

reconstruisant l'histoire de boucaniers et des flibustiers avec plusieurs textes, de *The king of pirates: being an account of the famous enterprises of Captain Avery, the mock king of Madagascar* de Daniel Defoe¹²² à *Histoire de l'Isle Espagnole ou de S. Domingue de Charlevoix*, en passant pour toute une série d'auteur-témoins (Raveneau de Lussan, Dampier, le Capitaine Johnson¹²³, Basil Ringrose entre les flibustiers, et du Tertre et Labat entre les observateurs extérieurs). La majorité des travaux de l'époque se concentraient sur la reconstruction des actions des pirates les plus célèbres (Morgan, Grandmont, de Graffe, l'Olonnais, Blackbeard et autres) en un mixture de histoire et roman. La première production, en particulier celle espagnole et nord-américaine ne fut en outre insensible au fait militaires qui opposaient les Etats-Unis d'Amérique à l'Espagne (1898) et aux héritiers de l'empire espagnol de la *Nueva España* : la republication et les plusieurs éditions du texte de Dionisio de Alsedo y Herrera, *Piraterías y agresiones de los ingleses y de otros pueblos de Europa en la América española desde el siglo XVI al XVIII*, ne fut casuel¹²⁴. La théorie, la politique et la pratique du

¹²² Daniel Defoe, *The king of pirates: being an account of the famous enterprises of Captain Avery, the mock king of Madagascar. With His Rambles and Piracies; wherein all the Sham Accounts formerly publish'd of him, are detected. In two letters from himself; one during his stay at Madagascar, and one since his escape from thence*, London, printed for A. Bettesworth in Pater-Noster Row, C. King in Westminster-Hall, J. Brotherton and W. Meadows in Cornhill, W. Chetwood in Covent-Garden, and sold by W. Boreham in Pater-Noster Row, 1720).

¹²³ L'attribution de l'œuvre de Charles Johnson reste encore incertaine. Pour longtemps, Daniel Defoe avait été considéré comme l'auteur du recueil. En 1939, de fait, l'historien de la littérature John Robert Moore hypotisa que le célèbre auteur de *Robinson Crusoe* eut utilisé un pseudonyme. Toutefois, vers la fin du XXème siècle, deux chercheurs américains, Furbank et Owens disputèrent la supposition de Moore, soutenant que nonobstant la similitude des arguments traités et la contemporanéité des publications, « not a single piece of external evidence » supportait le rôle crucial de Defoe en l'édition de *A General History*. Récemment, la théorie de Moore a été définitivement rediscutée par Arne Bialuschewski. Selon l'historien allemand, l'auteur serait Nathaniel Mist, journaliste, qui aurait connu les aventures des pirates détenus à Newgate à travers son travail d'enquête (John Robert Moore, *Defoe in the Pillory and Other Studies*, Bloomington, Indiana University Press, 1939 ; John Robert Moore, *A checklist of the writings of Daniel Defoe*, Bloomington, Indiana University Press, 1960 ; Philip Nicholas Furbank et W. R Owens, *The canonisation of Daniel Defoe*, New Haven, Yale University Press, 1988 ; P.N. Furbanks et W.R. Owens, *A Critical Bibliography of Daniel Defoe*, London, Pickering & Chatto, 1998 ; Arne Bialuschewski, « Daniel Defoe, Nathaniel Mist, and the General History of the Pirates », *Proceedings of the Bibliographical Society of America*, 2004, vol. 98, n° 2, p. 21-38 ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, op. cit., p. 319-320).

¹²⁴ Dionisio de Alsedo y Herrera, *Piraterías y agresiones de los ingleses y de otros pueblos de Europa en la América española desde el siglo XVI al XVIII*, Madrid, Impr. de M. G. Hernández, 1883.

« manifest destiny » passaient aussi à travers la démonstration d'une ancestrale supériorité des acteurs anglo-saxons de la Mer de Caraïbes et du Golfe du Mexique¹²⁵.

Les contributions françaises et hollandaises restaient aux marges, écrasées par le supérieur nombre de publications anglophones. Quand-même, ce fut en cette période qui apparut la première histoire de la colonisation française de Saint-Domingue, écrite par le chartiste Pierre de Vaissière en 1909¹²⁶. L'auteur, fort de sa formation d'archiviste, proposait dans son texte un examen des sources documentaires conservées dans les Archives Nationales françaises (en particulier, ceux du ministère des Colonies et la Bibliothèque nationale), auxquels il flanqua « la précieuse *Collection Moreau de Saint-Méry*, considérable amas de notes, de copies de pièces, d'originaux aussi, réunis avec infiniment d'intelligence¹²⁷ ».

L'*escalation* militaire et navale des premières années du XXème siècle, accompagnée par le constant nécessité de justifications diplomatiques, souleva une nouvelle attention pour les activités des corsaires et des marins européens de l'Age moderne. En 1910, Clarence H. Haring publia le premier étude des « buccaneers of the Caribbean » dont l'approche était éminemment historique. Pour compléter son travail, Haring utilisa soit les textes classiques de la piraterie (Exquemelin, Charlevoix et Dampier en particulier), et aussi un dépouille systématique des sources documentaires. L'historien anglais analysa extensivement les archives britanniques, mais aussi les fonds coloniaux français (qu'il connut probablement grâce à l'œuvre de Vaissière). Son texte, *The Buccaneers in the West Indies in the XVII Century*, peut être justement considéré celui qui ouvra une nouvelle phase de l'histoire de l'étude de la flibuste et de la piraterie¹²⁸.

La Première Guerre Mondiale et les actions des *unterseeboot* (U-boot, les fameux sous-marins allemands) de la *Kaiserliche Marine* reportèrent en évidence les mythes de la violence en mer et des cruautés des flibustiers. Entre les deux guerres, la production littéraire dédiée à la piraterie continue, et on commence à apprécier textes dont la

¹²⁵ James Burney, *History of the buccaneers of America*, New York, Macmillan & Co, 1891 ; Frank Richard Stockton, *Buccaneers and pirates of our coasts*, New York, London, The Macmillan company; Macmillan & Co, 1898.

¹²⁶ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, *op. cit.*

¹²⁷ *ivi*, p. V-VI.

¹²⁸ Clarence Henry Haring, *The Buccaneers in the West Indies in the XVII Century*, *op. cit.*

qualité historique devient notable. John Franklyn Jameson, professeur d'histoire à la Johns Hopkins University et promoteur de la création des National Archives de Washington, publia en 1923 le recueil *Privateering and Piracy in the Colonial Period : Illustrative Documents*¹²⁹. Le texte signa un passage fondamental pour « l'historiographie pirate », car pour la première fois on affrontait ce phénomène historique à travers la lecture des documents d'archives plutôt que les sources imprimées, dont on commençait ré-estimer la valeur, affaiblie par les doutes croissants en relation à l'authenticité et au rôle joué par les éditeurs¹³⁰. Bien que la composition se présentât comme un collation de textes et des documents, il était bien évident que l'auteur avait bien compris et développé le model de recherche utilisé par Clemence Haring.

Les années entre la publication de travaux de Haring et Jameson furent caractérisés par une large production historiographique dédiée à la colonisation européenne du bassin des Caraïbes. Les travaux de McClellan, Mims et Westergaard contribuèrent à diffuser l'intérêt pour la région centrale des Amériques, restée en ombre jusque là. Le premier, William S. McClellan analysa les stratégies et les structures du contrebande anglais dans la Mer des Caraïbes dans les années entre la Guerre des Sept Ans et la Révolution Américaine, de fait en ouvrant un des filon de recherche plus important de l'historiographie caribéenne et centroaméricaine¹³¹¹³². Stewart L. Mims, de sa part, focalisa sa recherche sur l'histoire politique coloniale française en vers le Caraïbes. Même si son travaille d'historien ne compte que deux œuvres principales (*Colbert's West India Policy* et une édition du *Voyage aux États-Unis de l'Amérique de Moreau de Saint-Méry*), il contribua considérablement en reporter l'attention du monde académique anglo-saxonne sur les questions coloniales françaises dans les Caraïbes.

¹²⁹ John Franklin Jameson, *Privateering and Piracy in the Colonial Period : Illustrative Documents*, *op. cit.*

¹³⁰ Doris Garraway, *The Libertine Colony : Creolization in the Early French Caribbean*, Durham, Duke University Press, 2005, p. 104.

¹³¹ William Smith McClellan, *Smuggling in the American colonies at the outbreak of the Revolution, with special reference to the West Indies trade*, New York, printed for the Department of Political Science of Williams College by Moffat, Yard and Company, 1912.

¹³² Une analyse plus complète de l'historiographie liée au contrebande et au « commerce interlope » sera présentée dans la prochaine partie.



[William Allen Rogers, *Only the Navy can stop this*, 1917.]

Cette image montre d'une façon exemplaire quel était l'imaginaire populaire lié à la piraterie et à la guerre de course pendant les années de la Première Guerre Mondiale. Le marin-soldat prussien (qui ressemble d'une manière considérable au ancien chancelier Otto van Bismarck) est présenté au publique des Etats-Unis comme sort de corsaire de Tunis ou Alger, muni de deux cimenterre, avançant menaçant sur une mer couverte de corps de femmes et enfants. Il faut noter, aussi, que son casque, le typique « Pickelhaube » de l'armée allemande, est orné d'un drapeau pirate, représenté en une tête de mort et deux tibias croisés.

De la même manière, l'œuvre de Waldemar Westergaard fut cruciale pour remettre en discussion le rôle joué par les petites puissances (la Danemark, pour son cas) dans les grands échiquiers américains¹³³.

En France, la diffusion d'une littérature dédiée aux boucaniers et à la flibuste date d'environ trente-ans avant la publication de *Treasure Island* par Robert Louis Stevenson. En 1852, Paul Duplessis termina l'édition d'une œuvre impressionnante, consacré aux flibustiers des Caraïbes. En utilisant toutes les sources imprimées, il créa une narration romanesque dans laquelle tous les personnages plus célèbre de l'histoire des « aventuriers » jouaient un rôle de protagoniste. La dimension des éditions de Bruxelles (1852) et Paris (1853-1854) limita seulement en partie la circulation, qui fut rééditée plusieurs fois avant la fin du siècle¹³⁴. En 1881, pendant que Stevenson publiait la première version de sa *Treasure Island*, apparaît à Paris le volume *Histoire illustrée des pirates, corsaires, flibustiers, boucaniers, forbans, négriers et écumeurs de mer dans tous les temps et dans tous les pays* : éditée par Jules Troussel, cette histoire de la piraterie des origines à ses jours eut un discret succès éditorial, et plusieurs différentes édition furent produites lors de la fine du XIXème siècle¹³⁵.

Ce fut après la première guerre mondiale que la production historiographique dédiée à la piraterie se diffusa, en augmentant soit en quantité, soit en qualité. A distance d'une vingtaine de mois, sortie à Paris un des premiers travaux consacré à Saint-Domingue et à l'administration coloniale : *Deschamps du Rausset, boucanier et Gouverneur de la Tortue au XVIIIème siècle*¹³⁶. Cette œuvre, nonobstant le caractère fortement élogieux et agiographique, traça un profil historique de Jérémie Deschamps du Rausset, aventurier et gouverneur de l'île de la Tortue aux années Cinquante du XVIIème siècle. Le model de ce travail fut en suite suivi par René Viard, qui s'occupa

¹³³ Stewart Lea Mims, *Colbert's West India Policy*, New Haven, Yale University Press, 1912 ; M. L. E. Moreau de Saint-Méry, *Voyage aux États-Unis de l'Amérique, 1793-1798*, New Haven, Yale University Press, 1913 ; Waldemar Westergaard, *The Danish West Indies Under Company Rule 1671-1754*, *op. cit.*

¹³⁴ Paul Duplessis, *Les Boucaniers*, Bruxelles, Méline, Cans et Compagnie, Libraires-Éditeurs, 1852, vol. 8/ ; Paul Duplessis, *Les Boucaniers*, Paris, L. De Potter, 1853, vol. 12/. En effet, quand même, en 1854 une réduction fut publié à Chalons-sur-Marne: Paul Duplessis, *Les Boucaniers*, Châlons-sur-Marne, Imprimerie de T. Martin, 1854.

¹³⁵ Jules Troussel, *Histoire illustrée des pirates, corsaires, flibustiers, boucaniers, forbans, négriers et écumeurs de mer dans tous les temps et dans tous les pays*, Paris, Librairie Illustrée, 1881.

¹³⁶ Albert Dujarric-Descombes et Joseph Durieux, *Deschamps du Rausset, boucanier et Gouverneur de la Tortue au XVIIIème siècle*, *op. cit.*

de la vie et des actions d'un autre célèbre administrateur de Basseterre, Bertrand d'Ogeron¹³⁷. En 1929, l'historien français Frantz Funck-Brentano édita *L'île de la Tortue*, un texte conçu de la lecture des documents conservés auprès les Archives Nationaux de Paris, où il était conservateur. Quelques années plus tard, Georges Pollet discuta une thèse de doctorat en droit intitulée *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*¹³⁸. L'auteur consacra les premiers cinquante pages à l'étude de la société et des structures juridiques de la colonie (auxquelles dédia la plupart de sa recherche) mais, en limitant ses sources aux textes imprimés obtint un résultat partiel¹³⁹. Dans les mêmes années, l'historien Léon Vignol publia une longue série d'articles dédiés à la course, au contrebande et à la flibuste : nonobstant il se vocalisât, en particulier, sur la contribution donnée par la Bretagne à la colonisation et à l'expansion maritime de France, avec sa vaste production il contribua à diffuser l'intérêt par les phénomènes informels des Caraïbes et de l'Atlantique¹⁴⁰.

La diffusion de l'intérêt académique pour la flibuste porta à la publication d'œuvres de bonne qualité : de même, le marché commerciale fut envahit par textes originaux ou réimprimé occasionnellement. En France, on assista à la « flibustisation » des titres, c'est-à-dire l'ajoute du terme « flibustier » à tous les nommes des livres publié. Ainsi Exquemelin devint l'auteur d'une *Histoire des aventuriers, des boucaniers et des flibustiers d'Amérique*, les révérends pères Le Pers et Labat se découvrirent respectivement auteurs d'une *La Tragique histoire des flibustiers. Histoire de Saint-Domingue et de l'île de la Tortue, repaire des flibustiers* et d'un *Voyage au pays des*

¹³⁷ René Viard, *Ogeron : gouverneur des flibustiers*, Paris, F. Sorlot, 1942.

¹³⁸ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*

¹³⁹ De plus, Gabriel Debien souligna comme l'interprétation déterministique de Pollet l'obligea à reconduire l'évolution de la colonie à une série de passages historiques fixés, périodisés par l'institutions des Conseils supérieurs, de la milice et des principaux règlements (Gabriel Debien, *Esprit colon et esprit d'autonomie à Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Larose, 1954, p. 5-7).

¹⁴⁰ Léon Vignol, « La piraterie sur l'Atlantique au XVIIIème siècle, notamment dans ses rapports avec le commerce breton », *Annales de Bretagne*, 1890, vol. 5 ; Léon Vignol et H. Sée, « La fin du commerce interlope dans l'Amérique espagnole », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1925 ; Léon Vignol, « Flibuste et boucane (XVIème-XVIIIème siècles) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1928 ; Léon Vignol, « El Asiento francés (1701-1713) e inglés (1713-1750) y el Comercio francoespañol desde 1700 hasta 1730 », *Anuario historico del derecho*, , n° 1929 ; Léon Vignol, « Les archives des anciennes amirautés françaises », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930 ; Léon Vignol, « Course maritime : corsaire, boucanier, flibustier », *Revue de Synthèse*, 1932.

flibustiers et des caraïbes, tandis que l'auteur contemporain italien Emilio Salgari vit ses *Pirati della Malesia* devenir des *Flibustiers de la Malaisie*¹⁴¹.

Dans le reste d'Europe, et en particulier à Berlin, quelques années après la publication des textes de Jameson et Vignol, l'allemand Alfred Sternbeck termina *Flibustier und Bukaniere; Seeabenteuer aus Vergangener zeit (Flibustiers et boucaniers; Aventure maritime de temps passé)*¹⁴², qui fut l'un des premiers contribution historique provenant d'un des pays non directement impliqués en l'épopée coloniale des Caraïbes. Toujours en Allemagne, à Hambourg, Erwin Rüsçh publia deux ans après *Die Revolution von Saint-Domingue (La Revolution de Saint-Domingue)*, qui proposa, diversement de Sternbeck, une analyse concentrée sur le développement de l'esprit de liberté et Independence des esclaves dominguois, en négligeant les colons européens¹⁴³. Aux Etats Unis, par contre, Nellis Maynard Crouse, professeur à l'Université de Columbia, s'intéressait à l'expansion coloniale française dans les Caraïbes, en publiant deux textes – conçus comme un *unicum* – considérés encore aujourd'hui fondamentales pour la connaissance de cette partie de l'histoire américaine pour le rigueur conceptuel et les sources utilisées : *The French Pioneers in the West Indies, 1624-1664* et *The French struggle for the West Indies, 1665-1713*¹⁴⁴.

La Deuxième Guerre Mondiale n'empêcha que la production littéraire et historique se maintint sur des bons niveaux. Quand même, la fin du conflit ouvra la porte à une nouvelle vague d'auteur qui, en France et ailleurs, entreprirent l'histoire des Caraïbes et indirectement, de la flibuste et de la piraterie américaines. Une longue liste d'auteurs (Gabriel Debien, Emilio Rodríguez Demorizi, Pierre Chaunu, Jean Meyer, Charles Frostin, Frank Moya Pons, Charles-André Julien, Jacques Petitjean Roget entre

¹⁴¹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers, des boucaniers et des flibustiers d'Amérique*, Paris, Éditions de la Sirène, 1920 ; Jean Baptiste Lepers, *La Tragique histoire des flibustiers : Histoire de Saint-Domingue et de l'île de la Tortue, repaire des flibustiers, écrite vers 1715*, Paris, G. Crès, 1922 ; Jean-Baptiste (1663-1738) Labat, *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique (Voyage au pays des flibustiers et des caraïbes)*, Paris, les Oeuvres représentatives, 1931 ; Emilio Salgari, *Flibustiers de la Malaisie*, trad. fr. Jean CLAIRSANGE, Paris, J. Tallandier, 1933.

¹⁴² Alfred Sternbeck, *Flibustier und Bukaniere; Seeabenteuer aus Vergangener zeit*, Berlin, R. Hobbing, 1928.

¹⁴³ Erwin Rüsçh, *Die revolution von Saint Domingue*, Hamburg, Friederichsen, de Gruyter & co, 1930.

¹⁴⁴ Nellis Maynard Crouse, *French Pioneers in the West Indies, 1624-1664*, New York, Columbia University Press, 1940 ; Nellis Maynard Crouse, *The French struggle for the West Indies, 1665-1713*, Morningside Heights (N.Y.), Columbia University Press, 1943.

autres¹⁴⁵) s'engagea faire une histoire qui fût capable de conjuguer les données historiques et les réflexions philosophiques contemporaines. Toutefois, ce fut aux années Quatre-vingts du XX^{ème} siècle qu'on assista à un vrai changement. Dans la vingtaine d'années qui suivirent, de fait, boucanier, flibustiers, pirates et corsaires furent analysés, déconstruits (et les phénomènes sociaux auxquels ils appartenaient suivirent la même sorte).

Les figures-clé de cette phase de l'historiographie furent l'américain Marcus Rediker, et les français Paul Butel et Jean-Pierre Moreau. Le premier, en publiant les trois livres *Between the Devil and the Deep Blue Sea*, *The Many-headed Hydra* et *Villains of All Nations*¹⁴⁶ changea la façon dans laquelle les historiens avaient regardé la flibuste et la piraterie. Fortement engagé politiquement, l'auteur trouva en les aventures et les événements qui définissaient l'histoire des groupes informels des Caraïbes et de l'Atlantique les éléments essentiels pour la constitution d'un monde, séparé du reste de l'Europe, dont les caractéristiques principales étaient la recherche et la défense de la liberté. De plus, il soutenait que les équipages pirates des années Dix et Vingt du

¹⁴⁵ Gabriel Debien, *Une plantation de Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)*, Le Caire, Presses de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, 1941 ; Gabriel Debien, *Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715)*, Port-au-Prince, 1947 ; Gabriel Debien, « Les premiers trafics des îles: flibuste, chasse et pêche », *Les Annales des Antilles*, 1955, n° 3-4, p. 83-103 ; RODRIGUEZ DEMORIZI E. (dir.), *Relaciones históricas de Santo Domingo*, op. cit. ; Pierre Chaunu et Huguette Chaunu, *Séville et l'Atlantique : 1504-1650*, Paris, Armand Colin-SEVPEN, 1955 ; Pierre Chaunu, *Conquête et exploitation des Nouveaux Mondes (XVI^e siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969 ; Jean Meyer, « La course : romantisme, exutoire sociale, réalité économique », *Annales de Bretagne*, 1971, vol. 78, p. 307-344 ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit. ; Charles Frostin, « La piraterie américaine des années 1720 vue de Saint-Domingue : répression, environnement et recrutement », *Cahier d'Histoire*, 1980, vol. 25, n° 2, p. 177-210 ; Charles Frostin, « Piraterie en mer des Antilles au début du XVIII^e siècle. Les forbans de Saint-Domingue », *Nouvelle Revue Maritime*, 1980, n° 358, p. 82-91 ; Charles Frostin, « Piraterie en mer des Antilles au début du XVIII^e siècle. Les forbans de Saint-Domingue », *Nouvelle Revue Maritime*, 1981, n° 359, p. 78-88 ; Frank Moya Pons, *Historia colonial de Santo Domingo*, op. cit. ; Charles-André Julien, *Les Français en Amérique de 1713*, Paris, 1977 ; Jacques Petitjean Roget, *Le Gaoulé : la révolte de la Martinique en 1717*, Fort de France, Société d'Histoire de la Martinique, 1966 ; Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique*, op. cit.

¹⁴⁶ Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea: Merchant Seamen, Pirates and the Anglo-American Maritime World, 1700-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987 ; Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *The Many-Headed Hydra : Sailors, Slaves, Commoners, and the Hidden History of the Revolutionary Atlantic*, op. cit. ; Marcus Rediker, *Villains of All Nations: Atlantic Pirates in the Golden Age*, Boston, Beacon Press, 2004.

XVIIIème siècle fussent un exemple de application des idéaux du proto-anarchisme. Ces approches lui ont permis de développer, avec son collègue Peter Linebaugh, le « Projet Hydra », dont le but principal était (et est) la recherche et la qualification des différentes situations sociales qui, pendant l'histoire moderne, permirent la création de liens transnationaux, inter-éthniques et entre classes différentes. Les théories de Rediker ont été largement critiquées, soit pour l'approche dont le caractère politique était bien évident, soit pour la lecture strictement anglo-saxonne de l'histoire atlantique qu'il suivit. Quand-même, ce fut grâce à ses hypothèses que postulats et suppositions nouveaux ont été proposés : avec son travaille, il a posé des questions qui n'avaient jamais été proposées, et pour lesquelles il trouva des réponses que, bien que fort critiquées, étaient historiquement valable. De fait, Ensemble à Robert C. Ritchie et Robert B. Burg (dont les œuvres ont été moins systématiquement dédiées à l'étude de la piraterie¹⁴⁷), Rediker il força l'historiographie contemporaine à se confronter avec cette matière en utilisant des approches nouveaux et, surtout, il détruit d'un seul coup l'aura romantique et imaginaire qui avait depuis le XVIème siècle accompagné l'image des pirates et des flibustiers.

Le côté français de la nouvelle vague pirate ne fut moins important. En deux façons différentes, Moreau et Butel (et leurs successeurs¹⁴⁸) lancèrent l'analyse de la

¹⁴⁷ Barry R. Burg, « Legitimacy and Authority », *The American Neptune*, 1977, n° 37, p. 40-49 ; Barry R. Burg, *Sodomy and the perception of evil: English sea rovers in the seventeenth-century Caribbean*, New York, New York University Press, 1983 ; Barry R. Burg, *An American seafarer in the age of sail: the intimate diaries of Philip C. Van Buskirk, 1851-1870*, New Haven, Yale University Press, 1994 ; Robert Ritchie, *Captain Kidd and the War against the Pirates*, 1st Edition(PB)., Harvard University Press, 1989 ; Robert Ritchie, « Government Measures against Piracy and Privateering in the Atlantic area, 1750-1850 », in David J. Starkey, E.S. van Eyck van Heslinga et J.A. de Moor (dir.), *Pirates and Privateers: New Perspectives on the War and Trade in the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, Exeter, University of Exeter Press, 2010, p. 10-28.

¹⁴⁸ Entre autres, on dirait Mickael Augeron, Anne Pérotin-Dumon et Philippe Hrodej (Anne Pérotin-Dumon, « The Pirate and the Emperor: Power and the Law on the Seas, 1450-1850 », in James D. Tracy (dir.), *The Political Economy of Merchant Empires: State Power and World Trade, 1350-1750*, New York, 1991, p. 196-227 ; Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux îles, la ville dans l'île : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Editions Karthala, 2000 ; AUGERON M. et M. TRANCHANT (dir.), *La violence et la mer dans l'espace atlantique : XIIIe-XIXe siècle : actes du colloque international, tenu à La Rochelle et à Rochefort-sur-Mer, les 14, 15 et 16 novembre 2002*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 ; Philippe Hrodej, « L'amiral Du Casse : de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d'Amérique (1690-1715) », *op. cit.* ; Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », *op. cit.* ; Philippe Hrodej, « Les lendemains de guerre de la Ligue d'Augsbourg aux Antilles : de la flibuste à la forbannerie ou l'impossible sédentarisation », in *Actes du colloque international*

flibuste dans une autre direction respect à Rediker, en ouvrant au long le parcours des portes et des hypothèses non moins intéressantes. Le premier a publié une série énorme de textes dédiés à la piraterie et à la flibuste : depuis 1984, années dans laquelle il édita *Un flibustier français dans la mer des Antilles, 1618-1620*, au moins une dizaine de textes ont été dédiés au thème¹⁴⁹¹⁵⁰. Le mérite principal de Moreau a été son étude de la flibuste qui. Grâce à son analyse, a été définitivement affranchie de la piraterie. En décomposant la catégorie de « flibustier », Moreau identifia des lignes de continuité qui liaient ce phénomène à des autres événements typiques des côtes occidentales de la France moderne. Ce fut alors qu'il formula le concept de « flibuste ponantaise », idée complètement nouvelle lors de sa formulation (qui fut plus clairement définie en 2006, dans le texte *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*) mais désormais acceptée par la majorité des historiens. De plus, en définissant les caractères distinctifs de la « flibuste », il contribua à créer les bases pour la séparation de l'approche française à l'étude des groupes informels. De fait, si l'académie française est désormais habituée à considérer boucaniers, flibustiers et pirates comme des éléments distingués

(même si bien conscients de les fréquentes superpositions), les historiens anglo-saxons (et beaucoup d'autres qui de cette école ont pris les catégories et les concepts) continuent à appeler les uns et les autres – assez – indifféremment « boucaniers » ou « pirates ». D'autre part, selon Peter Bradley, auteur de *British Maritime Enterprise in the New World: From the Late Fifteenth to the Mid-Eighteenth Century*, pour la langue anglaise, le terme « buccaneer » (boucanier) devint synonyme de « freeboter »

Lendemain de guerre. De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique, Université de Cergy-Pontoise, 9-11 octobre 2008, Bruxelles, Pieter Lang, 2010, p. 75-88 ; BUTI G. et P. HRODEJ (dir.), *Dictionnaire des corsaires et des pirates*, Paris, CNRS Editions, 2013).

¹⁴⁹ Une liste des publications de Moreau serait difficile à tracer, à cause de la dimension de sa production et de la variété de formes éditoriales utilisées. Quand-même, on voulant indiquer les textes plus significatifs, on choisirait :

¹⁵⁰ Jean-Pierre Moreau, *Un flibustier français dans la mer des Antilles, 1618-1620*, *op. cit.* ; Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu (1493-1635)*, Paris, Editions Karthala, 1992 ; Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », *op. cit.* ; Jean-Pierre Moreau, « La course ou flibuste dans les Antilles, 1600-1630 », in VV.AA. (dir.), *La France-Amérique (XVIe – XVIIIe siècle). Actes du XXXVe colloque international d'études humanistes*, Paris, Honoré Champion, 1998, ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*

(flibustier) après la publication de l'édition anglaise de Exquemelin (et donc depuis le 1684 !)¹⁵¹.

Paul Butel, enfin, ne peut pas être défini comme un « historien de la flibuste » tout-court. Sa pondéreuse production historique, même si concentrée surtout sur les espaces caribéens, américains et atlantiques, traita de flibustiers et des boucaniers généralement d'une façon indirecte¹⁵². Toutefois, le livre qu'il dédia de plus à l'étude de la flibuste, *Les Caraïbes au temps des flibustiers, XVIe-XVIIe siècles*, fut considéré, à l'époque de la première édition, « très neuf¹⁵³ ». En effet, Butel proposait une lecture de la flibuste antillaise et dominguoise comme un phénomène social parfaitement inséré dans les lignes suivies par le processus de colonisation européen de l'Amérique centrale et insulaire. A l'époque de la publication, les réflexions de Butel sur l'organisation de la vie des flibustiers, sur leur rapport avec les amérindiens et avec les espaces océaniques étaient totalement innovateurs. De plus, l'approche historico-économiste permit à Butel d'insérer la flibuste dans un système commerciale de dimensions océaniques : même si tels acteur furent actifs dans la Mer des Caraïbes, l'influx des leurs opérations rejoignit l'Europe et influença les échanges entre trois continents¹⁵⁴.

L'étude de la flibuste, de la piraterie et des groups informels de la région des Caraïbes, qui a reçu si beaucoup d'attention dans les années passées, continue attirer les historiens, de plus en plus flanqués par des anthropologues, sociologues, juristes et humanistes en sens général. Des groups de recherche multidisciplinaires analysent les relations complexes qui liaient les acteurs marginaux au commerce interlope, ou aussi la flibuste aux communautés des esclaves « marrons » de Jamaïque, Saint-Domingue et des empires ibériques¹⁵⁵.

¹⁵¹ Peter T. Bradley, *British Maritime Enterprise in the New World: From the Late Fifteenth to the Mid-Eighteenth Century*, Lewinston, Edwin Mellen Press, 1999, p. 157-158.

¹⁵² Paul Butel, *Les négociants bordelais : l'Europe et les îles au XVIII siècle*, Paris, Editions Aubier-Montaigne, 1974 ; Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, op. cit. ; Paul Butel, *Européens et espaces maritimes: Vers 1690-vers 1790*, Presses Universitaires de Bordeaux (PUB), 1997 ; Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, op. cit.

¹⁵³ Bartolomé Bennassar, « Recension du livre Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers* », *Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, 1984, vol. 43, n° 43, p. 200-201, p. 201.

¹⁵⁴ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, op. cit., p. 111-123.

¹⁵⁵ Nadine Hunt, « Privateers and Merchants: Legitimizing the Caribbean Trade of Jamaica during the Seven Years' War », *International Seminar on the Atlantic World, 1500-1825*, 2008 ; Nadine Hunt, « Contraband, free ports, and British merchants in the Caribbean world, 1739-1772 », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2013, n° 13 ; Isaac Curtis, « Masterless People: Maroons, Pirates, and

Les prochaines pages sont débitrices de la production des auteurs que je viens de présenter. Tout au long de ce chapitre, je vais profiter de leurs descriptions et de leurs réflexions pour alléger la narration, en évitant de m'attarder excessivement sur des situations ou descriptions qui ont été déjà présentées plusieurs fois, en y dédiant plus d'espace et d'encre. De fait, je vais insister sur les aspects que, à mon avis, contribuèrent à définir les caractéristiques plus proprement américaines de ces phénomènes sociaux.

Commoners », in Stephan Palmié et Francisco A. Scarano (dir.), *The Caribbean: A History of the Region and its Peoples*, Chicago, The University of Chicago Press, 2011, ; Josep M. Fradera, « The Caribbean between Empires: Colonists, Pirates, and Slaves », in Stephan Palmié et Francisco A. Scarano (dir.), *The Caribbean: a history of the region and its peoples*, Chicago, University of Chicago Press, 2011, .

Chapitre 5^{ème}. Les habitans de Saint-Domingue

« Cette colonie est composée de trois sortes des gens. Il y a des habitans, des flibustiers ou corsaires, et des Boucaniers. Les premiers qui sont en plus grand nombre se sont fixés et resident actuellement pour Cultiver la terre. Les seconds qui sont les flibustiers font tous les ans la guerre de Course sur l'étranger et rapportent leur butin qui se consomme parmy les habitans parmy les quels ils vivent pendant le temps qu'il ne peuvent pas estre en Mer. Les troisiemes qui sont les Boucaniers en vivent de mesme apres quils ont esté faire leur chasse dans le bois. Il peut y avoir mille à douze cent habitans dans le Cul de Sac de St. Domingue, cinq à six cent flibustier et environ cent boucaniers qui sont tous gens fort libertins, accoustumés a la debauche et a vivre independant sans reconnoistre aucun chef parmy eux¹⁵⁶ ».

« Voilà comme petit nombre de ces Avanturiers fut divisé en trois bandes, dont les unes s'appliquerent à la chasse, et prirent le nom de Boucaniers, les autres à faire des courses, & prirent le nom de Flibustiers, du mot Anglois Flibuster, qui signifie Corsaire; les derniers s'adonnèrent au travail de la terre, & on les nomma Habitans¹⁵⁷ »

« Autrefois ils se traiteroient assez souvent, avec des dépenses & des profusions effroyables, & beuvoient dans ces festins avec des excez qui surpassoient ceux des Allemans¹⁵⁸ ».

« Habitans » était un terme qui fut longtemps lié (pendant tout l'histoire de la colonisation américaine) aux « habitations », à savoir les premiers terrains cultivés et les plantations des colons français dans les Caraïbes et en *Nouvelle France*¹⁵⁹. Cette

¹⁵⁶ *Lettre de Mr. d'Ogeron à Mr. Colbert, juin 1671* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, f. 83).

¹⁵⁷ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Avanturiers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 22.

¹⁵⁸ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, op. cit., p. 475.

¹⁵⁹ Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique: un demi siècle de formation, 1635-1685*, Lille-Paris, Atelier Reproduction des thèses, Université de Lille III. Diffusion H. Champion, 1980, vol. 2/2, p. 1050-1193 ; Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, op. cit., p. 399-406 ; Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 110-113.

connexion constituait une liaison instrumentale, car la définition des premiers dépendait de leur rapport avec les deuxièmes. L'association de deux mots, en outre, constituait aussi une définition des espaces géographiques dans lesquels les habitants se mouvaient : de fait, en 1690, Furetière écrivait dans le *Dictionnaire universel* que « habitation » indiquait « une petite colonie, un établissement qu'on va faire en des lieux deserts & inhabités. Ceux de Québec ont fait des *habitations* à Montréal, aux Trois Rivières, ils ont fait des *habitations* chez les chez les Yroquois¹⁶⁰ ». « Lieu desert et éloigné » était aussi une des caractéristiques nécessaires, selon Furetière, pour définir une colonie : « Transport de peuple en un lieu desert et éloigné, où dont on a chassé les habitants, afin de l'habiter, de le défricher & le cultiver. Les Romains ont envoyé des colonies en mille endroits. Les François ont envoyé beaucoup dans les Indes. [Colonie] se dit aussi du lieu où les peuples se sont établis¹⁶¹ ». De fait, « colonie » et « habitation » renvoyaient à deux entités similaires, qui avaient en commune la nécessité, pour être définies comme telles, d'être établies loin du pays original, en un endroit inhabité, que les habitants auraient pu mettre en valeur. Toutes caractéristiques que Saint-Domingue possédait, après le passage des Espagnols, qui avaient « chassé les habitants » originaires, et qui y avaient apportés des ressources adjectives considérables.

Cette réflexion autour des vocables « habitant », « habitation » et « colonie » nous sert pour évidence un passage crucial de la réflexion sur la nature des habitants de l'île de la Tortue, de Saint-Domingue et des colonies en général. Selon le point de vue des contemporaines, ceux qui habitaient Basseterre, Le Cap où dans les établissements de Martinique et Guadeloupe avaient commencé un parcours qui les aurait conduits à se transformer un quelque chose d'autre. Les exemples utilisés pour expliquer les concepts dans le dictionnaire sont très intéressants : souvent, dans les éditions successives, la référence était « Cologne, ancienne colonie des Romains » ou « Marseille, ancienne

¹⁶⁰ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, à la Haye, et à Rotterdam, Chez Arnout et Reinier Leers, 1690, vol. 2/2.

¹⁶¹ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, à la Haye, et à Rotterdam, Chez Arnout et Reinier Leers, 1690, vol. 2/1.

colonie des Phocéens¹⁶² ». En effet, le processus de transformation culturelle des colons, qu'on appelle ici le « processus d'américanisation », fut une phase d'évolution de la colonie (en ce cas, entendue comme le peuple transporté « en un lieu désert et éloigné, dont on a chassé les habitants, afin de l'habiter, de le défricher & le cultiver), et donc des « habitants », qui commença au même temps que les débarquements des premiers colons et qui, de fait, ne se termina jamais.

Les « habitants » furent la partie de la population dominguoise la moins appréciée, entre les « *trois sortes des gens* », par la production littéraire. Le caractère principalement agricole de leurs actions les rendait des sujets moins intéressants que les boucaniers ou les flibustiers, dont les figures romanesques jouissaient d'un bon succès dans la livres et dans les catalogues des éditeurs des siècles XVIIème et XVIIIème¹⁶³. Les « habitants » furent, malgré leur contribution à l'établissement de la colonie, des « non-protagonistes » de cette histoire. Pour cette raison, probablement, leur rôles comme composants de la société coloniale et participants au processus de colonisation a été pour longtemps soumis à l'analyse des actes et des histoires des hommes comme Grandmont ou de Graffe. Les études de Gabriel Debien (*Une plantation de Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802) ; Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715) ; Aux débuts d'une grande plantation à Saint-Domingue (1685-1714)*), Jacques Petitjean Roget (*La Société d'habitation à la Martinique: un demi siècle de formation, 1635-1685*) et Jacques de Cauna (*Au temps des îles à sucre : histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIIIe siècle*), d'une part, ont contribué énormément à l'avancement des connaissances sur les phénomènes liés au développement agricole des colonies et à la – relativement – rapide formation des plantation et du système économique et commerciale qui favorisèrent l'exploitation des richesses des Caraïbes. D'autre part, ils ont contribué à éloigner les « habitants » de la première phase de la colonisation. Plus correctement, ils ont placé les agriculteurs dans une « région » idéale, séparée de celle des boucaniers et des flibustiers, avec lesquels partageaient les îles mais

¹⁶² *Dictionnaire de l'Académie Française, op. cit. ; Nouveau dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Académie française, 1718, vol. 2/1.

¹⁶³ Doris Garraway, *The Libertine Colony: Creolization in the Early French Caribbean, op. cit.*, p. 103-107.

avec qui, selon leur interprétation, les rapports furent toujours limités à la sphère économique, commerciale et, éventuellement, militaire¹⁶⁴.

Il faut souligner que, depuis le début de la colonisation, il exista une dichotomie entre les « habitants » et les autres sujets qui demeuraient dans la colonie de Saint-Domingue. Surement, l'absence d'un autre terme qui puisse indiquer ceux qui habitaient dans les établissements sans être cultivateur ou propriétaire (de fait, à l'époque, le mot « colon » n'était pas utilisé, ni dans la correspondance, ni dans les textes, ni dans les dictionnaires) rendait obligée la choix d'« habitant » et ça rend plus difficile l'analyse historique des informations fournies par la correspondance.

En reprenant la définition donnée par Ogeron (« *Les premiers qui sont en plus grand nombre se sont fixés et résident actuellement pour Cultiver la terre*¹⁶⁵ ») on développe une analyse de cette composante du peuplement de l'île de la Tortue et de Saint-Domingue. Comme le gouverneur souligne, ils furent ceux qui se lièrent au territoire en manière plus consolidée, en se dédiant à l'agriculture et aux petits commerces. Exquemelin identifiait leur origine dans l'immigration des colons anglais et français vers le Caraïbes et passage des boucaniers de la chasse à l'agriculture : « le nombre croissant tous les jours, tant de ceux qui descendoient des Isles à dessein d'habiter, que de chasseurs qui quittoient la chasse¹⁶⁶ ». Ils furent, depuis le début de la colonisation, une partie cruciale du processus de établissement des français sur l'île de *Hispaniola*. Comme on sait par Exquemelin, Reining et du Tertre, les premiers cultivateurs furent aussi les plus rapides en construisant les réseaux de ravitaillement et de immigration vers la colonie. D'un côté, de fait, ils se proposaient comme composant du marché colonial dont demande et offre étaient relativement constantes, capables d'interagir et de devenir partie d'un système commercial océanique. Les fréquents passages des vaisseaux commerciaux européens furent du, en large partie, à la capacité

¹⁶⁴ Gabriel Debien, *Une plantation de Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)*, op. cit. ; Gabriel Debien, *Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715)*, op. cit. ; Gabriel Debien, « Aux débuts d'une grande plantation à Saint-Domingue (1685-1714) », *Revue de la « Porte d'Océane »*, 1953 ; Jacques de Cauna, *Au temps des îles à sucre : histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Karthala, 1987 ; Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique : un demi siècle de formation, 1635-1685*, Lille-Paris, Atelier Reproduction des thèses, Université de Lille III. Diffusion H. Champion, 1980, vol. 2/.

¹⁶⁵ *Lettre de Mr. d'Ogeron à Mr. Colbert, juin 1671*, AN, f.c., C9^A, reg. 1, f. 83.

¹⁶⁶ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalés dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 129.

des « habitans » de garantir l'accessibilité aux produits tropicaux offerts par les îles. En 1644, en narrant l'échouage d'un narval sur les côtes de la Tortue, Charles de Rochefort décria une situation dans laquelle commerçants « flessinguois » et colons français se rapportaient sur un plain d'égalité¹⁶⁷. Timoléon Hotman de Fontenay, huit ans après, pouvait compter sur le support offert par un « vaisseau hollandois » lors de son arrivée sur la côte de Saint-Domingue, avant de rentrer à la Tortue¹⁶⁸. La présence de vaisseaux commerciaux, soit français soit étrangers, contribua considérablement au développement de la colonie, en consolidant les routes de ravitaillement et de contact avec l'Europe et les colonies du bassin des Caraïbes.

D'autre côté, les cultivateurs furent, depuis le début de la colonisation, les promoteurs, les créateurs et les souteneurs des premières plantations. En s'évoluant vers le modèle proto-industriel qui rejoindra le plein développement au cours du XVIII^e siècle, la production locale commença rapidement à nécessiter de l'apport constant et continu de main-d'œuvre. En ce faisant, les habitants de la colonie de Saint-Domingue contribuèrent à insérer les territoires et les ports domingois dans deux des plus complexes systèmes de spoliation de l'âge moderne : le trafic des engagés et la traite des esclaves africains. Les nombreuses études sur les traites domingaises ont démontré comment le début de la colonisation fut strictement liée à l'afflux de main-d'œuvre dont le travail fut exploité par les propriétaires des plantations¹⁶⁹. De la même opinion étaient les gouverneurs. Dans une de ses premières lettres, d'Ogeron écrivit : « Ne croyez pas, quoi que je vous dise, que mon dessein soit d'amasser des trésors et que, s'il me vient du bien, je ne l'emploie à envoyer en Guinée chercher des nègres, à faire bâtir des vaisseaux et à rechercher toutes sortes de bétail. C'est là où consiste ma plus grande passion¹⁷⁰ ». L'esclave et sa capacité de résister aux conséquences du climat torride et

¹⁶⁷ Le narrateur du fait, dans l'écrit de Charles de Rochefort, est Monsieur de Montel, rencontré par l'auteur dans sa permanence aux Caraïbes (Charles de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique. Enrichie de plusieurs belles figures des Raretés les plus considérables qui y sont décrites. Avec un Vocabulaire Caraïbe*, à Rotterdam, chez Arnould Leers, 1658, p. 186).

¹⁶⁸ Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, op. cit., p. 205.

¹⁶⁹ Gabriel Debien, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Dakar, Faculté des Lettres et Sciences, 1962 ; Lucien Peytraud, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, Paris, 1984 ; François Blancpain, *La colonie française de Saint-Domingue: de l'esclavage à l'indépendance*, Paris, Karthala, 2004 ; HRODEJ P. (dir.), *L'esclave et la plantation. De l'établissement de la servitude à son abolition. Un hommage à Pierre Pluchon*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

¹⁷⁰ *Lettre d'Ogeron, sieur de la Boère, le 15 septembre 1664, Saint-Domingue* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, f. 5).

en conditions de travail très dures les rendaient un pion fondamental sur l'échiquier économique dominguois. Ce ne fut pas casuel que, en 1680, le soulèvement de la population fut causé par la tentative d'imposition du monopole de la traite par les autorités coloniales, chargées de soutenir les opérations commerciales de la *Compagnie du Sénégal*¹⁷¹.

La révolte du 1680 a laissé un précieux témoignage, celui du « lieutenant du Roy » François de Pardieu de Franquesnay, qui à l'époque du soulèvement avait été nommé depuis moins d'une année¹⁷². Etant que lieutenant, il était chargé de « contenir » la population « en Police et bon ordre¹⁷³ », et donc il fut un des protagonistes des événements. Le 6 mai 1680, le gouverneur de Pouançay écrivit une lettre à Colbert, dont on a gardé qu'un sorte de résumé élaboré le 28 juin de la même année. Le texte contient la narration de ce que se passa au Cap entre les habitants, d'une part, et Franquesnay et de Pouançay de l'autre, suivie par une requête de indulgence présentée par le gouverneur au gouvernement métropolitaine.

« Le bruit de l'establissement de la Compagnie du Senegal ayant fait prendre les armes aux habitans du Cap le 24 mars, M.r de Franquesnay leur demanda la raison de cette sedition. Ils luy repondirent confusement qu'ils ne vouloient point de compagnie. Suivant la demande du dit Sr. de Franquesnay ils detacherent quelques uns d'entr'eux luy aller parler. Il fit ce qu'il pût pour leur faire connoistre que cette Compagnie ne venoit negocier que comme des marchands particuliers, mais il ne pût les desabuser, et fut obligé de les renvoyer à l'arrivée dudit Sr. De Pouançay. Il estoit dans ce temps au cul de sac de la coste, où il a etably le commerce de la dite compagnie, deux des navires de laquelle s'en retournent en France. Il s'en retourna audit cap où trois jours apres son arrivée les habitans vinrent

¹⁷¹ James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 368-370 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIe et XVIIIe siècles*, *op. cit.*, p. 80-81.

¹⁷² *Provisions de lieutenant du roi au gouvernement de l'île de la Tortue et côte de Saint-Domingue pour le sieur de Franquesnay, 20 avril 1679* (ANOM, f.c., série B, reg. 9, f. 35).

¹⁷³ *Provision du premier Lieutenant du Roy au Gouvernement de l'Isle de la Tortue et Côte de Saint Domingue pour le S.r de Franquesnay, le 20 avril 1679* (ANOM, f.c., série E 194, ff. non numérotés).

comme ils avoient fait, et luy presenterent une requeste dont il envoye copie. Il leur demanda ce qu'ils vouloient, et luy firent la mesme reponse qu'audit sr. de Franquesnay. Sur ce qu'il leur dit que le Roy vouloit que la compagnie fit son commerce audit lieu, ils demanderent tous leur congé. Il leur respondit qu'ils pouvoient s'en aller ; ce qu'ils firent.

Ayant eu avis le 20^e avril qu'ils vouloient se rendre vagabons, aller dans les bois, et brusler leurs cases, le 21 [de Pouançay arrêta] environ 80 hommes qu'il fit mettre sous les armes, et alla en l'un de leurs quartiers au milieu de tous, pour vois si quelqu'un se ne jetteroit pas de son costé. Il apprit qu'ils estoient assemblez en nombre de 300 a 600 ou 800 pas de luy. Il leur envoya dire qu'ils luy envoyassent des gens pour luy faire connoistre leurs inquitudes, mais ils n'en voulurent rien faire. Il prit quelques officiers avec luy et y alla, ils luy dirent qu'ils sçavoient que la Compagnie du Senegal vouloit avoir a elle seule le commerce, sur quoy il leur respondit ce qu'il crut à propos. Ils le prierent de leur pardonner ce qu'ils avoient fait, mais il leur dit qu'il estoit obligé d'en escrire, et que cependant il n'executeoit rien contre eux qu'il ne sçeut les vouloir du Roy.

Reponse que lesdits habitans sont presque entierement ruinés par la ferme du tabac. Et que cette année est infertile par des secheresses excessives. [II] prie de considerer leur miseres. Et qu'il n'a n'y forteresse ny garnison pour l'appuyer¹⁷⁴ ».

Le habitants du Cap ne se soulevèrent pas contre l'arrivé de la *Compagnie du Sénégal*, mais plutôt contre l'imposition d'un monopole sur le commerce des esclaves. Ce point est présenté une première fois à Franquesnay, quand les colons « repondirent confusement qu'ils ne vouloient point de compagnie ». Le lieutenant, probablement en devinant les raisons du mécontent, chercha de tranquilliser les émissaires des révoltés en les informant que « cette Compagnie ne venoit negocier que comme des marchands particuliers ». Le commerce particulier était, par définition, à l'opposé du monopole.

¹⁷⁴ *Lettre de Pouançay au ministre, le 6 may 1680, au cap de la coste St. Domingue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 150-152).

Les raisons du soulèvement sont à trouver dans les racines mêmes de la colonisation de l'île de la Tortue et de la côte septentrionale de Saint-Domingue. Ici, l'établissement des premiers colons avait suivi un parcours autonome, soit pour ce qui concerne la choix de la production (aucune imposition ou règlement furent imposées aux habitants avant le 1670, quand une autre révolte se développa), soit pour la construction du réseau commerciale qui garantissait à la colonie de maintenir les relations avec le marché européen. Comme on a dit, la présence de vaisseaux étrangers, à la fois anglais ou hollandais, fut assez commun tout au long le XVIIème siècle (et se poursuivra dans le successif¹⁷⁵). Les liaisons intercoloniales étaient instrumentales pour le développement de l'agriculture, car elles représentaient la possibilité d'accès à un marché plus vaste, où les habitants pouvaient obtenir capitaux, expertises, acheteurs (de produits tropicaux) et vendeurs (de marchandises européennes)¹⁷⁶. L'imposition du monopole risquait de conduire les colons dans une désagréable situation de dépendance de la *Compagnie*, qui aurait signifié, de plus, la prohibition de commercer avec les autres marchands européens. Pour le « habitans » de Saint-Domingue, ces conditions n'étaient pas acceptables.

Depuis le début de la colonisation, le rapport entre cultivateurs et marché caribéen avait garanti leur survie. Les esclaves représentaient seulement un des éléments qui composaient le stock des marchandises que les colons achetaient sur le marché international, mais il représentait aussi le plus difficile à remplacer. Pendant les années Soixante-dix, l'apport de main-d'œuvre avait été garanti par un pluralité d'acteurs, entre lesquels les marchands étrangers représentaient une composant non indifférente. Malheureusement, les données survécues ne rendent possible un calcul précis de la quantité d'esclaves transportés par les vaisseaux anglais et hollandais, mais nombreux témoignages font supposer que ce ne fut pas marginal¹⁷⁷. Et de fait, les craintes des colons se révélèrent sensées, si déjà en 1687 le gouverneur Cussy se plaignait avec le

¹⁷⁵ Pour plus d'information sur les relations commerciales entre Saint-Domingue et le marché intercoloniales européen au cours du XVIIIème siècle, on renvoi au chapitre suivant.

¹⁷⁶ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 32-57.

¹⁷⁷ *Lettre de Pounçay à Blénac, le 12 octobre 1678, Petit Goave* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff.141-142) ; *Mémoire concernant les flibustiers*, jointe à la *Lettre de Cussy au ministre, le 24 août 1684, Le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff.186-193).

marquis de Seignelay, en luy signalant que seulement deux vaisseaux négrières avaient touché l'île en 1686 (et la Guerre de la Ligue d'Augsbourg n'avait pas encore commencé endommager les commerces)¹⁷⁸. Probablement, le manque chronique d'importations et la poursuite du conflit poussèrent le ministre Secrétaire d'État de la Marine, Louis Phélypeaux de Pontchartrain à concéder le presque-libre commerce des esclaves pour les habitants¹⁷⁹.

Quelle était la menace que le « habitants » présentèrent à Pouançay et au gouvernement métropolitain à travers les requêtes envoyées en juin ? « Qu'ils vouloient se rendre vagabons, aller dans les bois, et brusler leurs cases ». En autres termes, il soutenaient que, en cas leurs propositions ne fussent pas prises en considération, il auraient pu se rendre boucaniers ou flibustiers, en abandonnant la cultivassions du tabac et de l'indigo ou même la colonie. Ces affirmations furent reprises l'année successive, quand les officiers et les « principaux habitants » se reunirent pour proposer un accord aux autorité, pour deppasser la crise dans laquelle se trouvait la colonie : « Les officiers du Conseil, joints avec les principaux habitants, en consequence des ordres de Monsieur de Blenac gouverneur et Lieutenant general des Isles et terres fermes de l'Amerique se sont assemblez le 5.e de may 1681 pour tres humblement Representer a Monseigneur Colbert les choses suivantes. Que les habitants de la Coste de S.t Domingue se voient a une grande extremité, ne pouvant tirer aucuns fruits de leur travail par le bas prix que les fermiers du Tabac font valoir celuy qu'ils envoient en France, quoy qu'ils le vendent bien chèrement, et qu'en consequence les marchands leurs vendent les marchandises, si chers qu'ils ne peuvent en faire asses abondamment pour fournir aux depences qu'il faut pour l'entretien d'eux, et de leurs habitations, de sorte que la meilleure partie a esté obligée d'abandonner leurs places, et se sont rendus flibustiers et sont déperis au lieu d'avoir avancé leurs affaires¹⁸⁰ ». De fait, il menacèrent encore une fois l'administration – non plus coloniale, mais métropolitaine – de perdre celle partie de la population qui s'était, pendant les années, installée durablement sur les côtes dominguoises.

¹⁷⁸ *Mémoire de Cussy au ministre, le 26 aout 1687, Port-de-Paix* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 376-388).

¹⁷⁹ *Lettre de Du Casse au ministre, le 28 novembre 1692, à bord de l'Emporté* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 306-321)

¹⁸⁰ *Mémoire au ministre, envoyée par les Officiers du Conseil et les principaux habitants de Saint-Domingue, après le 5 mai 1681* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 169-170).

L'histoire des Caraïbes avait déjà connu des cases similaires. En particulier, la colonie anglaise de Barbados avait vécu une situation comparable. Pendant les années Quarante du XVII^{ème} siècle, peu après le début de la colonisation, l'imposition de tarifs particulièrement punitive envers les cultivateurs, accompagnés par un crise de surproduction causèrent un endettement massive de la population. Pour chercher de contenir ces problèmes, le gouverneur Thomas Warner avait prohibé l'établissement de plantations nouvelles, en espérant de augmenter, en cette manière, le prix du tabac. Mais il faillit : entre 1641 et 1645, trois expéditions laissèrent l'île, directes vers le Surinam, Tobago et le Cap Tiburon (sur l'extrémité occidentale de la *bande du Sud*). A la fin du décennie, la colonie anglaise avait perdu entre 1.600 et 2.100 hommes, émigrés ailleurs ou passé à la flibuste caribéenne¹⁸¹. Les événements de Barbados furent, peut-être, connues par l'administration française, qui pourrait les avoir entendu à travers les canaux informatives que traversaient les Caraïbes¹⁸². Ce qui était évident, pour le gouverneur, était que la présence des habitants était aussi importante que celle des flibustiers. Les colons-cultivateurs, de fait, pouvaient garantir l'indépendance des ravitaillement de l'Europe (ou, au moins, limiter les importations aux produits métalliques ou aux marchandises irréparables dans les Amériques) et de l'autre côté, d'assurer un flux régulier de biens commerciales (chose que les flibustiers, qui dépendaient du succès des leurs entreprises pour obtenir des richesses à commercer, n'était pas en mesure de fournir). En 1678, de Pouançay écrivait : « J'ai engagé les Habitans à faire des nourritures a que l'on a assez bien reussi et j'espere qu'en peu de temps l'on n'aura pas besoin de viandes de France¹⁸³ ». Perdre cette source de ravitaillements n'était un condition acceptable par le gouvernement. De plus, les cultivateurs et les propriétaires, simplement « en habitant » l'île de la Tortue et les côtes de Saint-Domingue, garantirent à la France le maintien d'un *status* diplomatique et politique que, jusqu'au 1680 n'avait pas été ratifié par l'Espagne. Cette année, Pouançay reconnut ce rôle dans la réponse envoyée au *presidente* espagnol de Santo

¹⁸¹ Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, *op. cit.*, p. 23-24.

¹⁸² Christian J. Koot, *Empire at the Periphery. British Colonists, Anglo-Dutch Trade, and the Development of the British Atlantic, 1621-1713*, New-York, London, New York University Press, 2012, p. 17-46.

¹⁸³ *Lettre de Pouançay au ministre, le 12 octobre 1678, Petit Gouave Coste St. Domingue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 141-145).

Domingo après la fin des Négociations de la Paix de Nimègue : « Je vais m'en deffendre aux habitans de mon gouvernement d'entrer dans les lieux possédez par les Espagnols et d'y tuer aucun bestial, mais je ne puis me dispenser de leur permettre de faire des viandes dans les quartiers ou ils ont accoustumé d'en faire, comme estant terres que nous possedons depuis tres longtemps par droit de conquete je me suis expliqué plus amplement avec le Seigneur Jean Baptiste Escoto sur ces matières afin qu'il en informe Vostre Seigneurie qui voudra bien que luy dise qu'elle n'a pas une entiere connoissance de la manière que les choses sont establies dans les costes du nort de l'Isle e St. Domingue où les sujets du Roy sont depuis environ 40 ans à faire valloir l'agriculture et leurs habitations¹⁸⁴ ». En parlant de « droit de conquête », Pouançay fait référence à l'occupation de la Tortue et de la côte dominguoise, qui commença en 1640, avec l'action de Le Vasseur et de Poincy. Mais la confirmation de ce « droit » dépend de la présence des « sujets du Roy » qui « sont depuis environ 40 ans à faire valloir l'agriculture et leurs habitations ». Etre sur l'île suffisait – selon l'interprétation donnée par Pouançay aux clauses de Nimègue – à maintenir les droits obtenu avec un action militaire : donc, la présence des cultivateurs était un élément fondateur et fondamental pour de la colonie française. En menaçant de devenir « boucaniers », les « habitans » ne mettait en discussion le développement économique de la colonie, mais toute une perspective politique, locale et internationale¹⁸⁵. Et, sémantiquement, ils auraient perdu la possibilité d'être inclus dans la « colonie » entendue comme groups d'hommes envoyé dans un pays « afin de l'habiter, de le défricher & le cultiver ».

¹⁸⁴ *Réponse du Sr. de Pouançay à la lettre du Presidente de St. Domingue, le 27 juillet 1680* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 153-155).

¹⁸⁵ Proposer une réflexion complète sur le “droit de conquête” et l'énorme bibliographie dédiée nécessiterait d'une thèse à part. Je présente ici quelques textes produit par l'historiographie italienne dans les années récentes (le recueil dirigé par Maurizio Bazzoli représente, en outre, un excellent instrument d'analyse sur la production historique dédiée à la question dans les derniers décennies)(BAZZOLI M. (dir.), *L'equilibrio di potenza nell'età moderna : dal Cinquecento al Congresso di Vienna*, Milano, Unicopli, 1998, p. 26-54 ; Aldo Andrea Cassi, *Ius commune tra vecchio e nuovo mondo : mari, terre, oro nel diritto di conquista, 1492-1680*, Milano, Giuffrè, 2004 ; Aldo Andrea Cassi, *Ultramar : l'invenzione europea del Nuovo mondo*, Roma, GLF editori Laterza, 2007 ; Alessandro Bianchi, « L'oceano Atlantico, il Nuovo Mondo e l'Europa. Continuità e discontinuità nei rapporti internazionali tra XVI e XVII secolo », in Silvia Maria Pizzetti (dir.), *Plus Ultra. Gli oceani nella storia delle civiltà*, Milano, Unicopli, 2010, ; Gabriele Natta, « Dal “Mare Tenebroso” medievale all'Atlantico iberico. Riflessioni preliminari sul processo di scoperta e conquista degli spazi oceanici », in Silvia Maria Pizzetti (dir.), *Plus Ultra. Gli oceani nella storia delle civiltà*, Milano, Unicopli, 2010, p. 107-169.

Toutefois, en se proposant de devenir chasseurs, il revendiquèrent le « droit d'appartenance » à une communauté plus vaste, dont les limites n'étaient pas établis selon la profession, mais plutôt par le rapport au contexte dans lequel le group se trouva opérer. De fait, ils démontrèrent d'être capable, à l'occasion, de se transformer, d'abandonner une condition de fixité et de relative sureté pour passer à une autre, moins statique et surement plus incertaine : leur dynamisme les liait aux équipages et aux chasseurs bien plus que leur résidence sur l'île de Saint-Domingue. Soit les observateurs contemporaines, soit l'historiographie des deux derniers siècles a considéré les habitants comme une entité séparée des autres, car sa sorte semblait avoir été liée plus au marché des produits tropicaux que aux aventures militaires et politiques des flibustiers et des marins européens¹⁸⁶. Mais ce point de vue n'a pas une perspective assez large pour comprendre tous les aspects des conditions de vie des « habitans » dans les colonies caribéennes, et surtout à Saint-Domingue.

Le 1^o décembre 1674 un arrêt établis la Ferme du Tabac, qui contribua dans les mois et les années suivants à appauvrir les habitants, en favorisant la révolte du 1680. La structure sociale du peuplement de la colonie en sortie extrêmement, prouvée, car les habitans représentaient une structure « familiale et donc peuplant » cruciale pour l'existence même des établissements dominguois¹⁸⁷. L'opinion « des officiers et des principaux habitans », exprimée en 1681¹⁸⁸, trouva confirme en 1683 car, selon Franquesnay, la crise économique avait chassé une partie de la population vers la mer et dans les bras de la flibuste : « les flibustiers qui ont pillé la Veracrux sont tous venus en divers quartiers de la Coste St. Domingue, à la reserve d'un navire de 50 pieces de canon qui estoit commandé par feu Van Horn, dont on' n'a appris aucune nouvelle¹⁸⁹». Deux ans après, les butins recueillis par les conquérants de Vera Cruz contribuèrent à

¹⁸⁶ Récemment, Philippe Hrodej a analysé, d'un point de vue économique, la relation existant entre la flibuste et les habitants de Saint-Domingue. Son travail admirable, même en démontrant les connexions entre les deux groups, les présent comme des éléments séparés de la société (Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002, p. 289-312.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 298-299.

¹⁸⁸ *Mémoire au ministre, envoyée par les Officiers du Conseil et les principaux habitants de Saint-Domingue, après le 5 mai 1681* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 169-170).

¹⁸⁹ *Analyse de la lettre de S. de Franquesnay de la Coste Saint Domingue, 12 octobre 1683* (ANOM, f.c., série C8^A, reg. 4, f. 19).

lancer une nouvelle vague de l'évolution économique de la colonie. Le 15 octobre 1685, Cussy, en écrivant au marquis de Seignelay, soulignait comme beaucoup entre les flibustiers avaient une petite plantation sur les côtes de Saint-Domingue, où ils rentraient lors qu'ils revenaient des expédition de course¹⁹⁰. Selon Philippe Hrodej, Jacques Yvon, sieur Deslandes, un des personnages plus actives de la fin du XVIIème siècle à Saint-Domingue fut marchand, habitans, flibustier, et que, nonobstant il aie créée sa propre habitation, la prise de Carthagène fut « la seule entreprise qui se soit faite sans que je [Deslandes] y aie été¹⁹¹ » (bien qu'il participa en finançant l'armement de deux vaisseaux)¹⁹². Et, s'ils n'avaient pas une habitation, ils pouvaient s'engager dans le petit commerce : « Le siëur Kercoué étoit né à Paris et son père étoit un fameux Teinturier des Gobelins & sa mère étoit Hollandoise. Il s'étoit échappé de la maison paternelle à l'âge de quinze ans: étant arrivé à Dieppe, il s'engagea pour passer à Saint Domingue, ou il fut vendu à un Boucanier avec lequel il passa le tems de son engagement. Il fit dans la faite le métier de Boucanier, et puis il alla en course. Il avoit roulé la mer du Sud, & tout le Golphe de Mexique, dont il connoissoit tous les recoins. Il s'étoit trouvé dans les plus plus fameuses entreprises des Flibustiers François & Anglois qu'il avoit commandez en qualité de Capitaine. Enfin s'étant trouvé à la Martinique, il s'étoit amouraché de la fille d'un Confiturier nommé Louis, & l'avoit épousées. Cet établissement l'avoit engagé à faire un voyage à Paris pour y voir fa famille & s'y faire reconnoître, car il y avoit plus de vingt ans qu'il n'avoit donné dé ses nouvelles : il revenoit aux Isles avec des marchandises & des projets pour faire la course. C'étoit un très-brave homme, fort sage, fort sobre, & qui auroit pû passer pour être sans défauts, s'il n'eut point aimé le jeu jusqu'à la fureur¹⁹³ ». Le lien entre habitans, boucaniers et flibustiers passa aussi à travers le partage des occasions, et la coopération dans la vie de la colonie. Comme les habitants appauvris firent voile vers Vera Cruz sous les drapeaux de Van Horn et de Graff, du même les flibustiers avaient participé au soulèvement de 1670-1671. Les inter-connexions étaient considérables, et une division des trois composants de la société dominguoise resterait simplement artificielle.

¹⁹⁰ *Lettre de Cussy à Seignelay, le 18 octobre 1685, Le Cap* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 250-253).

¹⁹¹ *Lettre de s.r des Landes à Pontchartrain, le 28 septembre 1697* (ANOM, Dossier personnel et colonies, série F3, f. 166).

¹⁹² Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 297-298.

¹⁹³ Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique, op. cit.*, p. 18.

Si une partition des groups n'est pas ontologiquement conseillée, il faut quand même souligner les différences connectées aux diverses conditions dans lesquelles opéraient les trois composantes des communautés dominguoises¹⁹⁴. De fait, les « habitans » étaient sédentaires, tandis que les « boucaniers » et surtout les « flibustiers » s'étaient découpés une certaine liberté de mouvement. Mais si la diverse gestion du rapport avec les espaces caribéens (relation active, mais basée sur des liaisons indirects par le cas des cultivateurs) distinguait les colons des matelots et des chasseurs, au même temps le contexte géopolitique et institutionnel les séparait des paysans et des marchands européens. Loin du contrôle des autorités, éloigné des sources mêmes de la souveraineté des puissances européennes, les colons cultivaient la terre, construisaient des plantations et recueillaient tabac, indigo et sucre dans un environnement qui était, naturellement et juridiquement, bien différents de celui du Vieux Monde. De fait, les habitants de Saint-Domingue vivaient dans une condition particulière, dans laquelle étaient mises en discussion les normes qui régulaient les bases mêmes du vivre civil et sociale européen. Immédiatement après leur arrivée, les habitants dominguois se confrontèrent avec une situation atypique dans l'âge de l'« Ancien Régime ». En débarquant sur l'île de la Tortue ou sur les côtes de Saint-Domingue, ils se trouvèrent en une condition dans laquelle l'accès aux ressources et aux moyens de subsistance n'était pas empêché, sinon marginalement, par des systèmes légaux ou de contrôle. Les administrateurs de la colonie préférèrent limiter leur influence dans la distribution des terres et dans l'exploitation du territoire, en espérant de favoriser l'arrivée des cultivateurs. Exquemelin, ancien engagé qui avait vécu des années au milieu des « habitans » avant de s'embarquer comme flibustier, nous a laissé une description simple mais exhaustive des pratiques d'établissement d'une habitation : « Quand il veulent commercer une habitation, ils s'associent deux ensemble, [...] & se nomment *Matelot*, ils font un Contract entr'eux, par lequel ils mettent en commun tout ce qu'ils ont, & en peuvent tous deux également disposer. Si pendant la société un des deux venoit à mourir, l'autre demeure possesseur de tout le bien, au prejudice des heritiers qui pourroient venir de l'Europe reclamer ses biens, ou par procuration les faire reclamer. [...] Estant ainsi associez, ils demandent de la terre au Gouverneur, dans quel

¹⁹⁴ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 290-296.

quartier il luy plaira, ce qy ne leur est jamais refusé. Le Gouverneur envoie un Officier du quartier, qui leur mesure une habitation, selon la grandeur qu'ils demandent ; s'ils sont deux, l'ordinaire est de quatre cens pas geometriques de large et soixante de long, s'ils sont trois, à proportion, afin quand ils viennent partager, leur habitation, ce qui arrive quelque fois, ils en puissent avoir chacun une de deux cens pas de large, & de largeur comme on a dit. L'habitation estant ainsi bornée, ils choisissent dans cette étendue l'endroit qu'ils trouvent plus commode pour habiter : ce qui se fait ordinairement, en commençant au bord de la mer¹⁹⁵ ». Plus correctement, ces systèmes existaient, mais ce fut la volonté des administrateurs qui détermina si les supporter et, par conséquence, si les faire respecter.

L'action des gouverneurs ne fut pas la seule condition qui diversifia le contexte agricole-terrestre dominguois de celui de France et d'Europa. Sur les côtes de Saint-Domingue manquaient aussi les représentants du contrôle sociale qui en Europe garantissaient la perpétuation du système même en absence des institutions étatiques. Les privilèges nobiliaires, les guildes, les chambres de commerce : tous ces acteurs n'apparièrent dans le contexte dominguois que dans le XVIIIème siècle, et même alors leur influx fut négligeable. Les bases mêmes de la reconnaissance de la propriété privée furent seulement en partie représentées dans la colonie. Les notaires et les officiers arpenteurs arrivèrent assez tard dans la colonie, et la systématisation des instruments de subdivision des terres devinrent vraiment efficients après la fin de la Guerre de Succession d'Espagne¹⁹⁶. La société agricole était en Europe un des plus importantes formes de contrôle sociale de la population : les ordres, les guildes et les privilèges exprimés par elle étaient à la fois le squelette et la base pour la survie de l'« Ancien

¹⁹⁵ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 129-130.

¹⁹⁶ Selon Georges Pollet (qui fut particulièrement intéressé par l'évolution de l'organisation juridique de la colonie) la difficulté des gouvernements local et métropolitain en administrer les différentes sortes d'occupation du terrain et , surtout, les frictions créées par les tentatives de centraliser et rendre conforme la gestion des terrains cultivés fut une des causes du développement de l'« esprit d'indépendance » des colons. Gabriel Debien a souligné comme les mêmes arpenteurs contribuèrent à causer des « malversations », en profitant de leur rôle pour obtenir des lots meilleurs ou de dimensions supérieurs (Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 269-270 ; Gabriel Debien, « Aux débuts d'une grande plantation à Saint-Domingue (1685-1714) », *op. cit.*, p. 8-10).

Régime »¹⁹⁷. Mais, de cette société, les « habitans » étaient la principale représentation dans les colonies : d'un part, la présence de la noblesse fut toujours limitée dans la colonie, et surtout dans la première partie de la colonisation ; de l'autre, l'activité du clergé et son existence à Saint-Domingue fut souvent problématique, car les conditions de vie favorisent fréquemment des abus que l'administration fut contraint de punir avec l'expulsion : « Il y a en ladite Isle de la Tortue et Coste de S.t Domingue 13 Chapelles servans de paroisses. Mais il ny a que presentement que huit prestres pour les déservir, dont la pluspart sont extremement Libertins, et de mauvais Exemple¹⁹⁸ ». Du Tertre, de fait en reconnaissant la différence existant entre le monde qu'ils avait connu à Saint-Domingue et en Europe, écria : « Il n'ya point de difference de Noble & de Roturier, entre les habitans, celuy qui a plus de bien est plus considéré, car il n'y a que les Officiers qui tiennent rang, ainsi les richesses seules sont la distinction entre les autres¹⁹⁹ ». Gabriel Debién, qui très bien connaissait l'histoire de Saint-Domingue et des Antilles, en 1954 synthétisa une description presque parfaite de la situation dominguoise dans laquelle du Tertre arriva : « Le voyageurs, ceux qui arrivaient avec des yeux frais à Saint-Domingue, voyaient bien que le monde des colons de Saint-Domingue ce n'était plus exactement, plus purement la France. Bien sûr il y avait, assez visible, la part des étrangers, Hollandais, Flamands, Irlandais, méditerranéens. Mais ce n'était point là l'étonnement. Simplement Saint-Domingue était elle-même, séparée de la France par deux mille lieux. Elle parmi les îles, elle était appelée, par sa seule position géographique, à un développement assez différent de celui de la métropole. Sa situation en bordure d'un continent et à l'ouvert des mondes coloniaux espagnol et anglais, son climat, son peuplement, ses productions, les problèmes de son approvisionnement, après qu'elle se fut mise aux cultures d'exportation, en faisant un complètement lointain et d'une dépendance de la mère patrie, mais en même temps l'obligeaient d'envisager les problèmes maritimes, c'est-à-dire les problèmes internationaux, sous un angle qui

¹⁹⁷ Pierre Goubert, *L'ancien régime*, 4^e éd., Milano, Jaca Book, 1999 ; Cesare Mozzarelli, *Antico regime e modernità*, Roma, Bulzoni, 2008, p. 74-75.

¹⁹⁸ *Denombrement general de l'isle de la Tortue et Coste de Saint-Domingue, May 1681* (Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), reg. 509, f. 2).

¹⁹⁹ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures, op. cit.*, p. 474.

n'était plus celui de la France²⁰⁰ ». Comme est-ce qu'ils pouvaient être respectés, dans un pareille condition, les structures, les codes, les normes et les pratiques produits par cet ensemble d'institutions juridiques, politiques et sociales que Mirabeau définit, en 1789, l'« Ancien Régime » ?

²⁰⁰ Gabriel Debien, *Esprit colon et esprit d'autonomie à Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, *op. cit.*, p. 9-10.

5.1 Les boucaniers

« Les boucanier sont ainsi nommez, à cause du mot de boucan, qui est une façon de grill de bois, composé de plusieurs bastons ajustez sur quatre fourches, sur lesquelles les boucaniers rotissent de porcs quelques fous tous entiers, dont ils se nourrissent sans manger de pain. C'estoit en ce temps une sorte de gens ramassez, devenus adroits & vaillans par la nécessité de leur exercise, qui estoit d'aller à la chasse des bœufs pour en avoir les cuire, & d'estre chassés eux-mêmes par les Espagnols [...] La plus grande partie s'estoient refugiez en ces lieux, & reduits en cette manière de vie, pour éviter les punitions deuës aux crimes qu'ils avoient commis en Europe, & ela se pouvoit verifïer en plusieurs. Il n'avoient ordinairement aucune habitation, ny maison arrestée, mais seulement des rendez-vous où estoient les boucans, & quelque ajoupas, qui sont des auvents couverts de feüilles pour les garantir de la pluye²⁰¹ ».

Les boucaniers furent, entre le premiers colons européens des îles caribéennes, ceux qui plus rapidement s'y établirent. Comme les « habitans », leur origine nationale était hétérogène : Anglais, Français, Hollandais, mais aussi Espagnols et Portugais composaient les files des groupes installées sur les côtes de *Hispaniola*²⁰². Selon les témoins de l'époque (du Tertre et Exquemelin en particulier), les boucaniers étaient des « criminels » qui s'étaient retirés dans les îles pour s'enfuir en face à la justice européenne²⁰³. Pour ce qui concerne les origines « nationales », selon Charlevoix, « la plupart de ces nouveaux Colons étoient Normands & on les appella Boucaniers parce qu'ils se réunissoient après leur Chasse pour y Boucaner à la manière des Sauvages la chair des Bœufs qu'ils avoient tués, car on usoit dès-lors de ce terme, qui signifie la même chose, que cuire, où plutôt sécher à la fumée & l'endroit, où cela se faisoit se

²⁰¹ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, op. cit., p. 141-142.

²⁰² Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, op. cit., p. 30.

²⁰³ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des îles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique. Où l'on verra l'établissement des colonies françaises*, Paris, J. Langlois, 1654, p. 55-58.

nommoit Boucan [...]. Selon le Père du Tertre, ce mot est Indien mais cet Auteur auroit bien dû nous apprendre de quelle Langue indienne il est tiré²⁰⁴ ». Le mythe de l'origine normande des boucaniers fut longtemps supporté par l'historiographie, en particulier française : Georges Pollet, en 1934, était si convaincu de ce donné qu'il y attribua l'« atavisme » typique des boucaniers²⁰⁵. A l'origine de cette croyance, probablement, il y était le fait que Exquemelin, le plus célèbre témoin des histoires des boucaniers-flibustiers français, faisait plusieurs références à la Normandie (lui-même, il venait d'Honfleur)²⁰⁶. Des études plus récentes, en particulier ceux de Gabriel Debien, ont démontré comme l'origine française des boucaniers n'était pas à exclure, mais il fallait en chercher les traces tout au long les côtes atlantiques de France²⁰⁷.

Aux années Vingt du XVIIème siècle, les premiers colons qui arrivèrent sur les côtes septentrionales de *Hispaniola* y rencontrèrent des gens échappé aux « dévastaciones », ou qui y étaient revenus après un certain temps²⁰⁸ : loin d'être considérés les défenseurs de la prééminence espagnole sur l'île, ils partagèrent avec les nouveaux arrivés leurs connaissances, en échange de quoi ils maintinrent leur position dans le commerce local de viande²⁰⁹. En particulier, les nouveaux colons apprirent les rudiments d'une vie passée au milieu d'une végétation luxuriante, mais aussi inconnue, à des milliers de miles de l'Europe. La principale source de revenus boucaniers était le *boucan*. Plutôt, de cette pratique ils dépendaient pour leur nom, leur profit et leur coutumes : « Certains Indiens naturels des Antilles, nommez Caraïbes, ont accoutumé lors qu'ils font des prisonniers de guerre, de les couper en pieces & de les mettre sur des

²⁰⁴ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, *op. cit.*, p. 6-7.

²⁰⁵ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 21.

²⁰⁶ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 49-56, 148.

²⁰⁷ Gabriel Debien, *Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715)*, *op. cit.* ; Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *Revue d'Histoire des Colonies*, 1951, n° 134-135, 1951 ; Gabriel Debien, « Les premiers trafics des îles », *op. cit.*

²⁰⁸ Jacques de Cauna, « La diaspora des colons de Saint-Domingue et le monde créole », *op. cit.*, p. 334.

²⁰⁹ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 51-61 ; Michel Christian Camus, « A Saint-Domingue en 1687 », *op. cit.*, p. 7-8 ; Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, *op. cit.*, p. 30-31.

manieres des clayes, sous lesquelles ils font du feu ; ils nomment ces clayes *Barbacoa*, & le lieu où elles sont, *Boucan*, & l'action *boucaner* [...] Et les Acteurs *Boucaniers*, dont ils ont aujourd'huy le nom²¹⁰ ». Le système de boucan, une technique spéciale de conservation de la viande, fut appris des Amérindiens par les espagnols, qui en suite passèrent la connaissance aux colons anglo-français. Le *boucan* était une technique qui consistait en un traitement particulier des restes de la proie immédiatement après l'avoir tuée. La bête était écorchée, la peau enlevée avec un couteau ou d'autres objets pointus, au fin de brûler la fourrure et, en particulier, d'autres impuretés, qui auraient pu gâcher le séchage. Une fois propre, la peau était étirée sur le terrain, au moyen de clous, de cordes et de piquets, pour permettre un séchage rapide. De plus, cette pratique donnait à la peau un forme plate, facile à transporter et à emballer²¹¹. La peau des pattes, au contraire, était utilisée pour la fabrication de chaussures ou de conteneurs, destiné pour la plupart aux mêmes chasseurs. La viande, qui a été traitée immédiatement après avoir tué sa proie, était placée sur un gril, à être fumée. Cette procédure permettait un séchage rapide de la viande, caractéristique précieuse dans un climat chaud et humide comme celui des Tropiques. « Or ce boucan est une loge couverte de Taches²¹², qui la ferment tout autour. Il y a vingt ou trente bâton, & longs de sept à huit pieds, rangez sur des travers environ à demy pied l'un de l'autre : on y met la viande, & on fait force fumée dessous, où pour cela ils brulent toutes les peaux des Sangliers qu'ils tuent, avec leurs ossemens tirez de la chair, afin de faire une fumée plus épaisse. A la verité cela vaut mieux que du bois seul : car le sel volatil qui est contenu dans la peau & dans les os de cette viande, s'y vient attacher, ayant bien plus de simpatie que non pas le sel volatil du bois, qui monte avec la fumée. Aussi cette viande a un gout si excellent, qu'on la peut manger en sortant de ce boucan, sans la faire cuire : & quand mesme on n'en auroit jamais vû, & qu'on en sçauroit pas ce que c'est, l'envie prendroit d'en manger en la voyant, tant elle a bonne mine, car elle est vermeille comme la Roze, & a un odeur

²¹⁰ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 108-109.

²¹¹ « S'ils la tuent, ils l'écorchent, & étendent le cuir, ou le mettent è un arbre, de peur que les chiens sauvages ne le prennent, & le lendemain ils le viennent querir. Estant arrivé le soir [...], chacun va brocheter sur un cuir, c'est-à-dire l'étendre sur la terre, & l'attacher avec soixante & quatre chevilles qu'ils chassent en terre tout autour de ce cuir [...]. Après que le cuir est ainsi étendu, ils le frottent de cendres & de sel battus ensemble, afis qu'il seche plutôt, ce qui arrive dans peu de jours » (*Ibid.*, p. 113.

²¹² Feuilles de palme.

admirable [...]. Quand ces gens ont amassé de cette manière certain nombre de viande, ils la mettent en paquet, ou en balot, dans ces taches qui servent à l'emballer²¹³ ».

La chasse, ou plutôt le *boucan*, si important pour les groups des boucaniers de Saint-Domingue, fut aussi l'élément caractérisant qui fut plus perçut par les Européens. Le *Dictionnaire* du 1690 reporta un description qui, débitrice des contes de Exquemelin, focalisait sur cet aspect exotique pour en faire une description :

« BOUCANIER, s.m. Qui fait boucaner les viandes, ou ceux qui vivent de viande, ou de poisson appressé de la sorte. On a appellé ainsi les François de l'Isle S.Domingue, tandis qu'ils y étoient vagabonds & sans maisons. Ces mots viennent de *Boucan*, dont les Caraïbes, peuples des Antilles se servent pour signifier une *claye*, sous laquelle ils font le feu pour rostir & fumer les prisonniers qu'ils ont pris & qu'ils mangent ensuite²¹⁴ ».

L'autre caractéristique définissant les « boucaniers » était l'incertitude des établissement et la mobilité. Toutefois, comme on verra, à partir des années Soixante (mais surtout au cours des années Soixante-dix et Quatre-vingt du XVIIème siècle), la transformation de l'environnement et la modification du contexte politique colonial contribuèrent à favoriser – ou, en quelque cas, à forcer – la sédentarisation des communautés²¹⁵. Cependant, les témoins de la vie quotidienne des boucaniers dédièrent plusieurs pages à la description d'autres éléments qui caractérisèrent les activités des « boucaniers », et en particulier à l'administration de la justice. De fait, le besoin de se réunir en groupes pour la chasse et pour la production des cuirs et des viandes séchées força les boucaniers, depuis le début, s'habituer à collaborer et à serrer des

²¹³ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 117-118.

²¹⁴ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, op. cit., p. 301.

²¹⁵ De fait, on voit que en 1690 la perception de la mobilité des boucaniers est déjà liée au passé. L'utilisation du passé (ils 'étaient' des « vagabons & sans maisons ») laisse imaginer que, au moment de l'écriture de l'article, cette condition n'est plus valable. Le *Nouveau Dictionnaire*, en 1694, bien que faisant référence au « boucan », ne parlait plus de cette caractéristique : « BOUCANIER s.m. Celui qui va à cette sorte de chasse (boucaner). BOUCANER, v.a. Faire cuire, faire rotir la viande à la manière des Sauvages. Il se dit aussi de ceux qui vont à la chasse des bœufs sauvages ou autres bestes, pour en avoir les cuirs » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, op. cit.).

ententes verbales, visant à régler la coexistence et de la coopération²¹⁶. Les problèmes à résoudre étaient multiples, dans une communauté sans une autorité reconnue, composée d'individus provenant de différentes régions d'Europe et, par conséquent, avec des divers coutumes et pratiques de justice et de légalité. La précarité des conditions de vie sur l'île d'*Hispaniola*, en outre, demandait que aucune ressource fût dispersée dans la confrontation et les conflits entre les individus²¹⁷. Toutes les sphères de la vie quotidienne et des « coutumes des boucaniers²¹⁸ », par conséquent, durent être ajustés afin d'éviter que le chaos et la violence prévalussent, ce qui aurait affaibli et appauvri les communautés. Les principes sur lesquels se fonda cette organisation étaient la « loi du talion » et l'aide mutuelle, concepts primordiaux et universellement compris et acceptables. Dans l'impossibilité d'identifier une autorité à laquelle déléguer le rôle de juge, furent les communautés elles-mêmes à assumer le fardeau de la gestion de la justice, en conduisant les procès, l'imposition des peines à purger et les indemnités à verser. Alexandre-Olivier Exquemelin a laissé une description crédible des pratiques liées à l'administration de la justice selon les coutumes des boucaniers :

« Autrefois quand deux avoient differend ensemble, les autres les accomodoient, & si cela ne se pouvoit, & que les parties demeuraissent trop opiniastres, ils se faisoient raison eux-mesmes, en voidant leur differend à coups de fusil. Ils premeditoient une certaine distance, pour se mettre l'un contre l'autre, & le sort decidoit qui tireroit le premier. Si le premier manquoit son coup, l'autre tiroit s'il vouloit. Quand il y en avoit un de mort, on jugeoit s'il avoit esté bien ou mal tué, s'il ne s'y estoit point commis de lascheté, si son arme estoit en ordre pour tirer, si le coup estoit donné par devant. Le Chirurgien en faisoit la visite pour voir l'entrée de la balle : si on trouvoit que la balle entrât par derrier, ou trop de costé, l'on imputoit cela à une perfidie. Aussi-tost l'on attachoit celui qui avoit fait le

²¹⁶ Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique*, op. cit., p. 513-521.

²¹⁷ David J. Starkey, « Pirates and Markets », in C. Richard Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001, p. 107-124 ; Peter T. Leeson, *The invisible hook: the hidden economics of pirates*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

²¹⁸ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 111.

coup à un arbre, où il avoit la teste cassée d'un coup de fusil. C'est ainsi qu'ils se faisoient justice les uns aux autres : Mais depuis qu'ils ont eu des Gouverneurs, ils n'en ont plus usé de cette manière, & quand ils ont quelque differend, ils viennent devant eux, & aussit-tost ce differend est terminé²¹⁹ ».

Cette description décrit efficacement le système de justice en vigueur parmi les frères de la côte. L'application de la loi se faisait sous la supervision des membres de la communauté, qui vérifiaient l'exactitude des procédures et, en cas, intervenaient punir les abus. L'histoire de Exquemelin donne effectivement l'idée de la façon dont la communauté ne disposait pas d'une structure hiérarchique officielle (ou au moins officialisée). Selon la description, il y avait une relation égalitaire entre les individus, car c'était la « communauté » qui validait les actions. Dans la représentation offerte par Exquemelin, il n'y a pas de différences entre les spectateurs de la procédure, ni il fournit des indications sur le rôle ou les responsabilités eues par certains d'entre eux. Se référant aux témoins du duel, en outre, le chroniqueur leur donne le rôle des juges, qui devaient se prononcer sur la conformité et la régularité des fusillades. Il est également intéressant de noter la présence d'un chirurgien, à qui est déléguée la tâche de vérifier l'exactitude de l'échange de coups, l'analyse des corps et d'essayer de deviner la trajectoire des balles. Exquemelin, qui était un chirurgien dans la vie, probablement participa à cette rite. Ce qui semble clair, quand-même, c'est l'existence de lois et règles simples, à lesquelles doivent se conformer les membres de la communauté : la description de Exquemelin décrit un système juridique où la « loi du talion » était appliquée et considérée comme la forme ultime de justice. La violation des normes cause une punition égale au dommage procuré, même si ça signifie la mort.

Si la justice était gérée internement, les communauté des premiers colons, soit « habitans », soit « boucaniers », dépendaient des liaisons avec les operateurs étrangers pour leur survie. De fait, les relations commerciales entre les boucaniers et les navires marchands européens étaient fondées sur l'échange de viande de porc salée et séchée, « cuirs verts » et autres produits tropicaux avec des articles manufacturés en provenance

²¹⁹ *Ibid.*, p. 123.

d'Europe²²⁰. Totalement indépendants à l'égard de la nourriture, les groupes de boucaniers résidents le long de la côte étaient contraints de se tourner vers les navires de passage pour s'approvisionner en produits non disponibles sur l'île, en particulier de poudre, des armes (les fameux « fusils Boucaniers », produits à Nantes), des outils métalliques, des « vins fins » et des toiles²²¹. Ces commerces n'étaient particulièrement profitables soit pour les marins, soit pour les boucaniers, mais ils permettaient aux deux partners de vivre presque isolés du marché espagnol, qui était le seul, dans la région des Grandes Antilles, qui aurait pu ravitailler en nourriture et en armes colons et équipages²²². Tout au long de la première moitié du XVII^e siècle, la relation avec les marchands européens permit aux boucaniers de vivre isolés, mais les obligea à développer des systèmes de gestion de la communauté²²³. On a vu, à travers les mémoires de Exquemelin, quelles étaient les solutions trouvées pour l'administration de la justice : l'application de la « loi du talion » et un certain contrôle social contribuèrent à constituer un modèle, informel et apparemment oral, de « jurisprudence boucanière ».

²²⁰ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 106.

²²¹ « Les fusils dont on se sert aux Isles sont appellez boucaniers, parce que ce sont les Boucaniers & les chasseurs de l'Isle de Saint Domingue qui les ont mis en vogue. Les meilleurs se faisoient autrefois à Dieppe ou à la Rochelle. On en fait à présent à Nantes, à Bordeaux & autres Ports de mer du Royaume qui sont très-bons [...] Le prix des fusils Boucaniers aux Isles, soit qu'on les prenne chez les Marchands ou aux magasins du Roi, est de trente & une livre dix sols » (Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, *op. cit.*, p. 132-133).

²²² Les boucaniers espagnols semblent avoir suivi un leur propre style en la chasse. Comme on voit dans la description qui en donna Michel Camus, ils utilisaient des chevaux, animaux qui étaient absents dans les pratiques des homologues de la côte occidentale : « [Les espagnols] font de temps en temps des chasses à ces bœufs, seulement pour en avoir les cuirs, et pour ne le pas percer, ils ne se servent point de fusils pour les tuer mais étant à cheval, ils courent après et, d'une grande lance ou sagaie, longue comme une pique, qu'ils ne font que glisser adroitement sans la quitter, au bout de laquelle il y a un croissant, ils leur coupent en courant le nerf du jarret et, quand ils en ont abattu ainsi plusieurs, ils les assomment et les tuent. A l'égard des cochons sauvages, on les prend de différentes manières ; ou on les tue à coups de fusils pour les saler et boucaner, ou bien ils ont des parcs dans lesquels ils entretiennent des truies domestiques qu'ils laissent aller dans les bous et, comme elles ont coutume de revenir les soirs à la maison, elles entraînent quantité de ces cochons sauvages et, lorsqu'ils sont entrés dans ces parcs, on ferme la porte et les prend en vie, ou bien on les tue » Cette différence marqua la distance entre les deux régions, celle de l'est, gouvernée par l'administration espagnole (et donc ravitaillée par les routes transatlantiques ibériques), et celle de l'ouest, officiellement sous le même régime mais *de facto* abandonnée aux chasseurs étrangers (et donc dépendantes des ressources locales et des vaisseaux contrebandiers) (Michel Christian Camus, « A Saint-Domingue en 1687 », *op. cit.*, p. 7).

²²³ Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique*, *op. cit.*, p. 513-545.

Les relations économiques et sociales entre les individus, au contraire, passent à travers une autre forme d'association, le « matelotage »²²⁴. Le terme dérive de « matelotage », qui définissait génériquement tout ce qui concerne le travail du marin, le « matelot »²²⁵. En regardant l'étymologie de ce mot, il est possible percevoir deux éléments fondamentaux à l'origine de cette pratique : d'une coté, on voit bien la relation avec des règles et des lois nées pendant la navigation en haute mer, caractérisée par l'isolement et une justice parfois arbitraire ; de l'autre côté, on lit dans la description de Exquemelin les spécificités d'un système légal qui s'appuyait sur la reconnaissance informelle d'une communauté capable de s'administrer mais aussi de reconnaître un pouvoir hiérarchiquement supérieur (un capitaine sur un vaisseau, le gouverneur sur les côtes de Saint-Domingue)²²⁶. Et étant donné l'origine maritime de la majorité des premiers boucaniers, ils est probable que le matelotage suivit à terre les marins qui en avaient dicté les règles originales²²⁷.

Une des composant plus importantes de la société coloniale dominguoise de la fin du XVIIème siècle furent les travailleurs à contrat, ou « engagés ». Ils étaient des jeunes qui, embarqués sur le cotes occidentales de France, passaient dans les colonies soit en

²²⁴ Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, *op. cit.*, p. 98.

²²⁵ « Un matelot est un homme de marine fait et formé à la mer qui fait tout ce qui regarde le matelotage comme garnir les manœuvres, faire toutes épissures, [...] suivant le plan qu'on lui prescrit. Le matelot est un homme de main, en général propre à tout ce qu'on veut, qui a une mécanique usuelle qu'il sait employer à propos » (Article « Matelot », in *Encyclopédie Méthodique, Marine*, t. 2, à Paris chez Panckoucke 1783, cité en : Patrick Villiers, *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI*, Dunkerque, Société Dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie, 1991, p. 28-29.

²²⁶ Barry R. Burg, « The Buccaneer Community », in C. R. Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001, p. 211-243.

²²⁷ Malheureusement, il faut noter que l'étude des pratiques informels de justice et protection de la propriété de matelots à bord des navires des siècles XVIIème et XVIIIème n'est pas encore très développé. En ce cas, on a trouvé des bonnes indications en deux essais récents, *Du marin comme pirate : pillage et banditisme social en mer* de Marcus Rediker et Marines, *Merchants, and Colonists in Seventeenth-Century English America* de April L. Hatfield, et dans le texte de Patrick Villiers, *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique*, pour ce qui concerne les rapports entre marins et matelots (Marcus Rediker, « Du marin comme pirate : pillage et banditisme social en mer », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauoulas, 2002, p. 51-96 ; April Lee Hatfield, « Mariners, Merchants, and Colonists in Seventeenth-Century English America », in Elizabeth Mancke et Carole Shammas (dir.), *The Creation of the British Atlantic World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2005, ; Patrick Villiers, *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI*, *op. cit.*)

cherche de fortune, soit pour s'enfuir de situations problématiques en Europe²²⁸. Le premier témoin de l'« engagement antillais » fut du Tertre. Quand même, celui a laissé plus d'informations sur ces pratiques est sûrement Alexandre-Olivier Exquemelin, qui de fait laissa la Normandie comme engagé. Selon son témoignage, cette institution fut liée à l'intervention directe des colons, qui se procuraient de la main-d'œuvre en France, soit y allant directement, soit en payant leur passage pour le Caraïbes. Labat, qui avait été lui aussi un témoin, écria : « A peine ces deux Chefs eurent-ils mis pied à terre qu'ils partagèrent leurs gens, & est-à-dire tous ceux qui n'ayant pas payé leur passage, étoient obligés de servir la Compagnie, & de travailler pour elle pendant trois ans. On les appelloit engagés²²⁹ ». Le travail des engagés était généralement très dur, même si les conditions changeaient de maître à maître²³⁰. Exquemelin soutint avoir été sauvé par d'Ogeron, qui lui évita d'être mis au service d'un homme particulièrement dur : « L'état déplorable d'où j'étois, marquoit assez le mauvais traitement que j'avois receus, sans que j'eusse besoin de les dire. Il [le maître de Exquemelin] me mena sur le champ chez M. le Gouverneur, qui eut aussi compassion de moy ; ce qu'il me témoigna par des effets sensibles, car il ordonna sur l'heure à celle qui avoit soin de sa maison, de m'accomoder comme si je luy avois appartenu. On me mit aussi-tost dans un bon lit, où l'on me laissa manquer de rien [...]. Après m'estre entierement rétabli, M. le Gouverneur me mit avec un Chirurgien celebre dans le pais²³¹ ».

Georges Pollet soutenait que le rapport entre les colons et leurs engagés était le signe d'une société individualiste, dans laquelle la condition du prochain n'était, en aucun cas, important. Selon son point de vue, le rapport des boucaniers avec leur « esclaves blancs » était si violent et inhumain que les travailleurs à contrat auraient rarement survécu à les preuves imposé par les maîtres²³². Gabriel Debien, au contraire, soulignait comme l'institution des « engagés » fut cruciale pour le développement

²²⁸ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 98-197.

²²⁹ Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, *op. cit.*, p. 38.

²³⁰ En 1668, d'Ogeron interviendra pour tenter d'améliorer les conditions de vie des engagés à bord des navires de la Compagnie, en donnant des *Instructions* aux capitaines qui effectuaient les passages (*Instructions données de S.r d'Ogeron au capitaine commandant son vaisseau « La Nativité » concernant les conditions de vie des engagés pendant la traversée de France à Saint-Domingue, le 20 aout 1668* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 38-40).

²³¹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 139-140.

²³² Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 15-25.

démographique et sociale des colonies françaises²³³. Ils représentaient une force de travail capable de supporter – physiquement – le développement des premières formes de la production agricole, des viandes et de « cuir vert ». Mais ils représentaient aussi, dans un contexte où la population d'origine européenne était si réduite, une injection de lymphe nouvelle dans une société qui aurait risqué, autrement, de se sécher au soleil de Caraïbes. Exquemelin en donne une image assez claire : « Quand ils [les boucaniers] partent de la Tortue, où ordinairement ils viennent apporter leurs Cuirs, & querir ce qu'ils ont besoin, ils s'associent dix ou douze ensemble, avec chacun leurs valets, pour aller chasser en un quartier, où étant arrivés, ils se disent les uns aux autres où ils vont, & en cas qu'il y ait du peril, ils se mettent tous ensemble : il y en a qui chassent seuls avec leurs valets, qu'ils nomment Engagez²³⁴. [...] La récompense que les Boucaniers donnent à leur Valets, lors qu'ils ont servi trois ans, c'est un fusil, deux livres de poudre, six livres de plomb, deux chemises, deux calçons & un bonnet : Et après qu'ils ont été leurs Valets, ils deviennent leurs Camarades, vont aussi chasser avec eux, & deviennent Boucaniers. Quand ils ont certaine quantité de Cuirs, ils les envoient en France. Quelque fois ils y vont eux-mêmes, & ramènent de là des Valets, qu'ils épargent non plus qu'on les a épargnez²³⁵ ». Certes, comme Pollet notait, le rapport entre travailler et maître n'était pas facile, et les traitements inhumains étaient assez fréquents. Mais si les engagés survivaient, ils avaient la possibilité de devenir des habitants ou des boucaniers. Par le contrat d'engagement français le maître n'avait pas à fournir l'équipement nécessaire à une nouvelle vie, comme le firent longtemps les Anglais. Mais en fait pour les engagés sortant de servitude, il y avait assez de terre où s'établir s'ils le désiraient. Au XVII^e siècle, il n'y avait pas à la Guadeloupe, à Saint-Christophe ou à Saint-Domingue que des terres appropriées, que des laissés-pour-compte. Du Tertre affirmait que : « Au commencement que les îles furent habitées, chacun faisait sa place. Ceux qui venaient libres allaient trouver le gouverneur qui leur donnait gratuitement une place de bois de 200 pas de largeur sur 1.000 pas de hauteur à

²³³ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 221-238.

²³⁴ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalés dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 111.

²³⁵ *Ibid.*, p. 122.

défricher. Il en donnait autant à ceux qui sortaient du service, mais l'on a réduit depuis la hauteur des étages à 500 pas²³⁶²³⁷ ».

L'institution des engagés se réduit parallèlement à l'augmentation de la disponibilité d'esclaves. La constitution de la *Compagnie du Sénégal* – si tant détestée par les colons – contribua, si bien en mesure contenue, à diminuer la dépendance des habitants de Saint-Domingue des enrôlements dans les ports de France. Le moment dans lequel les afflux furent plus significatifs fut entre le 1683 et le 1687²³⁸. En regardant le tableau fourni par Debien²³⁹, on voit bien comme les moments meilleur des trafics se colloquent dans les période de paix. Ce n'est pas étrange donc que ces années, qui furent ans de relative tranquillité sur les champs de bataille européens, furent marquées par un pic des passages. Déjà d'Ogeron, à la fin du septembre 1666, se plaignait des effets de la guerre sur l'arrivée des engagés : « Il nous est arrivé depuis peu une troisième navire de M.rs de la Compagnie dans laquelle il y avoit seulement seize engagez, plusieurs desquels ne sont pas en état de tirer en coup de fusil²⁴⁰ ». Si on considère que c'était le début du dernier trimestre de l'année 1666, et qui en 1685 ils seraient passés presque 250 hommes, on comprend bien la déception du gouverneur²⁴¹. Les difficultés de recruter des engagés augmentèrent probablement au cours des années : en janvier 1671, le Conseil d'État promulgua un arrêt « portant qu'il ne sera expédié aucun Passeport pour les Isles d'Amérique, qu'avec clause expresse que les Capitaines ou Maitres de Vaisseaux de cent tonneaux, et au-dessus, porteront deux Vaches ou deux Cavalles ; et ceux au-dessous, deux Engagés pour chaque Vache ou Cavalle²⁴² ». Comme on verra, la diminution des engagés changea la configuration ethnique de la colonie mais, aussi, contribua à endommager le model de économique que les boucaniers avaient contribué à consolider pendant le XVIIème siècle. De fait, la nécessité de se confronter avec les habitant pour l'achat des esclaves les obligea à

²³⁶ Jean Baptiste du Tertre, cité par

²³⁷ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 163.

²³⁸ Nellis Maynard Crouse, *French Pioneers in the West Indies, 1624-1664*, *op. cit.*, p. 82-83.

²³⁹ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 248.

²⁴⁰ *Lettre de Mr d'Ogeron à Mr. Colbert, le 20 juillet 1666* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 16-17).

²⁴¹ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 243.

²⁴² Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le Vent*, A Paris, chez l'Auteur. Quillau. Mequignon jeune. Et au Cap François, chez M. Baudry des Lozieres, 1784, vol. 6/1, p. 207-208.

rentrer dans le système et le marché de la colonie. Mais ce échiquier se démontra rapidement extrêmement dur à accéder pour des petits acteurs économique comme les chasseur étaient²⁴³.

Les conditions de vie des boucaniers, en changeant rapidement en correspondance de l'évolution économique et environnementale de la colonie et des territoires dominguois, causèrent un progressive transformation. Déjà en 1664, et successivement en 1669, d'Ogeron avait parlé du risque de destruction du bétail des savanes dominguoises, causée par l'excessive activité des chasseurs : « Quant à la destruction arrivée de toute sorte de bétail dans ladite coste, il faut demeurer d'accord qu'il est tout à fait important de la rétablir. Autrement il ne seroit pas juste de faire passer aucun sujet du Roy. Mais il y a trois remèdes à cet inconvenient : le premier de faire mourir les chiens sauvages, les second de défendre la chasse avec les meutes de chiens domestiques aux boucaniers²⁴⁴ ». Seulement trois ans après, les mots du gouverneur sonnaient plus drastiques : « Il y a en mois et six semaines, et de l'extreme misere en laquelle ils sont reduits de n'avoir point de viande mais j'espere monseigneur que le malheur ici les rendra sage et qu'à l'avenir ils auront moins de peyne qu'ils n'auroient eu à le porter à mourir toute sorte de betail à quoi il les faut les obliger ou de bon gré ou de force²⁴⁵ ». La chasse, qui avait été la base de l'économie « boucanière », devint progressivement de plus en plus difficile, et les résultats diminuèrent. La nécessité de trouver des terrains moins fréquentés poussa les boucaniers bien loin des territoires colonisés par le Français : en 1667, des « troupes de chasseurs » vinrent s'établir à Samana, dans la partie orientale de *Hispaniola*²⁴⁶. La diminution de la chasse et de ses profit fut à la base d'un changement profond dans les structures du commerce et de production de l'île de Saint-Domingue

²⁴³ Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *op. cit.*, p. 247-251.

²⁴⁴ *Lettre d'Ogeron, sieur de la Boère, le 15 septembre 1664, Saint-Domingue* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, f. 5) ; *Lettre d'Ogeron à Colbert, le 12 janvier 1669, Paris* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 42-43).

²⁴⁵ *Lettre de d'Ogeron à Colber, le 18 juillet 1672, La Tortue* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 102-103).

²⁴⁶ Manuel Arturo Peña Batlle, *La Isla de la Tortuga: plaza de armas, refugio y seminario de los enemigos de España en Indias ...*, Madrid, Ediciones Cultura Hispánica, 1977 ; Michel Christian Camus, « Histoire de l'île de la Tortue (1492-1803) », *Conjonction - Revue Franco-Haitienne*, 1987, 174-175 - Spécial Ile de la Tortue, p. 15-150.

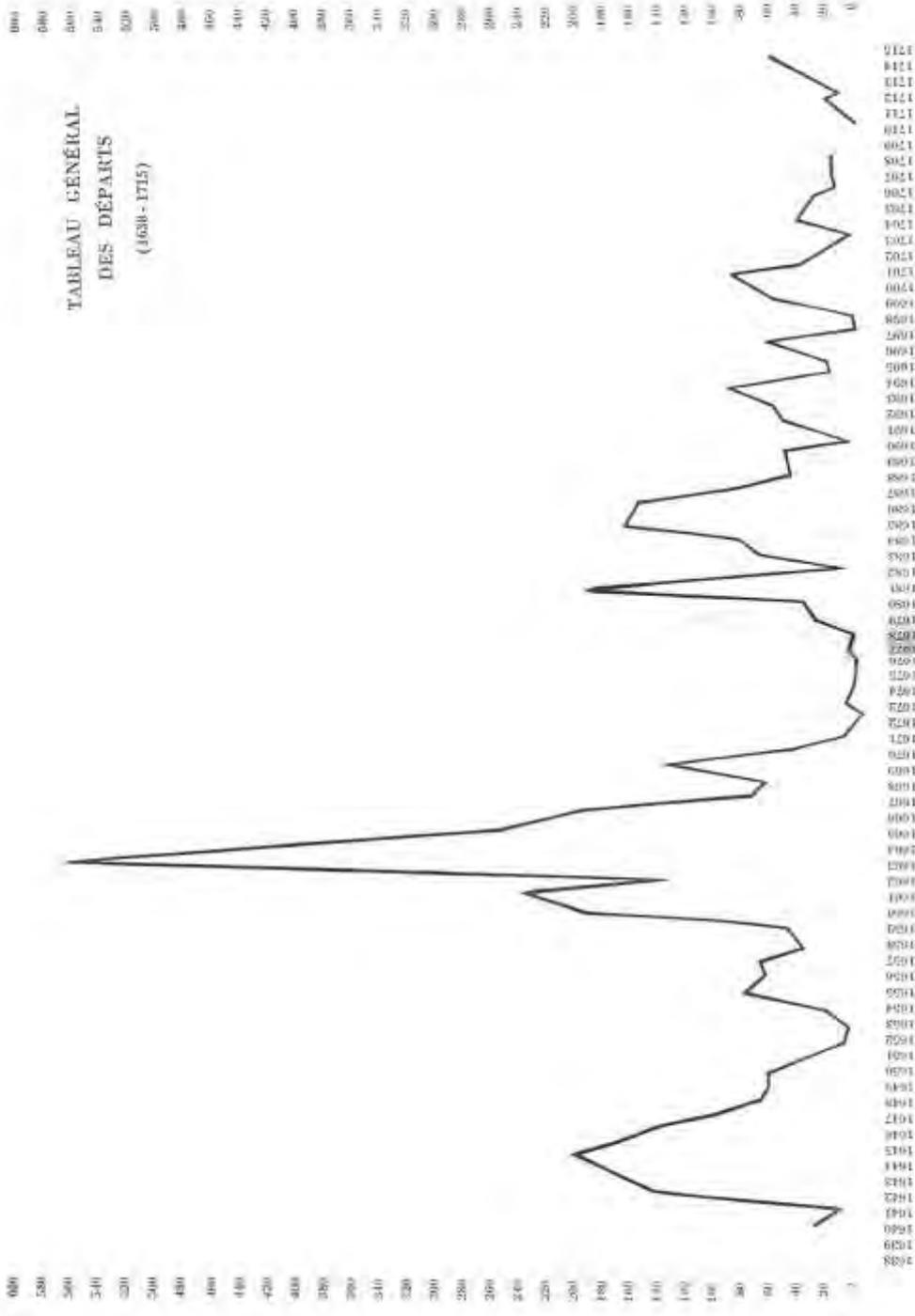


TABLEAU GÉNÉRAL
DES DÉPARTS
(1630-1715)

Mais, en première instance, ce moment signa un progressive et définitive passage de la colonie vers la dépendance absolue de ravitaillement externes pour ce qui concerna la nourriture des colons et des esclaves. A la moitié du siècle, du Tertre avait compris le valeur – pour le système dominguois – de l’activité des boucanier : « Cet avantage n’est pas peu considerable, à cause des commoditez qu’elle tire [de Saint-Domingue], particulièrement pour les viandes que les habitans des autres Isles sont contraints d’acheter des Marchands François & Holandois dans les magasins²⁴⁷ ». Les anciens boucaniers durent se confronter avec un situation complexe, qui les opposa à une condition coloniale dans laquelle les espaces laissés à la chasse se réduisaient, tandis que les terrains venait assignés aux habitans et aux anciens engagés²⁴⁸. La réduction des espaces de chasse signifiait aussi la diminution des possibilités de mouvement qui, pendant tout le XVIIème siècle avait été la caractéristique typique et crucial des boucaniers. A ce propos, Charles Frostin cite le cas du boucanier Minedorge, dont il a tracé le parcours entrepreneurial à travers les contrats qu’il signa à Dieppe en 1664, en 1674 et en 1676. Arrivé une première fois pour acheter des armes, contracter des chasseurs et vendre des cuirs, il revint successivement deux fois, en cherchant des « bécheurs et torqueurs » de tabac, et pour vendre la production de *petun* (nom ancien du tabac), de sa petite plantation dominguoise²⁴⁹.

« Les boucaniers [...] s’effaceront peu à peu au profit des habitants ou des colons. [...] A force de dépeupler Saint-Domingue de ses bœufs et de cochons marrons, les boucaniers se sont condamnés eux-mêmes à changer d’état, à devenir flibustiers, galopant les mers, ou habitans, cultivant le tabac²⁵⁰ ». La destruction de conditions environnementales (causé par la réduction drastique du bétail sauvage), économiques (dérivé à la réduction des profits de la chasse et du progressive orientation du marché coloniale vers la production agricole) et sociales (causé par l’établissement de la classe des planteurs et la réduction des engagés). Progressivement, entre les années Quatre-

²⁴⁷ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l’histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, op. cit., p. 30-31.

²⁴⁸ Gabriel Debien, « Aux débuts d’une grande plantation à Saint-Domingue (1685-1714) », op. cit., p. 10-15.

²⁴⁹ Charles Frostin, *Histoire de l’autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l’étude du sentiment américain d’indépendance - Thèse présentée devant l’Université Paris I*, op. cit., p. 15.

²⁵⁰ Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, op. cit., p. 377.

vingt et Quatre-vingt-dix du XVII^{ème} siècle, les boucaniers furent absorbés par les autres groupes de la colonie, à la fois les flibustiers et les habitants²⁵¹. Leur disparition ne fut considérée un problème par les administrateurs de la colonie, qui au contraire virent, probablement, en leur transformation en colons une possibilité d'augmenter la réduite population sédentaire de Saint-Domingue. « Yves Mahé, dit du Verger, et Constantin Grignon sont deux Bretons, associés comme tant d'autres petits colons et tant d'anciens engagés » : selon Debien, ils pourraient avoir été des anciens boucaniers. De fait, en 1685, du Verger et Grignon se firent accorder par Cussy un terrain à transformer en « corail », c'est-à-dire en un lieu d'élevage de bovins et cochons²⁵².

La fin des boucaniers fut liée, donc, à plusieurs conditions, mais surtout à la destruction du bétail sauvage, qui avait été leur source de profit et, à travers la chasse, le moyen pour lequel les observateurs externes les reconnaissaient comme acteurs utiles à la société dominguoise. Leur disparition, quand même, causa des nouveaux problèmes dans l'administration de la colonie, en particulier pour le ravitaillement de la population (qui serait devenu un des questions principales dans la gestion quotidienne de la vie dominguoise au cours du XVIII^{ème} siècle²⁵³). Du point de vue militaire, leur disparition fut partialement couverte par la création des milices et par l'introductions des premières troupes coloniales, arrivées juste avant le début de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, en 1687²⁵⁴. Finalement, quand même, leur présence fut substituée par celle des flibustiers : comme John S. Bromley a justement observé, les connexions entre les deux groupes favorisaient le collaborations occasionnelles (pendant les raides des années Soixante-dix et Quatre-vingt), mais contribuèrent aussi à juxtaposer, aux yeux des contemporaines, les deux groupes²⁵⁵.

²⁵¹ Nellis Maynard Crouse, *The French struggle for the West Indies, 1665-1713*, *op. cit.*, p. 128-130.

²⁵² Gabriel Debien, « Aux débuts d'une grande plantation à Saint-Domingue (1685-1714) », *op. cit.*, p. 8-10.

²⁵³ À ce propos, voir le chapitre suivant.

²⁵⁴ Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », *op. cit.*, p. 167-168 ; Boris Lesueur, *Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 187-188.

²⁵⁵ John Selwyn Bromley, *Corsairs and navies: 1660-1760*, London, Hambledon Press, 1987, p. 4-5.

5.2 Les aventuriers-flibustiers

5.2.1 Une question de définitions : les aventuriers

« Cela leur a si bien reussi, leur nombre & leur valeur ont tellement augmenté, qu'ils font tous les jours des exploits inouïs contre les Espagnols ; en sorte que les Roys de France & d'Angleterre peuvent, quand ils le voudront, conquérir les Indes du Roy d'Espagne, sans avoir besoin d'autres forces que de celles qu'ils trouveraient sur les lieux : car je mets en fait, pour l'avoir vû plus d'une fois, qu'un seul de ces hommes vaut mieux que dix des plus vaillans de l'Europe. Comme ils sont braves, determinez & intrepides, il n'y a ny fatigues, ny dangers qui les arrestent dans leurs courses : & dans les combats ils ne songent qu'aux ennemis & à la victoire ; tout cela pourtant dans l'espoir du gain, & jamais en veue de la gloire. Ils n'ont point de pais certain, leur patrie est par tout où ils trouvent de quoy s'enrichir : leur valeur est leur héritage. Ils sont tout à fait singuliers dans leur pieté ; car ils prient Dieu avec autant de dévotion, lors qu'ils vont ravir le bien d'autrui, que s'ils le prioient de conserver le leur. Ce qu'il y a de plus précieux dans le monde ne leur coûte qu'à prendre, & quand ils l'ont pris, ils pensent qu'il leur appartient legitimement, & l'employent ensuite aussi mal qu'ils l'ont acquis ; puis qu'ils prennent avec violence & répandent avec profusion. Le succès de leurs entreprises semble justifier leur témérité, mais rien ne peut excuser leur barbarie ; & il seroit à souhaiter qu'ils fussent aussi exacts à garder les Loix qui reglent les autres hommes, qu'ils sont fideles à observer celles qu'ils font entr'eux. Cependant ils ne se peuvent souffrir quand ils sont miserables, & s'accomodent très-bien lors qu'aux plaisirs, également endurcis à l'un & sensible à l'autre, passent en un moment dans les conditions les plus opposées : car on les voit tantost riches, tantost pauvres, tantost maistres, tantost esclaves, sans qu'ils se laissent abatre par leurs malheurs, ny qu'ils sçachent profiter de leur prosperité²⁵⁶ »

²⁵⁶ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Avanturiers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 150-151.

« Ainsi la nouvelle Colonie [l'île de la Tortue] étoit alors composée de quatre sortes de Personnes; de Boucaniers, qui s'occupoient de la Chasse ; de Flibustiers qui couroient les Mers ; d'Habitans, qui cultivoient la Terre; & d'Engagés qui pour la plupart demeuroient avec les Habitans & les Boucaniers. Tout cela formoit ce qu'on commença dès-lors à appeler le Corps des Aventuriers. Ils vivoient entre eux en fort bonne intelligence, & ils avoient établi une forte de Gouvernement démocratique; chaque personne libre avoir une autorité despotique dans son habitation & chaque Capitaine étoit Souverain sur son bord, tant qu'il en avoit le Commandement mais on pouvoit le lui ôter²⁵⁷ ».

Les descriptions de Exquemelin et Charlevoix sont précieuses, car nous introduisent une catégorie très peu utilisée par l'historiographie des Caraïbes (« aventurier ») et une autre, au contraire, très connue (« flibustiers »). De fait, si les termes « habitans » et « boucanier » ont été souvent présentés, analysés philologiquement et contextualisés spatialement, le mot « aventurier » a été, au contraire, fréquemment négligé, abandonné à son destin comme si son utilisation n'eusse aucune signification. Nonobstant Exquemelin – ou ses éditeurs²⁵⁸ – l'avait choisi pour le titre de son œuvre, l'attention a été toujours adressée aux expressions plus fameuses, probablement, plus exotiques. Mais le vocable « aventurier », son utilisation en ce contexte et la signification que les contemporains lui attribuèrent ne furent absolument casuels. De même, « flibustier » devint, vers la fin du XVII^e siècle, un mot très utilisé, avant de disparaître aux années Vingt-Trent du siècle suivant.

Mais revenons au terme « aventurier » : quel était la signification du vocable, à la fin du XVII^e siècle ? Il fut utilisé dans les textes imprimés attribués à du Tertre, Exquemelin, Labat et Charlevoix, mais aussi (bien que jusqu'au 1688²⁵⁹) dans la

²⁵⁷ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, op. cit., p. 8-9.

²⁵⁸ Doris Garraway, *The Libertine Colony : Creolization in the Early French Caribbean*, op. cit., p. 104.

²⁵⁹ Comme on verra après, le terme « aventurier » fut substitué par le mot « flibustier » ou, en autres cas, par les formes « boucaniers », « vagabond » ou « volontaire ». En 1688, le gouverneur de Cussy l'utilisa

correspondance des gouverneurs de Saint-Domingue : le premier considérait un des valeur adjoint de la colonie de la Tortue le fait qu'elle était devenue la « retraite des Aventuriers²⁶⁰ », tandis que le second intitula les deux éditions françaises de son œuvre *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes* (1686) et *Histoire des Aventuriers-Flibustiers qui se sont signalez dans les Indes* (1699). Selon la plus ancienne définition du terme (formulée dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* de 1694), l'« aventurier » était celui qui allait « volontairement à la guerre » :

« AVENTURIER, s.m. Qui cherche les aventures, les occasions de la guerre, espèce de volontaire. Il se disoit autrefois particulièrement de ceux qui alloient volontairement à la guerre, sans recevoir solde, & sans s'obliger aux gardes & aux autres fonctions militaires qui ne sont pas de fatigue²⁶¹ ».

Aventure et volonté de participation sont donc centrales pour la définition d'un aventurier. La décision de prendre partie à une entreprise rendait, de fait, un homme un « aventurier ». cependant, la référence à la guerre on amène à réfléchir sur la relation entre « vouloir d'aventure » et la participation aux conflits : en ce cas, le français de l'époque reconnaissait un autre terme, « volontaire », dont la description (selon le *Dictionnaire universel* de Furetière du 1690 et celui de l'Académie française du 1694) ressemblait considérablement à celle du « aventurier » :

« VOLONTAIRE : En terme de Guerre, est un soldat ou chevalier qui sert dans des Corps, sans prendre aucune solde, & sans être enrôlé, mais seulement pour apprendre le mestier de la guerre. On le dit aussi des personnes de qualité qui n'ont pas d'employ ni de charge dans l'armée, mais

pour la dernière fois dans une lettre qui relata au ministre, le marquis de Seignelay, l'arrivée « le 20 juillet au Petit Gouave [de] quarante deux de nos aventuriers de la mer du sud, qui devaient estre suivis immediatement de 60 autres, et en effet il en arriva 75 presque en mesme temps à la Jamaïque » (*Lettre de Cussy au ministre, le 21 août 1688*, AN, f.c., C9^A, reg. 1, f. 457).

²⁶⁰ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, op. cit., p. 468.

²⁶¹ *Dictionnaire de l'Académie Française*, op. cit.

qui se trouvent dans les occasion par le desir de la gloire. Ce mot vient du latin *volontarius*, qui a été employé en cette signification²⁶² »

« VOLONTAIRE, s.m. Homme de guerre qui rend service dans l'armée, sans tirer aucune paye, & sans y être obligé²⁶³ »

Cette réflexion sur les similitudes entre les deux termes n'est pas casuelle. De fait, si après 1688 le terme « aventurier » disparaît, le vocable « volontaire » prend sa place dans la correspondance administrative à l'arrivée de Saint-Domingue. En particulier, l'exemple plus évident est le *Recensement de ce quartier de la bande du sud de la Coste St. Domingue* de l'été 1692. Dans le dénombrement de la population, on séparait les 540 « habitans » (à savoir, les agriculteurs où propriétaires des plantations) de 503 « volontaires »²⁶⁴. La raison de cette différenciation devint plus claire en regardant quelques années avant. Depuis la fin du XVII^{ème} siècle, les deux termes disparaissent de la correspondance coloniale, même s'il continuent être utilisé dans les éditions de Exquemelin et des autres auteurs caribéens. En 1718, plus de vingt ans après *Recensement* et trente ans exacts après les lettres de Cussy, le *Nouveau dictionnaire de l'Académie Française* reportait des définitions légèrement différentes. En particulier, si pour ce qui concerne le terme « volontaire », les éditeurs reprenaient entièrement le commentaire du *Dictionnaire* du 1694 (« Homme de guerre qui rend service dans l'Armée, sans tirer aucune paye, & sans y estre obligé²⁶⁵ »), le vocable « aventurier » venait décrit avec un postille très intéressante :

« AVENTURIER, s.m. Qui cherche les aventures, les occasion de la guerre, sans estre enrollé en aucun corps. Il se disoit autrefois particulièrement de

²⁶² Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, op. cit.

²⁶³ *Dictionnaire de l'Académie Française*, à Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, 1694, vol. 2/2.

²⁶⁴ *Recensement de ce quartier de la bande du Sud de la Coste St. Domingue, le 16 juillet 1692, Saint-Domingue* (Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Reg. 509, f. 4).

²⁶⁵ *Nouveau dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Académie française, 1718, vol. 2/2.

ceux qui alloient volontairement à la guerre, sans recevoir de solde, & sans s'obliger aux gardes, & aux autres fonctions militaires, qui ne sont que de fatigue. On appelle aussi *Aventurier* celuy qui n'a aucune fortune, & qui cherche quelque aventure pour s'établir. [...] Et on donne le nome d'*Aventuriers*, à Certains coureurs de mer, qui piratent sur les mers de l'Amérique, & qu'on appelle autrement *Flibustiers & Boucaniers*²⁶⁶ ».

La définition du *Nouveau Dictionnaire* dresse une question : qui est-ce que rentrait dans la catégorie de « aventurier », entre les colons de Saint-Domingue ? Si on prend en considération la formule du texte du 1694, les habitans en seraient exclus. De la même opinion était du Tertre, lors qu'il écria que : « Il y avoit long-temps que l'Isle de la Tortuë estoit muquetée comme un poste, qui estoit devenu considerable, non seulement par les grands avantages, dont je parleray dans la description que je feray [...], mais pour le trafic des cuirs avec les Boucanniers, pour la quantité du petun qui est autan estimé que celuy du Bresil, et particulièrement pour la retraite des Avanturiers²⁶⁷ ». De la même opinion, enfin, les auteurs du recensement du 1692²⁶⁸. Toutefois, on a dit, en parlant des « habitans », que la distance entre les trois groups ne pouvait pas être fixée comme une division précise et inamovible. Dans la définition de ces catégories, il fut toujours nécessaire prendre en considération une relativité due au contexte dans lequel les colons habitaient et opéraient. L'évolution des interprétations fournies par du Tertre et Charlevoix, par le *Dictionnaires* et par l'administration est une claire démonstration de la plasticité de ces définition, de leur dynamisme, de leur instabilité et incertitude. Jacques Yvon Deslandes fut, au cours de sa permanence sur *Hispaniola*, un flibustier, un habitant et un marchand. Sa position, au milieu de la société coloniale de Saint-Domingue, se mouvait selon deux différents plain : d'une partie, les professions qu'il suivit en définirent les groups d'appartenance selon les périodes ; de l'autre partie, la perception des rôles des trois catégories changeait en

²⁶⁶ *Nouveau dictionnaire de l'Académie françoise dédié au Roy, op. cit.*, p. 113-114.

²⁶⁷ Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les François, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, à Paris, Chez Thomas Jolly, 1667, vol. 4/1, p. 168.

²⁶⁸ *Recensement de ce quartier de la bande du Sud de la Coste St. Domingue, le 16 juillet 1692, Saint-Domingue* (Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Reg. 509, f. 4).

suivant l'évolution économique, politique et sociale de la colonie²⁶⁹. Cette condition, qui n'a rien d'exceptionnel si on considère notre contemporanéité, représentait au contraire une *unicum* dans le contexte de la France et de l'Europe de l'âge moderne, où le changement de profession, ainsi que la mutation de la forme et de l'environnement de travail étaient relativement difficiles. Dans la France de Louis XIV, les guildes et le contrôle sociale imposaient des limites fortes aux mouvement social et à la transformation de la catégorie de travail²⁷⁰. Au contraire, en Amérique, et surtout à Saint-Domingue, à la volonté de changement étaient offertes occasions continues.

En revenant aux « aventuriers », on n'a pas répondu à la question qu'on posait avant : qui est-ce que rentrait dans la catégorie de « aventurier », entre les colons de Saint-Domingue ? De fait, à partir de ce qu'on a dit dans les pages précédentes, les aventuriers étaient ceux qui étaient directement liés à ceux qui étaient les aspects plus « aventureux » et militaires de la vie dans la colonie. Certainement, pour les paramètres de l'homme contemporaine, la vie des habitants était aventureuse – en une façon différente – respect celle des flibustiers et des boucaniers. L'incertitude de la vie quotidienne (soumise aux conditions imposées par le climat tropical, la géopolitique, les raids des flibustiers et les ambitions des marchands français et européens), la fragilité des biens et des ressources acquis, ainsi que les pressions exercées par les administrateurs représentaient les défis habituels pour les cultivateurs de Saint-Domingue (et des Caraïbes en général)²⁷¹. Mais, à l'époque dont on parle, l'entrepreneuriat n'était pas considéré une sorte d'aventure, mais comme un aspect marginal (et aussi discutable) de la vie économique. Les extenseurs du recensement du 1692, en divisant les « habitants » des « volontaires », donnaient une évidente preuve de cet approche économique et culturel²⁷². Les « aventuriers » étaient ceux qui, d'une façon ou d'un autre, étaient connectés aux entreprises militaires ou, plutôt, « guerrières » : l'épreuve du courage, de force physique et l'utilisation des armes étaient élément

²⁶⁹ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 297-298.

²⁷⁰ WOLFF P. et F. MAURO (dir.), *Histoire générale du travail*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1959, vol. 4/2 - L'âge de l'artisanat (Vème-XVIIIème siècles) ; Carlo M. Cipolla, *Storia economica dell'Europa pre-industriale*, Bologna, il Mulino, 2002.

²⁷¹ Paul Butel, *Ciao! Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, p. 159-193.

²⁷² *Recensement de ce quartier de la bande du Sud de la Coste St. Domingue, le 16 juillet 1692, Saint-Domingue* (Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Reg. 509, f. 4).

inévitables pour être considérés des hommes de venture. Et Exquemelin (et son éditeur) on donne un démonstration bien claire et évidente, en définissant les protagonistes de ses mémoires, boucaniers et flibustiers, comme les « aventuriers²⁷³ ».

5.2.2 Les flibustiers

« Une partie d'entre eux qui n'avoient jamais trop goûté la chasse des Bêtes Fauves, ou qui s'en dégoûtèrent d'abord, se firent Corsaires & tout ce qui tomba sous leurs mains, Amis ou Ennemis, devint leur proie. L'Isle de Saint Domingue étoit toujours leur retraite, aussi bien que la petite Isle de la Tortue, dont une Troupe d'Anglois mêlée de quelques François s'étoient emparée. Ils commencerent à le rendre célèbres sous le nom de *Flibustiers* ou, comme on disoit alors *Friboutiers* de l'Anglois *Frée Booter*, qui se prononce *Fri-Buter* & qui signifie proprement un Forban un Corsaire, & en général tout Homme, qui fait la Guerre uniquement pour piller. Flibuster d'où quelques uns de nos Dictionnaires font dériver le mot de *Flibustier* n'est pas un mot Anglois, & le *Flibot* doit son nom aux Flibustiers qui se servoient pour l'ordinaire de cette sorte de Bâtiment; quoique quelques autres, faute d'être instruits, ayent avancé que *Flibustier* venoit de *Flibot*²⁷⁴ ».

Les premiers flibustiers furent, avec toute probabilité, des équipages partis de France, et en particulier de Normandie, Bretagne et Saintongeais à la moitié du XVI^{ème} siècle. Ces « flibustiers du Ponant français », membres de la « flibuste ponantaise » furent entre les premiers français à tirer un profit direct de l'expansion espagnole et

²⁷³ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, au dernier pilier Grand Salle, vis-à-vis les Requestes du Palais, 1686, vol. 2/ ; Alexandre Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalez dans les Indes*, *op. cit.*

²⁷⁴ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, *op. cit.*, p. 6-7.

portugaise en Amérique et Asie. En attaquant les vaisseaux en provenance du Nouveau Monde, en se transformant en une menace océanique pour les routes espagnoles, il profitèrent des conquêtes de Cortés et de Pizarro, ainsi que de l'ouverture du marché américain²⁷⁵. On connait pas l'origine du terme, ou plutôt dans quelle langue le terme fut conjugué pour la première fois : ni la piste hollandaise (qui fait remonter l'origine à la formule « vrijbuiten » ou « vrybuiten »), ni la piste anglaise (« freebooter »), ni – enfin – la piste espagnole (« finibusterre ») ont porté des preuves irréfutables²⁷⁶. Par contre, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, la signification des différentes versions était désormais devenue la même²⁷⁷²⁷⁸.

Vers la fin du XVII^e siècle, les auteurs des *Dictionnaires* avaient une idée assez nette de ce que le mot « flibustier » signifiait, et surtout dans quelles régions les « flibustiers » pouvaient être rencontrés.

« FLIBUSTIER, s.m. Terme de Marine. C'est un nom qu'on donne aux Corsaires, ou Aventuriers qui courent les mers des Antilles, & de l'Amérique. Ce qui vient de l'Anglois *flibuster*, qui signifie *Corsaire*²⁷⁹ ».

²⁷⁵ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 31-42.

²⁷⁶ Beaucoup d'historiens et chercheurs ont dédiées pages à la réflexion sur l'origine du terme « flibustier ». Entre autres : Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 7-14 ; Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique*, *op. cit.*, p. 42 ; Anna Spinelli, *Tra l'inferno e il mare: breve storia economica e sociale della pirateria*, Ravenna, Fernandel, 2003, p. 144 ; Doris Garraway, *The Libertine Colony: Creolization in the Early French Caribbean*, *op. cit.*, p. 100 ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 293-302 ; Patrick Villiers, « Raveneau de Lussan, un flibustier français à l'assaut de la Mer du Sud », in Christian Buchet et Michel Vergé-Franceschi (dir.), *La Mer, la France et l'Amérique Latine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 291-307, p. 295-296.

²⁷⁷ On voit, à ce propos, les éditions françaises et hollandaises de l'œuvre de Exquemelin publiées après 1697 :

²⁷⁸ Alexandre Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalez dans les Indes*, *op. cit.* ; Alexandre-Olivier Exquemelin, *Historie der boecaniers, of vrybuyters van America : van haar eerste beginzelen tot deze tegenwoordige tyd toe*, t' Amsterdam, by Nicolaas ten Hoorn, 1700.

²⁷⁹ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, *op. cit.*, p. 70.

« FLIBUSTIERS, s. m. pl. (*Histo. marine.*) on donne ce nom aux corsaires ou aventuriers des îles de l'Amérique, qui s'associèrent pour courir les mers & les côtes de l'Amérique, & faire la guerre aux Espagnols²⁸⁰ ».

La définition de flibustier ne changea trop pendant les années Quatre-vingt-dix : il faudra attendre la fin du siècle (avec la prise de Carthagène et la publication d'une nouvelle édition des mémoires de Exquemelin), et surtout les ans suivants pour voir un changement sensible de l'utilisation et des significations du terme.

Ce qui était claire, à la fin du XVII^e siècle, était la localisation du phénomène de la flibuste. L'origine « ponantaise » avait été oubliée, et un caractère américain commençait à émerger entre les lignes des curateurs des *Dictionnaires*. Comme Jacques Petitjean Roget, le terme commença être associé aux espaces américaines en XVII^e siècle, pour identifier un « sorte de corsaire²⁸¹ ». Cette localisation était à l'époque inévitable : le terme « flibustier » apparaissait seulement – ou plus fréquemment – dans la correspondance des administrateurs coloniaux américaines, et en particulier de ceux qui présidaient aux établissements des Petites et Grandes Antilles. La caractérisation américaine du phénomène se faisait aussi à travers la publication des textes de du Tertre et Exquemelin en France, de Dampier et des « South Sea seamen » en Angleterre²⁸². Et, en effet, c'était dans les Amériques, dans un trait de mer au delà des Lignes de l'Amitié que les flibustiers retrouvèrent l'espace pour pouvoir opérer.

²⁸⁰ *Dictionnaire de l'Académie Française, op. cit.*, p. 875.

²⁸¹ Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique, op. cit.*, p. 42-43.

²⁸² Kris E. Lane, *Pillaging the Empire, op. cit.*, p. 131-160.

5.2.3 La société de la flibuste

L'historien français Philippe Hrodej, en se référant à ces groupes, a parlé de « membres apparents de microsociétés²⁸³ ». En particulier, il soutient que la complexité de leur pratiques sociales – dont Exquemelin, du Tertre et Labat ont laissé un vif mémoire – serait le signe de l'existence de structures informelles de autogestion et autorégulation comparable à celles des sociétés plus nombreuses et anciennes d'Europe²⁸⁴.

Plus récemment, l'économiste américain Peter Leeson a développé une analyse des actions de ceux qu'il appelle les « pirates », en cherchant d'en évaluer la qualité du point de vue de l'entrepreneuriat, des coûts, des avantages, des profits²⁸⁵. Son approche a été largement critiqué par les historiens américains et européens, qui ont souligné comme l'étude de Leeson fût basé sur une documentation dont la « véridicité » était largement discutable. En particulier, on reprochait à l'économiste l'absolu manque de documents originaux et la construction d'un model d'équipage et de communauté costière largement irréal. Toute à fait, la question qui posait Leeson comme base de son travail reste valide : comme est-ce que les flibustiers pouvaient profiter d'une situation que, au-delà des faiblesses et opportunité, restait d'approche complexe ? Pourquoi, nonobstant les condition l'auraient permis, ne furent pas les forces des pays européens à intervenir dans ce scenario, mais plutôt des équipage multinationaux, quasi indépendants, et susceptibles de rapides changements de cœur et de drapeau ?

« Le nom qu'ils prirent alors fut celui de frères de la Côte. Ils s'entassaient dans un misérable canot qu'un coup de canon ou de vent aurait brisé, et allaient à l'abordage des plus gros vaisseaux espagnols, dont quelquefois ils se rendaient maîtres. Point d'autres lois parmi eux que celle du partage égal des dépouilles ; point d'autre religion que la naturelle, de laquelle encore ils s'écartaient monstrueusement. Ils ne furent pas à portée de ravir des épouses, comme on l'a conté des compagnons de Romulus ; (1665) ils obtinrent qu'on leur envoyât cent filles de France ; ce n'était pas assez pour

²⁸³ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 290-296.

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ Peter T. Leeson, *The invisible hook*, *op. cit.*

perpétuer une association devenue nombreuse. Deux flibustiers tiraient aux dés une fille : le gagnant l'épousait, et le perdant n'avait droit de coucher avec elle que quand l'autre était occupé ailleurs²⁸⁶ ». La description faite par Voltaire, ainsi que le parallèle avec les anciens Romains et leur mythologie, était le signe de l'aura de légende que les communautés de la côte de Saint-Domingue avaient désormais gagné à la moitié du XVIIIème siècle. Les « Frères de la côte » étaient disparus depuis longtemps, mais leurs actions et leurs coutumes survivaient, en continuant à impressionner ou divertir ceux qu'en parlaient. Deux aspects de la vie des flibustiers dominguois, en lisant ces lignes de Voltaire, furent particulièrement exotiques : l'existence d'une communauté utopique de frères-guerriers, et leur habilité en gérer le manque de femmes au milieu de leurs groups. Et les deux renvoient à des institutions très connues de l'histoire de la flibuste (et, en partie, des boucaniers) : les chasse-parties et le matelotage.

Les chasse-parties

En 1694, Furetiere donna une definition de celle qui était la chasse-partie (ou chartepartie, selon le nom original) :

« CHARTEPARTIE. s.f. Terme de marine, c'est l'acte d'affrètement sur l'Océan, ou de nolissement sur la Méditerranée; c'est un écrit contenant la convention pour le louage d'un Vaisseau, ou la Lettre de facture & le Contrat de cargaison du Vaisseau: elle doit estre rédigée par écrit, & passée entre les Marchands & le Maitre, ou le propriétaire du Bastiment. Elle doit contenir le nom & le port du Vaisseau, celui du Maistre & de l'Affréteur, le prix du fret, & les autres conditions dont les parties seront convenues, comme il est porté au Livre troisième de l'Ordonnance de la marine : dans cet acte les Capitaines & Officiers confessent avoir reçu un tel Navire bien & deüment calfeutré, étanché, victuallé, munifionné, & agréé pour un tel voyage. La charrepartie est distinguée d'avec le connoissement, parce que celle-là se fait pour l'entier affrettement du Navire , & pour l'aller & pour le

²⁸⁶ Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLII, t. 12, p. 414.

retour; au lieu que le connoissèment n'est fait que pour une partie de la charge, & se fait par une promesse particulière pour l'aller ou pour le retour seulement. [...] Ce mot vient de ce que per medium carta incidebatur & sic fiebat carta partita ; parce qu'au temps que les Notaires estoient moins communs, on n'expedioit qu'un acte de la convention qui servoit aux deux parties, on le couppoit en deux pour en donner à chacune sa portion; elles les rassembloient au retour pour connoistre si elles avoient satisfait à leurs obligations²⁸⁷ ».

Les charte-parties – ou plutôt chasse-parties, dans le contexte caribéen – avaient une origine maritime, de même qu'on a vu pour le matelotage. Il était un accord entre l'armateur, le capitaine et les matelots pour gérer le vaisseau, pour diviser les profits et pour régler les dépenses de l'affrètement. La nature juridique et légal de cet acte était confirmé par la référence à ces documents dans la *Grande Ordonnance de la Marine* du 1681 (en particulier, dans le livre III, *Des contrats maritimes, chartes-parties, engagements et loyers des matelots ; prêts à la grosse, assurances, prises*²⁸⁸) et, dans le texte, par le renvoi aux figures des notaires.

Les flibustiers américains, bien que loin du contexte européen, étaient soumis aux mêmes règles, par la pratique plus que par le droit. Les opérations des aventuriers étaient quelque fois appuyées par des capitaux des colons ou des gouverneurs, et les vaisseaux armés avec la contribution de bailleurs européens. La rareté des notaires dans la colonie imposait, en outre, la création de codes de conduite qui fussent acceptés par tout l'équipage. Exquemelin nous donne un exemple de « chasse-partie » :

« 1. En cas que le bâtiment soit commun à tout l'équipage, on stipule, si on le trouve bon, qu'ils donneront au Capitaine le premier bâtiment qui sera pris, et son lot comme aux autres; mais si le bâtiment appartient au Capitaine, on spécifie qu'il aura le premier qui sera pris, avec deux lots, et

²⁸⁷ Antoine Furetière, *Essais d'un dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes*, 1684.

²⁸⁸ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent; suivies, 1. D'un tableau raisonné des différentes parties de l'administration... 2. d'observations... sur le climat, la population... de la partie française de Saint-Domingue, op. cit.*, p. 360.

qu'il sera obligé de brûler le plus méchant des deux, ou celui qu'il monte, ou celui qu'on aura pris; & en cas que le bâtiment qui appartient à leur chef soit perdu, l'équipage sera obligé de demeurer avec lui, aussi longtemps qu'il faudra pour en avoir un autre.

2. Le chirurgien a deux cents écus pour son coffre de médicaments, soit qu'on fasse quelque prise ou non, et outre cela, si on en fait une, il a un lot comme les autres. Si on ne le satisfait pas en argent, on lui donne deux esclaves.

3. Les autres officiers sont tous également partagés, à moins que quelqu'un ne se soit signalé : en ce cas, on lui donne, d'un commun consentement, une récompense.

4. Celui à l'initiative duquel sera due la capture aura 100 écus.

5. Pour la perte d'un oeil, 100 écus ou un esclave.

6. Pour la perte de deux, 600 écus ou six esclaves.

7. Pour la perte de la main droite ou du bras droit, 200 écus ou deux esclaves.

8. Pour la perte des deux, 600 écus ou six esclaves.

9. Pour la perte d'un doigt ou d'une oreille, 100 écus ou un esclave.

10. Pour la perte d'un pied ou d'une jambe, 200 écus ou deux esclaves.

11. Pour la perte des deux, 600 écus ou six esclaves.

12. Lors que quelqu'un a une playe dans le corps qui l'oblige de porter une canulle, on lui donne 200 écus ou deux Esclaves.

13. Si quelqu'un n'a pas perdu entièrement un membre, & qu'il soit simplement privé de l'action, il ne laissera pas d'être récompensé, comme s'il avoit perdu tout à fait, ajoutez à cela, que c'est au choix des estropiez de prendre de l'argent ou des Esclaves, pourvus qu'il en ait.

Cette Chasse-partie estant ainsi faite, elle est signée des Capitaines & des Deputez qui en sont convenus au nom de l'Equipage. Après tous ceux de l'Equipage s'associent deux à deux, afin de se solliciter l'un l'autre, en cas qu'ils fussent blessez ou tombassent malades. Pour cet effet, ils se passent un écrit privé, en forme de testament, ou s'il arrive que l'un des deux meure, il laisse à l'autre pouvoir de s'emparer de tout ce qu'il a. Quelques fois ces

accords durent toujours entr'eux, & quelque fois aussi ce n'est que pour le voyage²⁸⁹».

Selon la description de Exquemelin, le chasse-partie avait changé de forme en traversant l'océan. Le caractère régulateur de l'acte resta, mais maintenant il servait plutôt à régler les rapports entre un équipage de paires, plutôt que à reconnaître la dépendance des membres d'une particulière autorité, fût-elle un armateur ou un capitaine. Le chasse-partie décrit par Exquemelin indiquait les sommes dues pour la compensation (dont la valeur était décrit en argent ou esclaves) des blessures subies par les matelots pendant la croisière en chasse de proies. De plus, Exquemelin concluait sa description en soutenant que la durée des chasse-parties n'était pas fixe, mais elle pouvait varier selon les situations. En définitive, respect au model européen, le texte proposé par Exquemelin un forme extrêmisée, dans laquelle la référence au capitaine est marginal et les – éventuels – armateurs ont complètement disparus : on ne peut pas exclure que cette description eut été altérée par l'auteur ou par les éditeurs.

La version de Exquemelin, toutefois, n'est pas la seule survécue. Durant l'été du 1691, le capitaine Jean Charpin envoya au gouverneur Du Casse un lettre pour protester contre la prise de son vaisseaux, la *Sainte-Rose*, par des flibustiers. Pour démontrer sa bonne fois, Charpin unissait à la lettre le chasse-partie signé avec son équipage, le 18 février 1688, à l'Ile-à-Vache.

« Coppie de la chartepartie faite entre M.r Charpin commandant le S.te Rose et son Equipage qui sot convenus entr'eux de luy donner dix lots tant pour luy que pour son commandement et pour son navire.

Tous bastimens pris en mer ou à l'ancre portant huniek²⁹⁰ qui ne donneront point voyage les bastiments seront bruslez et les agrées seront pour le bastiment de guerre.

²⁸⁹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 153-155.

²⁹⁰ Union Jack ? malheureusement, ce n'a pas été possible comprendre clairement le significat de ce mot. A l'époque, les vaisseaux anglais transportaient le « Union Flag », mais la [dicitura] « Jack » aurait pu être utilisé entre les matelots.

Item tous bastimens pris le Capitaine aura le choix et le nonchoix demeurera à l'équipage sans que le capitaine puisse rien pretendre.

Item le capitaine se reserve ses chaudières et son canot de guerre et les chaudières qui seront prises seront de l'équipage.

Item tous bastimens pris hors de la portée du canon avec les canots de guerre seront pillage tous ballots entammez entre deux ponts ou au fond de calle pillage.

Item or, argent, perle, diamant, musq, ambre, sivette, et toutes fortes de pierreries pillage.

Item celui qui aura la veue des bastimens aura cent pieces de huit si la prise est de valeur ou double pillage.

Item tout homme estropié au service du bastimen aura six cens pieces de huit ou six negres à son choix s'il s'en prend.

Item tout homme faisant faux serment et convaincu de vol perdra son voyage et et sera degradé sur la premiere caye.

Item tout canot de guerre qui sortira en course qui prendra au dessus de cinq cens pieces sera pour l'Equipage du canot.

Item tous negres et autres Esclaves qui seront pris par le canot reviendront au pied du mast²⁹¹.

Item pour les Espagnols qui ne seront point gueris estant arrivez en lieu l'Equipage s'oblige de donner une piece de huit pour lesdits malades pour le chirurgien par jour l'espace de trois mois estans arrivez à terre.

Item M.r de la Borderie et M.r Iocom se sont obligez de servir l'Equipage de tout ce qui leur sera necessaire pendant le Voyage. L'Equipage s'oblige de leur donner cent quatre vingt pieces de huit pour leur coffre et ceux des Chirurgiens qui seront pris avec les instrumens qui ne seront point granys d'argent seront pour le chirurgien.

La dite chartepartie ne pourra se casser ny annuler que nous n'ayons fait voyage tous ensemble.

²⁹¹ Une façon différente de dire « pillage ». Le « mast » était probablement le grand mât de la *Sainte-Rose*.

Fait à l'Isle à Vache acré et affourché le 18 de fevrier 1688. Ainsy signé
J.C.B. Charpin et Mathurin Desmaretz quartier maistre de l'équipage²⁹² ».

En lisant le texte envoyé par Jean Charpin, on voit clairement les différences : on reconnaît le rôle du capitaine (Charpin) et des deux armateurs (« M.r de la Borderie et M.r Iocom »), et beaucoup plus d'espace est destiné à la subdivision du butin et, en particulier, à définir l'appartenance de chaque partie de la cargaison. De plus, il est bien évident la différence entre le contexte dans laquelle s'insérait le chasse-partie de Exquemelin, et celui de dans lequel opéraient Charpin, les armateurs et l'équipage. Dans le premier cas, le texte (qui était quand-même une sorte de prototype) concernait une mission de la flibuste dominguoise. Dans le deuxième, les paramètres des charte-parties européennes sont parfaitement suivis²⁹³. Les protagonistes sont impliqués en une opération dans laquelle il y avait des capitaux investis (sous forme des ravitaillements offerts par de la Borderie et Iocom), des règles de conduite (les prisonniers blessés sont en quelque sorte remboursés), des ennemis déclarés (les Espagnols). En général, de plus, dans le texte ressort la tripartition entre le capitaine (Charpin), d'une partie, et les armateurs (de la Borderie et Ionom) et l'équipage de l'autre. Chacun aura sa partie décidé à la fine du voyage : les bailleurs selon la durée des opérations, le commandant selon la quantité et la qualité de prises qu'il choisira, les matelots selon le montant du butin. Ces accords, enfin, étaient valables seulement pour la durée de la croisière, et jusqu'à la subdivision des profits : celui-ci était donc en cas pour lequel la charte-partie n'était recevable « que pour le voyage ». Les destins des trois sujets sont liés, mais d'une certaine façon indépendants. Pour ce qui concerne le butin, rien était laissé dans les coffres : tout était destiné au « pillage ». Pierres précieuses, argent, esclaves, marchandises devaient être portées « sous le mast » pour être partagées entre l'équipage : d'autre part, on parle d'une opération commerciale, bien que militaire. Mais, au milieu des différences, on trouve des similitudes significatives. Pareillement à l'acte décrit par Exquemelin, dans le charte-partie de Charpin les blessures souffertes par les matelots seront payé en « pièces de huit » ou esclaves. A ce propos, les deux

²⁹² *Mémoire du capitaine Cherpin à Du Casse, le 1^{er} juillet 1691, de la Martinique* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 2, ff. 355-358).

²⁹³ Antoine Furetière, *Essais d'un dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, op. cit.*

documents reportent comme la choix de la forme de paiement était laissé aux blessés. Ils auront la possibilité de décider entre le deux : ou argent, ou esclaves, «s'il s'en prend ». La liaison entre la réglementation des accords et l'esclavage fut une caractéristique proprement américaine, et en général des contextes où le système esclavagiste s'était développé jusqu'au point de absorber tous les niveaux des relations sociales. Ici, de fait, on voit comme les esclaves sont soit un monnaie pour compenser des pertes physiques, soit une partie du butin à partager « sous le mast ».

La comparaison entre la chasse-partie de Exquemelin et la charte-partie de la *Saint-Rose* donne des intéressants éléments d'analyse de la structure hiérarchique. En chaque version, le capitaine avait un rôle de guide sur le vaisseau, et il était le seul qui pouvait agir en manière autonome respect à l'équipage et aux armateurs : il gagnait plus des simples matelots, il conduisait les abordages, il choisissait les prises. Par contre, il est aussi celui qui agissait comme médiateur entre les composants de l'équipage et les bailleur et l'administration. Dans le cas de la *Sainte-Rose*, ce fut Jean Charpin qui écria au gouverneur Du Casse et au lieutenant de Le Cap, Laurens de Graffe, en 1692, pour l'informer qu'il attendait, comme remboursement de cette « bagatelle », « dix mils écus »²⁹⁴. De l'autre côté, les supporteurs économiques de l'entreprise, ceux qui payèrent la nourriture et les ravitaillement, restent aux marges de la charte-partie, mais ils en occupent un partie importante car, en pouvant réclamer une portion fixe des bien accumulés par les corsaires de l'Ile-à-Vache, de fait ils imposaient aux matelots comme au capitaine de travailler pour eux avant que pour l'équipage même.

Enfin, l'équipage. Respect à la chasse-partie de Exquemelin, ici les matelots reçoivent un traitement bien moins valable : le « welfare state » de la flibuste ici est moins fort : seulement la perte d'un art peut porter au remboursement de « six cens pièces de huit ». De plus, le règlement impose des punitions draconiens, voir l'abandon des suspectés de vole sur « la premiere caye ». Mais il était probablement nécessaire de contrôler l'équipage d'une façon rigide. Le même quartier-maître, Mathurin Desmaretz, ne dut être un homme simple, si en printemps 1693, Du Casse écrivait au gouverneur général des Iles Françaises : « Desmarais n'a pas paru et ce seroit un grand bonheur pour

²⁹⁴ *Lettre de Charpin à de Graffe, 1692* (AN, F.C., C9^A reg. 2, ff. 359-360).

moy²⁹⁵ ». Les matelots que Jean Charpin avait enrollé étaient des flibustiers qui probablement profitaient de l'occasion offerte par l'armement organisé par lui, par de la Borderie et Iocom. Exquemelin, qui bien connaissait les équipages de la côte, soulignait : « Quand les Aventuriers sont en mer, ils vivent dans un grande amitié les uns avec les autres. Tant qu'ils ont de quoy boire & manger, ils ne s'appellent que frères, chacun fait son devoir sans murmurer, & sans dire j'en fait plus que celui-là²⁹⁶ ». On peu bien imaginer, au contraire, qu'est ce que ça signifiait dans une situation de tension face à un – présumé – voleur embarqué ou à autres condition de friction entre les membres de l'équipage. Suivant, encore une fois, Exquemelin, le capitaine Pierre le Grand se confronta avec une situation pareille : « Le plus celebre des Avanturiers de ce temps-là fut un nommé *Pierre le Grand*, natif de Dieppe, lequel ayant esté quelques mois en mer sans pouvoir rien prendre, se trouva à la pointe Occidentale de l'Isle Espagnole, nommée le Cap Tiburon, toutefois en fort mauvais équipage, car son vaisseau [...] faisoit eau des tous costez, manquoit de vivre, & ne sçavoit où en prendre. [...] En cet état, [...] il tenoit conseil²⁹⁷ ». Finalement, ce qui sauva le commandant fut l'arrivé d'un vaisseau espagnol, qui fut efficacement attaqué et pillé. Toutefois, pour les capitaines, « tenir conseil » pouvait contribuer à désengager d'une situation de mécontentement et malaise de l'équipage. La chasse partie garantissait, de fait, une quelque sorte de « pouvoir contractuel » aux signataires, qui pouvaient recourir au document pour forces un action ou l'empêcher²⁹⁸.

Le matelotage

La nécessité de s'administrer et de protéger la propriété et les intérêts privés et communes fut donc, pour les flibustiers comme pour les boucaniers, une question cruciale. Ce ne fut pas une processus d'élaboration partagée d'un projet jurisprudentiel,

²⁹⁵ Copie de la Lettre à M.r Blénac par M.r Du Casse, du fort du Port de Paix, le 25 may 1693 (ANOM, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 422-425).

²⁹⁶ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Avanturiers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 156.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 148.

²⁹⁸ Une histoire similaire est plus dramatique fut celle vécue par William Kidd dans l'Océan Indien à la fin du XVIIème siècle (Robert C. Ritchie, *Capitan Kidd e la guerra contro i pirati*, Torino, Einaudi, 1988, p. 93-122).

mais plutôt la sédimentation de pratiques qui s'étaient développées pendant les siècles entre les opérateurs de la mer²⁹⁹. Comme la charte-partie, le matelotage fut simplement une adaptation d'un modèle de relation sociale consolidé à un nouvel environnement et contexte sociopolitique. L'ouverture des espaces océaniques offrirent l'occasion, ou plutôt imposèrent aux matelots, aux capitaines et - peut-être - aux bailleurs de repenser les accords qui avaient dirigé la vie commune à bord des vaisseaux qui avaient côtoyé les rivages européens pour des centaines d'années.

Le matelotage fut une des formes de relation sociale qui plus significativement marquèrent l'adaptation des coutumes et des pratiques maritimes du Vieux Monde au contexte américain. Comme on a vu, en parlant des boucaniers de Saint-Domingue, ce ne fut jamais un accord fixé, mais plutôt un modèle, un « canevas » sur lequel les associés pouvaient s'accorder et développer une relation de travail et de partage des risques et des profits. En passant de la chasse à l'agriculture, ces contrats garantissaient la tutelle de l'acquis face à la caducité de la vie et aux risques de vol et de privation. Issu d'un contexte portuaire et naval, le matelotage fut adapté aux nécessités des boucaniers, qui en firent la base pour une société basée sur la « loi du talion » et sur la vie communautaire. Tout au long de l'établissement des chasseurs sur les côtes de Saint-Domingue, pendant le XVII^e siècle, ce fut selon ces accords qui furent administrées la justice et la quotidienneté des boucaniers³⁰⁰.

Les flibustiers domingois, qui en large partie affrontaient les mêmes situations et vivaient les mêmes exigences – en mer – (manque d'autorité étatique ; fluidité des groupes et précarité des conditions de vie ; nécessité de réglementation des rapports humains et de tutelle de la propriété) des boucaniers – par terre – utilisèrent les mêmes instruments. Le matelotage, diffus sur les côtes, était à la base de la gestion des « microsociétés » des flibustiers domingois³⁰¹. Selon le témoignage de Exquemelin, il était utilisé comme complément des chasse-parties : « Après tous ceux de l'Équipage s'associent deux à deux, afin de se solliciter l'un l'autre, en cas qu'ils fussent blessés ou tombassent malades. Pour cet effet, ils se passent un écrit privé, en forme de testament,

²⁹⁹ Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea*, *op. cit.*, p. 205-253.

³⁰⁰ Paul Butel, *Ciao! Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVI^e-XVII^e siècles)*, *op. cit.*, p. 90-96 ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 253-263.

³⁰¹ Philippe Hrodej, « La flibuste domingoise à la fin du XVII^e siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 290-296.

ou s'il arrive que l'un des deux meure, il laisse à l'autre pouvoir de s'emparer de tout ce qu'il a³⁰²». Les accords de matelotage fournissaient la solution de continuité qui garantit la survie des communautés de la côte dominguoise entre les années Trente et la fin du XVII^{ème} siècle.

La forme plus commune de matelotage, entre les flibustiers, était le partage du coffre à bord du vaisseau. Dans les espaces réduits des ports des navires du XVII^{ème} siècle, le coffre était le seul lieu où les matelots pouvaient stocker leur marchandises. La mise en commun de cet espace privé, entre deux marins, fournissait les mêmes garanties offertes par ce genre d'accord sur terre : les biens auraient été protégés par la présence de deux propriétaires (en formant un sorte de hérédité informelle à bord), qui s'engageaient à respecter les biens de chacun et à conserver la partie de profit destiné à l'un de deux qui fût mort en bataille, avant de la donner à la famille (ou à un autre « matelot » resté à terre)³⁰³. Malheureusement, ce type d'accords a laissé très peu de traces dans l'histoire de la marine européenne : ils étaient probablement des contrats oraux, basés sur la confiance et sur le contrôle social exercé par la totalité de l'équipage. Quand-même, en quelque cas on a eu la chance d'en trouver des preuves. En 1686, lors d'un procès contre un équipage flibustier, les officiers chargés de l'inventaire du bateau, *La Subtile*, trouvèrent et ouvrirent 17 coffres, dont neuf (environ le 55%) étaient partagés³⁰⁴.

Un autre exemple intéressant d'un contrat de matelotage entre flibustiers fut rédigé par le notaire Cousseau juste avant le début de la Guerre de Succession d'Espagne. En ce cas, l'accord regardait un couple de matelots dont seulement un allait s'enrôler dans une expédition, tandis que l'autre restait à terre. Le premier septembre 1702, Pierre Chassain (ou Chassaing), quelque jour avant de s'embarquer comme chirurgien sur un vaisseau flibustier, fit enregistrer un contrat de matelotage (« un écrit privé en forme de testament³⁰⁵ ») avec Jean de Briac, matelot, qui serait au contraire resté dans le quartier des Cayes :

³⁰² Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 153-155.

³⁰³ Marcus Rediker, *Villains of All Nations*, op. cit., p. 36.

³⁰⁴ *Inventaire des marchandises et du butin du navire « La Subtile », commandant Jacques Thomas, joint au résumé de l'enquête faite par Pierre Juers et René Bédu, commissaires* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 283-294).

³⁰⁵ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 153-155.

«Au nom du père, du fils et du S.t Esprit. Le premier jour de septembre mil sept cens deux, apres midy. Par devant le notaire de la compagnie royalle de S.t Domingue residant au fond de l'jsle a vache fût present en persone pierre Chassain m.r chirurgien residant en ce quartier lequel ayant envie de faire un vo[iag]e sur mer en course contre les ennemys de l'Etat, et sachant que dans de pareils voriages on hazarde souvent la vie, il a voulu mettre ordre a ses affaires tant spirituelles que temporelles avant de partir et disposer du peu d'effets qu'il a et luy sont deu tant en son particulier que comme associé de jean Briac dit Grenade habitant de le quartier et y demeurant. Premier il recomande a dieu son ame et prie la tres s.te Vierge son avocate le bienheureux Apostre S.t Pierre son patron et tous les S.ts et S.tes de paradis d'interceder pour luy envers notre seigneur Jesus Christ notre Sauveur et le S.t Esprit notre Consolateur pour qu'il leur plais admettre son ame au rang des bienheureux dans le ciel. Et pour le reste de ses affaires temporelles, il remet tout entre les mains dudit Brian son associé auquel il donne par un pur don irrevocable en cas de mort tant tout ce qu'il peut avoir d'effets communs avec luy que tout ce qui peut leur estre deu en commun et a luy en particulier aussy bien que tout ce qu'il pourra faire de proff[it]s avant de mourir dans ladite course avec son coffre de chirurgie et tout son equipage priant les S.rs Capitaine, Maistre et autres ses confreres de vouloir tout remettre entre les mains dudit Brian. A l'egard de prieres qu'il souhette [a]voir en cas de mort estre faites pour le repos de son ame, il s'en rapporte et en rend le maitre entier ledit Briac se confiant en luy pour un tel effet et sont toutes lesquelles apres les autres levës et relevës devant les S.rs Urbain Lé Loix et pierre petit chirurgiens demeurants en ce quartier appellés pour témoins. Estant testateur les a approuvées et ratiffieés et entend que le tout sort son plein et entier effet comme si present il estoit a l'executeur d'icelle, et a ledit Brian present accepte la presente donation en cas de mort, fait et arresté en notre estude en presences desdits temoins dénomme et sousigné

fors ledit Brian qui a déclaré ne savoir écrire né signer. Ratifie et lit devant Chassaing, Le Loix, Petit, Cousseaux notaire³⁰⁶».

Cet accord de matelotage garantissait, d'un côté, la tutelle des propriétés de Chassain pendant la croisière, de l'autre offrait à Briac d'accéder, en manière indirecte, à la subdivision du butin. En ce faisant, la « microsociété » Chassain-Briac augmentait ses revenus, diversifiait les risques et maintenait sa position au milieu des communautés de la côte.

L'accord signé par Pierre Chassain et Jean de Briac un élément important de la structure de la société dominguoise entre les années Soixante-dix du XVII^e siècle et les années Vingt du XVIII^e³⁰⁷. Pendant ces périodes, les contrats représentaient non seulement l'instrument de conservation de la propriété, mais aussi le moyen à travers lesquels la richesse produite par les entreprises des flibustiers se redistribuait dans les établissements de la côte. Par rapport aux chasse-parties (qui constituaient le premier élément autour duquel se construisaient des types différentes de microsociétés, engagées en la valorisation de la main d'œuvre libre des flibustiers pour obtenir capitaux, esclaves et marchandises), les sociétés nées des accords de matelotage fournissaient l'innervation nécessaire pour que les ressources acquises par les flibustiers en mer fussent partagées sur les côtes. S'il était vrai que les flibustiers étaient fameux pour consommer leur part du butin en festins et ivresses, il était aussi vrai que, déjà aux années Quatre-vingt, les matelots possédaient fréquemment des petites habitations en société avec des autres compagnons³⁰⁸. Une partie des équipages qui couraient les mers comme flibustiers,

³⁰⁶ *Contrat entre Pierre Chassain et Jean Briac dit Grenade, le 1^{er} septembre 1702, Cayes du Fond de l'Île-à-Vache* (Notaire Cousseau, doubles minutes, ANOM, Dépôt des Papiers Publics des Colonies, f.not., série SDOM, rac. 339, f. 54).

³⁰⁷ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVII^e siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 293-294.

³⁰⁸ « Nous avons conféré avec plusieurs habitans qui ont les premiers commencé cette Colonie, et qui la connoissent tres parfaitement, qui nous ont dit qu'elle s'est formée depuis vingt ans par le moyen des Boucaniers et des Flibustiers, lesquels peu à peu se sont reduit à cultiver la terre, et à bastir des maisons, et des Bourgs, ce qui leur a fait abandonner la Chasse et la flibuste qui sont des professions dures et hazardeuses, dont la plupart se retirent aussi tost qu'ils sont en estat de commerce un petit établissement. Les Boucaniers ont presque tous abandonné cette profession, et on nous a assuré qu'il n'en reste pas trente dans toute l'Isle, lesquels peu à peu se firont habitans comme les autres. Les flibustiers sont plus forts et plus puissants que jamais, ils ont à la mer 14 Vaisseaux, et trois Barques longues, depuis 4 jusques à 54 pieces de Canon, et sont environ deux mil, qui ne se peuvent transporter dans une colonie éloignée sans ruisner celle cy, avec laquelle ils ont des liaisons indissolubles, ce gens la n'estant pas tels

donc, pouvaient projeter un double engagement, comme aventuriers et comme planteurs, commerçant. La « petite flibuste » dont parlait Charles Frostin n'exerçait pas seulement le contrebande, mais aussi représentait une composante « indispensable » (selon la définition de Hrodej) du développement économique des établissements dominguois³⁰⁹. De fait, en transférant des ressources de la mer (ou, plus correctement, des routes commerciales navales) et des côtes anglaises et espagnoles (en particulier), les flibustiers garantissaient l'apport des ravitaillements nécessaires (main d'œuvre esclave et capitaux) pour l'accroissement d'une système de plantation qui, à la fin du siècle commençait à se déclencher.

La conformation géologique de Saint-Domingue fournit, en cette période, un avantage considérable pour les matelots qui désiraient s'engager en une telle double-vie. Respect aux petites îles des Caraïbes, la côte occidentale d'*Hispaniola* offrait beaucoup plus d'espace colonisable et adapte à l'exploitation agricole. Martinique et Guadeloupe, par contre, ne pouvaient compter que sur les rives pour le développement des plantations, qui étaient pressées entre la mer et la montagne. Cet aspect fut accompagné, pendant tout le XVII^e siècle, par un développement politique polycentrique de l'autorité coloniale. Les plaines du nord, avec la contribution des flibustiers des années Soixante, tels que d'Ogeron ou Deslandes, furent rapidement colonisées et occupées par les premiers habitants³¹⁰. Mais la *bande du sud* et quelques autres régions marginales restèrent hors de la première phase d'établissement. Ce ne fut pas un cas que les contrats de Charpin avec son équipage et de Chassain avec Briac fussent signés dans les alentours de l'Ile-à-Vache : c'était ici que la colonisation française (et surtout

qu'ils ont été représentés à sa Majesté, mais ayant la plupart des habitations sur les qu'elles ils laissent leurs associés, sinon ils sont liés d'intérêt avec les habitants qui leur fournissent et avancent tout ce qui leur est nécessaire pour les armements, sans lesquels ceux qui cultivent les terres ne seraient pas en sûreté [...]. Ce qui les porte à aider les Flibustiers de tout leur pouvoir, par ce que c'est eux qui les garantissent du pillage [des Espagnols], et qui tiennent les Espagnols, qu'ils sont obligés de se tenir sur la défensive » (*Mémoire des s.r.s de Saint Laurent et Bégon au Roy, le 26 août 1684, Le Cap*, ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 200-205).

³⁰⁹ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 32-42.

³¹⁰ Laurent Ropa, *Haïti, une colonie française. 1625-1802*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 82 ; L. Merle et Gabriel Debien, « Colons, marchands et engagés à Nantes au XVII^e siècle », *Revue de la « Porte d'Océane »*, 1954, vol. 10, n^o 103, p. 6-11 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, op. cit., p. 261-262).

l'extension du contrôle central des gouverneurs) s'était plus récemment installé³¹¹. Le recensement du 1692 reporta la présence d'un nombre presque égal de cultivateurs (540) et de « volontaires » (503)³¹² : or, bien que ce soit illogique de penser que cette égalité démontrât l'existence d'aussi tant « microsociété » ou contrats de matelotage, mais il est quand-même significatif la présence d'un pourcentage si élevée d'aventuriers et boucaniers respect à la population sédentaire. Ici, de fait, la colonisation de terrain fut plus strictement liée aux opérations de flibustiers et, contextuellement, des boucaniers, car la faiblesse du contrôle étatique se manifestait soit en l'incapacité du gouvernement de limiter les actions de aventuriers, soit en la tolérance démontrée envers les abus et les occupations des terres libres³¹³. A travers les accords de matelotage, la flibuste se démontra capable de se transformer en un élément d'occupation des espaces caribéens.

La *bande du Sud* devint donc un espace où l'informalité caractérisant les contrats de chasse-partie et de matelotage trouva un façon se sédimenter, de trouver un lieu – relativement – isolé de développement. En pouvant compter sur une région où pouvoir revenir et sur laquelle investir les ressources obtenues en mer, la flibuste dominguoise se répandit dans un large partie des mers tropicaux : américaines, africaines, et asiatiques.

³¹¹ John D. Garrigus, *Before Haiti: Race and Citizenship in French Saint-Domingue*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 26-31.

³¹² *Recensement de ce quartier de la bande du Sud de la Coste St. Domingue, le 16 juillet 1692, Saint-Domingue* (Dépôt des Papiers Publics des Colonies, Série G1 (Recensements), Reg. 509, f. 4).

³¹³ Gabriel Debien, *Une plantation de Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)*, *op. cit.*

Chapitre 6^{ème}. De l'espace caribéen à l'espace flibustier

La renommée des flibustiers se lia, depuis que les premières informations arrivèrent en Europe, à leur capacité d'agir à la fois le long des côtes américaines ou sur la Mer des Caraïbes. Toutefois, le caractère amphibie de la flibuste dépendait – et était pareillement influencé – par les conditions – économiques, sociales, politiques – des espaces dans lesquels les aventuriers se mouvaient. De fait, tandis que « habitants » et « boucaniers » avaient un rapport indirect avec les mers et les acteurs qui sur l'océan se déplaçaient, la flibuste, depuis ses origines ancestrales, vivait en symbiose avec les opérateurs maritimes³¹⁴. Cette relation très stricte, quand-même, était similaire à celle que les équipages avaient avec les côtes, les lieux où ils allaient calfater leurs navires et dépenser leurs butins.

6.1 La mer

À la moitié du XVII^{ème} siècle, la Mer des Caraïbes et le Gulf du Mexique, les deux grands bassins qui constituaient la portion plus proprement américaine de l'Atlantique centrale n'étaient plus, le « lac espagnol » qui avait été au début du XVI^{ème} siècle. La pénétration coloniale hollandaise, anglaise et française avait créé un système de ports alternatif à celui organisé par les espagnols au cours de leur expansion sur le continent. D'autre part, depuis l'organisation de la Flota de Indias (1566) les structures du système défensif des côtes de la *Nueva Espana* s'étaient mieux établies. Nombre de Dios, La Habane, Cartagena de las Indias et quelques autres ports devinrent les points – retenus – sur lesquels se développaient les routes espagnoles de transport commerciale dans les bassins centroaméricains. Sauf l'exception des attaques de la moitié du XVII^{ème} siècle (dont seulement trois furent victorieuses), la flota représentait pour les Espagnols un moyen presque sûr de collecter les richesses

³¹⁴ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, op. cit., p. 121-126.

américaines et de les transporter en Europe sans craindre l'intervention des ennemis. Mais hors de ce système défensif, la situation était bien différente³¹⁵.

Les « islas inutilés » qui avaient rarement intéressé les « conquistadores » ibériques, s'étaient transformées en bases où les vaisseaux de l'Europe occidentale et septentrionale pouvaient se ravitailler, se cacher, tout en organisant les assauts aux ports espagnols et leurs trafiques avec les établissements sur les côtes³¹⁶. Depuis les années Vingt du XVIIème, Curaçao, Martinique, Guadeloupe, Barbade, Saint-Thomas étaient des havres surs pour les équipages de corsaires et de contrebandiers qui avaient l'intention et les moyens pour rejoindre l'Amérique espagnole pour y faire butin. La réaction espagnole aux attaques avait tenté d'être organique. Les actions militaires contre les colonies européennes avaient été intensifiées, mais à la fin du XVIème siècle s'étaient réduites, à cause de la extension énorme du problème. Les régions plus éloignées des forts et des ports furent officiellement abandonnées, pour diminuer l'exposition et faciliter le contrôle des gouvernements coloniaux. Les îles du Gulf du Mexique et de la Mer des Caraïbes perdirent le rôle crucial qu'elles avaient joué au cours du XVIème siècle : la population locale diminua et les forces militaires se réduisirent. Une fois perdu l'intérêt pour les îles, ce n'était qu'une question de temps avant que les envahisseurs en provenance d'Angleterre, de France, des Pays Bas et de toute la côte atlantique d'Europe s'établissent définitivement en ces espaces. La colonisation de Curaçao et de l'archipel des Îles Sous-le-Vent (1629-1634) par les Hollandais avait signifié la création d'une base étrangère au cœur de l'espace maritime caribéen espagnol³¹⁷. Une vingtaine d'années plus tard, la capture militaire de la Jamaïque par les forces navales guidées par Robert Venables et William Penn était le prélude de son passage sous le contrôle anglais : désormais, la Mer des Caraïbes était ouverte à l'Europe et à ses émissaires. À la moitié du XVIIème siècle, en excluant l'île de Cuba, Puerto Rico et Santo Domingo, les archipels des Petites et des Grandes Antilles n'étaient plus que marginalement contrôlés par les autorités et les forces de

³¹⁵ Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, op. cit., p. 67-91.

³¹⁶ Paul Butel, *Ciao! Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, op. cit., p. 19-30 ; Michael Jarvis, *In the eye of all trade: Bermuda, Bermudians, and the maritime Atlantic world, 1680-1783*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2010, p. 188-190.

³¹⁷ Linda M. Rupert, *Creolization and Contraband*, op. cit., p. 17-42.

Madrid. Et les conséquences de cette retraite furent bientôt évidentes dans les espaces maritimes.

La diminution des contrôles sur les côtes, de fait, ouvrait l'accès aux espaces américaines. Comme Francis Drake et les « english sea rovers » du XVIème siècle avoient démontré, les océans Atlantique et Pacifique n'étaient un barrière capable de protéger les établissements espagnols mais, au contraire, un instrument qui pouvait faciliter – ou quand même rendre possible – l'accès aux richesses ibériques des Caraïbes et de l'Amérique méridionale³¹⁸. L'ouverture de fronts de guerre multiples donna l'occasion à une pluralité de sujets de suivre le sillage de Drake : les « casus belli » conduisirent en Amérique, à côté des compagnons de El Draque, les gueux de mer des Pays Bas, les huguenots de France, et tous ceux qui voyaient dans le contrebande, la guerre de course et la spoliation comme une façon d'ouvrir le coffre des trésors espagnols. Si, à la moitié du XVIème siècle s'était consolidée la présence de vaisseaux étrangers dans la Mer des Caraïbes et dans le Gulf du Mexique, cent ans plus tard leur nombre avait agrandi considérablement, en transformant cette partie de l'Atlantique centre-occidentale en un espace maritime identifiable comme une « Méditerranée américaine »³¹⁹. De fait, les petits avant-postes européens dans les Petites Antilles servaient un kaléidoscope de acteurs, capables de transformer l'espace maritime qui, bien que non étant ethniquement simplement espagnol, n'avait jamais joui d'une diversité et d'une hétérogénéité comparable.

Les vaisseaux anglais, français et hollandais devinrent un espace d'intrusion politique dans ces mers, qui restaient quand-même des biens politiques de la couronne d'Espagne. Objets maritimes d'une dimension marginale si comparés à l'extension des possessions terrestres ibériques, les embarcations représentaient des îles avec lesquelles les pouvoirs militaires et politiques institutionnels espagnol pouvaient être mis en discussion par des acteurs qui, pour différentes raisons, ces représentations de l'autorité n'étaient pas intéressés ou obligés respecter. Si, d'une côté, les flottes d'Espagne étaient caractérisées par la altérité à l'intérieur des équipages, de l'autre les « new comers » se présentaient comme porteur de l'altérité des coutumes et de l'organisation, plutôt que des perspectives économiques et politiques. De fait, l'expansion espagnole en Amérique

³¹⁸ Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, op. cit., p. 25-31.

³¹⁹ Paul Butel, *Ciao! Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVIe-XVIIe siècles)*, op. cit., p. 19-30.

n'avait pas limité la diversité ethnique des acteurs qui fréquentaient le bassin centroaméricain. De fait, les équipages des embarcations de l'empire espagnol étaient déjà un bon exemple de mixité culturelle, car beaucoup des marins à bord provenaient de régions non-ibériques de la domination des Augsbourg : Italie, Pays Bas, Allemagne et autres³²⁰. De plus, nonobstant la *conquista*, les populations amérindiennes des îles des Caraïbes et des côtes centroaméricaines (Kalinas ou Caribs, Arawak et Taïnos) avaient continué fréquenter la mer, à la fois comme marchands ou comme prédateurs militaires³²¹. Mais à partir du XVIème siècle les différences d'origine et de naissance furent accompagnées – ou plutôt transportées – par une multitude de vaisseaux qui battaient des pavillons non-espagnols.

Cette diversification causa la multiplication des acteurs politiques actifs dans l'échiquier américain. Mais les vaisseaux anglais, français et hollandais étaient non seulement différents par eux-mêmes : ils étaient les représentants de nations et états qui, en Europe, poursuivaient politiques indépendants de celle espagnole. La multiplication des acteurs politiques causa aussi la rupture de la « paix espagnole » qui régnaient sur les mers de l'Amérique depuis l'arrivée de Colombo. Pour la première fois, de fait, l'Océan Atlantique occidental était sillonné par flottes non dépendantes des décisions des amiral de Sevilla, et qui venaient au Nouveau Monde pour profiter et exploiter les richesses américaines et espagnoles : l'ouverture aux étrangers signifia le début d'une militarisation forcée des espaces maritimes caribéens³²². Les tensions politiques et les affrontements militaires européens du Siècle de Fer (1550-1650) se manifestèrent en Amérique à travers l'actions de ces vaisseaux : François Leclerc (le fameux « Jambe de bois », Francis Drake, Richard Hawkins et Pieter Pietersen Heyn agirent comme représentantes d'états – ou groupes politiques – qui étaient en guerre avec l'Espagne³²³. Chaque établissement conquis ou fondé symbolisait une tache d'un couleur différent sur un carte qui avait été, jusque là, monochromatique.

³²⁰ Pablo E. Perez-Mallaina, *Spain's Men of the Sea: Daily Life on the Indies Fleets in the Sixteenth Century*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1998.

³²¹ Frank Moya Pons, *Historia colonial de Santo Domingo*, *op. cit.*, p. 36.

³²² *Ibid.*, p. 40-45.

³²³ Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », *op. cit.*, p. 22-30 ; Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, *op. cit.*, p. 22-30.

« Si ces aventuriers avaient pu se réunir sous un chef, ils auraient fondé une puissance considérable en Amérique, Ce n'était, à la vérité, qu'une troupe de voleurs : mais qu'ont été tous les conquérants ? Les flibustiers ne réussirent qu'à faire aux Espagnols presque autant de mal que les Espagnols en avaient fait aux Américains³²⁴ ». La présence étrangère augmenta progressivement au cours des siècles XVIème et XVIIème, et avec elle se multiplièrent les possibilités. D'un point de vue pratique, la progressive multiplication des confins et des frontières augmenta les occasions pour les acteurs non espagnols. Le contrebande, par exemple, qui signifia – en termes économiques et politiques – une perte significative pour les autorités espagnoles, était largement favori par la présence d'acteur non-espagnol, qui se ravitaillaient sur marchés non-espagnol et qui, enfin, jouissaient de tarifs et des règlements différents de ceux des collègues ibériques. Les trafiques illégaux – de *pau-brazil*, cochenille, tabac, indigo, cuir et autres marchandises tropicales – vers l'Europe représentaient des autres occasions de profit considérable pour les marchands qui se chargeaient à Londres, Bristol, Amsterdam, Rouen, Saint-Malo, La Rochelle et Bordeaux de produits – graines, vins, armes, munitions, toiles, ustensiles – qui, pas chère sur les marchés d'origines, auraient pu être vendu facilement dans le Nouveau Monde.

6.2 Les côtes

La fluidité des mouvement et de changements qui suivaient la naissance et le déclin des pouvoir européens et leurs présence dans le Nouveau Monde était accompagnée par la rapidité et par la facilité de déplacement qui caractérisait les vaisseaux tout au long des côtes américaines. Les difficultés rencontrées par les Espagnols dans la tentative de contrôler et de gérer les espaces maritimes caribéens les força concentrer leur action dans les alentours des ports, des forts et des routes principaux (en particulière celle de la *carrera*, liaison vitale entre péninsule ibérique et Amérique Latine, constamment menacée par les attaques anglais et hollandais)³²⁵. Les espaces ruraux et écartés des côtes furent confiés aux administrateurs et aux forces

³²⁴ Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLII, t. 12, p. 416.

³²⁵ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 337-338.

locales, qui auraient du empêcher les contacts entre les colons et les envahisseurs. Toutefois, la diversité des productions locales et la diffusion de petits établissements indiens et européens constituaient des paramètres qui, nonobstant les risques, garantissaient aux commerçants européens un certain degré d'action et de marge de profit lors de l'organisation des croisières commerciales en Amérique. Déjà au cours du XV^{ème} siècle le support offert par les communautés côtières permettait aux marchands du Vieux Monde d'entreprendre et conclure positivement des voyages transocéaniques autrement difficilement réalisables. Dans le temps, spécialement à partir du siècle suivant, la consolidation des routes touchant les ports mineurs et les zones éloignées de la Nueva España favorisent le passage des concurrents anglais, français et hollandais. En cette phase, la nature dentelée des côtes de la Mer des Caraïbes jouèrent à faveur du commerce interlope et des attaques militaires. Outre aux îles occidentales, les aventuriers européens occupèrent plusieurs îlots au large des rives américaines : l'île de Providence (en espagnol Isla de Santa Catalina) et l'île de la Tortue furent les exemples plus connus d'établissement constituait selon le but déclaré de commercer avec les populations indiennes et contrebander la production des colonies ibériques. En focalisant son engagement pour l'occupation des deux îles, la *Adventurers to the Islands of Providence and Henrietta Company* (Compagnie de la Providence et de l'île de l'Association) joua en cette phase un rôle crucial, car cette action aurait eu bien des conséquences dans l'histoire de la région³²⁶.

Pendant que la domination espagnole reculait et les États européens ouvraient une nouvelle saison de la colonisation des Antilles, les régions côtières, devinrent les lieux de la médiation entre un espace terrestre – qui resta en large partie espagnol – et une mer dont l'« identification » nationale ou étatique était chaque jour moins définie³²⁷. Les régions côtières étaient un espace privilégié de interaction, car c'était ici, dans les terres face à la mer que se rencontraient les représentants des dominations différentes pour partager les richesses des Amériques. À la fois militairement, commercialement ou politiquement, ces rencontres étaient le moyen à travers lequel l'Espagne maintint sa domination ou la perdit, plutôt que sur ces mêmes terrains la multiplicité des acteurs européens trouvait un espace d'établissement et d'échange. Jamais capable de s'opposer

³²⁶ Karen Ordahl Kupperman, *Providence Island, 1630-1641*, *op. cit.*, p. 166-169.

³²⁷ Jonathan I. Israel, *The Dutch Republic and the Hispanic world, 1606-1661*, *op. cit.*, p. 25-29.

à la puissance des armées ibériques de l'intérieur, les émissaires d'Angleterre, France et Pays Bas se contentèrent de mettre en discussion le contrôle espagnol sur les côtes, où le système défensif de la *Nueva España* était plus facilement contournable. De l'autre côté, en se retirant dans des frontières plus facilement défendables (car liées sans solution de continuité, soit par terre soit par la mer, à travers route maritimes et parcours terrestres), le gouvernement espagnol réussit éviter la dispersion ingérable de ses forces militaires et administratives³²⁸.

Les Caraïbes devinrent de lors (première moitié du XVIIème siècle) une région de contrôle incertain. Sur les côtes de l'Amérique méridionale, les autorités ibériques luttèrent quotidiennement contre la pénétration économique et politique – sinon militaire – des ses concurrents. De l'autre part, les puissance adversaires occupaient les espaces que progressivement les Espagnols négligeaient ou évacuaient, sans jamais être capable de s'établir définitivement sur les rivages des Mexique ou du – futur – Vice-royaume de la Nouvelle Grenade (*Virreinato de Nueva Grenada*). Le processus de multi-polarisation de l'échiquier centroaméricain – qui passa à travers l'occupation de Curaçao, de Jamaïque et des Iles du Vent – n'arriva jamais à mettre en discussion le contrôle de Madrid sur les lignes de communication terrestres de son empire au Nouveau Monde. Nonobstant la retraite et les attaques subis, les villes de Cartagena de Indias, Maracaibo, Santa Marta, Caracas et Cumaná restèrent solidement sous le contrôle militaire et politique des alcaldes espagnols. Cependant, les régions autour des villes, profitaient des contacts avec les marchands pour se ravitailler de produits européens en échange de la production agricole typique de ces régions.

De plus, quelques territoires qui avaient été marginalement occupés par les autorités espagnoles, soit pour la pénurie des ressources, soit pour la résistance des indigènes, offrirent aux étrangers des espaces côtiers pas trop éloignés des marchés espagnols. « Les Costes qu'ils [les Aventuriers] fréquentent ordinairement sont celles de *Curaso*, de *Cartagene*, de *Nicaragua*, & [cetera] lesquelles ont plusieurs Ports où il vient souvent des navires Espagnols. A *Caraco*, les Ports où il attendent l'occasion son *Comana*, *Comanagate*, *Coro* & *Maracaibo*. A *Cartagene*, *La Rantberia*, *Sainte Marthe* & *Portobello* ; & à la Côte de *Nicarague*, l'entrée du *Lagon* du mesme nom. A celle de

³²⁸ Otto Schoenrich, *Santo Domingo : A Country with a Future*, New York, 1918, p. 11 ; Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », *op. cit.*, p. 119-124.

Campeche, la ville du mesme nom. Pour les *Honduras*, il n'y a qu'une saison de l'année où l'o vient attendre la patache : mais comme cela est peu seur, on n'y va que rarement. A l'isle de *Cuba*, la ville de *Saint Iago* & celle de *Saint Christophe de Havana*, où il entre fort souvent des bâtiments. [...] On les épie à la sortie du *Cap de Saint Antoine* & celui de *Catoche*, ou au *Cap de Corientes*, qu'ils sont toujours obligez de venir reconnoistre³²⁹ ». Avec des autres région inhabitées par les Espagnols – en particulier l'isthme de Darién, l'estuaire du Rio de la Hacha e de Boca del Toro -, ces endroits fournissaient à flibustiers des espaces sur où aller attendre les vaisseaux espagnols, organiser les attaques ou se refugier. En ces termes, le bassin des Caraïbes de la deuxième moitié du XVIIème siècle représentait une situation idéale pour les acteur informels car, nonobstant l'expansion européenne et l'activité des *guardacostas* espagnols, la quantité d'espace laissé libre pour des établissements occasionnels et temporaires restait énorme.

³²⁹ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 155-156.

Chapitre 7ème. La rupture des limites caribéens

7.1 La Trêve de Ratisbonne (1684) et le Traité de Whitehall (1686)

La situation des côtes et des mers du bassin des Caraïbes représenta pour les équipages de la flibuste une condition idéale dans laquelle agir et opérer. La faiblesse des contrôles et des forces rangées à protection des routes commerciales et des établissements européens sur les rives du Nouveau Monde et des Grandes Antilles garantissaient plusieurs occasions de « pillage » pour les équipages³³⁰. Au même temps, la consolidation des bases de la flibuste sur les cotes de Saint-Domingue et les garanties offertes par l'administration colonial consolidait la présence – relativement – sédentaire des matelots dans les régions marginalisées des côtes occidentales de *Hispaniola* : la zone de l'Ile-à-Vache, autour du Cap Tiburon, dans le Cul-de-Sac du Gulf de Gonâve.

Les dimension de ces « espaces flibustiers », quand-même, ne auraient pas été significative si le contexte légal n'ait pas contribué à permettre la diffusion des conditions nécessaires. On a vu comme les « lignes de l'amitié » furent un élément crucial de la définition des espaces juridiques des Caraïbes. En créant une région où permanait un situation de quasi-paix et quasi-guerre permanentes, les autorités métropolitaines permettaient qu'acteur qui se mouvaient dans les espaces interstitiels des empires européens – et de leurs politiques – survécussent et, en quelques cas, prospérassent.

En 1684, la Trêve de Ratisbonne sembla signer un changement significatif dans les espaces caribéens. De fait, comme on a dit, elle signa, dans la « méditerranée américaine » la consolidation des positions acquises par la France, l'Angleterre et l'Espagne au cours des guerres de la seconde moitié du XVIIème siècle. En particulier pour la région des Grandes Antilles, la Trêve représenta un moment de passage entre un phase de changements et d'incertitude, vers une autre, où le frontières entre les territoires des empires européens furent définitivement fixées. Le territoire de Saint-Domingue était pour la première fois, soumis à la souveraineté française, même si non

³³⁰ Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, op. cit., p. 125-129.

clairement définie : les clauses du traité ne regardaient pas directement la subdivision des espaces d'*Hispaniola* entre Espagne et France³³¹.

La Trêve de Ratisbonne, de plus, signa le premier passage vers la régulation de la course dans les Caraïbes, car les accords entre France et Espagne posèrent des limites à l'action de la flibuste et à la concession de « lettre de marque » ou « commissions » aux équipages domingois³³². Cette décision influençait non seulement les relations diplomatiques franco-espagnole, mais tout l'échiquier caribéen car, de fait, on imposait aux gouverneurs de Saint-Domingue et des Iles du Vent françaises de ne plus assigner commissions aux équipages flibustiers³³³. Cependant, quand même, si la nouvelle de la signature des traités dut arriver aux Indes Occidentales entre la fin du 1684 et les premiers mois du 1685, la publication officielle des dispositions eut lieu au cours du mai de cette année³³⁴. Il y fut assez temps pour que les aventuriers de Saint-Domingue organisassent les dernières descentes dans les territoires espagnols³³⁵.

L'acte de Ratisbonne servit comme prologue du Traité anglo-français de Whitehall, du 1686³³⁶. Cet accord entre Louis XIV de France et Jacques II d'Angleterre, était expressément dédié au contrôle des actions militaires et politiques dans l'hémisphère américain : « *Traité pour la Paix, les bons relations et la neutralité en Amérique*. Il a été conclu et concordé que depuis la signature d'aujourd'hui il sera maintenue la Paix, l'Unione, la Concorde et les Bonnes Relations, soit en mer, soit en terre, entre les Nations Britannique et Française en Amérique, soit septentrionale, soit

³³¹ VAST H. (dir.), *Les grands traités du règne de Louis XIV*, op. cit., p. 43-48.

³³² Anne Pérotin-Dumon, « The Pirate and the Emperor: Power and the Law on the Seas, 1450-1850 », in C. Richard Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001, p. 25-54, p. 39-45 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, op. cit., p. 207.

³³³ Ver la fin du conflit, de Cussy commença réduire les commissions concédées aux équipages non-français. Pendant qu'en Europe on signait l'acte de trêve, il communiquait avoir refusé une lettre à un équipage anglais (*Mémoire de Cussy au Ministre, le 24 août 1684*, ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 186-192).

³³⁴ *Lettre de Cussy au ministre, le 2 mai 1685, Le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, f. 233).

³³⁵ Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, op. cit., p. 207-208.

³³⁶ Philip P. Boucher, *Cannibal Encounters : European and Island Caribs, 1492-1763*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1992, p. 87-92 ; John Graham Reid, « 1686-1720: Imperial Intrusions », in Phillip Alfred Buckner et John Graham Reid (dir.), *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, p. 78-103.

méridionale³³⁷ ». Ce traité, même si finalement de très courte durée (la Guerre de la Ligue d'Augsbourg commença environ deux années plus tard), soulignait des aspects : premièrement, France et Angleterre reconnaissaient l'existence d'une région dont les terres et les mers jouissaient d'un statut diplomatique différent ; secondairement, les deux signataires s'accordaient pour limiter les actions irrégulières des flibustiers, en y dédiant un article entier (« article XIII³³⁸ »). Ces éléments posaient des questions non négligeables par les autorités coloniales, soit anglaises, soit françaises. De fait, en reconnaissant l'existence de ces rapports entre les deux couronnes dans la Mer des Caraïbes, on soulignait la présence d'un ennemi commun, l'Espagne, contre laquelle les deux puissances allaient se battre. Mais, étant donné que le Traité ne prévoyait aucune forme d'alliance, chaque sujet était libre de s'engager pour obtenir les résultats meilleurs de sa condition. Donc, même si la France avait signé un accord avec le voisin méridionale, elle préparait le camp pour continuer les attaques menées par les flibustiers³³⁹.

Les flibustiers furent objet d'un article en particulier, le quatorzième, dans lequel l'Angleterre et la France se engageaient à limiter la concession des « commissions » et à punir tous ceux qui fussent capturés en conséquence d'un acte de « piraterie ». En particulier, le quatorzième article imposait de refuser « aide et support » à tous les

³³⁷ *Tractatus Pacis, Bonae Correspondentiae et Neutralitatis in America* (TNA, SP, reg. 113/4, pp. 265-272) : « *Tractatus Pacis, Bonae Correspondentiae et Neutralitatis in America. Conclusum & Concordatum est, quod ab hoc usque die fit firma Pax, Unio, Concordia, & bona Correspondentia tam Terra quam Mari inter Nationes Britannicam & Gallicam in America, sive Septentionali, sive Meridionali* ». Ce Traité a été justement inséré dans le contexte des accords entre Louis XIV et Jacques II qui causèrent, d'il y a deux ans, la révolte du Parlement anglais et le début de la Glorieuse Révolution (Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française, op. cit.*, p. 82-94.

³³⁸ *Tractatus Pacis, Bonae Correspondentiae et Neutralitatis in America* (TNA, SP, reg. 113/4, p. 270).

³³⁹ Par contre, pendant la Guerre de la Ligue de Augsbourg, les Anglais cherchèrent de convaincre les Espagnols à signer un accord pour expulser les Français de Saint-Domingue. L'action se déclencha finalement en 1695, mais les résultats furent limités (Lieutenant-Governor Sir William Beeston au Earl of Nottingham, le 22 mars 1693 ; Lieutenant-Governor Sir William Beeston au Earl of Nottingham, le 28 avril 1693 ; Lieutenant-Governor Sir William Beeston au Earl of Nottingham, le 19 octobre 1693 ; Lieutenant-Governor Sir William Beeston aux Lords of Trade and Plantations, le 12 février 1694 ; Lieutenant-Governor Sir William Beeston au Sir John Trenchard, le 17 avril 1695) (FORTESCUE J.W. (dir.), *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, London, Institute of Historical Research, 1903, vol.14 - 1693-1696, p. 86-95 ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 163-168).

« pirates » qui n'eussent pas une commissionne légitime, et que les contrevenants auraient du être punis³⁴⁰ ». Les conséquences directes de cet acte furent limitées car, comme on a dit, peu après les belligérances déclanchement. Toutefois, il fut le premier accord de contrôle de la flibuste signait par France et Angleterre, et il représentait la première forme de coopération contre les abus des aventuriers européens en Amérique. Ensemble avec la Trêve du 1684, le Traité de Whitehall signait le premier acte diplomatique expressément adressé par la France à l'Europe à propos de Saint-Domingue. Bien que la Paix de Ryswick fussent encore loin plus de dix ans, la diplomatie et le gouvernement métropolitaines français cherchaient un ultérieure approbation de la souveraineté sur Saint-Domingue en la fixant dans un acte signé avec l'Angleterre : « Il est convenu que chaque roi doit maintenir tous les domaines, les droits et les hégémonies sur tous les mers, les étroits et les lacs américains, pour une dimension égal à leurs compétences et dans la même façon dans laquelle ils en ont jouit jusqu'aujourd'hui³⁴¹ ». De fait, les accords de Whitehall remarquait la multipolarité de l'espace coloniale européen aux Caraïbes. Ils imposaient la création d'un espace politique et diplomatique séparé respect à celui du Vieux Monde, tout en utilisant un accord non plus lié aux concept des « lignes de l'amitié ». De plus, en accordant aux gouverneurs (« Regi Ministri³⁴² ») la vérification du respect des clauses, les deux métropoles contribuaient à créer un espace diplomatique séparé de l'Europe. De cette façon, on posait les bases pour la naissance d'un système politique capable de parcourir des voies différents de celles du Vieux Continent.

³⁴⁰ « Cum vero Piratae, per Mariae Americae tam Septentrionalis quam Meridionalis huc illuc discursantes, multa Commercii inferunt damna, & utriusque Coronae Subditos in partibus istis Navigantes, & Mercaturam exercentes variis afficiunt Molestiis, Concordatum est, quod utriusque Regis Praefectis & Ministris stricte injungatur, quatenus Piratias, cujuscunque fuerint Nationis, nullum omnino Auxilium, Patrocinium, vel etiam Recessum in Portibus aut Stationibus sub eorum, respective ditionibus sitis quoquo modo praebeant : Praedictis etiam Praefectis & Ministris expresse mandetur, ut omnes, qui Navem vel Naves sine Legitima Commissione ac Autoritate ad cursum instruere deprehendantur, tamquam Piratas puniant » (*Tractatus Pacis, Bonae Correspondentiae et Neutralitatis in America*, TNA, SP, reg. 113/4, p. 270).

³⁴¹ « Conventum est, quod uterque Rex habeat, retineatque sibi omnia Dominia, Jura & Praeeminentias in Maribus Americanis, Fretis atque Aquibus quibuscumque, eadem pari amplitudine, quae illis jure competit, & eodem modo quo illis jam fruuntur » (*Tractatus Pacis, Bonae Correspondentiae et Neutralitatis in America*, TNA, SP, reg. 113/4, p. 267).

³⁴² *Tractatus Pacis, Bonae Correspondentiae et Neutralitatis in America* (TNA, SP, reg. 113/4, p. 270).

7.2 L'isthme du Darién

La flibuste européenne, dans ces contextes géopolitiques, prospéra. Comme plusieurs historiens ont relevé, entre le 1655 et le 1684, les aventuriers de Jamaïque et de la Tortue vécurent leur « âge d'or », profitant des guerres continues, des faibles limites imposés à leurs actions, à la nouveauté qu'ils représentaient³⁴³. Les chefs pirates dont Exquemelin parle dans *l'Histoire des Aventuriers* (Henry Morgan, François l'Olonnais, Pierre Le Grand, Nicholas van Horn, Michel de Grammont et Laurens de Graffe) réalisèrent quelques unes des plus célèbres entreprises maritimes et terrestres de l'histoire moderne américaine. Les ports de Maracaibo, Campeche, Vera Cruz, Panama, ainsi que plusieurs autres villes, plantations et établissements espagnols en Amérique furent pillés et dépouillés par les équipages des flibustiers. Les colonies de Jamaïque et de l'île de la Tortue prospèrent en profitant de l'afflux de ressources transporté par les vaisseaux de retour des côtes de la *Nueva España* : esclaves, produits tropicaux (cacao, indigo, tabac), minéraux et pierres précieuses, mobilier et ravitaillement affluèrent librement sur les quais de Port Royal et de Basseterre³⁴⁴. En 1684, le gouverneur de Cussy signalait en France que le retour de Van Horn de la Vera Cruz avait contribué à fournir les colons d'esclaves, indirectement contribuant à la diffusion de l'agriculture³⁴⁵.

La signature de la paix, à Ratisbonne en 1684, avait marqué un passage fondamentale dans l'histoire de Saint-Domingue, mais n'avait pas arrêté pas les attaques envers les ports espagnols, car, en 1685, Grammont et de Graffe pillaient Campeche. Mais la particulière situation « au-delà des lignes de l'amitié » (« Comme cela [la guerre] est au-delà de la Ligne, on n'y parle gueres de restitution », écrivait à la fin des années Quatre-vingt Raveneau de Lussan³⁴⁶) allait ouvrir un nouveau front³⁴⁷ : l'isthme de Panama ou, mieux, de Darién.

³⁴³ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 61-126.

³⁴⁴ Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », *op. cit.*, p. 73.

³⁴⁵ *Lettre de Cussy au ministre, le 24 août 1684, Le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff.186-193).

³⁴⁶ Raveneau de Lussan, *Journal du voyage fait à la mer de Sud, avec les flibustiers de l'Amérique en 1684. & années suivantes*, Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, 1690, p. 6.

En mai 1685, le gouverneur de Saint-Domingue, Pierre Paul Tarin de Cussy, écrivait au ministre en annonçant que certains marins lui avaient rapporté que des flibustiers anglais et français se dirigeaient vers l'« Ile d'Or », dans le « golfe d'Arien »³⁴⁸. L'isthme de Darién était devenu, depuis les années Soixante-dix du XVIIe siècle, la principale voie d'accès à l'Océan Pacifique. Région de jungle et de marécages habitées par des peuples autochtones considérés généralement amicaux, ainsi que “coupeurs de bois de Campeche”, boucaniers et aventuriers, cette bande de terre était considérée une route difficile à parcourir, mais relativement sûre, peu exposée aux attaques espagnoles, pour gagner les côtes des Mers du Sud³⁴⁹. Henry Morgan y passait en 1669-70, William Dampier, Basil Ringrose et Lionel Wafer participèrent à une expédition, qui laissait les côtes atlantique en avril-mai 1681 et qui les conduisit dans les Mers du Sud, dont ils revinrent en doublant Cap Horn³⁵⁰. Un autre commentateur des vicissitudes des pirates de la fin du XVIIe siècle, le parisien Raveneau de Lussan, participa à l'expédition dont Cussy écrivait en 1685. Dans sa relation, de Lussan parlait de la réunion qui eut lieu à l'« Ile d'Or » (célèbre havre des opérations dans les Mers du Sud³⁵¹), où il rencontra le capitaine français Michel de Grammont : « Le 25 [février 1685], à onze heures du matin, nous arrivâmes & mouillâmes à l'Isle d'or, & en donnant fond nous tirâmes un coup de canon, afin d'avertir les Indiens de notre arrivée. [...] Le 27 à midy nous vîmes entrer dans ce port, les Capitaines Michel [de Grammont] & Rose »³⁵². Sur l'isthme, de Lussan enrôla quelques autres matelots, avec qui il partit

³⁴⁷ Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, New York, Oxford University Press, 1972, p. 4-5.

³⁴⁸ *Mémoire de Cussy au ministre, 2 mai 1685, Le Cap* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 233-234).

³⁴⁹ Kris Lane a bien délinéé la succession de divers passages à travers l'isthme, des premières tentatives anglaises du XVIème siècle aux actions hollandaises du XVIIème, jusqu'aux traversées et aux croisières des flibustiers européens des années 1670 et 1680 (Kris E. Lane, *Pillaging the Empire, op. cit.*).

³⁵⁰ William Dampier, *A new voyage round the world : Describing particularly, the isthmus of America, several coasts and islands in the West Indies, the Isles of Cape Verd, the passage by Terra del Fuego, the South Sea coasts of Chili, Peru, and Mexico; the isle of Guam one of the Ladrones, Mindanao, and other Philippine and East-India islands near Cambodia, China, Formosa, Luconia, Celebes, &c. New Holland, Sumatra, Nicobar Isles; the Cape of Good Hope, and Santa Hellena. Their soil, rivers, harbours, plants, fruits, animals, and inhabitants. Their customs, religion, government, trade, &c.*, London, printed for J. Knapton, 1697, p. 11-23 ; Basil Ringrose, *The History of the Buccaneers of America; containing detailed accounts of those bold and daring freebooters, op. cit.*, p. 190-196 ; Lionel Wafer, *A new voyage and description of the isthmus of America*, Cleveland, The Burrows Brothers Company, 1903, p. 38-39.

³⁵¹ Kris E. Lane, *Pillaging the Empire, op. cit.*, p. 142-151.

³⁵² Raveneau de Lussan, *Journal du voyage fait à la mer de Sud, avec les flibustiers de l'Amérique en 1684. & années suivantes, op. cit.*, p. 20-22.

pour une expédition à travers le Darién et la Mer du Sud qui dura environ trois ans : toute au long du voyage, l'auteur rencontrera des capitaines et des équipages français³⁵³.

L'intérêt des flibustiers pour l'Océan Pacifique était du à la faiblesse du système défensif espagnol des côtes, occasionné de la longue période d'inactivité et le manque d'ennemis potentiels: « Il est environ dix ans que les Espagnols, qui habitent sur toute cette continent, n'ont pas connu ce qu'était la guerre ». Comme Dampier, Ringrose et beaucoup d'autres « aventuriers », le flibustier français avait traversé l'isthme pour se consacrer à la piraterie (et à la contrebande)³⁵⁴. La présence française alarmait de Cussy, car le commencement des négociations de Ratisbonne lui imposaient de réduire l'activité des aventuriers dominguois. Le gouverneur de Saint-Domingue était inquiet car il craignait que même Grammont, à l'époque *lieutenant* de Cul-de-Sac, eût décidé de passer aux Mers du Sud (finalement, il découvrit qu'il venait de piller Campeche!)³⁵⁵. A partir de la moitié des années Quatre-vingt, l'importance stratégique de la région du Darién, dans le contexte des projets militaires et commerciales des gouverneurs de Saint-Domingue, s'augmenta, surtout comme accès aux Mers du Sud. Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, toutefois, la nécessité de protéger les côtes, d'empêcher les débarquements des anglais de la Jamaïque et à repousser les attaques espagnoles de Santo Domingo (au cours desquels, en 1691, le gouverneur Cussy allait mourir) limitait l'action de l'administration de Saint-Domingue. Mais, à la fine du conflit, les contacts entre Saint-Domingue et le golfe de Darién devinrent plus fréquente. Au cours de l'automne 1698, une vingtaine de marins revenait de l'isthme (certains étaient vétérans de la mise à sac de Cartagena, en 1697), envoyés par le capitaine du *Maurepas*, Thomas Duvivier, à travers une navire anglais directe en Jamaïque. Le rencontre entre Duvivier et les rescapés français signait symboliquement une nouvelle phase de l'histoire des

³⁵³ Le retour de Raveneau de Lussan des Mers du Sud généra grande impressionne en Europe. Abandonnées les navires sur les côtes occidentales de Nicaragua, le parisien et ses compagnons traversèrent la péninsule là où elle était large quelques centaines de kilomètres. Voltaire en écrit : « La retraite des dix mille Grecs sera toujours plus célèbre, mais elle n'est pas comparable » (Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLII, t. 12, p. 416 ; Patrick Villiers, « Raveneau de Lussan, un flibustier français à l'assaut de la Mer du Sud », *op. cit.*, p. 303-307.

³⁵⁴ Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, p. 139-146 ; Oskar Hermann Khristian Spate, *Storia del Pacifico*, Torino, Einaudi, 1988, vol. 3/2 - Mercanti e bucanieri ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates : Flibustes et piraterie dans la Caraïbe et les mers du sud, 1522-1725*, Paris, Editions Tallandier, 2006.

³⁵⁵ *Mémoire de Cussy au ministre, 2 mai 1685, Le Cap* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 453-454).

relations entre le Darién, l'administration française de Saint-Domingue et la flibuste de l'Ile-à-Vache. En fait, l'événement marquait le point de contact entre le passé, pendant lequel l'isthme avait représenté la voie d'accès à l'Océan Pacifique – pour tout une série d'acteurs informels (pirates, contrebandiers, aventuriers) – et les contextes présent et futur, pour lequel le Darién serait devenu une partie intégrante des territoires insérés dans les stratégies commerciales, militaires et politiques de la France de Louis XIV et des Pontchartrain – qui visaient non seulement à pénétrer les espaces espagnoles, mais aussi à les coloniser -, dont Thomas Duvivier était le premier représentant³⁵⁶.

Toujours en 1698, à la fin d'octobre, Jean-Baptiste Du Casse, *de jure* premier gouverneur royale de Saint-Domingue, écrivait à Louis II Phélypeaux de Pontchartrain, secrétaire de la Marine, pour l'informer que le manque de main-d'œuvre dans la colonie l'avait obligé d'accepter l'offre de quarante esclaves par un marchand danois de Saint-Thomas³⁵⁷. Dans la même lettre, Du Casse referait qu'il avait été informé par le commerçant du passage d'une petite flotte écossaise, composée de 1.200 personnes, divisées sur quatre vaisseaux marchands et une corvette, dirigés vers la côte sud-ouest de la Mer des Caraïbes, probablement avec l'objectif de « fonder une colonie à la terreferme entre Portobello et Cartagene³⁵⁸ ». Du Casse constatait que le seul endroit convenable pour l'établissement d'une colonie permanente étaient « Les Sambre », étant donné que la conformation de la côte aurait permis de protéger la colonie de la vue des Espagnols³⁵⁹. Oubliant peut-être l'épisode des marins récemment retourné à Le Cap, et probablement en se référant à l'expédition de Lussan, Du Casse soulignait : « C'est l'endroit par où les flibustiers passèrent il y a 15 ans à la mer du Sud par terre. [...] Ceste colonie estant situé entre Cartagene et Portebello et il est evident que les Ecossois passeront aussy à la mer du Sud d'où il n'y a que 18 lieux ». Enfin, le gouverneur se

³⁵⁶ *Lettre de Thomas Duvivier à Du Casse, 10 septembre 1698, à bord du Maurepas* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, f. 430) ; *Lettre de Du Casse au ministre, 22 septembre 1698, Le Cap* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 431-440) ; *Lettre de Du Casse au ministre, 5 février 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 36-41).

³⁵⁷ *Lettre de Du Casse au ministre, 30 octobre 1698, Le Cap* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 233-234).

³⁵⁸ Cette lettre représenta, probablement, la première signalassions des écossais de la *Company of Scotland* dans les documents français de l'époque (*Lettre de Du Casse au ministre, 30 octobre 1698, Le Cap*, ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 233-234).

³⁵⁹ « Sy leur conjecture à esté juste ils ne peuvent aller qu'à un lieu appellé Les Sambres [...]. Il y a des isles qui forment un canal où leur vaisseaux pourront mouiller » (*Lettre de Du Casse au ministre, 30 octobre 1698, Le Cap*, ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 233-234).

livrait à un examen stratégique: « Il me paroist de l'Interest du Roy de traverser ce dessein par des voyes indirectes et d'éloigner autant qu'il sera possible les autres nations du Golfe ».

La lettre de Du Casse arrivait au cours d'une phase cruciale pour le développement de la structure économique et commerciale des colonies françaises dans les Caraïbes, et en particulier de Saint-Domingue. Le 30 Août 1698 avait été rédigée le statut de la *Compagnie Royale de Saint-Domingue* (dont Du Casse était actionnaire³⁶⁰), qui, pendant l'été 1699 envoya à Saint-Domingue son premier représentant officiel, Bricourt, accueilli par Beauregard dans le nouvel établissement de Saint-Louis du Sud, fondé peu plus d'un mois avant dans la *baie de Cromwell*³⁶¹. La constitution de la *Compagnie Royale* représentait une étape cruciale pendant le procès évolutif des communautés de la *bande du Sud*. La nouvelle entité se proposait, depuis l'arrivée des premiers représentants locaux, comme un élément de gouvernement territorial, fortement impliqué dans son développement. Le gouvernement métropolitain dans une tentative de « marquer » un territoire – le marché des Caraïbes et d'Amérique centrale – fortement caractérisée par l'action des groupes marginaux et informels (ou non-étatiques³⁶²) qui garantissaient l'existence d'un système polycentrique et transimpériale, décidait de régler cet espace à travers l'implantation d'une institution – la *Compagnie Royale de Saint-Domingue* – qui était censé assurer la régulation des activités humaines dans les lieux qui lui étaient confiés et l'absorption progressive du système commercial local dans l'espace impériale des Caraïbes françaises. Dans le processus de constitution de la *Compagnie*, notamment dans les demandes de privilège envoyées au roi par les premiers associés en septembre 1698, il est clair qu'ils considéraient la participation de la population de la Colonie de Saint-Domingue comme crucial pour le projet et son succès: participation forcé et vu comme un engagement à la réussite de l'entreprise, et non plus de la communauté locale³⁶³. Il est clair dans l'*Act de Fondation*, et en particulier dans les modifications apportées à la fin du septembre, l'intérêt des créateurs

³⁶⁰ James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, op. cit., p. 369.

³⁶¹ *Lettre de Beauregard au ministre, 29 mai 1699, Ile Saint-Louis* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 205-208) ; *Lettre de Beauregard au ministre, 4 juillet 1699, Saint-Louis du Sud* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 209-212).

³⁶² Janice E. Thomson, *Mercenaries, pirates, and sovereigns: state-building and extraterritorial violence in early modern Europe*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1994, p. 45-54.

³⁶³ *L'affaire de Saint-Domingue, septembre 1698, Paris* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 421-422).

d'entreprises à la maximisation des opportunités de revenus et à la limitation des espaces d'action des individus – soit les résidents dans la *bande du Sud*, soit les marchands métropolitaines – afin de maintenir la position de monopole obtenu par la monarchie. Mais les espaces dans lesquels la compagnie commerciale aurait du s'établir étaient déjà occupés par d'autres acteurs. La référence à l'interdiction d'acquérir « directement ou indirectement » des terres et des biens dans le Golfe du Mexique était une indication de la façon dont les créateurs de la *Compagnie* perçoivent l'espace des Caraïbes et la situation géopolitique et humain dans la région. Même si en 1698 il n'était pas évident, ni les rédacteurs du premier statut de août, ni aux vérificateurs des articles de septembre, le succès de ce projet était inextricablement lié à la capacité de la société à interagir avec les communautés de la *bande du Sud* et avec leurs multiples acteurs, en jouant sur les nombreux niveaux – économique, militaire, politique et social – sur lesquels ces groupes agissaient. Avec la création de la *Compagnie*, le Darién devint une zone où se croisèrent les histoires des acteurs institutionnels et des phénomènes marginaux de l'espace impérial français. De plus, la *Compagnie* se considérait héritière des bonnes relations entre les flibustiers de la *bande du Sud* et les populations amérindiennes de l'isthme. En particulier, l'administration française de Saint-Domingue avait acquis (par les équipages de retour de la côte américaine, comme celui de Raveneau de Lussan) et transmis à la *Compagnie* une bonne connaissance des coutumes et des intentions des Sambres (connu aussi comme Kunas) envers les français, et probablement se proposait d'en profiter pour une expansion vers le Sud. En fait, l'*Act de Fondation* du 1698 ne prévoyait pas l'occupation directe de l'isthme et la navigation dans les mers du Sud, mais la perspective générale du statut laissait imaginer que cette hypothèse n'était pas à exclure dans le future : la défense de l'accessibilité à cette région était donc stratégiquement cruciale.

Tandis que les œuvres d'installation de la *Compagnie* règlement procédaient dans la *bande du Sud*, les événements de la *Company of Scotland* remplissaient la correspondance de Du Casse. En janvier 1699, Du Casse envoyait en France une longue lettre dans laquelle il disait que la colonie écossaise avait une taille considérable, défendue par 110 « pièces de canons », et que les anglais avaient accepté de le protéger

en envoyant « 22 vaisseaux [...] pour fortifier cette colonie³⁶⁴ ». En février, le gouverneur admettait qu'il n'avait plus nouvelles ni de la colonie écossaise de Darién, ni de Thomas Duvivier et du *Maurepas*, mais le 1^{er} mars, il rapportait avoir appris d'une lettre de Duvivier que le navire avait coulé sur la côte de l'« Ile d'Or ». Du Casse soulignait que, pendant son séjour dans la région, Duvivier avait pu observer les Écossais construire des structures défensives considérables et qu'il avait été informé que le projet de la *Company of Scotland* était d'établir un établissement jumeau sur la côte de l'océan Pacifique³⁶⁵. Dans une seconde lettre, envoyée encore le 1^{er} Mars 1699, le gouverneur mettait davantage l'accent sur les questions soulevées au développement du commerce français dans la mer des Caraïbes par l'existence de la colonie écossaise. Dans le document, Du Casse décrivait trois aspects, qui étaient considérés comme cruciaux pour le succès de la *Compagnie Royale*. En présentant les « fâcheux résultats » obtenus par le commerce britannique en exploitant la nouvelle base, Du Casse soulignait que l'établissement, situé près du Golfe de Darién et en proximité de la région des Sambre, aurait permis aux occupants de développer la navigation côtière et, suivant l'exemple des Hollandais, aurait augmenté significativement leur capacité de pénétration sur marché informel et *underground* de la *Tierra Firme*³⁶⁶. Aussi, l'emplacement s'était révélé stratégiquement bien positionné pour créer des relations durables avec les indiens de la région, les Sambres, qu'en dépit de l'alliance à long terme avec les Français, auraient pu trouver dans les anglo-écossais comme des précieux associés³⁶⁷. Enfin, profitant de la proximité de l'océan Pacifique, de l'alliance des Sambres et de l'expérience acquise des flibustiers, ils pourraient facilement accéder aux ports « de la coste du nord du Perou, du royaume de Fée et de la Mer du Sud ». Enfin,

³⁶⁴ *Lettre de Du Casse au ministre, 13 janvier 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 12-27). A la fin du printemps 1699, France et Espagne étaient convaincues que l'Angleterre avait créé un établissement quelque part sur la côte de la *Nueva España*. Les recherches conduiront à la découverte, de part des Espagnols, de la base française de Biloxi (William Edward Dunn, « Spanish and French rivalry in the Gulf region of the United States, 1678-1702: the beginnings of Texas and Pensacola », *University of Texas Bulletin*, 1917, n° 1705, p. 1-248, p. 197-202).

³⁶⁵ *Lettre de Du Casse au ministre, 1^{er} mars 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 42-46).

³⁶⁶ *Lettre de Du Casse au ministre, 1^{er} mars 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 58-65); Robert Douglas Cope, « The Marvelous and the Abominable: The Intersection of Formal and Informal Economies in Eighteenth-Century Mexico City », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2013, vol. 13, n° 1, p. 2.

³⁶⁷ John R. McNeill, *Mosquito Empires: Ecology and War in the Greater Caribbean, 1620-1914*, 1^{re} éd., Cambridge University Press, 2010, p. 105-118.

Le gouverneur concluait en disant : « je regarde ce voisinage comme tres facheux pour cette Colonie et pour le commerce projeté par la Compagnie³⁶⁸ ».

Pour Jean-Baptiste Du Casse, le développement de la *bande du Sud* dépendait de la réussite économique et commerciale de la *Compagnie Royale*³⁶⁹. Au même temps, il était convaincu que la survie de la même dépendait de la capacité de la France à s'imposer sur le marché informel de la mer des Caraïbes. En ce sens, la présence écossaise représentait un danger considérable pour la réussite du projet dans la perspective des gouverneurs de Saint-Domingue (Du Casse et, en suite, Joseph d'Honon de Galiffet), qui considéraient l'établissement de Fort Saint-André en tant que un «morceau» anglo-écossaise sur l'échiquier du projet impérial de Londres³⁷⁰. Les écossais du Darién – présence marginale selon la taille de l'établissement et des capacités d'exploitation de la *Society of Scotland* – se révélaient être, dans la perception de l'administration coloniale de Saint-Domingue, une menace considérable, augmentée par le – prétendu – soutien des anglais de la Jamaïque et à partir de la l'inconnue taille de la capacité commerciale et militaire de la *Company of Scotland*. Les gouverneurs se trouvèrent seuls gérer la situation, alors que la politique étrangère parisien se montra plus attentifs à la maladie de Charles II d'Espagne et de la préparation de la succession – et la guerre – à l'horizon³⁷¹. Le peu d'informations et des ordres vagues qui venaient d'Europe ne permettaient pas aux gouverneurs d'encadrer entièrement les événements de Darién dans le contexte géopolitique général de la Caraïbe, et tout ça limita considérablement leur capacité à organiser une action militaire ou politique³⁷². Le Darién était le lieu où la tentative du gouvernement de contrôler l'action de la *flibuste* et de promouvoir les activités de la *Compagnie Royale* se superposaient et se affrontaient : d'une part, un système informel, qui avait transformé la région en une zone de passage,

³⁶⁸ *Lettre de Du Casse au ministre, 1^{er} mars 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 58-65).

³⁶⁹ Jean-Baptiste Ducasse, qui était aussi actionnaire de la *Compagnie Royale*, étant sorti d'une longue expérience comme agent et directeur de la Compagnie du Sénégal, était retenu comme digne de confiance par les ministres Pontchartrain (Charles Frostin, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV: alliances et réseaux d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 257-258.).

³⁷⁰ *Lettre de Du Casse au ministre, 14 juillet 1700, Port-de-Paix* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 5, ff. 54-55).

³⁷¹ A.J. Veenendaal, « The War of the Spanish Succession in Europe », in Bromley, John Selwyn (dir.), *New Cambridge Modern History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, vol. 6 - The Rise of Great Britain and Russia, 1688-1715-1725/ p. 410-445 ; Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

³⁷² *Lettre de Du Casse au ministre, 1^{er} mars 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 58-65).

d'installation et de commerce ; de l'autre, une institution qui désirait, métaphoriquement et physiquement, occuper la zone pour profiter des opportunités offertes par le marché clandestin de la côte nord de l'Amérique du Sud. De toute évidence, la colonie écossaise était un problème, et sa prospérité était un risque pour les deux acteurs. Finalement, le gouverneur Du Casse décida de promouvoir des actions qui pouvaient aider le développement des stratégies de tous.

Entre 1698 et 1699, sur les côtes du Darién naufragèrent deux expéditions qui, poursuivant différents objectifs, visaient à établir des relations pacifiques et durables avec Sambre. L'année précédente le naufrage du *Maurepas* de Thomas Duvivier (qui aurait eu son bateau détruit pendant une croisière commerciale), dans la même zone avait été détruit le vaisseau de Tristan, un flibustier de Saint-Domingue³⁷³. Tristan avait envoyé sur la côte pour remettre aux dirigeants locaux une lettre écrite par Du Casse (et malheureusement perdu), avec laquelle le gouverneur de Saint-Domingue espérait de consolider les relations fructueuses entre la France et les habitants. En enviant Tristan, qui connaissait bien le Darién et les routes terrestres pour les Mers du Sud³⁷⁴, Du Casse espérait de relancer les rapports privilégiés qui existaient entre les flibustiers de Saint-Domingue et les Sambres : c'étaient passés presque quinze ans du passage de Oexmelin et de Lussan : la situation nécessitait d'une prise de position³⁷⁵.

En 1698, un nouvel élément se ajouta au échiquier économique et géopolitique de la Mer des Caraïbes. De fait, tandis que les préparatifs pour l'embarquement du premier directeur de la *Compagnie Royale de Saint-Domingue* étaient en cours de finalisation, Danycan de Lépine et Natale Stefanini, deux armateurs malouins, commençaient leur activité en tant que prêteurs et actionnaires de la *Compagnie des Mers du Sud* (aussi

³⁷³ *Lettre de Du Casse au ministre, 5 février 1699, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 36-41).

³⁷⁴ Raveneau de Lussan, *Journal du voyage fait à la mer de Sud, avec les flibustiers de l'Amérique en 1684. & années suivantes, op. cit.*, p. 38.

³⁷⁵ Témoignages des passages sur le cote du Darién de flibustiers de l'Ile-à-Vache puissent être trouvées dans la majorité des relations de voyage des pirates français et anglais (Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années, op. cit.*, p. 171-172 ; Basil Ringrose et Alexandre Oliver Exquemelin, *The History of the Buccaneers of America; containing detailed accounts of those bold and daring freebooters, op. cit.*, p. 166-171 ; Lionel Wafer, *A new voyage and description of the isthmus of America, op. cit.*, p. 131-172.

appelé *Compagnie de la Mer Pacifique*)³⁷⁶. Entre 1698 et 1720, la *Compagnie des Mers du Sud* envoyait 150 vaisseaux environ dans l'Océan Pacifique par la route du Cap Horn, en obtenant une réussite économique considérable, même si limitée de l'exiguïté de la dimension de la flotte employée³⁷⁷. Dans les premières années, la *Compagnie* put profiter de l'expérience acquise de Lépine et Stefanini comme armateurs de expéditions corsaires et de l'utilisation des informations obtenues des flibustiers qui revenaient de la côte sud-américaine³⁷⁸. La création de la *Compagnie des Mers du Sud* eut des répercussions importantes sur l'histoire de Saint-Domingue, sur la *Compagnie Royale* et sur les flibustiers de l'Île-à-Vache. En fait, la formation ces deux sociétés de négoce conduit à une normalisation des espaces du mi-Atlantique et du Pacifique méridionale. Historiquement, ces zones étaient caractérisées par une condition diplomatique et politique particulière, définie par un relatif « non-respect » des traités de paix et les déclarations de la guerre sur l'échiquier européen: il était une région située « beyond the lines of Amity », où l'absence d'une définition claire des conflits et belligérances avait toujours favorisé l'action des contrebandiers, pirates et corsaires. L'introduction du monopole du marché caraïbe, qui était sous-tendu à la création des sociétés commerciales françaises, demandait aux autorités locales de mettre fin à cette situation. De fait, le gouvernement français et ses ramifications coloniale devaient imposer le respect de ces règles, au nom de la réussite économique de la métropole. Dans cette condition, les acteurs informels qui avaient jusqu'alors agi en accord avec les gouverneurs de l'Île de la Tortue et du Cap, ou qui avaient été tolérées parce que jugés utiles pour le développement de la colonie, devinrent des potentiels ennemis, car leurs actes étaient contre les règlements introduits, *de facto* en violant la politique coloniale française.

Cussy, Du Casse et leurs successeurs furent impliqués dans cette phase, dans laquelle leur touchait la difficile tâche de servir de médiateur avec la communauté

³⁷⁶ *Lettre de Vanolles au ministre, 10 septembre 1698, Paris* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 419-420) ; *Lettre de Maurepas à Daguesseau, 18 septembre 1698, Compiègne* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, f. 417) ; *Lettre de Daguesseau à Maurepas, 20 septembre 1698, Paris* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, f. 418).

³⁷⁷ John Selwyn Bromley, *Corsairs and navies: 1660-1760, op. cit.*, p. 288-292 ; Marie Foucard, *Les cap-horniers du Roi-Soleil : Ou le commerce interlope français en mer du Sud, 1698-1724*, Biarritz, Atlantica, 2007.

³⁷⁸ John Selwyn Bromley, *Corsairs and navies: 1660-1760, op. cit.*, p. 290-291. *Lettre de Vanolles au ministre, 10 septembre 1698, Paris* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 419-420).

d'indisciplinés flibustiers de la *bande du Sud*. De Cussy tenta, déjà aux années Quarante-vingt du XVII^e siècle, de contrôler – ou au moins de ralentir – les exploits des flibustiers en utilisant l'autorité de Michel de Grammont et de Laurens de Graffe parmi les équipages de l'Ile-à-Vache, en les envoyant souvent pour réprimer les esprits et pour empêcher les actions les plus violentes (bien que le même de Grammont et Graffe prirent part à plus d'une attaque contre les colonies espagnoles de la *Tierra Firme* et de la *Nueva España*). Du Casse, au contraire, il s'est engagé directement en ce rôle, en guidant une attaque contre la Jamaïque (1693), puis en participant à la prise de Carthagène (1697), au même temps en essayant d'encourager l'installation des flibustiers dans la région de Cul-de-sac, pour pouvoir les déployer contre les incursions terrestres des espagnols et de rendre moins faciles leurs mouvements³⁷⁹. Afin de contrer les activités des contrebandiers anglais et néerlandais le long de la *bande du Sud*, le gouverneur envoya à plusieurs reprises Laurens de Graffe pour attaquer les vaisseaux étrangers qui croisaient au large du cap Tiburon et Ile-à-Vache³⁸⁰. Les premiers changements furent perçus par les composants des communautés de la côte dominguoise, qui commencèrent l'abandonner : pendant l'automne 1695, Du Casse signalait le départ de dizaines de marins vers le golfe Persique et l'*Ile Sainte-Marie*, au large des côtes de Madagascar³⁸¹.

La fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg marquait la création des *Compagnies Royale de Saint-Domingue et des mers du Sud*. Le projet des administrateurs coloniaux, qui prévoit l'absorption rapide de flibustiers dans les structures militaires, politiques et productives de la colonie, se opposait à un processus de *community building* fondé sur la coopération et l'interaction, comme sagement écrit par John Bromley, qui observait : « two societies, two conceptions of justice, collaborated and collided when forces stormed Cartagena of the Indies in May 1697³⁸² ». La nécessité de régler l'espace Caraïbe conduisait à un contrôle croissant de l'activité des flibustiers. Cette étape passait également pour la tentative de contrôler les zones marginales qui avaient été un havre de la piraterie : d'une part l'Ile-à-Vache, l'autre le Darién. La première fut récupérée au sein

³⁷⁹ *Lettre de Cussy au ministre, 18 mai 1688, Port de Paix* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 1, ff. 448-451).

³⁸⁰ *Lettre de Du Casse au ministre, 28 novembre 1692, à bord de L'Emporté* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 2, ff. 306-321).

³⁸¹ *Lettre de Du Casse au ministre, 25 novembre 1695, Port de Paix* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 3, ff. 71-76).

³⁸² John Selwyn Bromley, *Corsairs and navies: 1660-1760, op. cit.*, p. 1.

de la *domination française* avec la création de la *Compagnie Royale de Saint-Domingue* et la structuration des établissements y existantes, en passant de la fondation de Saint-Louis par Beaugard. Le Darién suivit un processus plus long, en raison aussi de la présence des écossais. Le nouveau gouverneur, Galliffet, considérait comme essentielle maintenir une présence française dans la région, non seulement pour entraver l'établissement – et ensuite pour empêcher le retour – des écossais, mais aussi de mettre sous contrôle les activités des pirates, en particulier français et en anglais, qui auraient pu franchir l'isthme. En 1699, il envoyait une première mission du sieur de Rocher dans le Darién, au milieu des Sambres, pour former un ligue anti-écossais³⁸³, tandis que, en 1701, il proposait l'envoi d'un officier, qui aurait du rester sur place, afin de consolider ses relations avec les indiens et de gérer les activités des flibustiers français dans la région³⁸⁴. La même année, le déclenchement des hostilités empêchait que la relation entre les administrateurs de Saint-Domingue et le Darién trouvasse des nouvelles occasions de connexion: l'isthme était destiné à rester un désert, marginal dans le contexte de l'Europe impériale.

Le début de la Guerre de Succession d'Espagne, au cours l'été 1701, tournait l'attention des gouverneurs à la défense de la colonie. Les flibustiers de Saint-Domingue récupérèrent leur rôle d'instrument fondamental du système militaire défensif de la colonie, qui devait compter sur leur soutien pour s'opposer à l'action de la flotte anglaise basée en Jamaïque³⁸⁵. Au contraire, du déclenchement des hostilités, la *Compagnie Royale de Saint-Domingue* entra dans une longue période de crise, en raison de difficultés d'approvisionnement d'esclaves sur les côtes africaines (patrouillées par la Royal Navy) et de l'ouverture du marché hispano-américain et caraïbe à une autre

³⁸³ *Lettre de Galliffet au ministre, 22 juillet 1699, Le Cap* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 4, ff. 158-176) ; Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle Espagnole ou de S. Domingue: écrite particulièrement sur des Memoires Manuscrits du P. Jean-Baptiste le Pers ... et sur les Pieces Originales, qui se conservent au Dépôt de la Marine*, à Paris, Chez François Barois, 1730, vol. 4/1, p. 373.

³⁸⁴ *Lettre de Galliffet au ministre, 5 avril 1701, Saint-Domingue* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 5, ff. 280-289).

³⁸⁵ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 169-175.

compagnie, celle de *l'Asiente* (1701)³⁸⁶. Le soutien du gouvernement, soit central, soit périphérique, devint minime: les priorités étaient devenues la gestion de la guerre et la survie de la colonie: la *Compagnie Royale* occupait une position, géographique et stratégique, marginal, comprimé entre la contrebande anglo-néerlandais et les activités de la concurrence interne guidée par la *Compagnie de l'Asiente*. A ce stade, la politique d'institutionnalisation des espaces montrait sa faiblesse dans le contexte des Caraïbes: la *Compagnie Royale de Saint-Domingue*, incapable de fournir la *bande du Sud* d'esclaves et des matériaux nécessaires pour le maintien et le développement de l'agriculture, projetée sans succès sur le marché underground des Caraïbes, ne fut pas capable de trouver les bases économiques qui pussent lui assurer la survie³⁸⁷. Finalement, la *Compagnie* resta active jusqu'au 1720, quand elle fut privée des privilèges royaux, et enfin partiellement incorporé dans la *Compagnie des Indes* de John Law (1720-1722)

³⁸⁸

Beauregard, qui avait d'abord vu dans le développement économique de la *bande du Sud* un outil pour restreindre et contrôler l'esprit des flibustiers de l'Ile-à-Vache, décédait pendant l'hiver 1699³⁸⁹. Il fut remplacé en 1701, par le *lieutenant* de Brach, officier dont la conduite discutable contribua affaiblir les tentatives d'imposition de l'ordre de l'administration coloniale dans la région³⁹⁰. La proposition initiale de Beauregard et les objectifs fixés par les directeurs de la *Compagnie* ne furent réalisés, nonobstant les début encourageants. D'une part, l'incapacité de la *Compagnie de Saint-Domingue* à promouvoir et maintenir le développement local affaiblit les possibilités de

³⁸⁶ Charles Frostin, « Les Pontchartrain et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole (1690-1715) », *Revue Historique*, 1971, vol. 245, n° 2, p. 307-336 ; Kenneth J. Banks, « Financiers, Factors, and French Proprietary Companies in West Africa, 1673-1713 », in Louis H. Roper et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Constructing Early Modern empires: proprietary ventures in the Atlantic world, 1500-1750*, Leiden, Brill, 2007, p. 79-116, p. 99-100.

³⁸⁷ Charles Frostin, « Les Pontchartrain et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole (1690-1715) », *op. cit.* ; Peter W. Klein, « The Origins of Trading Companies », in Leonard Blussé et Femme Gaastra (dir.), *Companies and trade: essays on overseas trading companies during the Ancient regime*, Leiden, Leiden University Press, 1981, p. 17-28.

³⁸⁸ James Pritchard, *In search of Empire: the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 67, 258-259.

³⁸⁹ *Lettre de de Brach au ministre, 20 février 1700, Léogane* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 5, ff. 197-200).

³⁹⁰ Les contrastes entre de Brach et la population de la *bande du Sud* et de la région de Petit-Goave commencèrent en 1700, et conduiront, en 1706, à l'emprisonnement du *lieutenant* (*Ordre du roi pour faire arrêter le sieur de Brach, lieutenant de roi à Saint-Domingue, et le faire interner pendant un mois au Château Trompette, 26 mai 1706*, ANOM, f.c., série B, reg. 28, f. 190).

s'enracines localement, ainsi que les problèmes d'approvisionnement constants encouragèrent la contrebande anglo-néerlandaise à s'épanouir, et non à diminuer. L'administration coloniale, d'autre part, impliquée dans le projet à différents niveaux (il suffit rappeler les différents intérêts de Du Casse dans les compagnies), se retrouva dans la difficile position d'avoir à assurer la stabilité militaire, social et politique de la zone – la *bande du Sud* – sur laquelle ses pouvoirs effectifs étaient réduits, et sur un espace maritime – la Mer des Caraïbes – où sa capacité d'agir était liée, avant tout, à la force (et à la disponibilité) de ces communautés de flibustiers – les « frères de la côte » – qui représentaient cependant la principale menace au processus d'institutionnalisation et de sédentarisation de la société coloniale.

7.3 Evolution hémisphérique de l'espace flibustier

7.3.1 Le rapport avec l'administration dominguoise

L'espace de la flibuste se conforma comme un espace non-étatique, non-impérial, non-national. Les limites qui arrêterent l'action de la flibuste dominguoise et antillaise en général étaient les frontières imposées par les technologies et par la possibilité de ravitaillement. Les concepts de « Regis Dominia, Jura & Praeminentiae » qui avaient été élevés à limites des actions de France et Angleterre en 1686 n'avaient qu'une importance marginale dans la définition des routes et des stratégies des équipages³⁹¹. Là où il y avait le plus de possibilité et d'occasions, là c'était un bon endroit pour diriger le vaisseau. Les auteurs de l'*Histoire de l'Isle espagnole*, Le Pers et Charlevoix, écrivaient pendant les années Trente du XVIII^e siècle : « [le flibustiers allaient] acheter tout ce dont ils avoient besoin, & radouber leurs Navires à la Jamaïque, à Baston, à l'Isle de Saint Thomas, & en d'autres lieux de la domination Angloise, où il jettoient par là un argent infini³⁹² ». Mais ce n'était pas une considération occasionnelle. En septembre 1691, Louis XIV même, averti par Cussy du passage des flibustiers sur les côtes des

³⁹¹ *Tractatus Pacis, Bonae Correspondentiae et Neutralitatis in America* (TNA, SP, reg. 113/4, p. 267).

³⁹² Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, op. cit., p. 143-144.

colonies anglaises au cours de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, fit rapidement publier une *Ordonnance du Roi portant amnistie en faveur des habitans de St. Domingue qui se sont retirés chez les Etrangers*³⁹³. La fidélité au Roy n'était pas un valeur que les aventuriers de Saint-Domingue acceptaient de tenir en compte plus de leurs « occasions de travail »³⁹⁴.

La mobilité de la flibuste dans un espace largement maritime avait toujours influencé la politique des administrateurs et les politiques coloniales, et cette affirmation devint encore plus valide après la Trêve de Ratisbonne, et tout au long de la partie restante du XVII^{ème} siècle, jusqu'à la fin des années Vingt du XVIII^{ème}. Ce fut en cette période que, d'une côté, la flibuste « s'embourgeoisait » et, de l'autre, la forme et les structures de la domination française se définirent³⁹⁵. Le passage de Bégon et de Saint-Laurent à Saint-Domingue, dans la première moitié du 1684, avaient signé le début d'une nouvelle phase des relations entre administration et flibuste. Ce fut de fait en ces années que les rapports entre les deux sujets se définirent. Mais il ne faut pas se tromper. Il n'exista jamais un politique monodirectionnelle, capable de diriger les actions politiques et économiques des flibustiers et des administrateurs vers un but commun. Mais l'établissement des canaux de communication (créés initialement par d'Ogeron) garantit jusqu'à la moitié des années Dix du XVIII^{ème} siècle la permanence d'une relation stable entre les deux acteurs de la vie dominguoise³⁹⁶.

Si, historiquement, un bon départ annonce une bonne réussite, ce rapport aurait dû détruire rapidement la colonie. En 1684, Franquesnay se sauva d'un soulèvement causé par son intention d'imposer des vérification plus strictes aux commissions et aux concessions des prises³⁹⁷. L'année suivante, Saint-Laurens et Bégon envoyèrent en

³⁹³ *Ordonnance du Roi portant amnistie en faveur des habitans de St. Domingue qui se sont retirés chez les Etrangers de 24 Septembre 1691, Fontainebleau (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 2, ff. 168-170).*

³⁹⁴ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 275.

³⁹⁵ Kenneth J. Banks, *Chasing Empire Across the Sea. Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2002, p. 27-32 ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, *op. cit.*, p. 127-148.

³⁹⁶ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 77-114 ; Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVII^{ème} siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*

³⁹⁷ Clarence Henry Haring, *The Buccaneers in the West Indies in the XVII Century*, *op. cit.*, p. 244 ; James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 294-296.

France un « Mémoire sur les abus qui se commettent dans les armements des flibustiers », qui était leur rapport sur les abus commis par la flibuste dominguoise et ses armateurs³⁹⁸. On y décria l'homicide du capitaine flibustier Nicholas Van Horn par Laurens de Graff, lui aussi commandant, ainsi que nombreux autres « abus », comme adultères et violences domestiques. Pour tenter de contenir les actions de flibustiers en temps de paix, Cussy, au cours d'octobre 1685, publiait une *Ordonnance* qui défendait les bateaux dominguois à sortir des ports avec plus de huit hommes à bord³⁹⁹. En suite, le gouverneur nomma Michel de Granmont et de Graff lieutenants, car le gouverneur espérait que, en enrôlant les deux capitaines dans la hiérarchie coloniale, ils auraient contribué à contenir les aventuriers, sur lesquels ils avaient une influence considérable⁴⁰⁰ : « Il [Cussy] avoit établi de Graff Commandant à l'isle à Vaches & lui avoit donné ordre de faire une rude guerre aux Forbans dont toute cette Côte du Sud étoit remplie⁴⁰¹ ». Mais cette action créa des frictions avec les voisins espagnols qui, à travers un lettre envoyé au Cap, demandaient une punition exemplaire pour les deux, qui venaient de piller Campeche⁴⁰². L'animosité des espagnols représentait uns des principaux problèmes à affronter par l'administration, spécialement si on prenait en considération l'hypothèse de désarmer les flibustiers. Pendant l'été du 1684, en répondant à une lettre envoyée par la France, Cussy soulignait la nécessité de garder les équipages dans l'état actuel : « Si sa Majesté desire faire desarmer les Flibustiers, il est necessaire pour la conservation de cette colonie, qu'elle ait la bonté de faire cesser les actes d'Hostilité de la part des Espagnols, sans quoy il seroit impossible de leur

³⁹⁸ *Mémoire de Saint-Laurent et Bégon sur les abus qui se commettent dans les armements des flibustiers, le 25 janvier 1685* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 229-232).

³⁹⁹ *Ordonnance de M. de Cussy, touchant la Sortie des Bateaux et Barques des différens Ports, du octobre 1685* (Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le Vent; suivies, 1. D'un tableau raisonné des différentes parties de l'administration... 2. d'observations... sur le climat, la population... de la partie françoise de Saint-Domingue, op. cit.*, p. 431).

⁴⁰⁰ Boris Lesueur, *Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime, op. cit.*, p. 185 ; Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?, op. cit.*, p. 207-208.

⁴⁰¹ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine, op. cit.*, p. 208.

⁴⁰² *Lettre du Presidente de Santo Domingo à Cussy, le 9 fevrier 1686, Santo Domingo* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, f. 320).

resister⁴⁰³ ». Toutefois dix ans après, en 1693, lorsque le presidente Ignacio Lopez Caro écrivait à Du Casse, la menace ibérique sur Saint-Domingue n'avait pas encore été mitiguée : « Je continueray la guerre dans la mesme force comme vous avez pu remarquer jusques à present ce n'est point [...] une fortune adverse qui me fait peur, n'y celui de triomphe qui m'assure mais je ne l'auray point en repos jusques à temps que j'ays planté les estandard du Roy mon maistre sur les debilles murailles de Port Paix en laissant toutes les terres qu'occupent aujourd'huy les françois en la possession de leur veritable et legitime seigneur⁴⁰⁴ ».

Les rapports entre flibuste et l'administration furent constants, nonobstant les périodes de guerre et de paix. Encore une fois, la condition d'incertitude qui caractérisait cette région de l'Atlantique contribuait maintenir une relation autrement difficile à imaginer. Quand, en 1691, Jean-Baptiste Du Casse fut appointé nouveau gouverneur de Saint-Domingue, la flibuste participait à la belligérance à côté de la France. Il profita largement de cette collaboration, en lui donnant un nouveau impulse. En particulier, il comprit rapidement que la flibuste pouvait représenter non seulement un instrument de guerre, mais aussi un élément du système commerciale et économique de la colonie, étouffée par la pression militaire exercée par terre des Espagnols de Santo Domingo et par mer par les Anglais de la Jamaïque. Face à la faillite des envoies des esclaves de part de la *Compagnie du Sénégal* et de la *Compagnie de Guinée*, le gouverneur enrôla les équipages en raids sur la voisine colonie anglaise⁴⁰⁵. Philippe Hrodej a justement dit que « la riche Jamaïque, de compère devient une cible⁴⁰⁶ ». La vente (ou plutôt la revente) d'esclaves avait toujours été une des activités plus rentable de la flibuste dominguoise⁴⁰⁷. Grace à cette politique, le nombre des esclaves dans la colonie de Saint-Domingue augmente considérablement. Entre 800 et 900 en sont capturés en 1692, tandis que la descente du 1694, accompagnée par quelques vaisseaux

⁴⁰³ *Mémoire pour le Roy en reponse au memoire de sa Majesté en date du 30 septembre 1683, le 26 aoust 1684, au Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 200-205).

⁴⁰⁴ *Reponse de le President de St. Domingue à la lettre à luy escrite par M.r Du Casse traduit de l'Espagnol en françois, le 7 juin 1693, Santo Domingo* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 399-402).

⁴⁰⁵ *Lettre de Du Casse à Seignelay, 1692* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 2, ff. 335-354).

⁴⁰⁶ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 304-306.

⁴⁰⁷ *Lettre de Cussy au ministre, le 24 août 1684, Le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 186-193) ; *Lettre de Cussy au ministre, le 10 janvier 1686, Le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, f. 304) ; *Lettre du Presidente de Santo Domingo à Cussy, le 3 octobre 1688, Santo Domingo* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 35-36).

royaux, en apporte un nombre encore plus considérable : « Ducasse avoue 1.300 à 1.400 nègres capturés, le père Labat 1.800, le père Le Pers 2.000 à 3.000. Au-delà du chiffre, une autre réalité : le pillage de quelque cinquante sucreries avec leur matériel⁴⁰⁸ ». Le plus grand succès de Du Casse, cependant, arriva à la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, avec la prise de Carthagène par la flotte commandée par Jean-Bernard Desjean, baron de Pointis, qui était accompagnée par un milliers de flibustiers et boucaniers de Saint-Domingue⁴⁰⁹. Nonobstant la querelle qui surgit autour du paiement des flibustiers, les aventuriers dominguois obtinrent entre 1.000.000 et 1.400.000 de livres⁴¹⁰. En Europe, la renommée de cette entreprise fut énorme, amplifiée par la publication des mémoire de Pointis et par les rééditions français et hollandais de l'œuvre de Exquemelin (dans lesquelles les termes « vrybuyters » et « flibustiers » furent ajoutés au titre)⁴¹¹.

Selon les calcules de Hrodej, sous le gouvernement de Jean-Baptiste Ducasse furent injectés dans le marché dominguois presque 1.400.000 de livres, plus de 2.000 esclaves et une quantité de ressources difficilement calculable⁴¹². Toutefois, les succès accompagnaient des questions de difficile solution. Le gouverneur, pendant que les flibustiers ravageaient les côtes jamaïquaines, en 1693, écrivit au gouverneur général des Iles françaises, Charles de Courbon, comte de Blénac, pour exprimer ses doutes : « Desmarais n'a pas paru et ce seroit un grand bonheur pour moy. Montauban n'y fut pas venu je l'ay bien traité à ma consideration il meriteroit la corde m'avoir enlevé Cent hommes sans permission ce qui est tout à fait contrair au [vouloir] du Roy et à ses

⁴⁰⁸ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 304-306.

⁴⁰⁹ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, *op. cit.*, p. 107 ; Christian Buchet, « L'expédition de Carthagène des Indes : leçons et enseignements sur le rôle géopolitique de la flibuste », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002, p. 275-288, p. 277-280.

⁴¹⁰ Christian Buchet, « L'expédition de Carthagène des Indes : leçons et enseignements sur le rôle géopolitique de la flibuste », *op. cit.*, p. 283-285.

⁴¹¹ Jean-Bernard-Louis Desjean, baron de Pointis, *Relation de ce qui s'est fait à la prise de Cartagene, scituée aux Indes Espagnoles, par l'Escadre commandée par Mr. de Pointis*, Amsterdam, chez les héritiers de A. Schelte, 1698 ; Alexandre Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalez dans les Indes*, *op. cit.* ; Alexandre-Olivier Exquemelin, *Historie der boecaniers, of vrybuyters van America : van haar eerste beginzelen tot deze tegenwoordige tyd toe*, *op. cit.*

⁴¹² Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 304-306.

Intentions en m'honorant rigoureusement. [...] Guillemet est aussi sorti avec 130 hommes, que je ne verroy plus. Le Parisien a desarmé au petit goave a ce que l'ay apres et son equipage s'est embarqué dans ces deux premiers bastiments⁴¹³ ». Même les raids sur la Jamaïque apportent quelques perplexité : en 1694, un vaisseau de Saint-Malo transporta les esclaves enlevés aux anglais à Saint-Thomas⁴¹⁴ d'où, probablement, en revinrent à bord d'une navire danoise, en causant quelque doute sur la légalité de la vente⁴¹⁵. Si le trafic des esclaves contribua, finalement, à la croissance économique de la colonie, l'exaspération de l'activité des flibustiers risqua de diminuer la population de la colonie. En particulier, après la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, dans les années d'attente et jeux diplomatiques qui précédèrent le déclenchement de la Guerre de Succession d'Espagne, le *momentum* qui la flibuste maintint d'après le 1697 risqua de rompre les liaisons avec l'administration française⁴¹⁶. En particulier, les gouverneurs français étaient préoccupés de la dimension globale achevée par la flibuste dominguoise : désormais les routes conduisaient vers les Océans Indien et Pacifique.

7.3.2 Dimension globale de la flibuste dominguoise

Du Casse fut un des premiers qui s'en rendit compte : en janvier 1700, il envoyait une lettre à Pontchartrain, dans laquelle il considérait comme problématique le fait que les flibustiers venaient sur la cote de la *bande du sud* à enrôler des jeunes à porter vers la Guinée ou vers les mers du Sud⁴¹⁷. Mais déjà depuis les années Quarante, la colonie de Saint-Domingue était devenue le centre d'un réseau de routes qui conduisaient sur les côtes de l'Asie et de l'Afrique. Vaisseaux flibustiers anglais et français se retrouvaient au large de l'Ile-à-Vache pour organiser des actions dans le Golfe Persique ou autour des entrepôts commerciaux africains. En 1691, avant de partir pour l'Océan Indien, William Kidd visita les îles françaises des Caraïbes⁴¹⁸, et au retour, en

⁴¹³ Copie de la Lettre à M.r Blénac par M.r Du Casse, du fort du Port de Paix, le 25 may 1693 (ANOM, f.c., C9^A, reg. 2, ff. 422-425).

⁴¹⁴ Lettre de Ducasse au ministre, le 16 mars 1694, à bord de l'Emporté (ANOM, f.c., C9^A, reg. 3, f. 4).

⁴¹⁵ Lettre de Ducasse au ministre, le 1^{er} octobre 1694, Port de Paix (ANOM, f.c., C9^A, reg. 3, ff. 55-60).

⁴¹⁶ Lettre de Ducasse au ministre, le 26 avril 1698, Léogane (ANOM, f.c., C9^A, reg. 4, ff. 294-297).

⁴¹⁷ Lettre de Ducasse à Pontchartrain, le 22 janvier 1700 (ANOM, f.c., C9^A, reg. 5, ff. 7-26).

⁴¹⁸ Robert C. Ritchie, *Capitan Kidd e la guerra contro i pirati*, op. cit., p. 32-41.

1699, il débarqua la cargaison de la *Queddah* sur les côtes de *Hispaniola*, près de la frontière franco-espagnole⁴¹⁹. Entre 1694 et 1696, plusieurs équipages (anglais, français, hollandais) vinrent demander des commissions à Du Casse, qui en accorda un bon nombre⁴²⁰. En 1694, une expédition guidée par le commandant Leger leva les ancres vers le « Gulf Persique et la Mer Rouge », en transportant environ un centaine de matelots français, enrôlés sur les côtes des Cayes du Fond de l’Ile-à-Vache⁴²¹.

La dimension globale acquise par la flibuste dominguoise de cette période est bien visible dans le processus qui fut fait à l’équipage de la *La Subtile*, un vaisseau flibustier (recensé par Cussy en 1684⁴²²) qui avait ravagé - avec une commission expirée - les établissements anglais et portugais du Gulf de Guinée, avant de rentrer à Saint-Domingue en recherche de secours⁴²³. Les officiers avaient décidé de rentrer en Amérique après la capture du capitaine, « le s.r Jacques Thomas de la Rochelle », par les autorités portugaises de l’*Isle du Prince* dans le Gulf de Guinée. Le procès fut organisé par Cussy pour deux raisons principales : d’une part, tous les officiers (le second capitaine Abraham Broüard, le quartier-maître Pierre Beaudecorps, le chirurgien Jean Masiere, l’hollandais Henry Louis) étaient huguenots; de l’autre, les opérations de flibustiers de *La Subtile* avaient été accomplies après la date d’expiration de la lettre de marque.

La première motivation frappa probablement les officiers qui, partis de Saint-Domingue comme colons, y revinrent comme « Rebelles et desobeissants ». De fait, tandis que *La Subtile* croisa au large des côtes africaines, Cussy avait reçu l’*Edit du Roy ou Code Noir sur les esclaves des Isles de l’Amérique* (dont le nom complet était *Code Noir ou Edit servant de Règlement pour le Gouvernement et l’Administration de la Justice et de la Police des Isles Françaises de l’Amérique, et pour la Discipline et le Commerce des Negres et Esclaves dans ledit Pays*) – passé plus simplement à l’histoire

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 188.

⁴²⁰ Le 30 mars 1694 Du Casse écrivait en France pour rendre compte d’une commission qu’il avait donné à un capitaine anglais, en l’obligeant « de faire tout ce que je voudrois ». Le commandant demanda seulement de ne pas attaquer les vaisseaux anglais, et d’avoir un équipage international : « je fis [donc] chercher deux flibustiers holandois et un allemand qui voulurent bien naviguer avec luy ». (*Lettre de Du Casse au Roy, le 30 mars 1694*, ANOM, f.c., C9^A, reg. 3, ff. 235-239).

⁴²¹ *Lettre de Ducasse à Pontchartrain, le 25 novembre 1694, Port de Paix* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 3, ff. 71-76).

⁴²² *Mémoire concernant les flibustiers*, jointe à la *Lettre de Cussy au ministre, le 24 août 1684, Le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 186-193).

⁴²³ *Lettre de Cussy au presidente de la partie espagnole de Saint-Domingue, le 8 janvier 1686* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 297-298).

comme *Code Noir* – et le texte de l'Edit de Fontainebleau. Ces codes, dont on a parlé plus diffusément dans la première partie, furent publiés par l'administration française de Saint-Domingue dans le printemps 1687⁴²⁴. Les opérations de constitution du Conseil supérieur du Cap (en 1685 et 1686) pourraient avoir ralenti les travaux et la ratification des documents. Toutefois, il est bien probable que les textes fussent connus dans la colonie en 1686⁴²⁵, surtout à cause de la diaspora qui avait causé l'émigration de nombreuses familles calvinistes dans les colonies anglaises d'Amérique⁴²⁶. Le *Code Noir* avait comme but principal la définition des limites de mouvement des esclaves et des affranchis, dont le *Code* réglementait l'alimentation, l'habillement, la discipline, jusqu'à la naturalisation des « libérés ». Respect aux colons européens, les deux catégories plus touchées furent les juifs (pour lesquels l'Article I imposait l'expulsion des établissements français) et les protestants (en particulier les huguenots). Pour ces derniers, on laissait ouverte la possibilité de l'abjuration, mais non celle de la permanence dans la colonie. De fait, l'Article III était bien clair : « Interdisons tout exercice public d'autre Religion que de la Catholique apostolique et Romaine. Voulons que les contrevenants soient punis comme Rebelles et desobeissants a nos commandements. Deffendons toutes assemblées pour cet effect, lesquelles nous declarons conventicules illicites et seditieuses sujetes à la mesme peine qui aura lieu mesme contre les Messieurs qui les permettront, ou souffriront à l'égard de leurs esclaves⁴²⁷ ». Egalement, l'*Edit de Fontainebleau* imposait aux sujets huguenots de choisir entre la conversion ou l'émigration.

L'équipage de *La Subtile* rentra dans les territoires français juste au temps pour éviter un procès à cause de la foi des officiers. Mais l'administration coloniale commençait à prendre les mesures pour les prochains épisodes. Déjà dans les pages documents de l'enquête des commissaires Pierre Juers et René Bédu, la profession de chaque matelot est bien indiquée : après le prénom et le nom, la religion professée était

⁴²⁴ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le Vent; suivies, 1. D'un tableau raisonné des différentes parties de l'administration... 2. d'observations... sur le climat, la population... de la partie françoise de Saint-Domingue, op. cit.*, p. 424.

⁴²⁵ Gérard Lafleur, *Les protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime*, Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1988.

⁴²⁶ Bertrand Van Ruymbeke, *From New Babylon to Eden: The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina*, Columbia, University of South Carolina Press, 2006.

⁴²⁷ *Edit du Roy ou Code Noir sur les esclaves des Isles de l'Amérique, joint à la lettre du ministre à Cussy, le 30 avril 1685, Versailles* (ANOM, f.c., série B, reg. 11, ff. non numérotés).

la première information recueillie par les investigateurs⁴²⁸. Tout au cours du processus, ce donné accompagna les accusés, en laissant présager une punition exemplaire. Cependant, rien se passa. Finalement, la responsabilité des événements fut placée contre le capitaine Jacques Thomas, qui fut reconnu comme responsable unique (et donc condamné à rester dans les prisons portugaises de l'*Isle de Principe*⁴²⁹). Bien que le processus ne pût être considéré comme le début de la réglementation de la présence huguenote à Saint-Domingue, il montrait que l'attention à l'imposition du catholicisme dans la colonie allait monter dans les années suivantes. De plus, on commença à marquer une ligne, sur le niveau de la vie religieuse (et donc intime et personnelle) des habitants de la colonie. Si jusques là les gouverneurs et l'administration colonial en général avait démontré un certain degré de tolérance, la situation aurait changé. L'espace privé des colons venait donc touché, et une frontière invisible mais réelle allait diviser les communautés, en créant une division qui aurait influencé le développement des établissements et de la colonie en général. Les flibustiers, cependant, se trouvèrent en une condition particulière, car leur nature d'acteurs terrestres et maritimes les connecta avec une multitude de colonies européennes où la présence de juifs et des protestants n'était pas seulement toléré, mais probablement majoritaire⁴³⁰. De conséquence, tandis que la domination française se plaçait sur un « plan catholique », destiné en théorie à exclure les protestants de la vie quotidienne des colonies, les flibustiers se déplacèrent (ou plutôt furent déplacé) sur un plan multiconfessionnel, dans lequel la religion représentait une information secondaire dans l'établissement des relations⁴³¹. Si une minorité des matelots se refugia en Jamaïque, il était bien possible qu'ils continuassent interagir avec leurs collègues dominguois, des quels partageaient l'expérience et avec lesquels avaient longtemps pillé les espagnols.

⁴²⁸ *Résumé de l'enquête faite par Pierre Juers et René Bédu, commissaires* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 259-283).

⁴²⁹ *Résumé de l'enquête faite par Pierre Juers et René Bédu, commissaires* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 259-283).

⁴³⁰ Neville A.T. Hall, *Slave Society in the Danish West Indies: St. Thomas, St. John, and St. Croix*, Mona, The University of the West Indies Press, 1992, p. 1-16 ; Linda M. Rupert, *Creolization and Contraband*, *op. cit.*, p. 43-66.

⁴³¹ Gérard Lafleur, *Les protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime*, *op. cit.* ; Gérard Lafleur et Lucien-René Abénon, « The Protestants and the Colonization of the French West Indies », in Bertrand Van Ruymbeke et Randy J. Sparks (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, University of South Carolina Press, 2003.

La deuxième motivation, au contraire, força l'administration à se confronter avec un dimension complètement nouvelle respect aux conditions habituelles. De fait, les remboursements à effectuer pour les « malprises » des compagnons de Thomas devaient être envoyés sur le côté africain, vers des entrepôts dont même la position géographique n'était pas claire aux administrateurs⁴³². De plus, les juges et le gouverneur devinrent se confronter avec l'astuce des flibustiers qui, en ayant accompli des actions irrégulières, avaient chargé le vaisseau de marchandises particulièrement chères aux habitants de la colonie de Saint-Domingue : esclaves⁴³³. La dimension transatlantique du procès ne fut quand-même exceptionnel. Depuis que les routes s'étaient étendues de l'Afrique vers l'Amérique, et que les compagnies commerciales européennes avaient augmenté le nombre de vaisseaux engagés dans le trafic entre Vieux Monde et Asie, la fréquence des attaques des flibustiers caribéens dans l'Océan Indien était augmentée. L'équipage de *La Subtile*, William Dampier et William Kidd représentèrent seulement quelques exemples d'un phénomène en rapide évolution⁴³⁴.

Ce ne fut seulement une dimension spatiale. Comme on a vu, les flibustiers domingois vinrent occuper une région de mer qui, bien que concentrée autour de *Hispaniola*, s'allongeait au-delà de l'isthme de Darién et tout au long des côtes de l'Amérique Latine. Mais la spatialité de cette invasion prit aussi au niveau juridique et politique de la vie de la colonie. Les gouverneurs qui siégeaient au Cap furent contraints de se confronter avec des procès et des actions qui, en part ou en majorité, sortaient des standards normaux de leur action. Quand les actions à juger sortaient de l'espace caribéen, pour entrer en celui océanique et transocéanique, la perspective passait d'un point de vue local à un autre, bien plus large et complexe, impérial. L'exemple de *La Subtile* fut seulement un des cas, peut-être un des plus significatifs. Cussy, face à une procédure légale qui prit rapidement la forme d'un acte exemplaire, fut contraint de renier les intérêts des colons domingois pour se soumettre

⁴³² *Mémoire de Cussy pour le marquis de Seignelay, le 10 janvier 1686, Le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 304, 309-317).

⁴³³ *Inventory des marchandises et du butin du navire « La Subtile », commandant Jacques Thomas, joint au résumé de l'enquête faite par Pierre Juers et René Bédu, commissaires* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 283-294).

⁴³⁴ A ce propos, Robert C. Ritchie écrivait que « William Kidd sorti du grand couvoir de boucaniers qui furent les Caraïbes » (Robert C. Ritchie, *Capitan Kidd e la guerra contro i pirati, op. cit.*, p. 32).

à un intérêt plus haut, métropolitaine. En renvoyant en Afrique, vers les établissements portugais de la « Côte d'Or », les esclaves acquis par les compagnons de Jacques Thomas, Cussy agissait non seulement comme gouverneur d'une colonie marginale de la domination française, mais comme agent et représentant d'une monarchie et de ses projections universelles. A niveau local, cet acte – qui de fait regarda quelque dizaine d'esclaves – marca un aspect fondamental du processus de colonisation : l'administration coloniale, nonobstant ses liens avec les colons et leurs ambitions, représentait quand-même le bras de la métropole dans les affaires dominguois. Quand les esclaves apportés par *La Subtile* furent renvoyés en Afrique⁴³⁵, ce fut le signe que deux niveaux existaient dans la façon dans laquelle la colonie (entendue comme l'ensemble des ses composants humains) se rapportait au monde. D'une côté, l'administration coloniale, qui considérait les espaces planétaires comme l'ensemble des régions sur lesquelles la monarchie française étendait ses « *Dominia, Jura & Praeminentiae* » et ses relations diplomatiques⁴³⁶. De l'autre, une vision plus dynamique, suivie par les flibustiers, qui considéraient le globe comme un espace infiniment accessible, où toutes opportunités étaient ouvertes à ceux qui eussent le courage et la volonté d'en prendre⁴³⁷.

⁴³⁵ *Mémoire de Cussy au ministre, le 26 août 1687, Port-de-Paix* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 376-388).

⁴³⁶ Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française, op. cit.*, p. 110-113.

⁴³⁷ Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *The Many-Headed Hydra : Sailors, Slaves, Commoners, and the Hidden History of the Revolutionary Atlantic, op. cit.*, p. 101-126.

Chapitre 8^{ème}. Les changements du XVIII^{ème} siècle

8.1 Changements extérieurs

La fin du XVII^{ème} siècle coïncida avec un série de changements dans la politique métropolitaine et coloniale. Les différents contextes – économique, politique et sociale – dans lesquels la flibuste et la société dominguoise s'étaient développés furent altérés par la transformation du système dans sa totalité.

Sur le plan diplomatique, les changements étaient commencés avec la Trêve de Ratisbonne (1684) et le Traité de Whitehall (1686), et se consolidèrent en 1697 avec la Paix de Ryswick. La concession espagnole des côtes occidentales à la France, tout au long avec la création de l'alliance franco espagnole entre Louis XIV et Charles II, garantissaient à la colonie une condition de sûreté militaire qui n'avait jamais connue : les menaces espagnoles de reconquérir les terres occupées par les françaises, tout à coup, disparurent⁴³⁸. Les relations avec la Jamaïque, qui avaient été compliquées par neuf ans de guerre (1688-1697), reprirent utilement à travers l'action des émigrés huguenots et juifs qui s'étaient installés les uns dans la colonie anglaise, les autres à Saint-Domingue⁴³⁹⁴⁴⁰. En général, progressivement, les « lignes de l'amitié » allaient disparaître. La structure diplomatique et politique qui en avait garanti l'existence, cette incertitude des relations internationales entre les colonies et les métropoles, s'affaiblit, supplantée par les accords signés en Europe⁴⁴¹.

Dans la colonie, les effets des changements diplomatiques dans l'échiquier caribéen se firent rapidement sentir. La population s'augmenta, le nombre des esclaves augmenta de 400% (1688-1700), et parallèlement s'éleva la richesse des colons. La diffusion des plantations de canne à sucre, dont la construction et l'évolution avait été

⁴³⁸ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 175-179.

⁴³⁹ *Lettre de Du Casse au ministre, le 30 mars 1694, Léogane* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 3, ff. 5-25).

⁴⁴⁰ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I, op. cit.*, p. 168-174.

⁴⁴¹ François Ternat, « Les enjeux géopolitiques intercontinentaux dans les négociations franco-britanniques entre 1760-1763 », in Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *La fin de la Nouvelle-France*, Paris, Armand Colin/Ministère de la Défense, 2013, p. 107-125, p. 108.

supporté par les matériels pillés et ravagés par le flibustiers en Jamaïque et à Carthagène, contribuait au développement d'une économie capitaliste et proto-industriel en rapide croissance⁴⁴². Respect à d'Ogeron, qui recommandait le transfert de la colonie en Floride⁴⁴³, la situation s'améliora considérablement sous Cussy et Du Casse. Ce dernier, durant la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, commenta : « Il est evident que leur politique tend à la conquête d'une partie des terres Espagnolles, si cette monarchie vient à se demembrer, la Martinique, Gadalupe, Cayenne, Grenade que le Roy possede n'ont d'autre mritte ny d'autre utilité qu'à faire des sucres et qui ne fairont jamais d'autres choses remplies de montagnes atreuses et hors d'aucune autre utilité pour la gloire du Roy, et le sucre est aujourd'hui de peu de valeur, toutes les nations qui possèdent des Colonies en remplissant l'Europe, aussy il y en aura tousjours la moitié d'inutile, et ont un besoin continuel du secours du Royaume sans quoy elles periroeint par elle mesme, Il y a vu autre desavantage, c'est quelles sont faittes à prendre ou a ruiner ne pouvant y avoir d'autres établissements qu'au bord de la mer au lieu d'y cy, si les ennemis pressent on peut se retirer dans le pays⁴⁴⁴ ». Le développement du système commercial français, supporté par les compagnies créées à la fin du XVIIème siècle par les Colbert et les Pontchartrain colloquait la colonie au centre d'un réseau marchand, dont les profits d'étaient plus des sources d'entrées par les colons dominguois et pour quelques operateurs métropolitaine. Maintenant, l'intérêt des grandes familles de la bourgeoisie marchande de Paris et de ports du Ponant français imposait une nouvelle attention à la prospérité et au maintien des trafics de Saint-Domingue⁴⁴⁵

La transformation regarda aussi les espaces de la flibuste dominguoise et antillaise. La consolidation de l'économie sucrière et de plantation avait changé les nécessités des colons, et les élites commerciales métropolitaines faisaient pressions pour que la flibuste fusse contenue et les routes vers les Amériques protégées. En Angleterre,

⁴⁴² Philippe Hrodej, « Et le sucre fut : l'apparition de l'or blanc à Saint-Domingue à la fin du XVIIe siècle », in *Actes du colloque Techniques et Colonies (novembre 2002, Loreint)*, Paris, Société Française d'Histoire Maritime, 2005, p. 202-223.

⁴⁴³ *Lettre de d'Ogeron à Colbert, le 4 mars 1671, la Tortue* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 83-86).

⁴⁴⁴ *Lettre de Du Casse au ministre, le 10 novembre 1693, Port de Paix* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 376-388).

⁴⁴⁵ Charles Frostin, « Les Pontchartrain et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole (1690-1715) », *op. cit.*

l'essor de la production de la Jamaïque causa une série d'intervention légales qui, entre 1681 et 1696, causèrent la fin de la célèbre flibuste jamaïcaine. En 1681, l'Assemblée Coloniale promulgua un code qui imposait des contrôles plus strictes sur l'émission des commissions. Huit ans après, ce fut le cas d'une *declaration* de l'*Admiralty Court* de Londres, qui de fait imposait les règles établis en Jamaïque à tout l'empire anglais⁴⁴⁶. A la fin du 1696, le Conseil Royal de Guillaume III émana un ordre qui imposait la cessation des tous les supports offerts aux « pirates » par les colons caribéens : « *Order of the King in Council. On a representation from the Council of Trade complaining of the encouragement offered to piracy by the entertainment of pirates by the Proprietary Colonies, it was ordered that the Proprietors be acquainted therewith and required to take care that such entertainment shall cease in future, under the severest penalties. Signed, Wm. Bridgeman. ½ p. Endorsed, Recd. 15th, Read 16th Dec., 1696*⁴⁴⁷ ». De fait la fin de la guerre, en 1697, les flibustiers anglais ne trouvèrent plus de support en Jamaïque (où, de plus, le tremblement de terre du 1692 avait complètement détruit la ville-capitale, Port-Royal⁴⁴⁸).

A Saint-Domingue, le gouvernement local continua à soutenir la flibuste. De fait, l'extirpation des boucaniers et des flibustiers ne fut jamais un processus économiquement valable pour l'administration dominguoise. D'une coté, de fait, la lutte contre ces deux groupes aurait signifié transformer en ennemi une partie considérables des habitants de la colonie, et en particulier celle militairement mieux organisée, soit par terre soit sur la mer. De l'autre côté, les prises des flibustiers représentaient un apport non indifférent de ressources pour les colons et pour le marché dominguois, spécialement pendant les guerres qui isolaient la colonie de la métropole. Nonobstant les difficultés de coopération présentées par les lieutenants de la *bande du Sud* (de Paty) et de *l'ouest* (de Brach), la colonie ne pouvait pas se separer d'eux⁴⁴⁹. A la fin de la guerre (1697), les Conseil supérieurs approuvèrent une *Ordonnance d'amnistie en*

⁴⁴⁶ David J. Starkey, « The Origins and Regulation of the Eighteenth-Century British Privateering », in C. Richard Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001, p. 73-74.

⁴⁴⁷ [*America and West Indies*. 601. No. 36; and *Board of Trade*. Proprieties, 25. pp.14-15.]

⁴⁴⁸ *Lettre de Du Casse au ministre, le 18 février 1692, Léoganne* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 376-388).

⁴⁴⁹ *Lettre de Brach au ministre, le 13 mars 1700, Léogane* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 5, f. 201) ; *Lettre de Paty, le 30 avril 1700, Léoganne* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 5, f. 212).

faveur des forbans de Saint-Domingue (12 avril 1702)⁴⁵⁰, dont l'objectif était en effet celui d'attirer les flibustiers (anglais et français) sur les côtes de la colonie en vue des hostilités qui se profilaient à l'horizon. Au début de la Guerre de Succession d'Espagne, le rapport avec la flibuste se réinstalla, à cause des pressantes exigences militaires du gouvernement colonial. En 1703, le gouverneur Auger, après avoir découvert la présence de nombreux flibustiers dans la colonie⁴⁵¹, concéda des nouvelles commissions pour aller piller sur la côte de la *Nueva España*. En cette occasion, il apparurent dans les ports français les corsaires espagnols : « Les espagnols de l'équipage estoient pour aller a Bocator [Boca de Toro], où estans arrivé pillèrent la flute comme forbans ils y trouverent 25 ou 30 mil piastres avec tout ce qu'il leur faisoit de besoin [...]; la quatrième barque armée au cap était espagnolle pris une commission françoise [...]. La cinquième [Tristan de Dunquerque commandant] ayant fait deux prises vers le vieux canal et le canal de baham, les a conduites a la havane ou il les a fait ajuger et a faite route en suite vers la nouvelle angleterre [...]. C'est la dernière commission de l'Admiral que je donne a de petits armateurs⁴⁵² ». Le soutien à la flibuste continuait. En 1707, la promulgation du *Règlement sur les abus qui se commettent dans la Course par les capitaines corsaires et armateurs* aurait pu mettre en difficulté la relation⁴⁵³. En ce cas, ce fut l'intervention directe du nouvel gouverneur, Jean François, comte de Choiseul-Beaupré, qui maintint la « bonne intelligence » avec les flibustiers : « L'année suivante le Comte de Choiseul-Beaupré fut nommé Gouverneur de S. Domingue, & la première chose, à quoi il pensa en arrivant, fut de suivre le projet commencé par son Prédécesseur de faire revivre la Flibuste. Il en fondoit la nécessité sur ce que c'étoit le seul remède qu'on put apporter à la décadence de notre commerce, absolument ruiné dans l'Amérique⁴⁵⁴ ». En effet, le gouverneur s'engagea, dans les trois ans de son

⁴⁵⁰ *Ordonnance d'amnistie en faveur des forbans de Saint-Domingue, le 12 avril 1702* (ANOM, f.c., série B, cart. 24, f. 396).

⁴⁵¹ *Lettre d'Auger au comte de Pontchartrain, le 1 mars 1704, Saint Domingue* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 7, ff. 3-5).

⁴⁵² *Lettre de Mr. Auger au comte de Pontchartrain, le 17 juillet 1704* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 7, ff. 30-33).

⁴⁵³ *Règlement sur les abus qui se commettent dans la Course par les capitaines corsaires et armateurs* (AN, F.C., C9^A reg. 11, ff. 119-122).

⁴⁵⁴ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite*,

« mandat », à soutenir les actions de la flibuste, dont il comprenait le rôle cruciale en cette phase de la guerre : « Il ny aura rien monseigneur que je ne mette en usage pour entretenir autant que je pourray les flibustiers a La Coste. Je leur faits esperer tous les jours qu'il leur viendra des nouvelles favorables de la prise qu'ils ont laissé l'année derniere aux Canaries et que vous ne manquerez pas de leur en faire avoir bonne Justice⁴⁵⁵ ». Tandis que la guerre continuait, le soutien à la course et à la flibuste furent maintenu. La belligérance imposait que toutes forces disponibles fussent engagées dans la défense de la colonie et dans le soutien de l'économie, étouffée par la supériorité militaire anglaise. En 1711, de Paty, celui qui en 1700 se plaignait des abus de la flibuste, joignait Mithon, l'intendant de la colonie, dans une lettre envoyée à Pontchartrain : « Nous avons beaucoup d'attention, Monseigneur, à animer la course, nous y engagerons les armateurs et les flibustiers, par la justice exacte que nous leur faisons rendre, en dissimulant même en quelque occasions les faults des flibustiers, qui vivent icy dans une grande licence, et exercent quelque brigandage, [...] ce que nous toucherons de corriger peu à peu⁴⁵⁶ ».

La capacité de la flibuste de se rapporter aux différents espaces américains lui fournissait les instruments pour se proposer au gouvernement français comme un éléments stratégiquement important aussi hors de Saint-Domingue, et la dimension globale (sociale, militaire, économique) de la Guerre de Succession garantit plusieurs occasions d'intervention. Du côté des renseignements, la flibuste pouvait compter sur les liaisons existants avec les anciens aventuriers en Jamaïque, et sur les entrepôts neutres de Saint-Thomas et Curaçao pour acquérir informations précieuses. Bien que elle-même fût engagé dans le contrebande, un des objectif lui confiés fut la découverte de l'interlope, surtout celui effectué par les operateurs français. Le résultats furent limité (probablement pour la connivence des informateurs), mais en quelque cas significatives : en 1710, un flibustier dominguois anonyme envoya à Lempereur, commissaire de marine et ordonnateur du port de Saint-Malo, un mémoire concernant

missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine, Paris, Chez Jacques Guérin, Libraire-Imprimeur, 1731, vol. 4/4, p. 213.

⁴⁵⁵ *Extrait de la lettre de M.r le Comte de Choiseul écrite a Monseigneur au petit Goave le premier Janvier 1710* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, f. 22) ; *Le Comte de Choiseul au ministre, juin 1710* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 58-59).

⁴⁵⁶ *M.rs de Paty et Mithon au ministre, le 3 juillet 1711* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 220-241).

les français qui faisaient du commerce en Jamaïque⁴⁵⁷. Bien que l'administration française ne fut capable d'intervenir, à cause de la guerre, l'utilité de la flibuste trouva une nouvelle dimension. Sur le plan militaire, au contraire, les flibustiers dominguois démontrèrent d'être capable d'agir sur un front très vaste. Pendant le siège de l'Acadie, et en particulier du Port Royal, le capitaine Pierre Morpain, à bord de La Chenaye-Balon⁴⁵⁸, intervint en ravitaillant les assiégés pendant plusieurs mois⁴⁵⁹. Son intervention, qui contribua à l'héroïque défense du gouverneur Subrecase, n'empêcha que le flibustier fût fraudé par les adjudicateurs du Cap à son retour : ce fut finalement Choiseul-Beaupré à intervenir en soutien de son flibustier, en obtenant, en juillet, le remboursement des prises⁴⁶⁰.

Toutefois, non toutes les actions que l'administration entreprit envers la flibuste furent bien acceptées par les aventuriers, en particulier dans les derniers mois du conflit et après sa conclusion. A la fin du 1713, l'intendant Mithon avait demandé en France l'autorisation à rembourser les flibustiers blessés pendant les combats. L'année après, il receva l'*Ordonnance concernant les récompenses à donner aux Garçons Flibustiers et Boucaniers en cas d'estropiement dans la défense de la colonie*, qui fut reçu par le Conseil supérieur du Cap en novembre⁴⁶¹. Paradoxalement, la flibuste se révolta contre cet acte, car on imposait des nouvelles tarifs qui n'étaient pas satisfaisants par les équipages. L'aspect moins toléré était le système de financement des remboursements, qui auraient été payé avec l'introduction d'un nouveau model de taxation des prises. De fait, le 10% réservé à l'administration aurait été payé sur le poids des marchandises, et non sur la valeurs, fait qui endommageait les captures de vaisseaux marchands et aurait du stimuler l'attaque aux bateaux plus riches (et mieux protégés). La cessation des hostilités, en outre, avait causé des autres problèmes, liés à la réduction de commissions

⁴⁵⁷ *Mémoire d'un flibustier sur les marchands français établis en Jamaïques, joint à la lettre de Lempereur au ministre, 1710, Saint-Malo* (CARAN, f. marine, série B, reg. 3, f. 181).

⁴⁵⁸ Commission donnée à Morpain par *Paty*, pour commander le brigantin le Furieux à la place de La Chenaye-Balon, le 4 juillet 1706 (ANOM, f.c., série A, cart. 28, f. 22).

⁴⁵⁹ James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 398.

⁴⁶⁰ *Lettre de Mr. de Choiseul-Beaupré au Roy, le 14 juillet 1707* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 8, ff. 119-121).

⁴⁶¹ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, A Paris chez l'Auteur. Quillau. Mequignon jeune. Et au Cap François, chez M. Baudry des Lozieres, 1784, vol. 6/2, p. 423.

et des prises admissibles par les adjudicateurs⁴⁶². De plus, la – relative – impunité de la fin du XVII^e siècle avait été substituée par un contrôle gouvernemental croissant. La sévérité démontrée pour la punition de François Jardif, « vagabond » pendu sous l'accuse d'être un espion anglais, ne fut pas un cas isolé⁴⁶³. Si le procès ne regarda pas directement la flibuste, ses effets se firent rapidement sentir sur les équipages : « La promptitude d'un chatiment si sever a produit un effet merveilleux, la nouvelle s'en rependue peu de tems apres a la jamaïque par les corsaires anglois qui rodoient a la cote, il étoient armés en partie de françois qui les quitterent dans la crainte d'un pareil traitement⁴⁶⁴ ». Un nouvel accord (« au moins une convention verbale⁴⁶⁵ ») entre la flibuste et les administrateurs fut oralement signé, invisible mais parfaitement connu par tous les interlocuteurs : la tolérance pour les actions illégales venait de terminer, tandis que la mobilité et les connexions avec les îles étrangères. Les conséquences ne se firent attendre longtemps. A la moitié du mois d'aout 1715, le comte de Blénac et Mithon appliquèrent la nouvelle ligne, en envoyant à Paris un lettre revelatrice du changement qui était en train de passer. « Monseigneur, des françois accuséz d'être forbans ont été pris a Portorico et condannéz par les juges espagnols aux galeres de france. Le gouverneur du lieu les renvoyoit au general de la Martinique avec le jugement pour le faire executer et les faire passer en france. La barque dans laquelle ils étoient embarquéz a été forcée par le mauvais tems d'entrer au Cap. Ces criminels demandent qu'on revoye le procès pour leur justiffication. Nous n'avons pas jugé a propos de le faire, en ce que si effectivement la procédure n'etoit pas bien instruite et qu'il n'y eut pas des preuves assez fortes on auroit été contrainte de les absoudre faute declaircissement, ce qui auroit eu des suites d'une dangereuse consequence dans ces mers ou il y a encore quatre ou cinq forbans françois qui y font du ravage. Monseigneur qu'on renvoye en France ceux qu'il ny ait pas des charges suffisantes contr'eux il ny aura pas le même danger a les innocenter de si loin, on n'apprendra point si tot icy la nouvelle de leur justiffication, qui sur les lieux auroit rassuré les autres dans l'exercice de la piraterie par cet exemple d'impunité. Nous vous les renvoyons avec le procès qui sera cy joint, nous

⁴⁶² Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, *op. cit.*, p. 164-180 ; James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 234.

⁴⁶³ *Lettre de Blénac et Mithon au Roy, le 10 aout 1713* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 10, ff. 8-31).

⁴⁶⁴ *Lettre de Blénac et Mithon au Roy, le 10 aout 1713* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 10, ff. 8-31).

⁴⁶⁵ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 39.

donnons l'ordre de les faire embarquer au Cap par le premier vaisseau prêt à partir⁴⁶⁶». Le refus de répondre aux pétitions des flibustiers n'était pas lié à la conviction de la validité de la jugement espagnol, mais plutôt à la nécessité de rendre évident que aucune exception aurait été faite

« Tant de changemens arrivés coup sur coup empêcherent de suivre le dessein, qu'avoit formé M. de Choiseul, de rétablir la Course, mais ce grand nombre de Flibustiers, qu'on avoit rassemblé de toutes parts se firent presque tous Habitans, & ce fut un bien beaucoup plus réel, que celui, qu'on avoit eu d'abord en vüe en les rappelant. Ainsi finit cette fameuse Flibuste de Saint Domingue, à laquelle on peut dire qu'il ne manqua que de la discipline & de chefs, qui eussent des vües, & fussent capables de les suivre, pour conquérir l'une & l'autre Amérique⁴⁶⁷ ». La flibuste dominguoise, à la fin du XVIIème siècle, avait contribué au succès de la France dans les Caraïbes, en se révélant un allié précieuse dans la lutte pour la conquête de la « Méditerranée américaine »⁴⁶⁸. Vingt ans après, elle aurait cherché des nouvelles bases en Afrique orientale et en Madagascar, en fuyant les « chasseurs des pirates », le long les routes des *Compagnies des Indes Orientales*⁴⁶⁹. Les rapports entre l'administration colonial et les flibustiers étaient désormais altérés, soit – de l'extérieur - à cause des ingérences de la politique de la métropole, soit – internement – pour les changements qui étaient en cours dans la société coloniale. De fait, quand la guerre se termina « *the buccaneers, English, French, and otherwise, once again found themselves unwelcome in American waters*⁴⁷⁰».

⁴⁶⁶ *Lettre de Mrs. de Blénac et Mithon au Roy, 01 mars 1715, Léogane* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 10, ff. 34-46).

⁴⁶⁷ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, *op. cit.*, p. 215-216.

⁴⁶⁸ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 275.

⁴⁶⁹ Robert C. Ritchie, *Capitan Kidd e la guerra contro i pirati*, *op. cit.*, p. 93-126 ; Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, *op. cit.*, p. 172-180.

⁴⁷⁰ Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, *op. cit.*, p. 171.

8.2 Changements internes

A la veille de son retour en Europa, en juin 1710, le gouverneur Choiseul-Beaupré promut la création d'un hôpital près de Petit-Goave, où loger les soldats et les flibustiers blessés : « *Notre intention ayant toujours été depuis que sa majesté nous a fait l'honneur de nous confier le gouvernement de cette colonie, d'établir dans ce quartier du petit Goave [...] un hopital pour leur [soldats] soulagement, et pour celuy des flibustiers qui sy sont habitués de tous temps pour y faire leurs armements, et leur retraite*⁴⁷¹ ». Le projet proposé prévoyait la création d'un fond pour la construction, basé sur les « lots » que les équipages flibustiers versaient à l'hôpital local des hérités des compagnons décedés en mer : « *Ordonnons en outre que le lot que les flibustiers ont accoutumé de donner a l'hopital sera remis en mains du sieur Claude françois, et que les lots revenants a tous flibustiers morts dans leur course ou tués dans les combats, ce qui ne seront repeté par aucun legitime heritier du pays seront aussy mis en mains dudit Procureur du Roy [...]. Les notaires qui passeront a l'advenir les chasses parties des Courses desdits flibustiers seront tenus d'y inserer cette clause pour eviter a toutes difficultés*⁴⁷² ». Cette décision reprenait une question que le gouverneur avait soulevé en 1708, quand il avait protesté contre les frères de l'Hôpital de la Charité des Lester, qui se refusaient de prendre soin des aventuriers⁴⁷³.

Cet épisode était indicateur d'un changement qui s'était produit dans les « microsociété » de la flibuste dominguoise depuis le début du XVIIIème siècle. La modification des conditions générales de la colonie, soit économiques (l'augmentation de la production sucrière, le développement du système de plantation, la croissance des échanges avec l'Europe), soit administratives (la création des Conseils supérieurs et de la milice), soit politiques (la signature de la Paix de Ryswick et la nouvelle alliance avec l'Espagne), soit commerciales (création de plusieurs compagnies, et en particulier celles

⁴⁷¹ *Lettre de Choiseul-Beaupré au ministre, juin 1710* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 10, reg. 9, ff. 54-63).

⁴⁷² *Lettre de Choiseul-Beaupré au ministre, juin 1710* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 54-63).

⁴⁷³ *Lettre de Choiseul-Beaupré au ministre, 29 aout 1708* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 8, ff. 173-180). Par représailles, Choiseul-Beaupré avait renvoyé en France trois frères, accusé d'« esprits séditieux et insubordonnés » (*Lettre de Choiseul-Beaupré au ministre, 29 aout 1708* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 8, ff. 181-182).

de *Saint-Domingue* et de *l'Asiente*⁴⁷⁴) influencèrent la conduction des vies des aventuriers. De fait, en cette situation, on assista à un changement qui ne fut pas causé par l'évolution des conditions de l'échiquier caribéen, mais plutôt par la transformation du contexte dominguois. En d'autres termes, pour trouver les racines de la mutation, il ne faut pas exclusivement chercher entre les déclarations de guerre ou de paix des puissances européennes, mais aller voir qu'est-ce que se passait au milieu des groups dont on a parlé jusqu'ici.

Les premiers signes du changement apparurent à la fin du XVIIème siècle, quand une nouvelle figure commença se distinguer dans les accords entre les flibustiers et dans les chasse-parties : le quartier-maître.

8.2.1 Le quartier-maître, une figure américaine

Le premier quartier-maître dont on a conscience comme élément important dans le contexte de la flibuste dominguoise⁴⁷⁵ est Mathurin Desmaretz, en charge sur la *Sainte-Rose* en 1688⁴⁷⁶. Quel fut son rôle dans l'équipage ? En ce cas, il signa la charte-partie, probablement en représentation de tout l'équipage, et en se proposant comme le médiateur entre le capitaine et les matelots de la *Sainte-Rose*. La figure du « quartier maistre », dans les espaces caribéens, et surtout dans le contexte de la flibuste, acquit un rôle crucial vers la fin du XVIIème siècle. Ici, on commence à voir les caractéristiques principales.

Mais qui étaient les quartiers-mâîtres ? Selon Jean Jacques de Paty, lieutenant de la *bande du Sud*, « le quartier mestre [...] est un espece de procureurs parmi eux, qui regle leurs comptes en pris⁴⁷⁷ ». Une dizaine d'année plus tard, l'auteur de la *General*

⁴⁷⁴ Léon Vignol, « El Asiento francés (1701-1713) e inglés (1713-1750) y el Comercio francoespañol desde 1700 hasta 1730 », *op. cit.* ; James Pritchard, *In search of Empire : the French in the Americas, 1670-1730*, *op. cit.*, p. 220-221.

⁴⁷⁵ On ne peut pas exclure qu'il en furent des autres, en ces années. Malheureusement, dans la faible documentation dominguoise il sont restées très peu des preuves, et celle de Mathurin Desmaretz est, chronologiquement, la première.

⁴⁷⁶ *Mémoire du capitaine Cherpin à Du Casse, le 1^{er} juillet 1691, de la Martinique* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 2, ff. 355-358).

⁴⁷⁷ *Lettre du Monsieur de Paty au ministre, le 30 juin 1711, de Petit Goave* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 213-220).

History of Most Notorious Pyrates, en 1724 fournissait un description similaire du « duty » (rôle) des quartier-maîtres au milieu des équipages : « there is a principla Officer among the Pyrates, called the Quarter-Master, [...] who acts as a sort of a civil Magistrate on Board a Pyrate Ship⁴⁷⁸ ». Suivant l’avis de Captain Johnson, le quartier-maître des bateaux jouait le rôle d’intermédiaire entre le capitaine et l’équipage, et entre les mêmes matelots. Dans un contexte de limitée opérativité de la jurisprudence européenne, et sans la possibilité de recourir à l’intervention d’un ordre hiérarchique, il était nécessaire, pour les équipage comme celui de la *Sainte-Rose*, d’avoir une figure qui pût contribuer à régler les contestations et à maintenir les rapports entre le capitaine et les matelots : « The Quarter-Mafter of the Ship, when the Parties will not come to any Reconciliation, accompanies them on Shore with what Assistance he thinks proper, and turns the Disputants Back to Back, at so many Paces Distance : At the Word of Command, they turn and fire immediately, (or else the Piece is knocked out of their Hands :) If both miss, they come to their Cutlashes, and then he is declared Victor who draws the first Blood⁴⁷⁹ ». Si on reprend les descriptions faites par Exquemelin, on voit comment le rôle du quartier-maître semble reprendre celui qui fût de la communauté dans le procès organisés par les boucaniers⁴⁸⁰. Lais, à l’époque, la définition de quartier-maître ce n’était pas du tout celle donnée par Paty. Selon le *Dictionnaire universel* de Furetière :

« QUARTIER-MAISTRE, en terme de Marine, est un Officier de navire qui aide au Maistre & au Contre-Maistre, qui a soin des cordages, & de faire mouiller ou lever les ancrs, & des pompes. On l’appelle aussi *Esquiman*⁴⁸¹ »

⁴⁷⁸ Charles Johnson, *A general history of the pyrates: from their first rise and settlement in the Island of Providence, to the present time: with the remarkable actions and adventures of the two female pyrates Mary Read and Anne Bonny, contain'd in the following chapters ... to which is added a short abstract of the statute and civil law in relation to piracy*, The second edition, with considerable additions., London, Printed for, and sold by T. Warner, at the Black-Boy in Pater-Noster-Row, 1724, p. 233-234.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 232.

⁴⁸⁰ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu’ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, *op. cit.*, p. 123.

⁴⁸¹ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, *op. cit.*. « Esquiman » est la traduction hollandais du terme (DIDEROT D. et J.B.L.R. D’ALEMBERT (dir.), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, à Paris, chez Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751, vol. 17/5, p. 976).

Il est évident que les deux perspectives changeaient beaucoup. Mais, cette fois, ce n'était pas seulement une différence de termes ou de contexte, ici la différence radicale était dans la *signification* du vocable. Les « aventuriers », les « flibustiers », les « boucaniers » ou les « habitans » avaient de noms qui renvoyaient à des figures connues aussi en Europe : les « volontaires », les « chasseurs », les « paysans ». Au contraire, le quartier-maître se présenta comme un objet qui, en traversant l'Atlantique et en s'adaptant au contexte dominguois, s'était transformé en quelque chose de différent, dont le Vieux Monde n'avait pas rien de comparable. Le rôle du quartier-maître, et avec lui les rôles des flibustiers, s'étaient en quelque sort américanisés, en s'adaptant à un contexte maritime et terrestre, sociale et humain différents. A cause du manque de documents et des textes, on connaît pas exactement quand cette figure se développa, ou quand elle commença être mise en évidence dans les rôles des équipages. La figure du quartier-maître n'est jamais citée, en ce contexte, par Exquemelin. Cependant, on sait que en 1686, entre les officiers principaux de *La Subtile* il fut nommé le « quartier maistre Pierre Beaudecorps »⁴⁸². Plus important, on a vu la position occupée par Mathurin Desmaretz dans les négociations entre l'équipage, le capitaine et les armateurs de la *Sainte Rose*⁴⁸³. La division de l'autorité à bord des vaisseaux est au contraire présent dans le texte de Raveaneau de Lussan (dont les aventures américaines datent le 1685) et dans celui du Captain Charles Johnson (du 1724)⁴⁸⁴. Ce fut donc probablement au début des années Quatre-vingt que cette figure changea son rôle dans le contexte dominguois. Selon Marcus Rediker, qui a largement étudié les équipages des pirates des années Dix et Vingt du XVIIIème siècle, le capitaine était le commandant militaire, lorsque le « quartermaster was elected to represent and protect the interest of the crew »⁴⁸⁵. Et en effet ce fut dans la forme de représentant des droits des flibustiers que les quartier-mâtres apparurent dans la documentation dominguoise.

En 1699, Jacques Hélin, dit Sansoucy, « cy devant quartier maistre dans l'Europe », demanda au gouverneur Galiffet d'être remboursé pour la somme de 1.900

⁴⁸² *Résumé de l'enquête faite par Pierre Juers et René Bédu, commissaires* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 1, ff. 259-283).

⁴⁸³ *Mémoire du capitaine Cherpin à Du Casse, le 1^{er} juillet 1691, de la Martinique* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 2, ff. 355-358).

⁴⁸⁴ Charles Johnson, *A general history of the pyrates*, op. cit., p. 233-234.

⁴⁸⁵ Linebaugh Peter, Rediker Marcus, *The many-headed hydra: sailors, slaves, commoners, and the hidden history of the revolutionary Atlantic*, Verso, London 2000, pp. 162-163.

livres qu'il furent prises par le sieur de Pontoise, qui accusait l'équipage de l'*Europe* d'avoir pris et pillé un des ses vaisseaux⁴⁸⁶. Bien qu'en une condition non optimale, Hélin représentait une ultérieure, nouvelle évolution de la figure du quartier-maître. Après être devenu une figure de référence dans les chasse-parties et, par conséquence, dans les microsociétés insulaires, il devint l'intermédiaire entre les officiers de l'administration coloniale et son équipage. D'ici devant, chaque fois un vaisseaux eut à traiter avec le gouvernement domingois, les quartier-maîtres furent présents.

Un autre exemple, aussi important, fut la négociation que la Grave, quartier-maître de l'*Intrepide*, conduit avec l'administration de Charitte, en 1708. En ce cas, le rôle de la rive fut particulièrement important, car son capitaine, Pierre Morpain, avait accusé le gouverneur d'avoir profité de ses prérogatives pour obtenir des pris favorables lors de l'achat de 22 esclaves qui faisaient partie du butin⁴⁸⁷. Le quartier-maître apparaissait dans la reçu donnée par Charitte, qu'il avait signé : « J'ay la Grave quartier maistre de l'équipage du bateau corsair nommé l'Intrepide du Petit Goave, coste de Saint-Domingue, commandé par le S.r Morpain, [confirme] avoir receu de M.r de Charritte la solle de neuf mil neuf cents livres [...] pour le montant de 22 negres sçavoir 10 pieces d'Inde et 12 petits negrillons que Je luy ay livres, provenants des lots dudit Equipage, au Cap le 14 novembre 1707⁴⁸⁸ ». Finalement, l'enquête menée par les commissaires du gouverneur Blénac démontra la fraude, et Charitte fut contraint payer 712 livres de remboursement : pas du tout la valeur nécessaire pour dédommager l'équipage de l'*Intrepid*, mais suffisante pour donner l'idée que l'administration coloniale aurait supporté les requêtes des flibustiers.

Un autre cas éclatant ce fut celui qui opposa la Compagnie de l'Asiente à l'équipage d'un vaisseau flibustier, qui avait été contraint de payer la permission de vendre des esclaves : « La Compagnie de l'Assiente a aussy voule estendre ses droits a l'occasion de la prise de deux cents negres dont je vous ay parlé. Elle a voulu sans

⁴⁸⁶ *Lettre de Jacques Helin à Galiffet, 1699* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 4, f. 343)

⁴⁸⁷ *Extrait des minutes du greffe du Siège Royal du Cap François, Coste S.t Domingue, le 18 janvier 1708* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 8, ff. 208-211).

⁴⁸⁸ *Coppie d'un recue fait par le s.r La Grave à M.r de Charritte, le 14 novembre 1707, le Cap* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 8, f. 199). En effet, la somme versée par Charitte semblait assez faible, surtout si comparée au prix des esclaves à l'époque, c'est-à-dire en pleine Guerre de Succession d'Espagne. Le prix moyen, à l'époque, était d'environ 1.000-1.400 livre chaque homme, et presque la moitié pour les enfants (negrillons). Donc, Charitte paya entre le 40% et le 50% du valeur commercial.

aucune déclaration ni ordre préalable de sa Majesté exiger 10 livres tournois pour chaque teste de negre, en a fait saisir sur les flibustiers et déposer au greffe de cette juridiction la somme de 2000 livres tournois pour ce prétendu droit. La contestation a été portée au Conseil à la poursuite du procureur des flibustiers qu'ils appellent leur quartier-maître. Il est intervenu un arrêt qui a donné main levée de la saisie, et ordonne que les deniers seroient rendus. Vous ne sauriez croire Monseigneur combien cette petite affaire a fait crier les flibustiers⁴⁸⁹ ». Cette lettre, écrite par de Choiseul-Beaupré en 1711, est révélatrice. Un équipage de retour d'une attaque sur la côte de la Jamaïque demanda et obtint le privilège de vendre les esclaves qu'ils avaient capturés dans la colonie britannique, mais la Compagnie de l'Asiente imposa un droit illégal, qui lui fut refusé par la « main levée » du Conseil supérieur.

La dimension transatlantique de la flibuste apporta sur les côtes de Saint-Domingue une dernière procédure, dans laquelle les administrateurs de Saint-Domingue demandèrent « Justice » contre leurs homologues de La Grenade, un petit établissement français dans les Iles du Vent. En 1711, presque au même temps que la querelle « Compagnie de l'Asiente/flibustiers » du Cap, dans la bande du sud se leva une autre requête d'intervention. Une lettre de Paty, gouverneur du Sud, synthétisa les événements : « Les flibustiers [...] en revenant de leur course [en Afrique], passeront à la Grenade où Monsieur le Comte Darguen leur dit qu'il avoit permission de vous Monseigneur de prendre en chaque navire négrière dix negres à son choix [...]. Enfin après bien des disputes et avoir fait maître le Capitaine flibustier et le quartier maître qui est une espèce de procureurs parmi eux, qui règle leurs comptes en pris, il se contenta de quatre. [...] Cette Violence, Monseigneur, préjudicie trop à la course pour ne vous en informer [...]. Cela dégoûte fort les flibustiers, sur ce qu'il leur a dit que tous les Gouverneurs avoient la même permission de vous. Monseigneur, [cette fausse affirmation] qui a été effectuée de la part de Monsieur Darguen devoit, Monseigneur, être estin par la Justice qu'il vous plaira de faire aux flibustiers⁴⁹⁰ ». De Paty, dans sa lettre, réclamait « Justice » pour les aventuriers, contre la « Violence » des administrateurs royaux de La Grenade. Bien que cette lettre n'obtint aucune réponse officielle par la monarchie ou par le ministre de Pontchartrain, elle souligna comme le

⁴⁸⁹ *Lettre de monsieur le Comte de Choiseul au ministre, juin 1710* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 54-63).

⁴⁹⁰ *Lettre de Monsieur de Paty, le 30 juin 1711, Petit Goave* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 213-218).

rapport entre la flibuste dominguoise et le gouvernement de Saint-Domingue eut atteint un niveau pour lequel il était nécessaire, selon l'avis de Paty, que la métropole intervînt pour défendre les privilèges des flibustiers contre l'action du « comte Darguen », qui retenait le double rôle de gouverner de la Grenade et de membre de l'aristocratie française.

Le rôle du quartier-maître, donc, entre sa « création » par les équipages des Saint-Domingue dans les derniers décennies du XVIIème siècle et la fin de la Guerre de Succession d'Espagne consolida ses prérogatives. Le « procureur » des flibustiers devint une figure respecté par les autorités, parfaitement insérée dans les logiques de l'« Ancien Régime ». Cette évolution souligna une transformation profonde dans la perception de la flibuste de part de l'administration coloniale, chargée au même temps de contrôler les excès des matelots et d'en soutenir les activités militaires contre les ennemis de l'état. Ce fut à travers l'apparition de ces personnages que la flibuste démontra l'avancement de son processus d'américanisation.

8.3 L'américanisation de la flibuste

Pendant les premières années du XVIII^{ème} siècle, la flibuste dominguoise se développa. Ce ne fut pas une évolution des dimensions de son rayon d'action ou l'accroissement des nombres de ses membres. On assista à la consolidation de structures sociales qui n'avaient jamais existé avant. Ce fut quelque chose de complètement nouveau par les administrateurs français, car rien de similaire avait jamais croisé les routes de la domination de Paris : les corsaires de la flibuste ponantaise avaient resté dans une dimension locale, et leur évolution signa leur passage dans les Antilles⁴⁹¹ ; les habitants de la colonie développèrent une propre « pensée autonomiste », mais ce fut seulement après la Guerre des Sept Ans, en 1763, que elle devint évidente aux administrateurs⁴⁹² ; les boucaniers, qui avaient fasciné du Tertre, Exquemelin et Labat avec leur système autonome de gestion de la justice et de la propriété, disparurent avant de se transformer en une entité plus complexe⁴⁹³.

La flibuste dominguoise, au contraire, profitant des espaces donnés par les administrateurs de la colonie pour changer ses perspectives. Elle profita des espaces sur tous les plans : géographique, économique, politique, sociale. Ce fut un processus qui se généra dans ce group, mais aussi autour de lui. On ne peut imaginer la flibuste comme un *corpus* capable d'agir unanimement vers un but commun, comme suggérait Georges Pollet⁴⁹⁴. Les flibustiers furent toujours divisés en microsociété, comme justement Philippe Hrodej a compris⁴⁹⁵. Les chasse-parties ne représentaient pas une constitution fondatrice d'un group, mais un accord entre individus pour la conservation des biens, des intérêts privés et pour la maximisation du profit⁴⁹⁶. « Débarrassons-nous, tout d'abord, du faux romantisme de la course. Elle est, avant tout, affaire

⁴⁹¹ Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », *op. cit.*

⁴⁹² Gabriel Debien, *Esprit colon et esprit d'autonomie à Saint-Domingue au XVIII^e siècle*, *op. cit.* ; Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 714-730.

⁴⁹³ Barry R. Burg, « The Buccaneer Community », *op. cit.*

⁴⁹⁴ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 38-45.

⁴⁹⁵ Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVII^{ème} siècle: une composante économique indispensable », *op. cit.*, p. 290-296.

⁴⁹⁶ Peter T. Leeson, *The invisible hook*, *op. cit.*

commerciale, affaire nationale ensuite⁴⁹⁷ », écrivait Jean Meyer en 1971. Et il avait parfaitement raison. Mais ce fut la nécessité de gérer les requêtes qui surgissaient du plan économique qui plus contribuèrent à développer la flibuste de l'état de « équipage » à celui de « proto-communauté », comme aurait dit Ferdinand Tönnies⁴⁹⁸.

On a parlé des chasse-parties et du matelotage, en les mettant en relation. Les accords entre les couples de flibustiers contribuaient à garantir les biens des deux « signataires », mais aussi fournissaient une base pour le développement de l'entrepreneuriat des aventuriers, qui devenait, avec les profits de la chasse en mer, des cultivateurs d'indigo et de canne à sucre, plutôt que des éleveurs de cochons, vaches ou ânes⁴⁹⁹. Les contrats signés par les équipages, au contraire, rendaient possibles des actions sensationnelles, capables d'étonner les chroniqueurs et les commentateurs européens. Pendant le XVII^e siècle, les chasse-parties furent le tronc planté sur les côtes de Saint-Domingue, sur lequel les accords de matelotage s'inséraient comme des branches qui nourrirent et firent fleurir la flibuste dominguoise. Mais, au cours des premières années du XVIII^e siècle, ce qui avaient été branches et tronc devinrent les racines d'une proto-communauté désireuse de s'établir dans la colonie. Cette transformation constitua l'américanisation de la flibuste. Ce fut un processus différent de celui des communautés hispano-mexicaines étudiées par Serge Gruzinski : ici la communauté étrangère était représentée par une autre forme de la culture européenne⁵⁰⁰. Ce ne fut pas la progressive absorption d'une communauté européenne dans un autre, comme pour les communautés francophones de Saint-Louis et Détroit au début du XIX^e siècle⁵⁰¹. En ce cas, ce furent les conditions exceptionnelles économiques, humaines, politiques et sociales de la Méditerranée américaine qui modelèrent une

⁴⁹⁷ Jean Meyer, « La course : romantisme, exutoire sociale, réalité économique », *op. cit.*, p. 309.

⁴⁹⁸ Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

⁴⁹⁹ Gabriel Debien, *Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715)*, *op. cit.*

⁵⁰⁰ Serge Gruzinski, *Gli uomini-dei del Messico: potere indiano e società coloniale*, trad. fr. Claudio MILANESI, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1987 ; Serge Gruzinski, *La colonisation de l'imaginaire: sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1988 ; Serge Gruzinski, « Les mondes mêlés de la Monarchie Catholique et autres connected histories », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 1, 01/2001.

⁵⁰¹ Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier: French Towns, French Traders, and American Expansion*, Yale University Press, 2009, p. 144-146.

nouvelle entité, dont les caractéristiques restèrent vinculées, jusqu'à la fin, au Nouveau Monde.

La naissance des quartier-maîtres répondit à la nécessité d'avoir des figures d'intermédiation entre le pouvoir par les marchands-armateurs, les capitaines et, successivement, les administrateurs de la colonie. Face à l'action des pouvoirs qui émanaient de la métropole et qui se manifestaient à travers l'application des ordonnances et des politiques, la flibuste proposa une figure que, en se montrant comme « procureur » des intérêts des équipages, jouissait d'une capacité de contractations qu'aucun group avait eu avant la création des Conseils supérieurs⁵⁰². En garantissant les privilèges et les droits des flibustiers, ils devinrent des personnages dont le poids politique ne pouvait pas être sous-estimé : « Vous ne sauriés croire Monseigneur combien cette petite affaire a fait crier les flibustiers⁵⁰³ ».

Au contraire, les accords de matelotage fut le point de fusion entre les microsociétés de la côte et la colonie en formation. En 1702, le contrat signé par Pierre Chassain et Jean Briac était exemplaire d'une nouvelle forme de médiation culturelle entre la flibuste (et les boucaniers) et la jurisprudence française, dont l'extension sur la colonie se consolida et accéléra après 1697. De fait, un « notaire de la compagnie royale de S.t Domingue » enregistra un accord qui aurait servi à Chassain pour partir en une mission militaire dans les mers où ladite *Compagnie de Saint-Domingue* luttait chaque jour contre les flibustiers et les corsaires anglais⁵⁰⁴. Ce n'était pas un paradoxe, c'était la marque d'une progressive institutionnalisation des coutumes et des pratiques qui avaient soutint trois groups pendant presque un siècle.

Quelle fut la réaction de l'autre côté, entre les administrateurs de la colonie ? Finalement, ils avaient été, depuis les années Soixante, un des éléments qui avaient contribué de plus à l'évolution de la colonie de « l'île de la Tortue et côte Saint-Domingue ». Sans les actions de d'Ogeron, Cussy, Du Casse et, plus récemment, Choiseul-Beaupré, probablement la flibuste dominguoise aurait disparue comme celle de la Jamaïque, où se serait réduite de dimension comme celle des Antilles. La requête

⁵⁰² Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française, op. cit.*, p. 110-111.

⁵⁰³ *Lettre de monsieur le Comte de Choiseul au ministre, juin 1710* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 54-63).

⁵⁰⁴ *Contrat entre Pierre Chassain et Jean Briac dit Grenade, le 1^{er} septembre 1702, Cayes du Fond de l'Île-à-Vache* (Notaire Cousseau, doubles minutes, ANOM, Dépôt des Papiers Publics des Colonies, f.not., série SDOM, rac. 339, f. 54).

continuelle d'aide et de support, unie aux privilèges qui occasionnellement étaient concédés aux équipages, contribua à maintenir le rôle de la flibuste dans les établissements dominguois⁵⁰⁵. Mais surtout, ce fut leur compréhension des potentialités de la flibuste qui contribuèrent de plus à la transformation. De fait, ils savaient que les flibustiers représentaient un instrument militaire et économique qu'ils auraient pu rapidement désavouer⁵⁰⁶. C'était aussi une arme dont le coût limité donnait des revenus variables, mais de pertes encore plus limitées. Ce fut, enfin, leur habitude à utiliser la flibuste pour la guerre et pour le commerce qui déclencha, pendant la Guerre de Succession d'Espagne, un action politique qui aurait pu finalement institutionnaliser définitivement la flibuste.

Il faut partir d'une considération : bien que éloignées de milliers de kilomètres des côtes françaises, les colonies des Iles du Vent et de Grandes Antilles étaient partie intégrante et intégrée dans les systèmes légaux, juridiques et coutumiers de la France d'« Ancien Régime ». A l'époque, la société était partagée en plusieurs corps, au milieu des quels agissaient une multitudes de guildes, ordres, entité politiques et sociales dont l'existence remontait au moins au Moyen Age⁵⁰⁷. Le « plural legal order » français se basait sur le fait que la figure du Roy unissait toutes les provinces et les parties de la monarchie, et que chaque une eût une relation particulière avec la couronne. Chaque privilège, status ou loi accordé par la monarchie pendant les siècles générant des différents rapports avec les autres entité du royaume⁵⁰⁸. Pour les officiers français, dans les Caraïbes comme en Canada comme en France, les ordres représentaient la forme quotidienne de la société, et leurs subdivisions institutionnalisées leur développement naturel⁵⁰⁹.

Ce fut de cette base que, après 1697, la flibuste dominguoise commença un parcours qui aurait pu la conduire vers une institutionnalisation effective, en la transformation de group informel en une entité formalisée, probablement comparable à un guildes européenne. Le début du processus fut lié à la naissance des quartier-maîtres

⁵⁰⁵ Jean-Pierre Moreau, *Pirates, op. cit.*, p. 127-160.

⁵⁰⁶ Jean Meyer, « La course : romantisme, exutoire sociale, réalité économique », *op. cit.*, p. 312.

⁵⁰⁷ Pierre Goubert, *L'ancien régime, op. cit.*, p. 17-37.

⁵⁰⁸ Helen Dewar, « Litigating Empire. The Role of French Courts in Establishing Colonial Sovereignities », in Lauren Benton et Richard J. Ross (dir.), *Legal Pluralism and Empires, 1500-1850*, New York, New York University Press, 2013, p. 49-79, p. 50-51.

⁵⁰⁹ Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l'Amérique Française, op. cit.*, p. 103-116.

et à leur progressive acceptation dans le contexte institutionnel et juridique français. En les reconnaissant comme « procureurs » des équipages, les juges et les conseils supérieurs, ainsi que les gouverneurs, les absorbèrent dans le système légal français en Amérique. Les cas de Mathurin Desmaretz de la *Sainte-Rose* (1688), de Jacques Hélin, dit Sansoucy, « cy devant quartier maistre dans l'Europe » (1699) ou de la Grave de l'*Intrepide* (1708) marquèrent l'acceptation du rôle du quartier-maître. Les chasse-parties suivirent une histoire parallèle : nées à bord des vaisseaux corsaire et de la flibuste ponantaise, furent adaptées aux intérêts et aux coutumes de la flibuste dominguoise. Des premiers exemples dont parle Exquemelin dans son mémoire⁵¹⁰ ils restaient peu de traces dans la version de la *Sainte-Rose*⁵¹¹. Seul particulier qui retourna dans les deux cas, la évaluation des blessures des estropiés : « six cents pièces de huit ». Et ce fut celui-ci le prix que Choiseul-Beaupré et Jacques Mithon, en 1707, fixèrent pour les remboursement des matelots blésés en combat : « Nous avons déclaré et déclarons, par ces présentes, qu'il sera donné du fond du public récompense de six cents piastres une fois ou cent cinquante livres de rente la vie durant à ceux qui demeureront estropiés de blessures qu'ils auront reçues en combattant pour la défense de cette isle et que tous ceux qui seront blessés dans la même occasion, seront pensés médicament et fournis de tous remèdes nécessaires jusques à la parfaite guérison, aussi aux dépenses du public, lesquelles récompenses et autres dépenses seront payées sur des certificats authentiques et incontestables, par le receveur des deniers publics qui s'en remboursera sur les habitants de cette dite Isle, suivant la répartition qui en fera faire⁵¹² ». Certes, l'origine de la choix de cette valeur pourrait être différente (simplement un coutume des marins), mais la redondance semble significative. De plus, on créait un canal de remboursement codifié à travers une ordonnance, qui formalisait le rôle des matelots flibustiers comme une partie importante de la société insulaire.

En 1708, Choiseul-Beaupré proposa de doter la flibuste d'un propre hôpital, pour éviter les frictions avec les frères religieux de la côte. Le projet, qui comprenait aussi la

⁵¹⁰ Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Aventuriers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années*, op. cit., p. 153-155.

⁵¹¹ *Mémoire du capitaine Cherpin à Du Casse, le 1^{er} juillet 1691, de la Martinique* (ANOM, f.c., série C9^A, reg. 2, ff. 355-358).

⁵¹² *Lettre de M. de Choiseul-Beaupré et Mithon au Roy, Léogane, 9 septembre 1709* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 8, ff. 402-403).

possibilité d’y envoyer les soldats, fut repris en 1710⁵¹³. En juin de la même année, Choiseul promulgua l’*Ordonnance pour l’établissement d’un hopital au Petit-Goave* : « Notre intentions [...] est d’établir dans ce quartier de Petit-Goave, où est le gros des troupes un hopital pour leur soulagement, eet pour celuy des flibustiers qui sy sont habitués de tous temps pour y faire leurs armements, et leur retraite⁵¹⁴ ». La choix de Petit Goave n’était pas casuelle, et de l’année suivante (1711) de Paty, gouverneur de la bande du sud, résident dans ce port, en confirma le rôle pour les équipages : « Vous m’ordonnés Monseigneur de faire ma residance a leoganne. Je naurés (sic) manqué de me randre si la mort de Monsieur de Valernod navoit aporté un changement, car le petit goave est d’un trop grande importance pour le laisser sans Officiers majors puis que cest le seul port de ce quartier du ouest ou sont mouillés tout le vaisseux, cest ou abordent les flibustiers et il ne faut pas moins que le Commandant pour les contenir⁵¹⁵ ». Pour soutenir les depenses liées à la construction de la structure, le gouverneur Choiseul-Beaupré proposait d’utiliser la « masse de Carthagéne », c’est-à-dire l’argent pillé par les flibustiers en 1697 et non encore partagé (après 13 ans...)⁵¹⁶. La proposition de bâtir un hôpital à Petit Goave s’arrêta cette année, après le depart du gouverneur pour la France. Mais les remboursements prévus par Choiseul-Beaupré en 1707 restaient. En 1713, vers la fin de la guerre, cette question revint à l’ordre du jour, car la métropole avait proposé de faire payer quatre « soldes » de plus pour chaque prise effectuée par les flibustiers comme compensation des depenses soutenues par l’État. « Il est vray qu’on pouroit sur le montant total des prises retenir les 4 s. avant de leur faire la delivrance de ce qui leur revient, nous l’avons fait sur le produit d’une prise qui arriva peu de jours apres avoir receue vos ordres, mais ce ne fut pas sans de grands murmures, et ils disent hautement qu’ils ne vouloient plus faire la corse. Ils alleguent pour leur raison qu’ils ont parvenu par leur chassepartie aux estropiééz, auxquels il est attribué par preference 1800 livres pour les estropiements⁵¹⁷ ». En ce cas, la chasse-partie

⁵¹³ *Lettre de Choiseul-Beaupré, juin 1710, Petit-Goave* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 54-63).

⁵¹⁴ *Ordonnance pour l’établissement d’un hopital au Petit-Goave, le 8 juin 1710* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 51-53).

⁵¹⁵ *Mémoire de Mr. de Paty, 30 juin 1711*, AN, f.c., C9^A cart. 9, ff. 117-119.

⁵¹⁶ *Lettre de Choiseul-Beaupré, juin 1710, Petit-Goave* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 9, ff. 54-63).

⁵¹⁷ *Lettre des Mrs. d’Arquian et Mithon au Roy, le 1^{er} janvier 1713, Saint Louis* (ANOM, f.c., C9^A, reg. 10, ff. 135-136).

représentait, pour le gouverneur qui en écrivait à Versailles, d'Arquian, un document sur lequel construire la défense des raisons de flibustiers.

La fin de la Guerre de Succession d'Espagne arrêta ce processus. La diminution des prises, la nouvelle alliance avec l'Angleterre et les actions anti-piraterie lancées par les puissances européennes écrasèrent un phénomène social qui avait habité pendant presque deux siècles les mers de l'Amérique⁵¹⁸. Le processus d'américanisation et de guildisation cessèrent car les sujets de la transformation disparurent. Probablement, Georges Pollet avait raison quand disait que la flibuste dominguoise commença s'évanouir en 1711⁵¹⁹ : proportionnellement à la réduction des actions se réduisait l'utilité des aventuriers comme instruments militaires et économiques et, par conséquence, l'intérêt des autorités en cherchant d'établir une relation durable et culturellement acceptable.

Une situation similaire s'était passée en Mexique, au même temps. Au cours des années Dix du XVIII^e siècle, un juge de l'*audiencia* de Ciudad de Mexico, Don Joseph de Uribe y Castejón, pour résoudre le problème du contrebande effectué par les transformateurs des récoltes vers la capitale, promut la création d'une guilde. Il proposa de donner » aux *trajineros* les pouvoirs et les privilèges nécessaires pour construire une entité nouvelle. Ce que Uribe y Castejón voulait faire cesser était la coutume des transportateurs : « here today and gone Tomorrow, appearing and disappearing frequently, the better to deceive their clients and customers⁵²⁰ ». son idée était d'avoir des responsables auxquels se rapprocher et avec lesquels éventuellement discuter des règlements et droits à payer. Probablement, la perspective des gouverneurs français ne fut pas trop diverse, mais le contexte était bien différent. La flibuste avait toujours profité de sa mobilité pour se déplacer vers les territoires et les mers plus propices à leurs activités : cette caractéristique en avait fait un redoutable adversaire, mais au même temps avait causé sa raréfaction et sa dispersion sur les côtes. Le choix d'enrôler Michel de Grammont et Laurens de Graff entre les hiérarchies militaires de la colonie

⁵¹⁸ Charles Frostin, « La piraterie américaine des années 1720 vue de Saint-Domingue : répression, environnement et recrutement », *op. cit.* ; Kris E. Lane, *Pillaging the Empire*, *op. cit.*, p. 131-160 ; Jean-Pierre Moreau, *Pirates*, *op. cit.*, p. 169-200.

⁵¹⁹ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 57.

⁵²⁰ Robert Douglas Cope, « The Underground Economy in Eighteenth-Century Mexico City », 2006, p. 18-19.

aurait du, probablement garantir une progressive centralisation de la flibuste, mais la mort du premier et le faible intérêt du deuxième ne servirent à la cause. De fait, finalement, le processus de guildisation resta inachevé à cause de l'excessive plasticité de la flibuste, et de sa stricte dépendance des équilibres fragiles du bassin des Caraïbes. Le processus d'américanisation des aventuriers de la côte de Saint-Domingue, l'adaptation parfaite au contexte économique, politique et social du Nouveau Monde causèrent la fin de la flibuste dominguoise.

Considérations finales

« Sans doute vient-elle en partie d'une différence de peuplement et de la présence, en plus grand nombre, d'éléments indésirables parmi les colons de Saint-Domingue. Mais ces faits sociaux ne firent que préparer un bouillon de culture où le germe né aux origines de l'île se développa⁵²¹ ».

La fin de la flibuste dominguoise fut accompagnée par le déclenchement des guerres contre la piraterie (1716-1726). Quelques ans après la Guerre de Succession d'Espagne, de fait, les marins français et anglais restés inoccupés par la réduction du nombre de vaisseaux engagés par les marines royales se jetèrent dans la profession de laquelle avaient tiré leur salaire jusqu'à peu d'années avant⁵²². Les flibustiers français, qui cherchaient de survivre comme ils avaient toujours fait, furent écrasés par l'engagement de l'Angleterre et de la France, qui progressivement détruiront tous les havres, soit dans les Caraïbes, soit en Afrique.

Les côtes de Saint-Domingue, qui avaient été un refuge sûr pour les aventuriers de tout le monde, furent fermées. Ceux qui les bloquèrent à la pénétration des flibustiers ne furent pas les officiers de l'administration, mais plutôt les anciens habitants. De fait, après un siècle passé à l'hombre des équipages dominguois, les colons, à travers les Conseils supérieurs imposèrent leur voie aux gouverneurs. Depuis 1715, la priorité de la colonie devint le commerce, et la flibuste finit pour être condamné comme ennemi du progrès, « *hostes humani generis*⁵²³ ».

Ce changement fut aperçu aussi en Europe. Les *Dictionnaire de l'Académie française* registrèrent la modification des significations. Si, de fait, en 1718 les « flibustiers » étaient encore une

⁵²¹ Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730)*, *op. cit.*, p. 273.

⁵²² Marcus Rediker, *Villains of All Nations*, *op. cit.*

⁵²³ Alfred P. Rubin, *The law of piracy*, Irvington-on-Hudson, Transnational publishers, 1998, p. 92-93.

Sorte de Corsaires de l'Amérique, & qui sont de toute nation. *Les Flibustiers ont fait des entreprises d'une valeur extraordinaire*⁵²⁴

en 1740 la description montrait le signe des temps qui étaient passés :

Sorte de Pirates qui courent les mers d'Amérique, & qui sont de toute nation. *Les Flibustiers ont fait des entreprises d'une valeur extraordinaire*⁵²⁵.

La flibuste passa, pendant les années Vingt et Trente du XVIIIème siècle de représentante des « corsaires », et donc d'une façon légale d'attaquer les vaisseaux marchands, à « pirates » ou « forbans », la pire forme de vole conçue dans une culture de plus en plus mercantiliste et vouée aux commerces globales. La distance entre les forbans et flibustiers avait toujours dépendu de la possession d'une simple autorisation royale : « cette nuance, pas tellement sensible sur le plan des méthodes garantit la vie sauve en cas de capture⁵²⁶ ». toutefois, l'historiographie plus récente (Marcus Rediker, Anne Pérotin-Dumon, Lauren Benton et Amanda Snyder entre autres) a démontré que « cette nuance » représenta, dès origines, un sujet extrêmement sensible pour les administrations, à la fois coloniales et métropolitaines⁵²⁷. Pour le cas dominguois, « cette nuance » coula la disparition de la flibuste.

« Enfin il ne reste plus d'eux que leur nom, et encore à peine. Tels furent les flibustiers. Mais quel peuple en Europe ne fut pas flibustier ? Ces Goths, ces Alains, ces Vandales, ces Huns, étaient-ils autre chose ? Qu'était Rollon, qui s'établit en Normandie, et

⁵²⁴ *Nouveau dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy, op. cit.*, p. 671.

⁵²⁵ *Dictionnaire de l'Académie française*, 3 édition., Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Académie française, 1740, vol. 2/1, p. 701.

⁵²⁶ Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique, op. cit.*, p. 42.

⁵²⁷ Marcus Rediker, « Pirates and the Imperial State », *op. cit.* ; Anne Pérotin-Dumon, « The Pirate and the Emperor: Power and the Law on the Seas, 1450-1850 », *op. cit.* ; Lauren Benton, « Legal Spaces of Empire », *op. cit.* ; Amanda Snyder, *Pirates, Exiles, and Empire: English Seamen, Atlantic Expansion, and Jamaican Settlement, 1558-1658. Thèse présentée pour le doctorat en histoire à la Florida International University, Miami, 2013.*

Guillaume Fier-à-Bras, sinon des flibustiers plus habiles ? Clovis n'était-il pas un flibustier qui vint des bords du Rhin dans les Gaules ?⁵²⁸ »

⁵²⁸ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, *op. cit.*, p. 144.

Conclusion

Considerations finales

« Imaginez-vous soudainement débarqués, entourés de tout votre équipement, seul sur une plage tropicale en proximité d'un village autochtone, tandis que la lance ou *dinghy* qui vous a amené disparaît hors de la vue¹ ». Bronislaw Malinowski nous a laissé une très belle image, accompagnée par une goutte d'ironie, de sa condition de l'anthropologue abandonné parmi ses sujets d'études, les habitants des îles de l'archipel des Trobriand, au large de la Nouvelle Guinée. En se décrivant comme un sort de naufragé au milieu d'une culture-autre, il reprend la figure archétypique de l'homme seul qui, muni seulement de son intelligence et de ses outils, affronte un contexte nouveau. La solitude de l'homme occidental face à l'inconnu exprimé par Malinowski renvoie, dans l'imaginaire, à la condition de Robinson Crusoe, un des plus célèbres naufragés de l'histoire de la littérature européenne². Malinowski utilisait l'exemple du naufrage pour définir la condition de l'ethnologue ou de l'anthropologue qui, bien que volontairement, affrontaient les risques d'un voyage dans une région inconnue et dont les habitants étaient porteurs de cultures et pratiques inconnues dans le monde occidental. Comme le matelot abandonné sur une plage déserte, le chercheur devait se confronter avec les sollicitations prévenantes de l'extérieur, et au même temps il devait être capable de s'engager dans sa mission : selon le cas, l'étude ethnographique ou la survivance. « Il était inutile de rester assis et d'attendre pour une chose [secours] que je n'aurais pas eu : l'idée de cette Extrémité augmenta mon Zèle³ ».

L'image du naufrage s'adapte assez bien aussi à celle des premiers colons de Saint-Domingue après les « devastacions de Osorio ». Bien que arrivés en conditions

¹ « Imagine yourself suddenly set down surrounded by all your gear, alone on a tropical beach close to a native village, while the launch or dinghy which has brought you sails away out of sight » (Bronislaw Malinowski, *Argonauts of the Western Pacific. An Account of Native Enterprise and Adventure in the Archipelagoes of Melanesian New Guinea*, London, Routledge, 1978, p. 3).

² Daniel Defoe, *The life, and strange surprizing adventures of Robinson Crusoe, of York, mariner: who lived eight and twenty years all alone in an un-inhabited island on the coast of America, near the mouth of the great river of Oroonoke; Having been cast on Shore by Shipwreck, wherein all the Men perished but himself. With an Account how he was at last as strangely deliver'd by Pyrates. Written by himself*, London, printed for W. Taylor at the Ship in Pater-Noster-Row, 1719, p. 49-56.

³ « It was in vain to sit still and with for what was not to be had, and this Extremity rouz'd my Application » (Daniel Defoe, *The life, and strange surprizing adventures of Robinson Crusoe, of York, mariner, op. cit.*, p. 56).

plus avantageuses que Crusoe sur son île, ils affrontèrent une condition similaire. Après la destruction des établissements côtiers par les Espagnols, les signes du passage humain étaient limités. Malgré les ressources abondantes, il n'y avait aucune structure adaptée à l'exploitation du territoire. Littéralement, les premiers colons se trouvèrent sur les plages dominguoises, tandis que leurs vaisseaux disparaissaient hors de la vue. Comme pour Crusoe, leur zèle fut l'instrument principal qui leur permit de survivre et prospérer dans un territoire ré-virginisé depuis la déportation des années 1605/1606. Mais l'application des colons leur permit d'extraire de l'espace dans ils s'étaient établis bien plus que cuirs verts, tabacs, indigo ou sucres, c'est-à-dire des biens commerçables. Ce qu'ils trouvèrent sur les côtes de Saint-Domingue ce fut une « île déserte », ou plutôt « désertifiée », donc un espace – relativement – isolé dans lequel non seulement les structures architectoniques avaient disparu avec les Espagnols, mais aussi les éléments que dans le Vieux Monde composaient les systèmes légaux, juridiques, économique et politiques. Une pluralité d'aspects communes de l'existence humaine dans les campagnes et les côtes européennes (la répartition des terres selon droits et privilèges ancestraux ; un système fiscal développé selon la scansion des saisons de l'agriculture ; une multiplicité d'acteurs dont la position sociale, la place de travail et le destin étaient établis par droit de naissance) n'était pas consolidée dans les territoires occidentaux de Saint-Domingue, car la force nécessaire pour les implanter était disparue ensemble aux représentations et aux manifestations du pouvoir royal espagnol, enlevées par les soldats d'Osorio.

Gilles Deleuze, en réfléchissant sur le naufragé, ou plutôt sur la condition de l'homme sur l'île déserte, écrivait que « c'est l'homme qui se trouve séparé du monde en étant sur l'île⁴ ». De fait, l'île était, est et restera déserte jusqu'à quand elle ne sera remplie de signifiés, ou plutôt d'objets (physiques et métaphysiques) dont la valeur et la signification seront reconnus par les occupants⁵. C'est donc plutôt l'homme qui, en se trouvant dans un espace vidé de la partie « humaine » de ses caractéristiques (les constructions juridiques, légaux, architectoniques), vit une expérience nouvelle. Au

⁴ Gilles Deleuze, *L'île déserte et autres textes*, Paris, Éditions de Minuit, 2002, p. 12.

⁵ Marc Augé, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 117-120 ; Caroline Laurent, « Le Pirate, acteur interstitiel de la colonisation européenne dans les Caraïbes (XVIe-XVIIIe siècles) », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2013, n° 13 (http://www.studistorici.com/2013/04/29/laurent_numero_13/).

cours des années 1620-1670, en se rapprochant à des autres territoires occupés temporairement pour les Européens, les flibustiers comprirent qu'il existait des régions, dans le bassin des Caraïbes et dans ses alentours, qui possédaient des similarité (juridiques, politiques, humaines) considérables avec l'île de la Tortue et les territoires nord-occidentaux d'Española. La Jamaïque, l'Isthme de Darién, quelques endroits reculés des côtes septentrionales de l'Amérique méridionale et un nombre considérable de petites îles des Antilles offraient aux équipages flibustiers la possibilité de s'installer librement. Plusieurs historiens ont indiqué ces lieux comme des « paradis » (« heavens ») pour des individus que pour des différentes raisons avaient du fuir l'Europe ou en avaient été expulsé : la « République huguenote » ou « République des aventuriers » créée par Le Vasseur sur l'île de la Tortue en avait été le premier (et plus fameux) exemple⁶. En restant à l'abris dans ces espaces, en se mouvant entre les îles et les établissements où l'imposition des normes constituant l'« Ancien Régime » n'étaient pas appliquées, les flibustiers restaient sur un plain divers respect à celui où leurs actions étaient jugées. Pour beaucoup d'eux, chassés comme hors-la-loi des territoires métropolitains et coloniaux du Vieux Monde, ces espaces hors des loi devinrent un refuge idéal. Ce n'était pas des « non-lieux » décrits par Marc Augé, c'est-à-dire des espaces où l'interaction sociale était difficile sinon impossible⁷ : ce sont des endroits où les relations se développent dans un « vide institutionnel » qui permet aux interlocuteurs d'agir et repenser les pratiques et les coutumes en usage en France et en Europe.

Toutefois, malgré le départ des Espagnols, les côtes de Saint-Domingue ne sont pas des « lieux déserts ». Selon l'acception deleuzienne, « pour qu'une île cesse d'être déserte [...] il ne suffit pas qu'elle soit habitée⁸ ». Dans ces espaces, de fait, le passage des premiers Européens a laissé des traces profondes, qui en quelques cas favorisaient le retour des colons du Vieux Monde. Le bétail sauvage de Saint-Domingue fut un sort de

⁶ Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, Paris, Chez Jacques Guérin, Libraire-Imprimeur, 1731, vol. 4/2, p. 54-67 ; Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 43.

⁷ Marc Augé, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, *op. cit.*

⁸ Gilles Deleuze, *L'île déserte et autres textes*, *op. cit.*, p. 12.

« cadeau » transporté d'Espagne sur Española, qui contribua considérablement à faciliter l'installation des nouveaux venus, boucaniers et flibustiers, en leur fournissant à la fois une source de ravitaillement et un élément duquel produire des marchandises sur lesquelles construire un réseau de rapports commerciaux. Les terres nouvelles récemment découvertes par les colons français se montrent favorablement préparées au retour des hommes, riches des produits typiques américains et enrichies des « dons » espagnols. Les textes laissés par les témoins des premières phases d'établissement à Saint-Domingue (du Tertre, Exquemelin) contiennent dizaines de pages dédiées exclusivement à énumérer les produits rencontrés, des pratiques et des usages pour la préparation du « boucan », des cuirs verts, du tabac, de l'indigo et du sucre. La stupéfaction qui apparaît sur des pages d'Exquemelin ressemble à celle des « conquistadores » face aux merveilles de Tenochtitlán, la capitale aztèque⁹.

Ce fut en suivant les espaces « libres » que la flibuste se caractérisa comme un phénomène américain et hémisphérique. De fait, seulement le continent américain offrait les conditions nécessaires au développement d'un événement pareille¹⁰. Les conditions favorables aidèrent les colons à édifier leurs propres institutions, soit physiques, soit métaphysiques. La façon dans laquelle les flibustiers construisirent leurs nouveaux mondes ne suivit pas les exemples donnés par les établissements européens dont la création dépendait de l'intervention d'une compagnie commerciale ou d'une expédition guidée par les représentants des monarchies européennes. « We may tell ourselves that the ordinary seaman and the gentleman adventurer shared the same experiences, and hence that the silence of the former is not especially significant, but there are signs of major differences in perception. When an English serving-woman who had been held captive by the Algonquians reports that her life was hard but no harder than that of a serving-woman at home, or when a Spanish soldier runs away to live with the Mayans and then leads the tribe in attacks against his former countrymen,

⁹ « Nos quedamos admirados, y deciamos que parecian a las cosas de encantamiento que cuentan en el libro de Amadis » (Bernal Díaz del Castillo, *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, op. cit., p. 357). *Amadis de Gaula*, de Garcia Rodriguez de Montalvo, est le titre d'un roman de chevalerie paru en 1508 en Espagne et traduit en français en 1540 (Sergio Zatti, *L'ombra del Tasso*, Milano, Bruno Mondadori, 1996, p. 148).

¹⁰ Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski, et Boris Jeanne, « Prologue », in Louise Bénat-Tachot, Serge Gruzinski et Boris Jeanne (dir.), *Les processus d'américanisation*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2012, vol.1 - Ouvertures théoriques, p. 12.

or when colonists in Virginia establish with the natives illegal trade relations that upset the official rates of exchange, then we are evidently dealing with a different way of construing the otherness of the others than that dominant in the discourse of the European ruling elite¹¹». L'altérité des constructions des flibustiers n'était pas la même des élites qui chercheront sur les côtes américaines l'occasion d'un nouveau commencement. Plus que la formation classique ou les études juridiques ou religieuses, ce qui influença la structuration des institutions de la flibuste furent la nécessité et la pratique. Ce fut à travers un processus de déterritorialisation (soit de déplacement de relations d'un contexte à l'autre) des usages et des coutumes que les matelots avaient conçus bord des vaisseaux (et donc, paradoxalement, dans un espace maritime) à partir du Moyen Âge que des pratiques comme le matelotage et les chasse-parties purent être installées et appliquées dans les communautés de la Mer des Caraïbes. De même, la transformation du rôle du quartier-maître à bord des bateaux flibustiers et, en particulier, face aux autorités coloniales (civiles et militaires), représentaient l'adaptation d'une institution préexistante à un contexte nouveau¹².

Le système créé par les flibustiers des Caraïbes dépendait strictement du contexte local dans lequel il s'était développé. La flibuste dominguoise suivit un parcours dont la route fut tracée par les matelots aussi que par les administrateurs, car les espaces dominguois ne furent « déserts » que pour quelques dizaines d'années. Ce fut un processus dialogique qui permit aux équipages de trouver les espaces suffisants à la constitution de leurs particularités. La relation biunivoque qui liait flibuste et absence des règles se développa ici grâce à la connivence des gouverneurs au cours du XVII^e siècle. La fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, en 1697, marqua un passage qui aurait pu changer complètement le destin des groupes des côtes occidentales de Española¹³. Mais, au début du XVIII^e siècle, la Guerre de Succession d'Espagne, en créant des conditions favorables à la reconstitution de l'alliance entre la flibuste et

¹¹ Stephen Greenblatt, *Marvelous Possessions. The Wonder of the New World*, Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 146.

¹² Marcus Rediker, « "Under the Banner of King Death": The Social World of Anglo-American Pirates, 1716 to 1726 », *The William and Mary Quarterly*, 1981, vol. 38, n° 2, p. 203-227, p. 209-210.

¹³ Philippe Hrodej, « Les lendemains de guerre de la Ligue d'Augsbourg aux Antilles : de la flibuste à la forbannerie ou l'impossible sédentarisation », in *Actes du colloque international Lendemain de guerre. De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, Université de Cergy-Pontoise, 9-11 octobre 2008, Bruxelles, Pieter Lang, 2010, p. 75-88.

l'administration, vint en secours des équipages dominguois. Dans des autres endroits, toutefois, les aventuriers furent eurent moins d'opportunités de soutenir leur façon de vivre. La Jamaïque en fut un des exemples meilleurs : « haeven » des « freebooters » pendant presque quarante ans, pendant les années 1690, en suivant le désir des planteurs et la volonté des administrateurs, devint un des bases principales de la lutte à la piraterie américaine. Mais, malgré les changements, l'espace hémisphérique dont le centre étaient les Caraïbes et dont le Darién et les côtes orientales du Pacifique (à l'ouest) et les rives africaines (à l'est) constituaient les ramifications offrit aux flibustiers les occasions pour maintenir leur pratiques et coutumes. En se déplaçant d'une île à l'autre, d'un isthme à une presqu'île, les équipages ne cherchaient pas les espaces déserts, mais plutôt de retrouver les conditions qui garantissaient leur survivance. En passant de l'île de la Tortue à la Jamaïque et à Saint-Domingue, les aventuriers s'installèrent au cœur des Caraïbes. Mais, de plus, en suivant ces routes ils se développèrent comme un composant unique du scénario américain. Comme le bétail dans les plaines de Española, les flibustiers prospèrent là où leurs ennemis étaient plus faibles, c'est-à-dire loin des manifestations du pouvoir et de l'autorité des métropoles européennes. Mais l'Amérique et ses espaces offrirent à ces individu l'occasion de se récréer, de repenser leur façon de vivre et de se rapporter parmi eux. En quelque sort naufragés dans un territoire « désertifié », les flibustiers furent contraint d'affronter des conditions de vie inattendues¹⁴ : les boucaniers furent la forme spécialisée qui prirent les chasseurs dominguois. Obligés de s'adapter au contexte ou de rentrer en Europe, les flibustiers développèrent des systèmes capables de m'aider dans le contexte du Nouveau Monde. Outre les systèmes juridiques établis par les lois métropolitaines, donc, en Amérique prospérèrent d'autres mondes dont les représentants ne signalaient guère d'intérêt pour le bien-être métropolitaine, les besoins financiers des princes ou l'exactitude envers les propres compatriotes. En suivant leurs propres intérêts, ils découvrirent un large éventail de possibilités. Leur façon de créer des structures et des systèmes alternatifs ne fut presque noté en Europe. Malgré ça, ils se démontrèrent capables de résister aux autorité qui prétendaient obédience et à ceux qui réclamaient privilèges économiques et

¹⁴ Linda Colley, *Prigionieri. L'Inghilterra, l'Impero e il mondo. 1600-1850*, Torino, Einaudi, 2002, p. 42.

commerciaux. selon la période et les rapports avec les autorités, ils furent appelés aventuriers, flibustiers ou pirates¹⁵.

Governo instabile e sudditi irrequieti

La *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*¹⁶, composée par Moreau de Saint-Méry à la fin du XVIII^e siècle, racontait d'un parcours d'enrichissement presque continu, commencé exactement cent ans avant (1697-1797). Et pourtant, la description enthousiaste cachait certains des principaux acteurs de la scène, les vrais protagonistes du processus de colonisation et le développement historique de la partie française d'Española. Cachés derrière le triomphe des rues bordées d'arbres de Le Cap et Port-au-Prince, ainsi que dans les jardins tropicaux des villas des propriétaires fonciers, dans les plantations de canne à sucre et de café, vivaient les esclaves et les petits-blancs, deux groupes de personnes qui, en dépit du rôle fondamental dans l'économie insulaire du XVIII^e siècle, étaient à peine considérés, sinon complètement marginalisés. Les premiers, qui représentaient, à l'aube de la Révolution française, entre 85 et 90% de la population totale, étaient les véritables auteurs de la transformation qui avait touché la colonie tout au long du siècle. Malgré ça, ils jouissaient d'une portion extrêmement réduite des profits et des bénéfices liés à la croissance agricole et commerciale, basées sur leur travail dans les plantations, dans les maisons, partout dans l'économie insulaire dominguoise. Au contraire, les seconds, après avoir aidé à plusieurs reprises la cause des grands-blancs, étaient devenus impopulaires chez les « habitants », soit la population dont le profit était assuré par l'économie agricole¹⁷.

En bénéficiant d'une condition relativement aisée, les « habitants » et les propriétaires considéraient les petits-blancs (travailleurs saisonniers, planteurs pauvres,

¹⁵ Claudia Schnurmann, « Atlantic Trade and American Identities. The Correlations of Supranational Commerce, Political Opposition, and Colonial Regionalism », in Peter A. Coclanis (dir.), *The Atlantic Economy during the Seventeenth and Eighteenth Centuries. Organization, Operation, Practice, and Personnel*, Columbia, University of South Carolina Press, 2005, p. 186-204, p. 186.

¹⁶ Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, Philadelphia, chez l'auteur, 1797, vol. 2/1.

¹⁷ Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op. cit., p. 220.

vagabonds, noirs libres, nommés en forme générique et dénigrante « garçons »¹⁸) comme une menace pour leur statut privilégié. En fait, la présence d'un grand nombre de individus sans moyens de subsistance suffisants constituait un danger pour le – déjà – fragile équilibre social de la « Côte Saint- Domingue ». De fait, la révolte guidée par Anne Dieu-le-Veut au Cul-de-Sac en 1705 avait démontré que les flibustiers, au cours du processus de sédentarisation pouvaient devenir une force de résistance à l'imposition des règles de subdivision de terres, qui représentaient au contraire la base du capitalisme agricole dont les grands-blancs étaient la représentation plus importante¹⁹. Mais en 1722-1723²⁰ et encore à la fin de la Guerre des Sept Ans, en 1768-1769²¹, plusieurs petits-blancs, qui avaient été rejoints par des groupes de déserteurs, furent auteurs d'attaques contre des maisons de riches et d'arraisonnements de navires à l'ancre dans des criques désertes ou mal gardés : « *Vite enhardi, le petit Blanc entendait-il être traité sur le même pied que ces colons créoles dont, à en croire la malignité publique, « les très nobles ancêtres » n'auraient jamais été que de pauvres hères (sic) « vendus jadis pour trois fois douze mois »*²² ».

L'agitation des « petits-blancs » et, surtout, leurs revendications sociales, étaient quelque chose de nouveau pour la colonie française. Le soulèvement de la population avait été un risque constant pendant tout le XVII^e siècle, mais il avait été une marque de l'union des différents composants de la société insulaire. Malgré les divisions, de fait, chaque groupe avait été capable de profiter de requêtes des autres pour maintenir ou accroître les propres marges d'action. Les révoltes des années 1670 et 1680, nées comme réponse à l'imposition du monopole, furent menées par flibustiers et habitants

¹⁸ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, Paris, Service de Reproduction des Thèses, 1972, vol. 2/1, p. 428-429.

¹⁹ Philippe Hrodej, « Les lendemains de guerre de la Ligue d'Augsbourg aux Antilles : de la flibuste à la forbanerie ou l'impossible sédentarisation », *op. cit.*

²⁰ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, *op. cit.*, p. 434-506.

²¹ Johannes Tramond, « Les troubles de Saint-Domingue en 1722-1724, et en 1768-1769 », *Revue d'Histoire des Colonies*, 1929, n^o 22, p. 487-512, 549-598.

²² « Trois fois douze mois », c'est-à-dire trente six mois, était la durée du contrat d'engagement. Frostin, ne faisant référence au contrat des engagés, soulignait l'origine populaire de celle qui aurait été définie l'« aristocratie coloniale » (Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles*, *op. cit.*, p. 195).

ensemble, car les nouvelles règles commerciales menaçaient les activités de deux groupes. La force politique de la communauté de l'île résidait dans la capacité des petits-blancs de maintenir l'administration en équilibre entre deux possibles choix : la répression de la flibuste (et la conséquente perte d'un précieux allié) ou le maintien du « status quo » (et donc l'acceptation des compromis liés à une situation de presque-illégalité). Bertrand d'Ogeron et Jean-Baptiste Ducasse établirent avec la population de l'île de relations privilégiées, juste parce qu'ils furent capables de répondre aux besoins de ces communautés, de leur fournir un soutien politique et diplomatique, en ayant en échange coopération économique, logistique et militaire. Les concessions faites par d'Ogeron dans l'attribution des lettres de marque et par Ducasse en accueillant les Juifs et les Huguenots après 1685, furent les conséquences de la reconnaissance de la valeur de certaines caractéristiques des aventuriers : l'adaptabilité, l'ambition, la flexibilité sociale, l'initiative économique. Particularités dont découlait la force militaire et politique d'une communauté composée pour la plupart d'individus individuellement faibles et insignifiants. Mais au même temps capables d'intégrer toutes les forces disponibles, en enrôlant tous ceux qui étaient arrivés dans les Caraïbes en cherchant fortune, désireux d'obtenir le maximum de profit, prêts à accepter des conditions de vie et de travail extrêmes. Les aventuriers avaient formé le noyau des défenses militaires de la colonie française pendant les longues guerres de la fin du XVII^{ème} siècle, quand l'Europe était loin et difficile à rejoindre, et corsaires et flibustiers représentaient les seuls alliés d'une administration coloniale isolée.

Mais les caractéristiques qui avaient contribué à faire des aventuriers un partenaire obligé pour les gouverneurs de la colonie, en firent, aux années 1710 et 1720, un élément détesté par les grands-blancs. Dans une société qui était en train d'établir de hiérarchies nouvelles, les aventuriers étaient un risque considérable, représentants d'un système social dans lequel les ordres et les classes étaient mal et peu respectées. Dans un monde qui regardait avec envie aux privilèges de l'aristocratie française, engagé à contenir les émeutes et les revendications de la croissante population servile d'origine africaine, les revendications des petits blancs représentent une préoccupation ultérieure. Deux conceptions de l'espace se confrontaient, supportée chacune par un différent

groupe social²³. D'une part, la version des flibustiers, qui voyaient dans les côtes dominguoises comme le lieu où leur prérogatives avaient été toujours respectées et supportées. De l'autre, la vision des planteurs et de commerçants, supportés par l'administration coloniale, qui désiraient étendre le contrôle effectif de l'autorité française sur toutes les régions de la colonie, car la défense des droits et des privilèges était partie essentielle du système économique dont ils tiraient leur richesse. Comme à la fin de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, les flibustiers fatiguaient s'insérer dans un monde colonial dont les structures économiques avaient changées soudainement en passant de la belligérance à la paix. Mais, en ce cas, les perspectives d'une nouvelle guerre n'étaient pas évidente, car l'alliance qui s'allait construire entre Angleterre et France semblait pouvoir assouplir les tensions entre les deux puissances. De plus, la résistance démontrée par les grands-blancs au sein des Conseils Supérieurs présentait à l'administration la nécessité de s'accorder avec l'élite nouvelle qui était en train de naître du commerce et des plantations. L'« impossible sédentarisation » (dont Philippe Hrodej a parlé à propos des années qui suivirent la fin de la Guerre d'Augsbourg) vint à nouveau à rogner les possibilités offertes par les gouverneurs dominguois du nouveau siècle, Choiseul et Blénac en particulier²⁴.

Les espaces libres de l'« île déserte » furent peu à peu réglés par les arpenteurs, occupés par les planteurs, finalement enlevés aux boucaniers, aux flibustiers et aux petits-blancs. Ces territoires, qui avaient été une partie d'un plus large système de régions où l'« Ancien Régime » avait fatigué s'installer, en furent, dans la première moitié du XVIIIème siècle, absorbés avec les populations. Ce ne fut pas un cas que, si la « flibuste » avait été « dominguoise », la piraterie des années 1717-1727 passa seulement occasionnellement pour les côtes de Hispaniola. Les nouvelles « îles désertes » se trouvaient maintenant dans les Bahamas, en Afrique ou dans l'Océan Indien. L'écroulement des conditions qui avaient permis l'installation de la flibuste sur les côtes dominguoises causa un changement de dimensions globales dans la sphère dans laquelle opéraient les groupes informels dont les aventuriers dominguois avaient

²³ Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, op. cit., p. 367-429.

²⁴ Philippe Hrodej, « Les lendemains de guerre de la Ligue d'Augsbourg aux Antilles : de la flibuste à la forbanerie ou l'impossible sédentarisation », op. cit.

été une partie si importante. Comme l'île de la Tortue au cours du XVII^{ème} siècle, la colonie de Saint-Domingue (soit la population et le territoire) se transforma, et les changements firent des flibustiers un élément incompatible de la situation nouvelle. Comme les « freebooters » de la Jamaïque s'étaient installés dans la « bande du Sud » à la suite des réglementations imposées par les administrateurs anglais – qui avaient conclu l'époque pendant laquelle l'île avait été « libre »²⁵ –, ainsi les flibustiers français avaient cherché des nouveaux « haeven » dans des régions marginales de l'empire espagnol, soit « La Trinidad » sur les côtes méridionales de Couve et « La Beata » près de la frontière franco-espagnole, au large de Española. Mais le contexte caribéen avait changé beaucoup respect à celui du XVII^{ème} siècle²⁶. Les routes commerciales, les plantations, la traite et l'« Asiento » étaient des instruments de production de valeur dont la protection était une priorité non seulement pour les « guarda-costas » espagnols, mais pour les flottes néerlandaises, anglaises et françaises.

La dimension « américaine » et « hémisphérique » du phénomène se perdit à cause de la disparition des centres névralgiques de cet espace. La politique anti-piraterie poursuivie par les autorités de la Jamaïque, l'augmentation des actions de surveillance espagnoles sur les côtes de l'isthme du Darién, et enfin la rupture de l'alliance traditionnelle avec les administrateurs de Saint-Domingue privèrent les flibustiers des bases nécessaires pour leur survie. A leur système de relations intercoloniales et multinationales se substitua l'« hydrarchie » des pirates, « *hostes humani generis* », qui en fuyant leurs ennemis en terre se réfugièrent là où le contrôle des puissances européennes était plus faible : « entre le Diable et la Mer profonde et bleu²⁷ ». En suivant un parcours à rebours, les flibustiers, qui avaient pris leurs pratiques et coutumes des usages maritimes, revinrent à la mer pour y chercher les espaces libres dont ils avaient besoin pour continuer d'exister selon leurs règles. Mais privés de leurs « îles désertes », ils virent les limites des espaces accessibles se réduire au pont des vaisseaux sur lesquels ils étaient embarqués. Et en moins de dix ans, leur expérience fut terminée par les efforts militaires de la Royal Navy britannique.

²⁵ Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *I ribelli dell'Atlantico : la storia perduta di un'utopia libertaria*, Milano, Feltrinelli, 2004, p. 184.

²⁶ Charles Frostin, « La piraterie américaine des années 1720 vue de Saint-Domingue : répression, environnement et recrutement », *Cahier d'Histoire*, 1980, vol. 25, n° 2, p. 177-210.

²⁷ Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea: Merchant Seamen, Pirates and the Anglo-American Maritime World, 1700-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

Le processus d'américanisation de la flibuste fut une transformation inachevée. En revenant à la définition offerte par Bénat-Tachot, Gruzinski e Jeanne dans l'« Introduction », on voit bien comment ce parcours historique de changement ne toucha pas une vraie consolidation. En particulier, respect aux trois niveaux d'analyse, (processus de « métamorphose », d'adaptation « *in situ* » et création d'un contexte nouvel), seulement les premières deux phases furent effectivement parcourues. De fait, la transformation et l'adaptation de la flibuste au contexte américain allèrent côté à côté, car l'une était strictement liée à l'autre. La dynamique et la multinationalité qui caractérisaient les flibustiers dominguois étaient liées à l'existence des « lignes de l'amitié » et aux conséquences diplomatiques et militaires des traités qui depuis les années 1660 régulèrent les rapports entre les colonies américaines d'Angleterre et France. Les traités de Saint-Christophe (1666) et celui de Whitehall (1686) furent essentiels pour délimiter les espaces de la flibuste, en lui donnant un perspective « américaine » plutôt qu'Atlantique (de fait en la diversifiant de la « flibuste ponantaise » ²⁸). Au même temps, la capacité démontrée par les flibustiers de se rapporter avec les colons européens de toutes nations, ainsi qu'avec les population amérindiennes (comme celle des Sambres) consolidèrent leur position de intermédiaires entre les différents acteurs et espaces de la Méditerranée américaine. Enfin, les institutions qu'ils élevèrent dans leurs équipages pour gérer les rapports sociaux et la propriété privée lui permirent de survivre dans des conditions différentes, de l'île de la Tortue aux marécages du Darién, des la « bande du Sud » aux sièges de Conseils Supérieurs de Le Cap et Léoganne. Mais, finalement, ils ne furent pas capable de consolider la forme du contexte à leur prérogatives et caractéristiques. Tantôt qu'ils furent capables de s'adapter aux conditions préexistantes, et jusqu'à quand la situation fut généralement en leur faveur, ils prospérèrent. Mais quand le contexte changea, et la flibuste se trouva être pressé par les autorités et les planteurs et marchands des îles, elle se eut toujours des problèmes s'adapter, finalement en faillant après la Guerre de Succession d'Espagne. Les tentatives de Choiseul et de Blénac de supporter le développement de la flibuste vers une forme plus régularisée faillirent face à son

²⁸ Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, Paris, Tallandier, 2006, p. 31-42.

intrinsèque nature. Sa transformation en un « guildes » aurait probablement produit la constitution d'un groupe militaire de mercenaires, à moitié entre les milices coloniales et le régiment de Karrer, établis à Saint-Domingue depuis la fin du XVII^e siècle et composé exclusivement de soldats suisses²⁹. Mais une telle évolution du processus d'américanisation aurait au même temps dénaturé le changement : l'« île déserte » sur laquelle les flibustiers avaient fixé leur demeure aurait été traversée par des institutions et des règles qui l'auraient « remplie », en anéantissant les marges d'action et de liberté. Ce fut quand-même ce parcours que la flibuste choisissait, car seul route qui lui aurait permis de passer à travers les haut-fonds vers laquelle les changements de la société, de l'économie et de la politique coloniale étaient en train de la conduire.

²⁹ Boris Lesueur, « Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime » Université François Rabelais, Tours, 2007, p. 331.

Bibliographie

« Se vogliamo anche noi tentare l'approssimazione dei nomi propri...¹ ».

Actes du 103 Congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, Section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, Bibliothèque nationale, 1979.

Dictionnaire de l'Académie française, 3 édition., Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Académie française, 1740, 2 voll.

Nouveau dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy, Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Académie française, 1718, 2 voll.

Dictionnaire de l'Académie Française, à Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, 1694, 2 voll.

Ly Abdoulaye, *La Compagnie du Sénégal*, Paris, Karthala, 1993.

Lucien-René Abénon et John A. Dickinson, *Les français en Amérique : histoire d'une colonisation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

Ramon Aizpurua, *Curazao y la costa de Caracas: introducción al estudio del contrabando en la provincia de Venezuela en tiempos de la Compañía guipuzcoana (1730-1780)*, Caracas, Academia Nacional de Historia, 1993.

Stefan Alscher, « Île d'Hispaniola. Des voisins inégaux confrontés à des défis semblables : dégradation environnementale et migration », *Hommes & Migrations*, 2010, n° 1284, p. 84-96.

Dionisio de Alsedo y Herrera, *Piraterías y agresiones de los ingleses y de otros pueblos de Europa en la América española desde el siglo XVI al XVIII*, Madrid, Impr. de M. G. Hernández, 1883.

Peter Andreas, *Smuggler Nation: How Illicit Trade Made America*, New York, Oxford University Press, 2013.

Kenneth R. Andrews, « The English in the Caribbean, 1560-1620 », in Kenneth R. Andrews, Nicholas Canny et P.E.H. Hair (dir.), *The Westward Enterprise: English Activities in Ireland, the Atlantic and America, 1480-1650*, Detroit, Wayne State University Press, 1979.

Kenneth R. Andrews, Nicholas Canny et P.E.H. Hair (dir.), *The Westward Enterprise: English Activities in Ireland, the Atlantic and America, 1480-1650*, Detroit, Wayne State University Press, 1979.

¹ Italo Calvino, « Presentazione », in *Se una notte d'inverno un viaggiatore*, Milano, Mondadori, 2013.

Anonyme, *The Voyages of Captain William Jackson, 1642-1645*, London, By the Society, 1923.

Armitage D. et S. Subrahmanyam (dir.), *The Age of Revolutions in Global Context, 1760-1840*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010.

Marc Augé, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Editions du Seuil, 1992.

Augeron M. et M. Tranchant (dir.), *La violence et la mer dans l'espace atlantique : XIIe-XIXe siècle : actes du colloque international, tenu à La Rochelle et à Rochefort-sur-Mer, les 14, 15 et 16 novembre 2002*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004.

Augeron M., D. Poton, et B. Van Ruymbeke (dir.), *Les Huguenots et l'Atlantique*, Paris, Indes Savantes-Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2009, vol. 2/1 - Pour Dieu, la Cause et les Affaires.

Bernard Bailyn, *Atlantic History: Concept and Contours*, Cambridge, Harvard University Press, 2005.

Bailyn B. et P.L. Denault (dir.), *Soundings in Atlantic History: Latent Structures and Intellectual Currents, 1500-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 2009.

Kenneth J. Banks, *Chasing Empire Across the Sea. Communications and the State in the French Atlantic, 1713-1763*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2002.

Kenneth J. Banks, « Financiers, Factors, and French Proprietary Companies in West Africa, 1673-1713 », in Louis H. Roper et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Constructing Early Modern empires: proprietary ventures in the Atlantic world, 1500-1750*, Leiden, Brill, 2007, p. 79-116.

Sarah E. Barber, « Power in the English Caribbean: the proprietorship of Lord Willoughby of Parham », in Louis H. Roper et Bertrand Van Ruymbeke (dir.), *Constructing Early Modern empires: proprietary ventures in the Atlantic world, 1500-1750*, Leiden, Brill, 2007, p. 189-213.

Bazzoli M. (dir.), *L'equilibrio di potenza nell'età moderna: dal Cinquecento al Congresso di Vienna*, Milano, Unicopli, 1998.

Hilary McD. Beckles, « The "Hub of Empire": the Caribbean and Britain in the Seventeenth century », in Nicholas Canny (dir.), *The origins of Empire: British overseas enterprise to the close of the seventeenth century*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1998.

Lucien Bély, Yves-Marie Bercé, Jean Meyer, et René Quatrefages, *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIe siècle*, Paris, Sedes, 1991, 3 voll.

Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe, XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

Bély L., J.-F. Labourdette, J.-F. Poussou et M.C. Vignal (dir.), *Le Traité de Vervins*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2000.

Bénat-Tachot L. et S. Gruzinski (dir.), *Passeurs culturels : mécanismes de métissage*, Marne-la-Vallée/Paris, Presses Universitaires de Marne-la-Vallée/Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2001.

Bénat-Tachot L., S. Gruzinski et B. Jeanne (dir.), *Les processus d'américanisation*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2012, vol.1 - Ouvertures théoriques.

Bartolomé Bennassar, « Recension du livre Paul Butel, Les Caraïbes au temps des flibustiers », *Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, 1984, vol. 43, n° 43, p. 200-201.

Lauren Benton, « Legal Spaces of Empire: Piracy and the Origins of Ocean Regionalism », *Comparative Studies in Society and History*, 2005, vol. 47, n° 4, p. 700-724.

Benton L. et R.J. Ross (dir.), *Legal Pluralism and Empires, 1500-1850*, New York, New York University Press, 2013.

Jean Berenger et Jean Meyer, *La France dans le monde au XVIIIe siècle*, Paris, Sedes, 1993.

Yvonne Bézard, *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV: les Bégon*, Paris, Albin Michel, 1932.

Arne Bialuschewski, « Daniel Defoe, Nathaniel Mist, and the General History of the Pirates », *Proceedings of the Bibliographical Society of America*, 2004, vol. 98, n° 2, p. 21-38.

Alessandro Bianchi, « L'océano Atlantico, il Nuovo Mondo e l'Europa. Continuità e discontinuità nei rapporti internazionali tra XVI e XVII secolo », in Silvia Maria Pizzetti (dir.), *Plus Ultra. Gli oceani nella storia delle civiltà*, Milano, Unicopli, 2010.

François Blancpain, *La colonie française de Saint-Domingue: de l'esclavage à l'indépendance*, Paris, Karthala, 2004.

François Blancpain, *Haïti et la République dominicaine: une question de frontières*, Matoury (Guyane), Ibis Rouge, 2008.

Alain Philippe Blérald, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique*, Paris, Khartala, 1986.

Blusse L. et F. Gaastra (dir.), *Companies and trade : essays on overseas trading companies during the Ancient regime*, Leiden, Leiden University Press, 1981.

Philip P. Boucher, *Cannibal Encounters : European and Island Caribs, 1492-1763*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1992.

Philip P. Boucher, *Les Nouvelles Frances : la France en Amérique, 1500-1815*, Sillery, Éditions du Septentrion, 2004.

Philip P. Boucher, « Revisioning the “French Atlantic”: or, How to Think about the French Presence in the Atlantic, 1550-1625 », in Peter C. Mancall (dir.), *The Atlantic World and Virginia : 1550-1624*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007, p. 274-306.

Philip P. Boucher, *France and the American Tropics to 1700. Tropics of Discontent?*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2008.

Marc Boulanger, « Justice et absolutisme: la Grande Ordonnance criminelle d'août 1670 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2000, vol. 47, 1 - Ordres et désordres, XVIIe-XXe siècles, p. 7-36.

Peter T. Bradley, *British Maritime Enterprise in the New World: From the Late Fifteenth to the Mid-Eighteenth Century*, Lewinston, Edwin Mellen Press, 1999.

Carl Bridenbaugh et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line : The English in the Caribbean, 1624-1690*, New York, Oxford University Press, 1972.

Bromley J.S. (dir.), *New Cambridge Modern History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, vol. 6 - The Rise of Great Britain and Russia, 1688-1715/25.

John Selwyn Bromley, *Corsairs and navies: 1660-1760*, London, Hambledon Press, 1987.

John Selwyn Bromley, *The French Privateering War, 1702-1713*, London, Adam & Charles Black, 1963.

Christian Buchet, « L'expédition de Carthagène des Indes : leçons et enseignements sur le rôle géopolitique de la flibuste », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002, p. 275-288.

Buchet C. et M. Vergé-Franceschi (dir.), *La Mer, la France et l'Amérique Latine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006.

Buckner P.A. et J.G. Reid (dir.), *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 1994.

Barry R. Burg, « Legitimacy and Authority », *The American Neptune*, 1977, n° 37, p. 40-49.

Barry R. Burg, *Sodomy and the perception of evil: English sea rovers in the seventeenth-century Caribbean*, New York, New York University Press, 1983.

Barry R. Burg, *An American seafarer in the age of sail: the intimate diaries of Philip C. Van Buskirk, 1851-1870*, New Haven, Yale University Press, 1994.

Barry R. Burg, « The Buccaneer Community », in C. R. Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001, p. 211-243.

James Burney, *History of the buccaneers of America*, New York, Macmillan & Co, 1891.

Paul Butel, *Les négociants bordelais : l'Europe et les îles au XVIII^e siècle*, Paris, Editions Aubier-Montaigne, 1974.

Paul Butel, « Un nouvel âge coloniale : les Antilles sous Louis XIV », in Pierre Pluchon (dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982, p. 79-118.

Paul Butel, *Les Caraïbes au temps des flibustiers (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1982.

Paul Butel, *L'économie française au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 1993.

Paul Butel, *Européens et espaces maritimes (vers 1690-vers 1790)*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1997.

Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises : XVII^e-XX^e siècle*, Paris, Perrin, 2002.

Buti G. et P. Hrodej (dir.), *Dictionnaire des corsaires et des pirates*, Paris, CNRS Editions, 2013.

Michel Christian Camus, « Correspondance de Bertrand Ogeron (1662-1675) », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1985, vol. 43, n° 146, p. 5-188.

Michel Christian Camus, « Histoire de l'île de la Tortue (1492-1803) », *Conjonction - Revue Franco-Haïtienne*, 1987, 174-175 - Spécial Ile de la Tortue, p. 15-150.

Michel Christian Camus, « Un Flibustier reconverti: Laurent de Graffe », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1988, vol. 46, p. 55-77.

Michel Christian Camus, « A Saint-Domingue en 1687 », *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie*, 1991, vol. 47, n° 171, p. 1-12.

Michel Christian Camus, *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Canny N. (dir.), *The origins of Empire : British overseas enterprise to the close of the seventeenth century*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1998.

Aldo Andrea Cassi, *Ius commune tra vecchio e nuovo mondo : mari, terre, oro nel diritto di conquista, 1492-1680*, Milano, Giuffrè, 2004.

Aldo Andrea Cassi, *Ultramar : l'invenzione europea del Nuovo mondo*, Roma, GLF editori Laterza, 2007.

Jacques de Cauna, *Au temps des îles à sucre : histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Karthala, 1987.

Jacques de Cauna, « La diaspora des colons de Saint-Domingue et le monde créole : le cas de la Jamaïque », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1994, vol. 81, n° 304, p. 333-359.

Sara E. Chapman, *Private Ambition and Political Alliances: The Phélypeaux de Pontchartrain Family and Louis XIV's Government, 1650-1715*, Rochester, University of Rochester Press, 2004.

Chappé F. et G. Le Bouëdec (dir.), *Pouvoirs et littoraux: du XV au XXe siècle actes du colloque international de Lorient, 24, 25, 26 septembre 1998*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000.

Pierre-François-Xavier de Charlevoix et Jean-Baptiste Le Pers, *Histoire de l'Isle espagnole ou de S. Domingue, écrite particulièrement sur des mémoires manuscrits du P. Jean-Baptiste Le Pers, jésuite, missionnaire à Saint-Domingue, et sur les pièces originales qui se conservent au Dépôt de la Marine*, Paris, Chez Jacques Guérin, Libraire-Imprimeur, 1730-1731, 4 voll.

Pierre Chaunu et Huguette Chaunu, *Séville et l'Atlantique : 1504-1650*, Paris, Armand Colin-SEVPEN, 1955.

Pierre Chaunu, *L'expansion européenne du XIIIe au XVe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969.

Pierre Chaunu, *Conquête et exploitation des Nouveaux Mondes (XVIe siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969.

Pierre Chaunu, *Les Amériques: XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Armand Colin, 1976.

Carlo M. Cipolla, *Storia economica dell'Europa pre-industriale*, Bologna, il Mulino, 2002.

Coclanis P.A. (dir.), *The Atlantic Economy during the Seventeenth and Eighteenth Centuries. Organization, Operation, Practice, and Personnel*, Columbia, University of South Carolina Press, 2005.

Charles Woolsey Cole, *French Mercantilism, 1683-1700*, New York, Columbia University Press, 1943.

Sabina Collet-Sédola, « Dans le Sillage de Colomb et des conquistadores espagnols : flibustiers et boucaniers aux Antilles aux XVI^e et XVII^e siècles », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650), Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 53-59.

Linda Colley, *Prigionieri. L'Inghilterra, l'Impero e il mondo. 1600-1850*, Torino, Einaudi, 2002.

Paul Constantin, *Jacques Yvon, sieur des Landes (1645-1698), Lieutenant du roi à Saint-Domingue*, Laval, Goupil, 1957.

Robert Douglas Cope, « The Underground Economy in Eighteenth-Century Mexico City », 2006.

Robert Douglas Cope, « The Marvelous and the Abominable: The Intersection of Formal and Informal Economies in Eighteenth-Century Mexico City », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2013, vol. 13, n° 1.

David Cordingly, *Under the black flag : the romance and the reality of life among the pirates*, New York, Random House, 1996.

André Corvisier, *La France de Louis XIV : 1643-1715 : ordre intérieur et place en Europe*, Paris, Sedes, 1979.

Nellis Maynard Crouse, *French Pioneers in the West Indies, 1624-1664*, New York, Columbia University Press, 1940.

Nellis Maynard Crouse, *The French struggle for the West Indies, 1665-1713*, Morningside Heights (N.Y.), Columbia University Press, 1943.

Isaac Curtis, « Masterless People: Maroons, Pirates, and Commoners », in Stephan Palmié et Francisco A. Scarano (dir.), *The Caribbean: A History of the Region and its Peoples*, Chicago, The University of Chicago Press, 2011.

William Dampier, *A new voyage round the world : Describing particularly, the isthmus of America, several coasts and islands in the West Indies, the Isles of Cape Verd, the passage by Terra del Fuego, the South Sea coasts of Chili, Peru, and Mexico; the isle of Guam one of the Ladrones, Mindanao, and other Philippine and East-India islands*

near Cambodia, China, Formosa, Luconia, Celebes, &c. New Holland, Sumatra, Nicobar Isles; the Cape of Good Hope, and Santa Hellena. Their soil, rivers, harbours, plants, fruits, animals, and inhabitants. Their customs, religion, government, trade, &c., London, printed for J. Knapton, 1697.

William Dampier, *Dampier's voyages : consisting of A new voyage round the world, A supplement to the Voyage round the world, Two voyages to Campeachy, a Discourse of winds, a Voyage to New Holland, and a Vindication*, London, E. Grant Richards, 1906, 2 voll.

Shannon Lee Dawdy, « La Nouvelle Orléans au XVIIIe siècle. Courants d'échange dans le monde caraïbe », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007, vol. 62, n° 3, p. 663-685.

Gabriel Debien, *Une plantation de Saint-Domingue : la sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)*, Le Caire, Presses de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, 1941.

Gabriel Debien, *Aux origines de quelques plantations des quartiers de Léogane et du Cul-de-Sac (1680-1715)*, Port-au-Prince, 1947.

Gabriel Debien, « Les engagés pour les Antilles, 1634-1715 », *Revue d'Histoire des Colonies*, 1951, n° 134-135, 1951.

Gabriel Debien, *Les femmes des premiers colons aux Antilles (1635-1680)*, Le Havre, Imprimerie de Etaix, 1952.

Gabriel Debien, « Aux débuts d'une grande plantation à Saint-Domingue (1685-1714) », *Revue de la « Porte d'Océane »*, 1953. Gabriel Debien, *La société coloniale aux XVII et XVIII siècles*, Paris, Armand Colin, 1953.

Gabriel Debien, *Esprit colon et esprit d'autonomie à Saint-Domingue au XVIIIe siècle*, Paris, Larose, 1954.

Gabriel Debien, « Les premiers trafics des îles: flibuste, chasse et pêche », *Les Annales des Antilles*, 1955, n° 3-4, p. 83-103.

Gabriel Debien, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Dakar, Faculté des Lettres et Sciences, 1962.

Daniel Defoe, *The life, and strange surprizing adventures of Robinson Crusoe, of York, mariner: who lived eight and twenty years all alone in an un-inhabited island on the coast of America, near the mouth of the great river of Oroonoque; Having been cast on Shore by Shipwreck, wherein all the Men perished but himself. With an Account how he was at last as strangely deliver'd by Pyrates. Written by himself*, London, printed for W. Taylor at the Ship in Pater-Noster-Row, 1719.

Daniel Defoe, *The king of pirates: being an account of the famous enterprises of Captain Avery, the mock king of Madagascar. With His Rambles and Piracies; wherein all the Sham Accounts formerly publish'd of him, are detected. In two letters from himself; one during his stay at Madagascar, and one since his escape from thence*, London, printed for A. Bettesworth in Pater-Noster Row, C. King in Westminster-Hall, J. Brotherton and W. Meadows in Cornhill, W. Chetwood in Covent-Garden, and sold by W. Boreham in Pater-Noster Row, 1720.

Gilles Deleuze, *L'île déserte et autres textes*, Paris, Éditions de Minuit, 2002.

Michel Devèze, *Antilles, Guyane, la Mer des Caraïbe de 1492 à 1789*, Paris, 1977.

Helen Dewar, « Litigating Empire. The Role of French Courts in Establishing Colonial Sovereignities », in Lauren Benton et Richard J. Ross (dir.), *Legal Pluralism and Empires, 1500-1850*, New York, New York University Press, 2013, p. 49-79.

Bernal Díaz del Castillo, *Historia verdadera de la conquista de la Nueva España*, México, Editorial Porrúa, 1960, 2 voll.

Diderot D. et J.B.L.R. D'Alembert (dir.), *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, à Paris, chez Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751, 17 voll.

Dieppe D. et E. Taillemite (dir.), *La percée de l'Europe sur les océans, vers 1690 - vers 1790. Actes du colloque du Comité de documentation historique de la Marine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997.

Marcel Dorigny, « De Saint-Domingue à Haïti : une nation issue de l'esclavage », *Africultures*, 2004, vol. 58, n° 1, p. 37-44.

William Doyle, *L'Europa del Vecchio Ordine, 1660-1800*, Roma, Laterza, 1987.

Laurent Dubois, *Avengers of the New World: The Story of the Haitian Revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 2004.

Robert Du Casse, *L'Amiral Du Casse, chevalier de la Toison d'or (1646-1715), étude sur la France maritime et coloniale (règne de Louis XIV)*, Paris, Berger-Levrault, 1876.

Albert Dujarric-Descombes et Joseph Durieux, *Deschamps du Rausset, boucanier et Gouverneur de la Tortue au XVIIIème siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1926.

William Edward Dunn, « Spanish and French rivalry in the Gulf region of the United States, 1678-1702: the beginnings of Texas and Pensacola », *University of Texas Bulletin*, 1917, n° 1705, p. 1-248.

Paul Duplessis, *Les Boucaniers*, Châlons-sur-Marne, Imprimerie de T. Martin, 1854.

Paul Duplessis, *Les Boucaniers*, Paris, L. De Potter, 1853, 12 voll.

Paul Duplessis, *Les Boucaniers*, Bruxelles, Méline, Cans eet Compagnie, Libraires-Editeurs, 1852, 8 voll.

William J. Eccles, *France in America*, New York, Harper & Row, 1972.

J. H. Elliott, *Britain and Spain in America: colonists and colonized*, Reading, England, University of Reading, 1994.

John H. Elliott, *Empires of the Atlantic World. Britain and Spain in America, 1492-1830*, New Haven, Yale University Press, 2006.

John H. Elliott, *La Spagna e il suo mondo, 1500-1700*, Torino, Einaudi, 1996.

John H. Elliott, *La Spagna imperiale, 1469-1716*, Bologna, Il Mulino, 1992.

Pieter C. Emmer et Wim Klooster, « The Dutch Atlantic, 1600-1800. Expansion Without Empire », *Itinerario*, 1999, vol. 23, n° 2, p. 48-69.

Thierry Eric, « La paix de Vervins et les ambitions françaises en Amérique », in Lucien Bély, Jean-François Labourdette, Jean-François Poussou et Marie Catherine Vignal (dir.), *Le Traité de Vervins*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2000.

Mira Caballos Esteban, *Las Antillas Mayores, 1492-1550*, Madrid-Frankfurt am Main, Iberoamericana-Vervuert, 2000.

Alexandre-Olivier Exquemelin, *De Americaensche zee-roovers.: Behelsende een pertinenten waerachtige beschrijving van alle de voornaemste roveryen, en onmenselijke wreedheden, die de Engelse en Franse rovers, tegens de Spanjaerden in America, gepleegthebben. Verdeelt in drie deelen: het eerste deel verhandelt hoe de Franssen op Hispanjola gekomen zijn, de aerdt van 't landt, inwoonders, en hun manier van leven aldaer. Het tweede deel, de opkomst van de rovers, hun regel en leven onder malkander, nevens verscheyde roveryenaen de Spanjaerden gepleeght. Het derde « t verbranden van de stadt Panama, door d »Engelsche en Franse rovers gedaen, nevens het geen de schrijver op zijn reys voorgevallen is. Hier achter is bygevoeght, een horte verhandeling van de macht en rijkdommen, die de Koninck van Spanje, Karel de Tweede, in America heeft, nevens des selfs inkomsten en Regering aldaer. Als mede een kort begriip van alle de voornaemste plaetsen in het selve gewest, onder Christen potentaten behoorende, t' Amsterdam, By Jan ten Hoorn, boeckverkoper, over 't Oude Heeren Logement, 1678.*

Alexandre-Olivier Exquemelin, *Piratas de la America: Y luz à la defensa de las costas de Indias occidentales, dedicado a Don Bernardino Antonio de Pardiñas Villar de*

Francos... Por el Zelo y Cuydado de Don Antonio Freyre, En Colonia Agrippina, En casa de Lorenzo Struikman, 1681.

Alexandre-Olivier Exquemelin, *Bucaniers of America: or, a true account of the most remarkable assaults committed of late years upon the coasts of the West-Indies, by the bucaniers of Jamaica and Tortuga, both English and French. Wherein are contained more especially, the unparallel'd exploits of Sir Henry Morgan, our English Jamaican hero, who sack'd Puerto Velo, burnt Panama, &c. Written originally in Dutch, by John Esquemeling, one of the bucaniers, who was present at those tragedies, and translated into Spanish by Alonso de Bonne-maison, M.D. &c. The second edition, corrected, and enlarged with two additional relations, viz. the one of Captain Cook, and the other of Captain Sharpe. Now faithfully rendered into English, London, printed for William Crooke, at the Green Dragon without Temple-bar, 1684.*

Alexandre-Olivier Exquemelin, *The history of the bucaniers being an impartial relation of all the battels, sieges, and other most eminent assaults committed for several years upon the coasts of the West-Indies by the pirates of Jamaica and Tortuga, both English & other nations: more especially the unparallel'd achievements of Sir H.M, London, Printed for Tho. Malthus, 1684.*

Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des Avanturiers qui se sont signalez dans les Indes, contenant ce qu'ils ont fait de plus remarquable depuis vingt années, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, au dernier pilier Grand Salle, vis-à-vis les Requestes du Palais, 1686, 2 voll.*

Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalez dans les Indes, à Paris, Chez Jacques Le Febvre, 1699, 2 voll.*

Alexandre-Olivier Exquemelin, *Historie der boecaniers, of vrybuyters van America : van haar eerste beginzelen tot deze tegenwoordige tyd toe, t'Amsterdam, by Nicolaas ten Hoorn, 1700.*

Alexandre-Olivier Exquemelin et Basil Ringrose, *The History of the Buccaneers of America; containing detailed accounts of those bold and daring freebooters, Boston-Portland, Sanborn, Carter and Bazin, 1856.*

Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers, des boucaniers et des flibustiers d'Amérique, Paris, Éditions de la Sirène, 1920.*

van Eyck van Heslinga E.S., J.A. de Moor et D.J. Starkey (dir.), *Pirates and Privateers: New Perspectives on the War and Trade in the Eighteenth and Nineteenth Centuries, Exeter, University of Exeter Press, 2010.*

Fonck B. et L. Veyssière (dir.), *La fin de la Nouvelle-France, Paris, Armand Colin/Ministère de la Défense, 2013.*

Fortescue J.W. (dir.), *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, London, Institute of Historical Research, 1903, vol.14 - 1693-1696.

Marie Foucard, *Les cap-horniers du Roi-Soleil : Ou le commerce interlope français en mer du Sud, 1698-1724*, Biarritz, Atlantica, 2007.

Josep M. Fradera, « The Caribbean between Empires: Colonists, Pirates, and Slaves », in Stephan Palmié et Francisco A. Scarano (dir.), *The Caribbean: a history of the region and its peoples*, Chicago, University of Chicago Press, 2011.

Charles Frostin, « La piraterie américaine des années 1720 vue de Saint-Domingue : répression, environnement et recrutement », *Cahier d'Histoire*, 1980, vol. 25, n° 2, p. 177-210.

Charles Frostin, « Les Pontchartrain et la pénétration commerciale française en Amérique espagnole (1690-1715) », *Revue Historique*, 1971, vol. 245, n° 2, p. 307-336.

Charles Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles. Contribution à l'étude du sentiment américain d'indépendance - Thèse présentée devant l'Université Paris I*, Lille, Service de Reproduction des Thèses, Université de Lille III, 1972, 2 voll.

Charles Frostin, « Piraterie en mer des Antilles au début du XVIIIe siècle. Les forbans de Saint-Domingue », *Nouvelle Revue Maritime*, 1980, n° 358, p. 82-91.

Charles Frostin, « Piraterie en mer des Antilles au début du XVIIIe siècle. Les forbans de Saint-Domingue », *Nouvelle Revue Maritime*, 1981, n° 359, p. 78-88.

Charles Frostin, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV: alliances et réseaux d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

Charles Frostin, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVIIème et XVIIIème siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

Furbanks P.N. et W.R. Owens (dir.), *The canonisation of Daniel Defoe*, New Haven, Yale University Press, 1988.

Furbanks P.N. et W.R. Owens (dir.), *A Critical Bibliography of Daniel Defoe*, London, Pickering & Chatto, 1998.

Antoine Furetière, *Essais d'un dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes*, 1684.

Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, à la Haye, et à Rotterdam, Chez Arnout et Reinier Leers, 1690, 2 voll.

Alison Games, « Atlantic History: Definitions, Challenges, and Opportunities », *The American Historical Review*, 2006, vol. 111, n° 3, p. 741-757.

Garran-Gaulon, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue fait au nom de la Commission des Colonies, des Comités de Salut Public, de Législation et Marine réunis*, Paris, Imprimerie Nationale, 1792, 4 voll.

Doris Garraway, *The Libertine Colony: Creolization in the Early French Caribbean*, Durham, Duke University Press, 2005.

John D. Garrigus, « Blue and Brown: Contraband Indigo and the Rise of a Free Colored Planter Class in French Saint-Domingue », *The Americas*, 1993, vol. 50, n° 2, p. 233-263.

John D. Garrigus, *Before Haiti: Race and Citizenship in French Saint-Domingue*, New York, Palgrave Macmillan, 2010.

Gaspar D.B. et D.P. Geggus (dir.), *A Turbulent time: the French Revolution and the Greater Caribbean*, Bloomington, Indiana University Press, 1997.

Geggus D.P. (dir.), *The impact of the Haitian Revolution in the Atlantic world*, Columbia, S.C, University of South Carolina, 2001.

David Patrick Geggus, « Indigo and Slavery in Saint Domingue », in Verene A. Shepherd (dir.), *Slavery without sugar: diversity in Caribbean economy and society since the 17th century*, Gainesville, University Press of Florida, 2002.

David Patrick Geggus, *Haitian Revolutionary Studies*, Bloomington, Indiana University Press, 2002.

Malick W. Ghachem, *The Old Regime and the Haitian Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

Jay Gitlin, *The Bourgeois Frontier: French Towns, French Traders, and American Expansion*, Yale University Press, 2009.

Jacques Godechot, *Les Révolutions 1770-1779*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.

Cornelis Ch. Goslinga, *The Dutch in the Caribbean and in the Guianas, 1680-1791*, Assen-Maastricht, Van Gorcum, 1985.

Pierre Goubert, *L'ancien régime*, 4^e éd., Milano, Jaca Book, 1999.

Eliga H. Gould et Peter S Onuf, *Empire and nation: the American Revolution in the Atlantic world*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2005.

Stephen Greenblatt, *Marvelous Possessions. The Wonder of the New World*, Oxford, Clarendon Press, 1991.

Serge Gruzinski, *Gli uomini-dei del Messico: potere indiano e società coloniale*, trad. fr. Claudio MILANESI, Roma, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1987.

Serge Gruzinski, *La colonisation de l'imaginaire: sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol XVIe- XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1988.

Serge Gruzinski, « Les mondes mêlés de la Monarchie Catholique et autres connected histories », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 1, 01/2001.

Serge Gruzinski, « Introduction générale : “Un honnête homme, c’est un homme mêlé”. Mélanges et métissages », in Louise Bénat-Tachot et Serge Gruzinski (dir.), *Passeurs culturels : mécanismes de métissage*, Marne-la-Vallée/Paris, Presses Universitaires de Marne-la-Vallée/Editions de la Maison des sciences de l’homme, 2001, p. 1-19.

María Magdalena Guerrero Cano, « Europeos en la isla de La Tortuga. Un testigo de excepción: Andrés Núñez de Torra », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L’Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650)*, Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 73-81.

Neville A.T. Hall, *Slave Society in the Danish West Indies: St. Thomas, St. John, and St. Croix*, Mona, The University of the West Indies Press, 1992.

Clarence Henry Haring, *The Buccaneers in the West Indies in the XVII Century*, London, Methuen & Co., 1910.

Jonathan L. Hart, *Empires and Colonies*, Cambridge, Polity Press, 2008.

April Lee Hatfield, « Mariners, Merchants, and Colonists in Seventeenth-Century English America », in Elizabeth Mancke et Carole Shammas (dir.), *The Creation of the British Atlantic World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2005.

Gilles Havard et Cécile Vidal, *Histoire de l’Amérique Française*, Paris, Flammarion, 2003.

Concepción Hernández Tapia, « Despoblaciones de la isla de Santo Domingo en el siglo XVII », *Anuario des Estudios Americanos*, 1970, vol. 27, p. 285-320.

Philippe Hrodej, « L’amiral Du Casse : de la stratégie de force au protectorat des colonies espagnoles d’Amérique (1690-1715) », in Denis Dieppe et Etienne Taillemite (dir.), *La percée de l’Europe sur les océans, vers 1690 - vers 1790. Actes du colloque du Comité de documentation historique de la Marine*, Paris, Presses de l’Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 27-51.

Philippe Hrodej, *L'amiral Du Casse: l'élévation d'un Gascon sous Louis XIV*, Paris, Librairie de l'Inde, 1999, 2 voll.

Philippe Hrodej, « L'établissement laborieux du pouvoir royal à Saint-Domingue au temps des premiers gouverneurs », in Gérard Le Bouëdec et François Chappé (dir.), *Pouvoirs et littoraux: du XV au XXe siècle actes du colloque international de Lorient, 24, 25, 26 septembre 1998*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, p. 157-169.

Philippe Hrodej, « La flibuste dominguoise à la fin du XVIIème siècle: une composante économique indispensable », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002, p. 289-312.

Philippe Hrodej, « Et le sucre fut : l'apparition de l'or blanc à Saint-Domingue à la fin du XVIIe siècle », in Philippe Hrodej et Sylviane Llinares (dir.), *Techniques et colonies : XVIe-XXe siècles*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2005, p. 202-223.

Hrodej P. et S. Llinares (dir.), *Techniques et colonies : XVIe-XXe siècles*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2005.

Philippe Hrodej, « Les esclaves à Saint-Domingue aux temps pionniers (1630-1700) : la rafle, la traite et l'interlope », in Philippe Hrodej (dir.), *L'esclave et les plantations: de l'établissement de la servitude à son abolition un hommage à Pierre Pluchon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 59-84.

Hrodej P. (dir.), *L'esclave et les plantations: de l'établissement de la servitude à son abolition un hommage à Pierre Pluchon*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Hrodej P. (dir.), *L'esclave et la plantation. De l'établissement de la servitude à son abolition. Un hommage à Pierre Pluchon*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

Philippe Hrodej, « Les lendemains de guerre de la Ligue d'Augsbourg aux Antilles : de la flibuste à la forbannerie ou l'impossible sédentarisation », in François Pernot et Toureille (dir.), *Actes du colloque international Lendemains de guerre. De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, Université de Cergy-Pontoise, 9-11 octobre 2008, Bruxelles, Pieter Lang, 2010, p. 75-88.

Nadine Hunt, « Privateers and Merchants: Legitimizing the Caribbean Trade of Jamaica during the Seven Years' War », International Seminar on the Atlantic World, 1500-1825, 2008.

Nadine Hunt, « Contraband, free ports, and British merchants in the Caribbean world, 1739-1772 », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2013, n° 13.

John J. Hurt, *Louis XIV and the Parlements: The Assertion of Royal Authority*, Manchester, Manchester University Press, 2004.

Jonathan I. Israel, *The Dutch republic and the Hispanic world, 1606-1661*, Oxford, Clarendon Press, 1982.

Gérald A. Jaeger, « L'Amérique et les flibustiers. Les Chevaux-légers de la vieille Europe », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650), Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995.

Alan James, *Navy and Government in Early Modern France, 1572-1661*, London, Royal Historical Society, 2004.

John Franklin Jameson, *Privateering and Piracy in the Colonial Period: Illustrative Documents*, New York, The MacMillan Company, 1923.

Michael Jarvis, *In the eye of all trade: Bermuda, Bermudians, and the maritime Atlantic world, 1680-1783*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2010.

Charles Johnson, *A general history of the pyrates: from their first rise and settlement in the Island of Providence, to the present time: with the remarkable actions and adventures of the two female pyrates Mary Read and Anne Bonny, contain'd in the following chapters ... to which is added a short abstract of the statute and civil law in relation to piracy*, The second edition, with considerable additions., London, Printed for, and sold by T. Warner, at the Black-Boy in Pater-Noster-Row, 1724.

Amadeo Julian, *Bancos, ingenios y esclavos en la epoca colonial*, Santo Domingo, Banco de Reservas de la Republica Dominicana, 1997.

Charles-André Julien, *Les Français en Amérique de 1713*, Paris, 1977.

Peter W. Klein, « The Origins of Trading Companies », in Leonard Blussé et Femme Gaastra (dir.), *Companies and trade: essays on overseas trading companies during the Ancient regime*, Leiden, Leiden University Press, 1981, p. 17-28.

Wim Klooster, « Inter-Imperial Smuggling », in Bernard Bailyn et Patricia L. Denault (dir.), *Soundings in the Atlantic history: latent structures and intellectual currents, 1500-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 2009, p. 140-173.

Wim Klooster, *Illicit Riches: Dutch Trade in the Caribbean, 1648-1795*, Leiden, KITLV, 1998.

Klooster W. (dir.), *Revolutions in the Atlantic World: A Comparative History*, New York, New York University Press, 2009.

Christian J. Koot, *Empire at the Periphery. British Colonists, Anglo-Dutch Trade, and the Development of the British Atlantic, 1621-1713*, New-York, London, New York University Press, 2012.

Karen Ordahl Kupperman, *Providence Island, 1630-1641: The Other Puritan Colony*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1993.

Jean Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, La Haye, Chez P. Husson, P. Johnson, P. Gosse, J. Van Duren, E. Alberts, & C. Le Vier, 1724, 2 voll.

Jean-Baptiste Labat, *Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique (Voyage au pays des flibustiers et des caraïbes)*, Paris, les Oeuvres représentatives, 1931.

Gérard Lafleur, *Les protestants aux Antilles françaises du Vent sous l'Ancien Régime*, Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1988.

Gérard Lafleur et Lucien-René Abénon, « The Protestants and the Colonization of the French West Indies », in Bertrand Van Ruymbeké et Randy J. Sparks (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, University of South Carolina Press, 2003.

Kris E. Lane, *Pillaging the Empire: Piracy in the Americas, 1500-1750*, M.E. Sharpe, 1998.

Oruno D. Lara, *Space and History in the Caribbean*, Princeton, Markus Wiener Publishers, 2006.

Caroline Laurent, « Le Pirate, acteur interstitiel de la colonisation européenne dans les Caraïbes (XVIe-XVIIIe siècles) », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2013, n° 13.

Le Bris M. (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002.

Peter T. Leeson, *The invisible hook: the hidden economics of pirates*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

Jean Baptiste Lepers, *La Tragique histoire des flibustiers : Histoire de Saint-Domingue et de l'île de la Tortue, repaire des flibustiers, écrite vers 1715*, Paris, G. Crès, 1922.

Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, Paris, chez Jean Millot, 1611.

Frank Lestringant, *Une sainte horreur, ou Le voyage en Eucharistie : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

Frank Lestringant, *Le Huguenot et le sauvage : l'Amérique et la controverse coloniale, en France au temps des guerres de religion*, Genève, Droz, 2004.

Frank Lestringant, *Jean de Léry ou l'invention du sauvage : essai sur l'Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil*, Paris, Honoré Champion, 2005.

Boris Lesueur, « Les troupes coloniales sous l'Ancien Régime » Université François Rabelais, Tours, 2007.

Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *The Many-Headed Hydra : Sailors, Slaves, Commoners, and the Hidden History of the Revolutionary Atlantic*, Boston, Beacon Press, 2000 (Peter Linebaugh et Marcus Rediker, *I ribelli dell'Atlantico : la storia perduta di un'utopia libertaria*, Milano, Feltrinelli, 2004).

Virginia W. Lunsford, *Piracy and privateering in the golden age Netherlands*, New York, Palgrave Macmillan, 2005.

Raveneau de Lussan, *Journal du voyage fait à la mer de Sud, avec les flibustiers de l'Amérique en 1684. & années suivantes*, Paris, Chez Jean Baptiste Coignard, 1690.

Mancall P.C. (dir.), *The Atlantic World and Virginia : 1550-1624*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007.

Mancke E. et C. Shammass (dir.), *The Creation of the British Atlantic World*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2005.

Bronislaw Malinowski, *Argonauts of the Western Pacific. An Account of Native Enterprise and Adventure in the Archipelagoes of Melanesian New Guinea*, London, Routledge, 1978.

David Marley, *Wars of the Americas: A Chronology of Armed Conflict in the Western Hemisphere, 1492 to the Present*, ABC-CLIO, 2008.

Lyle N. McAlister, *Dalla scoperta alla conquista : Spagna e Portogallo nel Nuovo Mondo, 1492-1700*, Bologna, Il Mulino, 2000.

John T. McGrath, *The French in Early Florida: In the Eye of the Hurricane*, Gainesville, University Press of Florida, 2000.

William Smith McClellan, *Smuggling in the American colonies at the outbreak of the Revolution, with special reference to the West Indies trade*, New York, printed for the Department of Political Science of Williams College by Moffat, Yard and Company, 1912.

John R. McNeill, *Mosquito Empires: Ecology and War in the Greater Caribbean, 1620-1914*, 1^{re} éd., Cambridge University Press, 2010.

L. Merle et Gabriel Debien, « Colons, marchands et engagés à Nantes au XVIII^e siècle », *Revue de la « Porte d'Océane »*, 1954, vol. 10, n° 103.

Jean Merrien, *Corsaires et Flibustiers*, Louviers, Ancre de Marine Editions, 2000.

Jean Meyer, « La course : romantisme, exutoire sociale, réalité économique », *Annales de Bretagne*, 1971, vol. 78, p. 307-344.

Jean Meyer, *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1985, vol. 7/3 - La France moderne : de 1515 à 1789.

Jean Meyer, *Histoire de la France coloniale*, Paris, Armand Colin, 1991, vol. 2/1 - Des origines à 1914.

Stewart Lea Mims, *Colbert's West India Policy*, New Haven, Yale University Press, 1912.

Monteith K.E.A. et G. Richards (dir.), *Jamaica in Slavery and Freedom: History, Heritage and Culture*, Kingston, University of West Indies Press, 2002.

John Robert Moore, *Defoe in the Pillory and Other Studies*, Bloomington, Indiana University Press, 1939.

John Robert Moore, *A checklist of the writings of Daniel Defoe*, Bloomington, Indiana University Press, 1960.

Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le Vent*, A Paris, chez l'Auteur. Quillau. Mequignon jeune. Et au Cap François, chez M. Baudry des Loziers, 1784-1790, 6 voll.

Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint Domingue (etc.)*, Philadelphia, chez l'auteur, 1797-1798, 2 voll.

Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Voyage aux États-Unis de l'Amérique, 1793-1798*, New Haven, Yale University Press, 1913.

Jean-Pierre Moreau, *Un flibustier français dans la mer des Antilles, 1618-1620*, Paris, Clamart, 1984.

Jean-Pierre Moreau, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu (1493-1635)*, Paris, Editions Karthala, 1992.

Jean-Pierre Moreau, « De la flibuste nord-européenne à la flibuste antillaise. L'exemple français 1504-1625 », in Jean-Pierre Sanchez (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650)*, Actes du

Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995, p. 119-124.

Jean-Pierre Moreau, « La course ou flibuste dans les Antilles, 1600-1630 », in VV.AA. (dir.), *La France-Amérique (XVIe – XVIIIe siècle). Actes du XXXVe colloque international d'études humanistes*, Paris, Honoré Champion, 1998.

Jean-Pierre Moreau, *Pirates. Flibuste et piraterie dans la Caraïbe et les mers du Sud, 1522-1725*, Paris, Tallandier, 2006.

Jean-Pierre Moreau, *Pirates au jour le jour*, Paris, Tallandier, 2009.

Morgan P.D. et J.P. Greene (dir.), *Atlantic History: A Critical Appraisal*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2009.

Frank Moya Pons, *Historia colonial de Santo Domingo*, Santiago, Universidad Católica Madre y Maestra, 1976.

Frank Moya Pons, *History of the Caribbean : plantations, trade, and war in the Atlantic world*, Princeton, Markus Wiener, 2007.

Cesare Mozzarelli, *Antico regime e modernità*, Roma, Bulzoni, 2008.

Aurelio Musi, *L'impero dei viceré*, Bologna, Il Mulino, 2013.

Gabriele Natta, « Dal "Mare Tenebroso" medievale all'Atlantico iberico. Riflessioni preliminari sul processo di scoperta e conquista degli spazi oceanici », in Silvia Maria Pizzetti (dir.), *Plus Ultra. Gli oceani nella storia delle civiltà*, Milano, Unicopli, 2010, p. 107-169.

Anthony Pagden, *Signori del mondo. Ideologie dell'Impero in Spagna, Gran Bretagna e Francia, 1500-1800*, Bologna, Il Mulino, 2005.

Anthony Pagden, *Peoples and Empires. A Short History of European Migration, Exploration, and Conquest, from*, New York, Random House, 2007.

Palmié S. et F.A. Scarano (dir.), *The Caribbean: A History of the Region and its Peoples*, Chicago, The University of Chicago Press, 2011.

David Parker, « Sovereignty, Absolutism and the Function of the Law in Seventeenth-Century France », *Past & Present*, 1989, n° 122, p. 36-74.

Pennell C.R. (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001.

Manuel Arturo Peña Batlle, *La Isla de la Tortuga: plaza de armas, refugio y seminario de los enemigos de España en Indias ...*, Madrid, Ediciones Cultura Hispánica, 1977.

Pablo E. Perez-Mallaina, *Spain's Men of the Sea: Daily Life on the Indies Fleets in the Sixteenth Century*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1998.

Pernot F. et V. Toureille (dir.), *Actes du colloque international Lendemain de guerre. De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, Université de Cergy-Pontoise, 9-11 octobre 2008, Bruxelles, Pieter Lang, 2010.

Anne Pérotin-Dumon, « The Pirate and the Emperor: Power and the Law on the Seas, 1450-1850 », in James D. Tracy (dir.), *The Political Economy of Merchant Empires: State Power and World Trade, 1350-1750*, New York, 1991, p. 196-227.

Anne Pérotin-Dumon, *La ville aux îles, la ville dans l'île : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Editions Karthala, 2000.

Anne Pérotin-Dumon, « The Pirate and the Emperor: Power and the Law on the Seas, 1450-1850 », in C. Richard Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001, p. 25-54.

Jacques Petitjean Roget, « Les Femmes des colons à la Martinique », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, 1955, vol. 9, n° 2, p. 176-235.

Jacques Petitjean Roget, *Le Gaoulé : la révolte de la Martinique en 1717*, Fort de France, Société d'Histoire de la Martinique, 1966.

Jacques Petitjean Roget, *La Société d'habitation à la Martinique: un demi siècle de formation, 1635-1685*, Lille-Paris, Atelier Reproduction des thèses, Université de Lille III. Diffusion H. Champion, 1980, 2 voll.

Olivier Pétré-Grenouilleau, *Les traites négrières : essai d'histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004.

Olivier Pétré-Grenouilleau, *L'argent de la traite : milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Flammarion, 2009.

Lucien Peytraud, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, Paris, 1984.

Pizzetti S.M. (dir.), *Plus Ultra. Gli oceani nella storia delle civiltà*, Milano, Unicopli, 2010.

Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, Paris, Fayard, 1991, vol. 2/1: Le premier empire colonial : des origines à la Restauration.

Pierre Pluchon, « L'Economie d'Habitation à Saint-Domingue », in Denis Dieppe et Etienne Taillemite (dir.), *La percée de l'Europe sur les océans, vers 1690 - vers 1790. Actes du colloque du Comité de documentation historique de la Marine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 197-241.

Pierre Pluchon, « Préface », in Michel Christian Camus (dir.), *L'Île de la Tortue au cœur de la Flibuste caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Jean-Bernard-Louis Desjean, baron de Pointis, *Relation de ce qui s'est fait à la prise de Cartagene, située aux Indes Espagnoles, par l'Escadre commandée par Mr. de Pointis*, Amsterdam, chez les héritiers de A. Schelte, 1698.

Georges Pollet, *Saint-Domingue et l'autonomie (1629-1730) - Thèse présentée devant l'Université Paris, Faculté de Droit*, Paris, Université de Paris, 1934.

Alain Potofsky, « French Lumières and American Enlightenment during the Atlantic Revolution », *Revue Française d'Etudes Américaines*, 2002, vol. 92, n° 2, p. 47-67.

James Pritchard, *In search of Empire: the French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Ramos Pérez D. et G. Lohmann Villena (dir.), *Historia general de Espana y America*, Madrid, Rialp, 1985.

Marcus Rediker, « “Under the Banner of King Death”: The Social World of Anglo-American Pirates, 1716 to 1726 », *The William and Mary Quarterly*, 1981, vol. 38, n° 2, p. 203-227.

Marcus Rediker, *Between the Devil and the Deep Blue Sea: Merchant Seamen, Pirates and the Anglo-American Maritime World, 1700-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

Marcus Rediker, « Pirates and the Imperial State », *Reviews in American History*, 1988, vol. 16, n° 3, p. 351-357.

Marcus Rediker, « Du marin comme pirate : pillage et banditisme social en mer », in Michel Le Bris (dir.), *L'aventure de la flibuste. Actes du colloque de Brest (3-4 mai 2001)*, Paris, Éditions Hoëbeke-Abbaye Dauolas, 2002, p. 51-96.

Marcus Rediker, *Villains of All Nations: Atlantic Pirates in the Golden Age*, Boston, Beacon Press, 2004.

John Graham Reid, « 1686-1720: Imperial Intrusions », in Phillip Alfred Buckner et John Graham Reid (dir.), *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 1994, p. 78-103.

Herbert W. Richmond, *The navy in the war of 1739-48*, Cambridge, The University Press, 1920, 3 voll.

Robert Ritchie, « Government Measures against Piracy and Privateering in the Atlantic area, 1750-1850 », in E.S. van Eyck van Heslinga, J.A. de Moor et David J. Starkey (dir.), *Pirates and Privateers: New Perspectives on the War and Trade in the*

Eighteenth and Nineteenth Centuries, Exeter, University of Exeter Press, 2010, p. 10-28.

Robert Ritchie, *Captain Kidd and the War against the Pirates*, 1st Edition(PB)., Harvard University Press, 1989.

James Robertson, « “Stories” and “Histories” in Late-Seventeenth-Century Jamaica », in Kathleen E.A. Monteith et Glen Richards (dir.), *Jamaica in Slavery and Freedom: History, Heritage and Culture*, Kingston, University of West Indies Press, 2002, p. 25-51.

James Robertson, *Gone is the ancient glory: Spanish Town, Jamaica, 1534-2000*, Kingston-Miami, Ian Randle Publishing, 2005.

Charles de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique. Enrichie de plusieurs belles figures des Raretez les plus considerables qui y sont décrites. Avec un Vocabulaire Caraïbe*, à Rotterdam, chez Arnould Leers, 1658.

Rodríguez Demorizi E. (dir.), *Relaciones históricas de Santo Domingo*, Ciudad Trujillo, Editora Montalvo, 1942, 4 voll.

Laurent Ropa, *Haïti, une colonie française. 1625-1802*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Roper L.H. et B. Van Ruymbeke (dir.), *Constructing Early Modern empires: proprietary ventures in the Atlantic world, 1500-1750*, Leiden, Brill, 2007.

Angel Rosenblat, *La población indígena y el mestizaje en América*, Buenos Aires, Editorial Nova, 1954, vol. 2/1 - La población indígena, 1492-1950.

Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Ancien Régime*, Bologna, Il Mulino, 2000, 4 voll.

Alfred P. Rubin, *The law of piracy*, Irvington-on-Hudson, Transnational publishers, 1998.

Linda M. Rupert, *Creolization and Contraband: Curaçao in the Early Modern Atlantic World*, Atlanta, University of Georgia Press, 2012.

Erwin Rüsçh, *Die revolution von Saint Domingue*, Hamburg, Friederichsen, de Gruyter & co, 1930.

Anthony John R. Russell-Wood, *The Portuguese empire, 1415-1808 : a World on the Move*, Baltimore, John Hopkins university press, 1998.

Ruymbeke B. Van et R.J. Sparks (dir.), *Memory and Identity: The Huguenots in France and the Atlantic Diaspora*, Columbia, University of South Carolina Press, 2003.

Bertrand Van Ruymbeke, *From New Babylon to Eden: The Huguenots and Their Migration to Colonial South Carolina*, Columbia, University of South Carolina Press, 2006.

Vertus Saint-Louis, *Système colonial et problèmes d'alimentation: Saint-Domingue au XVIIIe siècle (1700-1789)*, Montréal, Editions du CIDICHA, 1999.

Louis Sala-Molins, *Le code noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, 1987.

Emilio Salgari, *Flibustiers de la Malaisie*, trad. fr. Jean CLAIRSANGE, Paris, J. Tallandier, 1933.

Jean-Michel Sallmann, *Le grand désenclavement du monde : 1200-1600*, Paris, Payot, 2011.

Sanchez J.-P. (dir.), *Dans le sillage de Colomb. L'Europe du Ponant et la découverte du Nouveau Monde (1450-1650)*, Actes du Colloque International, Université Rennes 2, 5, 6 et 7 mai 1992, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995.

Massimiliano Santoro, *Il tempo dei padroni. Gerarchia, schiavitù e potere nell'antropologia di Antico Regime (Haiti 1685-1805)*, Milano, FrancoAngeli, 1998.

Claudia Schnurmann, « Atlantic Trade and American Identities. The Correlations of Supernational Commerce, Political Opposition, and Colonial Regionalism », in Peter A. Coclanis (dir.), *The Atlantic Economy during the Seventeenth and Eighteenth Centuries. Organization, Operation, Practice, and Personnel*, Columbia, University of South Carolina Press, 2005, p. 186-204.

Otto Schoenrich, *Santo Domingo : A Country with a Future*, New York, 1918.

Shepherd V.A. (dir.), *Slavery without sugar: diversity in Caribbean economy and society since the 17th century*, Gainesville, University Press of Florida, 2002.

Amanda Snyder, *Pirates, Exiles, and Empire: English Seamen, Atlantic Expansion, and Jamaican Settlement, 1558-1658. Thèse présenté pour le doctorat en histoire à la Florida International University*, Miami, 2013.

Jacques Sole, *Les Révolutions de la fin du XVIIIème siècle aux Amériques et en Europe*, Paris, Seuil, 2005.

Oskar Hermann Khristian Spate, *Storia del Pacifico*, Torino, Einaudi, 1988, vol. 3/2 - Mercanti e bucanieri.

Anna Spinelli, *Tra l'inferno e il mare: breve storia economica e sociale della pirateria*, Ravenna, Fernandel, 2003.

David J. Starkey, « Pirates and Markets », in C. Richard Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001, p. 107-124.

David J. Starkey, « The Origins and Regulation of the Eighteenth-Century British Privateering », in C. Richard Pennell (dir.), *Bandits at Sea: A Pirates Reader*, New York, New York University Press, 2001.

Stanley J. Stein et Barbara H. Stein, *Silver, Trade, and War: Spain and America in the Making of Early Modern Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000.

Alfred Sternbeck, *Flibustier und Bukaniere; Seeabenteuer aus Vergangener zeit*, Berlin, R. Hobbing, 1928.

David van der Sterre, *Zeer Aanmerkelijke Reysen Gedaan door Jan Erasmus Reining, Meest in de West Indien en ook in veel andere deelen des werelds*, Amsterdam, Jan ten Hoorn, 1691.

Robert Louis Stevenson, *Treasure Island*, London-New York, Cassell, 1883.

Frank Richard Stockton, *Buccaneers and pirates of our coasts*, New York, London, The Macmillan company; Macmillan & Co, 1898.

Sanjay Subrahmanyam, *The Portuguese Empire in Asia, 1500-1700: A Political and Economic History*, Chichester-Malden, John Wiley & Sons, 2012.

Etienne Taillemite, *Colbert, secrétaire d'État de la marine et les réformes de 1669*, Paris, Académie de Marine, 1970.

Jean Tarrade, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime, l'évolution du régime de l'Exclusif de 1763 à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972.

Víctor Tau Anzoátegui, « Las instituciones de gobierno y justicia », in Demetrio Ramos Pérez et Guillermo Lohmann Villena (dir.), *Historia general de España y América*, Madrid, Rialp, 1985, vol. 24/9.1 - América en el siglo XVIII : los problemas generales, p. 273-298.

Alan Taylor, *American Colonies. The Settling of North America*, London-New York, Penguin Books, 2001.

François Ternat, « Les enjeux géopolitiques intercontinentaux dans les négociations franco-britanniques entre 1760-1763 », in Bertrand Fonck et Laurent Veyssièrre (dir.), *La fin de la Nouvelle-France*, Paris, Armand Colin/Ministère de la Défense, 2013, p. 107-125.

Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des isles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique. Où l'on verra l'établissement des colonies françaises*, Paris, J. Langlois, 1654.

Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français, contenant l'histoire naturelle, enrichy de cartes & de figures*, à Paris, Chez Thomas Jolly, 1667, 4 voll.

Janice E. Thomson, *Mercenaries, pirates, and sovereigns: state-building and extraterritorial violence in early modern Europe*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1994.

Ferdinand Tönnies, *Communauté et société*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

Tracy J.D. (dir.), *The Political Economy of Merchant Empires: State Power and World Trade, 1350-1750*, New York, 1991.

Johannes Tramond, « Les troubles de Saint-Domingue en 1722-1724, et en 1768-1769 », *Revue d'Histoire des Colonies*, 1929, n° 22, p. 487-512, 549-598.

Geoffrey R. Treasure, *La vertigine del potere: Richelieu e la Francia dell'Ancien Régime*, Bologna, Il Mulino, 1986.

Jules Troussel, *Histoire illustrée des pirates, corsaires, flibustiers, boucaniers, forbans, négriers et écumeurs de mer dans tous les temps et dans tous les pays*, Paris, Librairie Illustrée, 1881.

Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1979, vol. 10/3 - La Seigneurie des Cent-Associés.

Charles A. Truxillo, *By the sword and the cross : the historical evolution of the Catholic world monarchy in Spain and the New World, 1492-1825*, London, Greenwood, 2001.

Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime (1629-1789)*, Paris, Perrin et C.ie, Libraires-éditeurs, 1909.

Vast H. (dir.), *Les grands traités du règne de Louis XIV*, Paris, Alphonse Picard et Fils, Editeurs, 1898, 3 voll.

A.J. Veenendaal, « The War of the Spanish Succession in Europe », in John Selwyn Bromley (dir.), *New Cambridge Modern History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, vol. 6 - The Rise of Great Britain and Russia, 1688-1715-1725/ p. 410-445.

Giovanni Venegoni, « From the Brethren to the Compagnie: private companies, freebooters and colonial administration in early XVIII century Saint-Domingue », *Boletín de la Asociación para el Fomento de los Estudios Históricos en Centroamérica*, 2013, n° 58.

René Viard, *Ogeron : gouverneur des flibustiers*, Paris, F. Sorlot, 1942.

Léon Vignol, « La piraterie sur l'Atlantique au XVIIIème siècle, notamment dans ses rapports avec le commerce breton », *Annales de Bretagne*, 1890, vol. 5.

Léon Vignol et H. Sée, « La fin du commerce interlope dans l'Amérique espagnole », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1925.

Léon Vignol, « Flibuste et boucane (XVIème-XVIIIème siècles) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1928.

Léon Vignol, « El Asiento francés (1701-1713) e inglés (1713-1750) y el Comercio francoespañol desde 1700 hasta 1730 », *Anuario historico del derecho*, , n° 1929.

Léon Vignol, « Les archives des anciennes amirautés françaises », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930.

Léon Vignol, « Course maritime : corsaire, boucanier, flibustier », *Revue de Synthèse*, 1932.

Christiane Villain-Gandossi, « La Société des Gens de Mer à l'époque de Richelieu », in VV.AA. (dir.), *Actes du 103 Congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, vol. 2/1 - L'Armée et la société, p. 351-366.

Patrick Villiers, *Marine royale, corsaires et trafic dans l'Atlantique de Louis XIV à Louis XVI*, Dunkerque, Société Dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie, 1991.

Patrick Villiers, « Raveneau de Lussan, un flibustier français à l'assaut de la Mer du Sud », in Christian Buchet et Michel Vergé-Franceschi (dir.), *La Mer, la France et l'Amérique Latine*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 291-307.

Voltaire (François-Marie Arouet), *Dictionnaire philosophique*, Paris, chez l'Editeur, 1822, vol. 8/5.

Lionel Wafer, *A new voyage and description of the isthmus of America*, Cleveland, The Burrows Brothers Company, 1903.

Waldemar Westergaard, *The Danish West Indies Under Company Rule 1671-1754*, New York, MacMillan, 1913.

Wolff P. et F. Mauro (dir.), *Histoire générale du travail*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1959, vol. 4/2 - L'âge de l'artisanat (Vème-XVIIIème siècles).

I.A. Wright, « Rescates: With Special Reference to Cuba, 1599-1610 », *Hispanic American Historical Review*, 1920, vol. 3, p. 357-359.

Sergio Zatti, *L'ombra del Tasso*, Milano, Bruno Mondadori, 1996.

Howard Zinn, *A people's history of the United States*, New York, Harper & Row, 1980.

Ringraziamenti

In primis, devo ringraziare i professori Massimo Donattini, Stefano Magagnoli e Louise Bénat-Tachot per la pazienza dimostrata nel seguire la lenta genesi del progetto e la successiva costruzione del testo. Senza di loro, questa tesi non sarebbe mai stata scritta. Ringrazio il professor Donattini in particolare per i consigli che mi diede nel primo anno di dottorato, quando l'entusiasmo rischiava di farmi perdere la rotta, facendomi perdere nel grande mare degli studi sull'America moderna. Sono invece debitore verso Stefano Magagnoli, che in questi quattro anni non mi ha mai fatto mancare suggerimenti, consigli e, soprattutto, il supporto, indispensabile per affrontare le molte crisi che ho attraversato lungo il cammino che mi ha portato fin qui. Infine, ringrazio Louise Bénat-Tachot: sicuramente, il miglior consiglio che mi ha dato il professor Donattini fu di rivolgermi a lei per sviluppare un progetto di tesi con la Francia. La sua caparbia nel voler condividere con me la sua conoscenza del mondo americano è stata fondamentale per farmi riflettere su metodologie e approcci che non conoscevo e che ancora devo approfondire.

Un ringraziamento sentito va alle due strutture universitarie che mi hanno accolto e che mi hanno permesso di portare avanti le mie ricerche. Al consiglio scientifico del dottorato in "Storia e Geografia d'Europa", che fin dalle prime riunioni ha fornito a me e ai miei compagni informazioni e stimoli indispensabili alla nostra crescita accademica e intellettuale. All'Ecole Doctorale IV dell'Université Paris-Sorbonne, dove solo la distanza mi ha impedito di approfittare del numero incredibile di spunti e suggestioni offerti. Un ringraziamento particolare va anche a tutte quelle persone che, dagli uffici amministrativi dei due atenei, mi hanno accompagnato e guidato nella costituzione di un progetto di cotutela che più volte a rischio di soccombere alle infinite complicazioni burocratiche.

Un ringraziamento va ai professori e ai dottorandi che ho avuto modo di incontrare durante i soggiorni in Francia e negli Stati Uniti. La mia permanenza a Parigi mi ha offerto l'occasione di discutere il mio progetto con professori sempre attenti e disponibili, come Lauric Hennenon, Cécile Vidal e Serge Gruzinski. Nel Nuovo Mondo, ho avuto modo di arricchire la mia formazione discutendo con Alexandre Dubé, Bernard Bailyn, Robert Douglas Cope, Willem Klooster, Bertie Mandelblatt, Pernille

Røge e Patrick Manning. Devo particolare riconoscenza a Marcus Rediker, perfetto ospite durante la mia visita nella sua Pittsburgh e inesauribile fonte di spunti e consigli.

Accanto ai professori non posso non citare i dottorandi, miei colleghi, che mi hanno fornito infinite occasioni di confronto e discussione: Isaac Curtis, Karsten Voss, Amanda Snyder, Manuel Covo, Yevan Terrien, Jesse Cromwell e Michi Nakashima. Non posso non ringraziare i miei compagni di dottorato di Bologna e Milano: Emanuele e Marianna da una parte, Gabriele, Luca e Alessandro dall'altra, sono stati una inesauribile fonte di incoraggiamenti, riflessioni e suggerimenti. Difficile dire quanto questa tesi sia debitrice del loro aiuto: sicuramente lo sono io.

Sono grato alla mia famiglia per il sostegno che non mi ha mai fatto mancare in tutto il mio lungo percorso universitario, supportandomi anche di fronte a decisioni non facili e nei momenti in cui tutto sembrava andare per il verso sbagliato.

Ringrazio mio fratello Carlo e gli amici di una vita Stefano e Lorenzo per avermi aiutato a staccare la spina quando più ne avevo bisogno, e ad aver sopportato le mie lunghe assenze e ritiri.

Infine, ringrazio Marta per avermi fornito la giusta dose di gioie e dolori, che sono il pepe della vita. La ringrazio in particolare per avermi assistito in tutti questi anni, sopportando lamentele e perplessità, contribuendo in modo decisivo al compimento di questo lavoro. Tutta la mia riconoscenza e ammirazione per portare in grembo un motivo in più per continuare a scrivere, riscrivere e correggere quando la fatica e lo stress mi avevano quasi atterrato.

Table des matières

Introduction	3
La définition du sujet	5
La structuration du projet.....	10
Une question de représentation	14
Le processus d'américanisation	15
Partie 1 ^{er} . Le long XVII ^{ème} siècle de Saint-Domingue (1605-1727).....	21
Chapitre 1 ^{er} . L'ouverture des espaces coloniales américaines.....	22
1.1 Les difficultés de la France	22
1.2 Processus d'occupation anglo-français	25
1.3 Entrée en scène de nouveaux acteurs	26
Chapitre 2 nd . L'offensive de la politique coloniale française	32
2.1 Les premiers succès français.	32
2.2 Jean-Baptiste Colbert et l'expansion française en Amérique.....	39
Chapitre 3 ^{ème} . Face à la politique officielle : la forme et l'informel.....	44
3.1 L'île de la Tortue	44
3.2 Bertrand d'Ogeron et le développement de la colonisation française de Española	58
Chapitre 4 ^{ème} . Changements à la fin du XVII ^{ème} siècle	71
4.1 Le tournant des années 1670-1680	71
4.2 L'Île-à-Vache et la bande du Sud.....	84
Chapitre 5 ^{ème} . La Guerre de Succession au trône d'Espagne (1702-1713)	91
5.1 La rupture des premiers années du XVIII ^{ème} siècle	91
5.2 L'après-guerre : 1713-1727	95
Conclusion	102

Partie 2 nd . Les flibustiers, un phénomène américain	105
Chapitre 1 ^{er} . Boucaniers, flibustiers, habitants : histoire d'une nébuleuse informelle.....	107
Chapitre 2 nd . Vers la flibuste dominguoise : espaces et temps (1573-1684).....	111
2.1 Les espaces originaux	113
2.1.1 Territoires ré-viergés	113
2.1.2 Territoires libérés	118
2.1.4 L'absorption au milieu de la domination française : dé-marginalisation, ré-marginalisation et frontières nouvelles	124
Chapitre 3 ^{ème} . La colonie « au delà des Lignes de l'Amitié »	137
3.1 Les accords anglo-français (1626-1684).....	143
Chapitre 4 ^{ème} . La société dominguoise	149
4.1 Boucaniers, flibustiers et pirates entre littérature et historiographie.....	151
Chapitre 5 ^{ème} . Les habitants de Saint-Domingue.....	164
5.1 Les boucaniers.....	181
5.2 Les aventuriers-flibustiers.....	196
5.2.1 Une question de définitions : les aventuriers.....	196
5.2.2 Les flibustiers	202
5.2.3 La société de la flibuste	205
Chapitre 6 ^{ème} . De l'espace caribéen à l'espace flibustier.....	220
6.1 La mer	220
6.2 Les côtes.....	224
Chapitre 7 ^{ème} . La rupture des limites caribéens	228
7.1 La Trêve de Ratisbonne (1684) et le Traité de Whitehall (1686)	228
7.2 L'isthme du Darién	232
7.3 Evolution hémisphérique de l'espace flibustier	245
7.3.1 Le rapport avec l'administration dominguoise.....	245
7.3.2 Dimension globale de la flibuste dominguoise	250

Chapitre 8 ^{ème} . Les changements du XVIIIème siècle	256
8.1 Changements extérieurs	256
8.2 Changements internes	256
8.2.1 Le quartier-maître, une figure américaine	265
8.3 L'américanisation de la flibuste	271
Considerations finales.....	279
Conclusion	283
Bibliographie	299
Remerciements.....	329
Table des matières	331

